



**HAL**  
open science

# Conflit social ou affrontement politique ? La grève des mineurs en France en 1948 sous les angles de la solidarité et de la répression

Jean-Louis Vivens

## ► To cite this version:

Jean-Louis Vivens. Conflit social ou affrontement politique ? La grève des mineurs en France en 1948 sous les angles de la solidarité et de la répression. Histoire. 2015. dumas-01256750

**HAL Id: dumas-01256750**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01256750v1>**

Submitted on 15 Jan 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

UFR 09

Master Histoire des sociétés occidentales contemporaines

Centre d'histoire sociale du XXe siècle

**CONFLIT SOCIAL**

**OU**

**AFFRONTEMENT POLITIQUE ?**

**La grève des mineurs en France en 1948 sous les angles de  
la solidarité et de la répression**



Vue générale du meeting tenu devant le puits de Couriat, en présence des mineurs en grève, le 25 octobre 1948.  
(AFP/Le\_Monde.fr 11/07/2014)

*Mémoire de Master 2 recherche*

**Présenté par M. Jean-Louis Vivens**

**Sous la direction de M. Michel Pigenet**

## Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier M. Pigenet, sans lequel ce mémoire n'aurait jamais eu lieu, ainsi que l'ensemble des personnels du Centre d'Histoire Sociale du XXe siècle, auprès desquels j'ai pu trouver une aide indispensable et une disponibilité souriante.

Merci aussi à tous ceux qui m'ont accueilli dans les différents services d'archives, qu'ils soient publics ou privés, et m'ont toujours très bien reçu et apporté une aide efficace et compétente.

Je tiens beaucoup à remercier les personnes qui ont bien voulu s'entretenir avec moi et me confier leurs connaissances et leurs souvenirs de cette grève de 1948, et plus particulièrement les quelques anciens mineurs qui m'ont fait partager leur vécu de cette période et m'ont ainsi apporté un éclairage humain et personnel très précieux.

Enfin, un grand merci à tous les proches qui ont accueilli avec indulgence et amitié cette petite aventure personnelle parfois un peu prenante, tout particulièrement Aline, dont la relecture précise et attentive m'a été précieuse, comme l'ont été sa patience et sa compréhension pendant les deux années de réalisation de ce mémoire.

# Sommaire

## Introduction

**PREMIERE PARTIE : avant et pendant la grève, préparation du conflit, mobilisation et mise en œuvre des moyens de lutte et de solidarité d'un côté, de répression de l'autre**

### Chapitre I : Le contexte et les acteurs de la grève et de sa répression

- A) Les conditions du conflit : pluri-causalité, sociale, politique, sociétale ?
- B) Le facteur humain : des forces sociales très antagonistes
- C) La préparation des protagonistes

### Chapitre II : La grève d'octobre-novembre 1948, un conflit violent, violemment réprimé

- A) La suite des grèves de 1947 ?
- B) Les acteurs du conflit : quelle volonté d'en découdre et quels moyens mobilisables ?
- C) L'échec de la grève des mineurs

**DEUXIEME PARTIE : dialectique répression(s) / solidarité(s) / répression(s) pendant la grève**

### Chapitre III : Une mobilisation offensive pour soutenir la grève, à laquelle le pouvoir essaie de s'opposer

- A) Une solidarité financière considérable, parfois remise en cause
- B) L'utilisation de la solidarité financière et les polémiques qu'elle suscite
- C) Des solidarités multiples pour soutenir les grévistes et les oppositions partisans qui se manifestent

### Chapitre IV : Soutien à la grève et protection des grévistes face aux débuts de la répression pénale et sociale

- A : La répression pénale commence à être mise en œuvre ...
- B : .... contre laquelle se mobilise la solidarité juridique et judiciaire
- C : Les familles des grévistes au centre de l'opposition solidarité / répression

**TROISIEME PARTIE: Après la grève, approfondissement de la répression et solidarités défensives pour s'y opposer**

### Chapitre V : L'accentuation de la répression pénale et la défense des grévistes

- A : Continuation et accentuation de la répression pénale en Appel ...
- B : ... à laquelle répond une solidarité forte avec les emprisonnés
- C) La répression contre les étrangers

### Chapitre VI : La revanche des Houillères : répression professionnelle, résistance des mineurs et de leurs soutiens

- A) Des licenciements massifs ....
- B) .... et des mesures répressives multiples qui génèrent une solidarité défensive

### Chapitre VII : Un acharnement répressif sur le temps long qui mobilise toujours la solidarité

- A) Poursuites civiles et sanctions financières
- B) Poursuite et durcissement de la répression interne
- C) La lutte pour l'amnistie
- D) Suites et poursuites dans le temps long

## Conclusion

**Sources, éléments bibliographiques, index des documents insérés dans le texte, index des noms de personnes, table des matières.**

**Annexes :** dans document séparé.

## SIGLES :

**A. F. L. :** American Federation of Labor, Fédération Américaine du Travail, fondée en 1886

**A.N.G.D.M. :** Agence Nationale pour la Garantie du Droit des Mineurs, créée en 2004, chargée de garantir les droits sociaux des anciens mineurs et de leurs ayants droit et de reprendre les obligations des exploitants au fur et à mesure qu'ils cessent définitivement leur activité

**A.R.A.C. :** Association républicaine des Anciens Combattants créée en 1917

**C. F. T. C. :** Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, créée en novembre 1919 sur une base confessionnelle et pour essayer de contrer la puissance de la C. G. T. en milieu ouvrier

**C. G. C. :** Confédération Générale des Cadres, créée en octobre 1944

**C. G. T. :** Confédération Générale du travail, plus ancien et principal syndicat français, créée en 1895, scission en décembre 1921 de la C.G.T.U, (progressivement d'option communiste), réunification en 1936 lors du Front Populaire, exclusion des communistes en 1939 suite au pacte germano-soviétique, réunification en avril 1943 dans le cadre de la Résistance, scission fin 1947 de la petite minorité « Force Ouvrière » (début de la « guerre froide » et positionnement antagoniste sur le plan Marshall)

**C. I. O. :** Congress of Industrial Organisations, Congrès des Organisations Industrielles, scission de l'A.F.L. en 1938, avec laquelle il fusionne en 1955 pour fonder l'A.F.L.-C.I.O.

**E. R. P. :** European Recovery Program (plan de reconstruction européenne), correspond à la mise en œuvre du plan Marshall

**E. C. A. :** European Cooperation Administration, Administration de la coopération économique, organisme créé par les Etats-Unis pour conduire la politique économique américaine en direction des pays européens et gérer le plan Marshall

**E. C. O. :** European Coal Reconstruction (mai 1945-décembre 1947), organe de gestion présenté par Régine Perron comme « l'outil diplomatique de la Reconstruction Européenne <sup>1</sup> », remplacé en 1948 par le Comité du charbon de la Commission Economique pour l'Europe.

**F. E. N. :** Fédération Nationale de l'Education nationale, fédération qui regroupait les enseignants au sein de la C.G.T, décide en décembre 1947, lors de la scission entre la C.G.T. et F.O. de constituer un syndicat autonome

**F. N. D. I. R. P. :** Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes, proche du P.C.F.

**F. O. :** Force Ouvrière (en fait C.G.T. - F. O. car Force Ouvrière se considère toujours comme porteuse du sigle C. G. T.) née d'une scission de la C. G. T. le 19 décembre 1947, congrès fondateur en avril 1948 (départ des « réformistes » dirigés par Léon Jouhaux en rupture avec la majorité communiste de la C. G. T. dirigée par Benoît Frachon).

**F. T. P. :** Francs Tireurs et Partisans, mouvement de résistance française créé fin 1941 par le P.C.F.

---

<sup>1</sup> PERRON Régine, *Le marché du charbon, un enjeu entre l'Europe et les Etats-Unis de 1945 et 1958* ; Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 61 ;

**H. B. A. :** Houillères du Bassin d'Aquitaine, regroupe les sociétés de mines nationalisées en 1945-46 et concernant surtout les bassins houillers du Tarn (secteur de Carmaux-Albi) et d'Aveyron (secteur de Decazeville-Aubin)

**H. B. N. P. C. :** Houillères du Bassin du Nord-Pas-de-Calais

**I. G. A. M. E. :** Inspecteurs Généraux de l'Administration en Mission Extraordinaire, créés par Jules Moch le 21 mars 1948

**M. R. P. :** Mouvement Républicain Populaire, principal parti politique chrétien-démocrate fondé en 1944

**O. E. C. E. :** Organisation Européenne de Coopération Economique, fondée le 16 avril 1948, pour répartir les crédits accordés par le Plan Marshall entre les pays de l'Europe occidentale

**O. U. R. S. :** Office Universitaire de Recherche Socialiste

**P. C. F. :** Parti communiste Français

**P. R. S. :** Parti Radical Socialiste

**R. P. F. :** Rassemblement du Peuple Français, fondé par le général de Gaulle en avril 1947

**S. F. I. O. :** Section Française de l'Internationale Ouvrière (Parti Socialiste)

**S. P. F. :** Secours Populaire Français, organisation de solidarité contrôlée par le P.C.F.

**U.F.F. :** Union des Femmes Françaises (créée en 1944), organisation de femmes liée au P.C.F.

**U.J.R.F. :** Union de la Jeunesse Républicaine de France, organisation de jeunesse proche du P.C.F.

# **Introduction**

## **Charbon, démocratie et luttes ouvrières**

L'histoire peut se lire (s'écrire) selon différentes temporalités : temps long (séculaire ou multiséculaire), temps moyens (décennies) et temps courts (annuels, évènementiels). Le sujet sur lequel porte ce mémoire « La grève des mineurs en France en 1948 » est de prime abord très borné dans le temps, et ressortirait donc de la dernière catégorie. Mais par ailleurs il renvoie à un thème de plus grande portée temporelle, celui du charbon, car la plupart des mineurs qui se sont mis en grève en 1948 étaient essentiellement des ouvriers des mines de charbon (à côté de leurs camarades des mines de fer, de bauxite, des ardoisières, ...) et ce sont eux qui y jouent un rôle de premier plan.

Le charbon est à la base de la première révolution industrielle, certains historiens pensent même qu'il a permis dans celle-ci la primauté de l'Angleterre<sup>2</sup>, mais il a aussi induit des conséquences sociales et politiques majeures. Il a en effet généré une classe ouvrière spécifique, unie dans ses conditions très dures de travail, qui s'est rapidement organisée et devenue un élément important de démocratisation de la société par la création d'associations, de syndicats, l'exigence et l'obtention de réformes sociales et démocratiques. Les mineurs ont donc joué un grand rôle sur le plan social et politique, en menant de grandes luttes<sup>3</sup>, grâce aussi à leur maîtrise de la production de la principale source d'énergie de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, le charbon (comme les cheminots et les dockers qui, eux, en contrôlaient le transport). Cette position de force leur a permis d'obtenir progressivement des acquis sociaux, mais aussi démocratiques, dont a bénéficié l'ensemble de la société.

---

<sup>2</sup> Kenneth POMERANZ, *La Force de l'Empire – Révolution industrielle et écologie, ou pourquoi l'Angleterre a fait mieux que la Chine* ; Alfortville, éditions "ère", 2009.

<sup>3</sup> Achille BLONDEAU, Les mineurs et la grève (p. 51-61) dans *Militantisme et histoire*, coordination de Marie-Pierre Demélas, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2000.

La prédominance du charbon a cependant été peu à peu concurrencée au fil du XX<sup>ème</sup> siècle par le pétrole, plus performant au point de vue du rendement énergétique, plus facile à transporter, nécessitant beaucoup moins de main d'œuvre, donc moins tributaire des salariés concernés et de leur puissance revendicative, et massivement utilisé dans les moteurs à explosion qui équipent les véhicules automobiles de plus en plus nombreux. Une historiographie récente<sup>4</sup> fait, de ce désir de réduire cette puissance, un élément essentiel de la décision des Etats-Unis après la deuxième guerre mondiale de passer du charbon au pétrole, décision par laquelle les dirigeants occidentaux auraient voulu progressivement réduire le pouvoir de cette puissante corporation que constituaient les mineurs.

Cette primauté d'une motivation politique sur les considérations purement économiques (énergétiques) est sans doute discutable, d'autant que par exemple le plan Monnet prévoyait au contraire en 1946 un développement important de la production charbonnière française sur les 10 ans à venir, qui devait porter la production de charbon de 49 440 milliers de tonnes en 1946, à 64 560 en 1950 et 69 770 en 1955 (soit une augmentation de plus de 40%)<sup>5</sup>.

Toutefois, cet arrière-plan politique existe sans doute, car si le charbon a favorisé le jeu démocratique en donnant aux mineurs qui le produisaient - et aux cheminots et aux dockers qui l'acheminaient - un moyen de pression très puissant, son remplacement par le pétrole les prive progressivement de cet atout. La seconde partie du XX<sup>ème</sup> siècle a vu le déclin constant du charbon par rapport au pétrole, et en conséquence celui de la puissance des mineurs de charbon, en particulier en France. La grève des mineurs de 1948 représente-t-elle dès lors à ce titre une étape importante dans ce déclin, ou simplement des prémices non encore affirmées, peut-être encore un peu prématurées ?

Les mineurs ont en tout cas été des acteurs importants et même primordiaux des rapports sociaux et politiques depuis les débuts de la révolution industrielle, dont le rôle était bien plus grand que leur stricte importance numérique : en France en 1946, 366 000 mineurs dont 285 000 dans les mines de charbon et assimilés, sur une population active industrielle de 6 141 000<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Timothy MITCHELL, *Carbon Democracy – Le pouvoir politique à l'ère du pétrole* ; Paris, La Découverte, 2013, (p. 38 et s.) ; Christophe BONNEUIL et Jean-Baptiste FRESSOZ, *L'évènement anthropocène*, Paris, Seuil, 2013, (p. 138).

<sup>5</sup> Cahiers d'histoire sociale C.G.T. n° 22 de mars 2001, page 22.

<sup>6</sup> Alain DEWERPE, *Le Monde du Travail en France 1800-1950*; Paris, Armand Colin, 1989, (p. 139).



### **Les mineurs dans le contexte historique français immédiat :**

La deuxième guerre mondiale et l'immédiat après-guerre voient se succéder différentes phases politiques en France, où les mineurs sont particulièrement engagés :

- la Résistance est marquée par une implication forte des mineurs, qui se manifeste en particulier par la grande grève dite patriotique<sup>7</sup> de 100 000 mineurs du Nord-Pas de Calais<sup>8</sup>, du 27 mai au 10 juin 1941

- la Libération de la France en 1944 se fait sur la base du débarquement anglo-américain en Normandie, et l'écrasement de l'armée allemande par les forces alliées, mais aussi à travers un soulèvement patriotique, d'une importance inégale selon les endroits, répondant à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.T.C., où les mineurs jouent un rôle important, en déclenchant en particulier une grève générale insurrectionnelle dans le Nord-Pas-de-Calais le 25 août 1944<sup>9</sup>,

- la Reconstruction, où dans les années 1944-46 les gouvernements d'Union nationale inspirés du programme du Conseil National de la Résistance et auxquels participent des ministres communistes, notamment à la Production industrielle, mettent en œuvre des nationalisations avec des finalités (économiques, sociales, politiques) sans doute différentes selon les acteurs<sup>10</sup>, dans divers domaines (Renault, les grandes banques, le gaz et l'électricité, les compagnies d'assurance,...). En particulier sont nationalisées les principales sociétés privées d'exploitation du charbon, dès le 28 novembre 1944 pour les Houillères Nationales du Nord Pas-de-Calais<sup>11</sup> (**annexe 1**). Le 17 mai 1946 a lieu la nationalisation des combustibles minéraux solides (loi n° 46-1072), créant l'Établissement public Charbonnages de France. Les décrets d'application du 16 janvier 1947<sup>12</sup> (**annexe 2**) en fixent les statuts, ainsi que ceux des neuf Houillères de bassin créées : Houillères du Nord-Pas-de-Calais, de Lorraine, de la Loire,

---

<sup>7</sup> Pierre OUTTERYCK, *Mai-Juin 1941 – Cent mille mineurs défient l'occupant*, Les cahiers de l'Institut C.G.T d'histoire sociale, n° 122, juin 2012, (p. 6-11)

<sup>8</sup> Claire ANDRIEU, La résistance comme mouvement social (p. 420), dans *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours* ; sous la direction de Michel PIGENET et Danielle TARTAKOWSKY, Paris, La Découverte, 2012.

<sup>9</sup> Etienne DEJONGHE, Daniel LAURENT, *Libération du Nord et du Pas-de-Calais*; Paris, Hachette, 1974, (p. 105 et s.).

<sup>10</sup> Claire ANDRIEU, Des nationalisations disparates (p. 254 et s.), Jean-Jacques BECKER, Le P.C.F. (p. 165), Serge BERSTEIN, La S.F.I.O. (p. 176), dans *Les nationalisations de la Libération. De l'utopie au compromis*, sous la direction de Claire ANDRIEU, Lucette LE VAN, Antoine PROST ; Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1987.

<sup>11</sup> Archives nationales du Monde du Travail, Fonds des HBNPC - Bruay, 1994 050 520, Houillères du bassin Nord-Pas-de-Calais : ordonnance portant institution des HNNPC, novembre 1944.

<sup>12</sup> Archives nationales du Monde du Travail, Fonds des HBNPC - Bruay, 1994 050 520, Décrets de janvier 1947 portant fixation des statuts de Charbonnages de France et des houillères de bassin, février-août 1947.

d'Auvergne, du Dauphiné, de Blanzky, de Provence, d'Aquitaine et des Cévennes. La Reconstruction du pays, où les mineurs vont jouer un rôle majeur, est indispensable : en 1945 il n'y a plus que 18 000 km de voies ferrées en service sur 40 000, une locomotive en marche sur trois<sup>13</sup>, la production industrielle est de 40% de celle de 1939, celle de charbon de 69%,...

- les années qui suivent la guerre voient également la mise en place de nombreuses mesures sociales, comme la création des comités d'entreprise (février 1945), de la Sécurité Sociale, .... et du statut du mineur, « leur apportant de substantielles améliorations <sup>14</sup> » mis en œuvre par Marcel Paul et Auguste Lecoœur, dirigeants communistes et respectivement ministre de la Production industrielle et sous-secrétaire d'Etat au charbon des gouvernements Félix Gouin et Georges Bidault :

« Ainsi, en juin 1946, Marcel Paul et Auguste Lecoœur font adopter un très avantageux Statut du mineur. Celui-ci fixe la composition du personnel, édicte les conditions de titularisation, d'embauche, de licenciement, régleme la durée de travail, favorise l'apprentissage des jeunes et la formation professionnelle ; il indexe les salaires sur ceux de la métallurgie parisienne, reconnaît la silicose comme maladie professionnelle, ouvre des maisons de santé et de repos, accorde un régime particulier de Sécurité Sociale, de retraites et de congés payés et de primes ; il renforce le pouvoir syndical et offre de nombreux avantages en nature, notamment pour le logement et le charbon de chauffage<sup>15</sup> »

La presse syndicale considère effectivement ce statut du mineur comme un progrès considérable (**annexe 3**) : il prévoit par exemple que les mineurs doivent être payés sur la base de la métallurgie de la région parisienne avec une majoration<sup>16</sup> (ce qui fait des ouvriers mineurs la corporation la mieux payée), ajoute au congé légal de un jour par mois (deux semaines de congés payés par an) des jours d'ancienneté qui pour les mineurs portent les congés à 24 jours à partir de 10 ans d'ancienneté,....

La remise en cause, même partielle, de ce statut en 1948, n'est-elle pas d'ailleurs en partie à l'origine de la grève des mineurs de 1948 que nous allons étudier ?

Mais, en premier lieu, quelle a été jusqu'à présent la place laissée à cette grève des mineurs dans les études historiques ?

---

<sup>13</sup> Maurice AGULHON, André NOUSCHI, Ralph SCHOR, *La France de 1940 à nos jours* ; Paris, Nathan Université, 1995, 3<sup>e</sup> éd. 2001, (p. 332).

<sup>14</sup> François BILLOUX, *Quand nous étions ministres* ; Paris, Editions sociales, 1972, (p. 126).

<sup>15</sup> Stéphane COURTOIS, Marc LAZAR, *Histoire du Parti Communiste Français* ; Paris, Presses Universitaires de France, 1995, 2<sup>e</sup> éd. 2000, (p. 234).

<sup>16</sup> Archives C.G.T. Mines-Energie, 455J 232, article 12 du statut du mineur,

## La grève des mineurs de 1948 : un objet historique délaissé ?

Le contexte historique immédiat ainsi sommairement posé, de façon très synthétique, il apparaît que se rejoignent ici le temps long (domination du charbon pendant des décennies dans l'activité industrielle, avant le déclin progressif), le temps moyen (dans la décennie très difficile des années 1940 et l'immédiat après 2<sup>ème</sup> guerre mondiale), et le temps court de cette grève des mineurs de 1948, qui a duré 8 semaines du 4 octobre au 29 novembre, mais dont les conséquences se prolongent et sont même encore actuelles. C'est en particulier le cas pour certains mineurs licenciés après la grève, et qui mènent toujours, des dizaines d'années après, survivants et familles des disparus, un combat pour obtenir la prise en compte par l'Etat du caractère excessif de la répression dont ils ont été victimes.

Cette grève des mineurs de 1948 a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'études historiques, mais qui sont semble-t-il en général plutôt locales, sans qu'il y ait vraiment une étude d'ensemble. C'est ce que regrettent par exemple Jean-Michel Steiner, qui a travaillé sur le bassin stéphanois, et qui écrit en 2011 à propos de la grève des mineurs de 1948 : « mouvement qui a peu captivé les historiens <sup>17</sup> », ou Philippe Roger qui constate, également en 2011, « ces grèves n'ont jamais fait l'objet pour le Pas-de-Calais (et pas davantage pour le département du Nord) d'une étude analytique un peu approfondie <sup>18</sup> ».

Robert Menchérini a certes traité des grèves de 1947-1948, de façon globale sur l'ensemble du pays, mais son ouvrage <sup>19</sup> est essentiellement consacré aux grèves de 1947, et ne fait qu'effleurer celles de 1948. Il consacre une partie importante de sa réflexion aux raisons et motivations du déclenchement de ces conflits, ainsi qu'à la nature de ces grèves, leur caractère "insurrectionnel" souvent affirmé par différents acteurs ou observateurs et sur lequel il faudra s'interroger, en particulier pour la grève des mineurs de 1948 qui constitue notre objet de travail.

Une étude conjointe des deux périodes de grèves de 1947 et 1948 a également été faite par Eric Venturini, mais focalisée localement, évoquant surtout la lutte des métallurgistes de Meurthe et Moselle et accessoirement des mineurs de fer <sup>20</sup>. M. Ménini a aussi travaillé sur les

---

<sup>17</sup> Maurice BEDOIN, Jean-Claude MONNERET, Corinne PORTE, Jean-Michel STEINER, *1948 : les mineurs stéphanois en grève – Des photographies de Léon Laponce à l'Histoire* ; Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2011, (p. 19).

<sup>18</sup> Philippe Roger, *Les grèves de 1947 et 1948 dans le Pas-de-Calais – Déroulement, Violence et maintien de l'ordre*, Revue du Nord n° 389, 2011/1 - Université Lille-3, p.134.

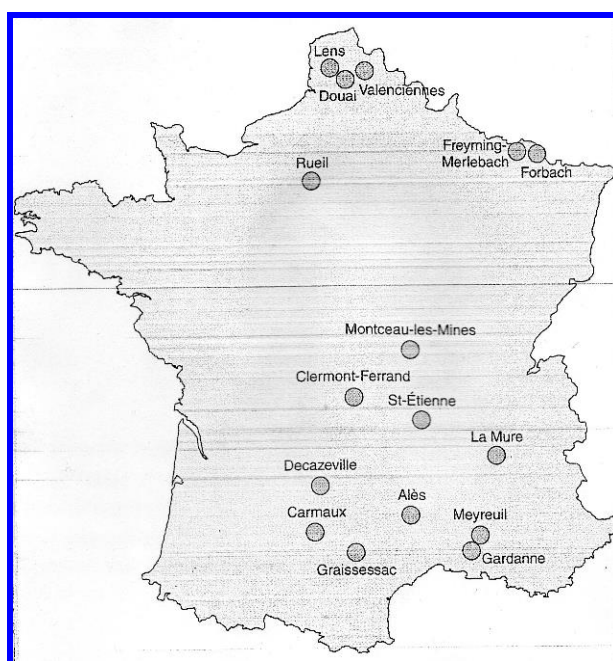
<sup>19</sup> Robert MENCHÉRINI, *Guerre froide, grève rouges - Parti communiste stalinisme et luttes sociales en France, les grèves "insurrectionnelles" de 1947-1948* ; Paris, Syllepse, 1998, (p. 255-256).

<sup>20</sup> Eric VENTURINI, Mémoire sous la direction d'Antoine PROST, *L'aurore des patriarches - Les grèves de 1947 et 1948* (1986), Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne.

grèves de mineurs en 1947-48<sup>21</sup> mais seulement dans la région Midi-Pyrénées, tout comme Gilbert Laval qui sur la même région n'a étudié que la grève de 1948<sup>22</sup>, alors que Françoise Bouchet s'est concentrée sur le bassin de Montceau-les-Mines<sup>23</sup> et Bruno Hary sur le bassin de Lallaing<sup>24</sup>.

La plupart des études historiques qui ont été réalisées sur la grève des mineurs de 1948 ont donc souvent été effectuées avec des focalisations particulières, qu'elles soient thématiques ou régionales (ou les deux à la fois).

Il faut dire qu'au point de vue géographique les régions minières (en particulier pour le charbon) sont éparpillées en France et réparties pour l'essentiel en quelques points du pays, comme le montre la carte ci-dessous :



Les grands bassins houillers français<sup>25</sup>

Si les mineurs de charbon ont sur le plan national des conditions de vie et de travail comparables, d'autant plus avec la nationalisation de la plupart des mines et le nouveau statut du mineur qui uniformisent grandement leur situation sociale et professionnelle, il y a bien sûr des singularités locales, qu'elles soient d'ordre culturel, qu'elles correspondent à des traditions ou particularismes plus ou moins accentués, ou qu'elles soient liées à une historicité

<sup>21</sup> M. MENINI, Mémoire sous la direction de Melle TREMPÉ, *Les grèves de mineurs dans la région Midi-Pyrénées en 1947-1948 à travers la presse régionale*, 1974.

<sup>22</sup> Gilbert LAVAL, Mémoire *La grève des mineurs de 1948*, Université de Toulouse Le Mirail (sous la direction de Rolande TREMPÉ), 1978.

<sup>23</sup> Françoise BOUCHET, Mémoire *La grève de 1948 : un épisode important dans l'histoire du militantisme des mineurs montcelliens, archives de la Fédération des Mines-Energie CGT, cote 455J 58*.

<sup>24</sup> Bruno HARY, Dossier de licence « *La grande grève des mineurs d'octobre-novembre 1948 à Lallaing* », 1993, Module III Méthodologie Histoire politique et religieuse Lille III.

<sup>25</sup> Elise FISCHER, Camille OSTER, *Nous les derniers mineurs – L'épopée des gueules noires* ; Tours, Editions Hors Collection, 2005, (p. 7).

politique plus ou moins marquée par l'influence plus ou moins prépondérante du parti communiste ou de la S.F.I.O. C'est donc là aussi la source d'un questionnement sur les caractéristiques du conflit dans chaque situation locale. Il serait bien sûr très difficile de mener une recherche sur l'ensemble des éléments locaux dans le cadre d'un mémoire de master, les contingences matérielles et temporelles ne nous permettent sans doute qu'une étude limitée à des exemples locaux très partiels.

Un autre grand sujet d'interrogation porte sur la violence importante dont ont été empreints ces deux conflits sociaux de novembre-décembre 1947 et octobre-novembre 1948. C'est ainsi sous cet angle de la violence et du maintien de l'ordre que Philippe Roger les a étudiés tous les deux, mais en se cantonnant au seul Pas-de-Calais<sup>26</sup>.

Tout récemment, Marion Fontaine et Xavier Vigna ont également publié un article<sup>27</sup> sur la seule grève de 1948, considérant qu'il s'agit là de « l'apogée d'une phase décennale d'affrontements » et soulignant les déchaînements de violences entre grévistes et forces de l'ordre, mais aussi entre grévistes et non grévistes. C'est l'angle d'analyse qu'a aussi privilégié Claire Fattet à propos de la grève de 1948 dans la région de Saint-Étienne<sup>28</sup>. Cette violence, parfois exacerbée, est une dimension importante du conflit, et il faut sans doute s'interroger non seulement sur ses origines, mais aussi ses finalités : n'a-t-elle pas été voulue, mise en œuvre et instrumentalisée par tous les protagonistes, et pourquoi ?

Toutefois, il faut noter que la société française d'après-guerre, après les affres de l'Occupation, de la Libération et de l'épuration, paraît progressivement s'apaiser. C'est ce que semblent faire apparaître les registres du fichier central de police judiciaire<sup>29</sup>, qui montrent une diminution rapide de deux types de délits caractéristiques :

- les « attentats à la propriété d'autrui », qui sont en fait presque toujours des attentats à l'explosif, et qui passent de 171 en 1947 (dont 5 contre des locaux du P.C.F. et 2 contre ceux du R.P.F.), à 85 en 1948, et à 41 en 1949 (dont 7 contre des locaux du P.C.F.), soit une division par deux chaque année
- les « sabotages » (appelés à partir de 1948 « sabotages voies ferrées », car ils touchent presque uniquement celles-ci), qui passent de 188 en 1947 (dont une proportion

<sup>26</sup> Philippe ROGER, *Les grèves de 1947 et 1948 dans le Pas-de-Calais –Déroulement, Violence et maintien de l'ordre*, Revue du Nord n° 389, 2011/1 - Université Lille-3, p.133 à 180.

<sup>27</sup> Marion FONTAINE et Xavier VIGNA, « La grève des mineurs de l'automne 1948 en France », Vingtième Siècle. Revue d'histoire 1/2014 (N° 121), p. 21-34.

<sup>28</sup> Claire FATTET, *La mémoire de 1948 dans le monde ouvrier stéphanois*, Communication à la journée d'études du 22 octobre 2008 du Groupe de Recherches et d'Études sur les Mémoires du Monde Ouvrier Stéphanois

<sup>29</sup> Archives nationales, boîte 20030388 Art 11-13, registre 015207 *Attentats à la propriété d'autrui*, et registre 015232 *Sabotages*

importante en novembre-décembre : 117 répertoriés, soit en deux mois 62% du total annuel), à 145 en 1948 et 103 en 1949.

Au-delà de la violence, l'aspect politique est également un angle d'analyse qui a été abordé, en particulier par Françoise Saliou qui a étudié le positionnement de la S.F.I.O. par rapport à ces grèves<sup>30</sup>, alors que la C.G.T. a organisé avec des historiens à certaines dates anniversaires (1978, 1999, 2009,...) des colloques qui ont fait l'objet de publications<sup>31</sup> et où le point de vue communiste a été plus particulièrement mis en avant.

Cet aspect politique de ces grèves, et plus précisément de la grève des mineurs de 1948 qui nous intéresse au premier chef, est particulièrement important : une telle grève opposant toute une corporation puissante à son entreprise nationalisée depuis peu (et où les mineurs disposent de leviers de pouvoir non négligeables) et au gouvernement présente nécessairement un aspect politique majeur, sur lequel il conviendra de s'interroger. Nous faisons d'ailleurs l'hypothèse qu'il s'agit-là d'une problématique centrale au cœur de ce conflit, bien sûr lutte sociale avant tout, mais aussi affrontement idéologique et politique dans le cadre d'un monde qui se divise et d'un pays qui se fracture profondément en deux camps opposés politiquement. Une des questions majeures, au centre de notre réflexion, pourrait donc être celle de la nature profonde de cet événement, que l'on pourrait résumer dans une formulation simple : la grève des mineurs de 1948, conflit social ou affrontement politique ?

La grève des mineurs de 1948 n'a, semble-t-il, pas fait l'objet d'une attention historique très importante, ce qui doit aussi amener à s'interroger sur les raisons de ce relatif manque d'intérêt. Pourquoi a-t-elle été peu étudiée ? Est-ce en raison de son âpreté, de son déroulement, de la façon dont elle s'est terminée, des règlements de comptes et des divisions qui l'ont suivie, d'une mauvaise conscience générale, provoquant un désir d'oubli ? Elle a pourtant été un moment très important de l'histoire contemporaine française, non seulement bien sûr au plan social, mais aussi au plan politique et même géopolitique. Elle a pris ainsi une dimension nationale, et même internationale, dans un moment de tension très forte qui explique sans doute son extrême dureté.

---

<sup>30</sup> Françoise SALIOU, *La S.F.I.O. et les grèves de mineurs dans le Nord et le Pas de Calais 1947-1948*, Mémoire de maîtrise d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme, sous la direction de Jacques DROZ et Claude WILLARD, Université Paris 1, UER d'histoire, 1973

<sup>31</sup> *Le droit minier*, numéro spécial *La grande grève des mineurs de 1948, colloque de la Fédération Nationale du Sous-Sol C.G.T. les 22 et 23 novembre 1978*, numéro 6, Nov-Déc. 1978 ; *Les cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Minière C.G.T., 4 octobre-29 novembre 1948 Grève générale dans les Houillères*, numéro 15, Septembre 1998 ; *Les cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Mines-Energie C.G.T., Grève des mineurs de 1948, colloque du 21 janvier 2009*, numéro 23, Juin 2009.

Face à ces interrogations multiples, nous avons choisi d'aborder son étude sous les angles de la solidarité et de la répression, car ceux-ci nous paraissent être fondamentaux et permettre un éclairage particulier sur cet évènement. Il y a en effet, nous semble-t-il, une dialectique permanente entre la grève, son prolongement et l'obstination forte de l'ensemble des protagonistes, et ces deux éléments essentiels que sont la solidarité qu'ont rencontrée les mineurs, et la répression à laquelle ils ont dû faire face. Ces deux axes majeurs de notre étude se nourrissent en effet mutuellement, comme l'écrit Paul-Marie de La Gorce :

« La grève n'aurait pas été poursuivie si longtemps et avec autant d'ardeur sans le soutien du plus grand nombre. De toute façon, la solidarité joua devant la répression<sup>32</sup> ».

Sans doute faut-il conjuguer des deux termes au pluriel : il y a eu de multiples formes de solidarité avec la grève et les grévistes, solidarité active par la mobilisation, les manifestations et les grèves de soutien, solidarité financière pour aider les mineurs à poursuivre leur lutte, solidarité matérielle sous des formes très diverses (dons, accueil d'enfants de mineurs, ....), solidarité morale, juridique envers en particulier les mineurs emprisonnés et leurs familles, les étrangers expulsés,... Mais la répression aussi a revêtu de nombreux aspects, sur le plan pénal, financier, mais aussi professionnel, personnel, civique,... Ces différents types de répression se sont complétés, la condamnation pénale étant presque toujours suivie de licenciement, celui-ci entraînant très souvent la perte du logement et de divers droits sociaux et civils. Solidarité et répression se sont succédés et renforcés mutuellement, se nourrissant l'un l'autre pendant la grève et longtemps après qu'elle soit terminée.

Ces deux éléments, solidarité et répression, sont en permanence lisibles dans le conflit, en sont des composantes majeures qui en expliquent la durée et la dureté, et sont intimement liés aux dimensions non seulement sociales, mais aussi politiques et même géopolitiques, nationales et internationales.

En effet, le contexte temporel est particulièrement important, et si la grève des mineurs en elle-même semble avoir finalement relativement peu passionné les historiens, la période où elle survient, qui voit les équilibres géopolitiques mondiaux se rigidifier très vite, a par contre nourri une historiographie particulièrement riche.

---

<sup>32</sup> Paul-Marie de La GORCE, *L'Après-guerre - 1944-1954 Naissance de la France moderne*; Paris, Grasset, 1978, (p. 334).

## Une période historique intense, qui a nourri de nombreux débats historiographiques

Après la deuxième guerre mondiale et la défaite du nazisme le 8 mai 1945, les Alliés (d'un côté l'U.R.S.S., de l'autre les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France) qui les ont vaincus ne restent pas unis très longtemps. Une méfiance réciproque s'installe très vite, les Occidentaux reprochent à Staline de ne pas respecter les engagements pris pendant la guerre lors des différentes négociations et des accords successifs de Téhéran, Yalta, Potsdam, en particulier sur le respect des libertés démocratiques dans les pays d'Europe de l'Est libérés par les armées soviétiques<sup>33</sup>, alors que de leur côté les dirigeants communistes accusent les Etats-Unis de volontés impérialistes et hégémoniques, au moins sur la partie occidentale de l'Europe<sup>34</sup>. Les positions se crispent très vite en un antagonisme Est-Ouest, appelé « guerre froide », dont le moment précis d'apparition est débattu par les historiens, mais dont on peut dater peut-être les prémices autour de sa première formulation publique par Winston Churchill, dans son célèbre discours de Fulton le 5 mars 1946, où il déclare : « Un rideau de fer est descendu à travers le continent ».

Mais quelle que soit la détermination du moment précis, c'est un processus qui se met très vite en place, et s'installe entre les anciens alliés de l'Est et de l'Ouest un antagonisme profond dont la responsabilité aussi est débattue. Qui est responsable de la guerre froide, c'est un débat historiographique<sup>35</sup> toujours actuel, ayant vu trois phases successives d'analyse, où d'abord pour beaucoup d'historiens la responsabilité de la guerre froide était uniquement et entièrement imputée à l'U.R.S.S. de Staline, puis dans un deuxième temps une école historique « révisionniste » anglo-saxonne a considéré que c'étaient en fait les Etats-Unis qui l'avaient voulue pour installer leur domination sur la partie occidentale du monde, et finalement dans un troisième temps les interprétations deviennent plus mesurées (moins idéologiques ?) et imputent la responsabilité de la guerre froide à « un mélange de malentendus,

---

<sup>33</sup> Jules MOCH, *Une si longue vie* ; Paris, Robert Laffont, 1976 (note de bas de page, p. 328-329).

<sup>34</sup> Archives du P.C.F., cote 261J 2/18, rapport de Maurice Thorez au C. C. du 29-30 octobre 1947 : « *le danger que l'expansionnisme américain faisait courir à la paix du monde et à l'indépendance des peuples* », « *Les Etats-Unis visent à instaurer leur hégémonie sur le monde* ».

<sup>35</sup> Bernard DROZ, Anthony ROWLEY, *Histoire générale du XX<sup>e</sup> siècle - Tome II La naissance du monde contemporain*; Paris, Seuil, 1986, (p. 255 et s.) ; André KASPI, « La cassure Est-Ouest – Qui est responsable ? » (p. 22-26) dans Michel WINOCK, *Le temps de la guerre froide*, Paris, Seuil, 1994 ; André KASPI, *Les Américains – 2 – Les Etats-Unis de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 1986, (p. 400 et s.) ; Pierre MELANDRI, « Les origines de la guerre froide » (p. 986 et s.) dans Jean-Pierre AZEMA, François BEDARIDA, *1938-1948 Les années de tourmente de Munich à Prague – Dictionnaire critique*, Paris, Flammarion, 1995 ; ...



d'interprétations erronées et de réactions mal calibrées<sup>36</sup>» qui ont petit à petit creusé un fossé rapidement devenu infranchissable, et installé les deux sociétés de l'Est et de l'Ouest dans une opposition et une confrontation internationale durable. Les alliés occidentaux ont très vite craint une volonté d'expansion et de conquête de Staline vers l'Ouest, la supériorité militaire sur le continent européen lui semblant acquise, alors que beaucoup d'historiens pensent aujourd'hui que la caractéristique de la politique de Staline dans ces années 1945-48 était plutôt la défensive et la prudence<sup>37</sup>. Il semble d'ailleurs que ce soit en fonction de cette stratégie que Staline impose une politique de renonciation à la prise du pouvoir aux partis communistes d'Europe de l'Ouest<sup>38</sup>, comme l'écrit pour le P.C.F. Vanessa Codaccioni en évoquant la « thèse du "légalisme républicain" dictée par Staline »<sup>39</sup>.

A l'inverse, les différents Partis communistes d'Europe dénonçaient la volonté hégémonique en Europe des Etats-Unis :

« Comme Hitler autrefois, les prétendants américains à la domination mondiale masquent leur politique d'expansion et de guerre sous les dehors de l'anticommunisme<sup>40</sup> »

Ainsi les événements se sont enclenchés en se nourrissant mutuellement, les Etats-Unis inquiets de la mainmise soviétique sur l'Europe de l'Est, le président Truman développe en mars 1947 la doctrine de « l'endiguement » contre l'expansion soviétique, et sur l'aspect économique met en avant le plan Marshall en juin 1947. En effet, selon Georges-Henri Soutou, pour les Américains le problème était bien plus économique, social et donc politique que militaire :

« le vrai danger n'était pas la menace militaire soviétique, mais le profit que les partis communistes et l'U.R.S.S. pourraient tirer de la désagrégation économique, sociale et politique de l'Europe occidentale. Il ne fallait pas tant lutter directement contre l'incendie que le priver d'oxygène<sup>41</sup> »

---

<sup>36</sup> Justine FAURE, *De la Grande Alliance à l'affrontement armé Est-Ouest (1944-1950) : origines de la Guerre froide et débats historiographiques*, Revue Histoire@Politique, Politique, culture, société, n° 3, novembre-décembre 2007, (p. 1) ;

<sup>37</sup> Justine FAURE, *op. cit.* (p. 17) ; Robert FRANCK, René GIRAULT, Jacques THOBIE, *La loi des géants 1941-1964*, Paris, Payot et Rivages, 1974. 3<sup>e</sup> éd. 2005, (p. 229) ; Stanislas JEANNESSON, *La guerre froide*, Paris, La Découverte, 2002, (p. 20-21) ; Lilly MARCOU, *Le Kominform* ; Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, (p. 45-46) ; Pierre MELANDRI, « Guerre froide » (p. 90) dans Jean-Pierre AZEMA, François BEDARIDA, *1938-1948 Les années de tourmente de Munich à Prague – Dictionnaire critique*, Paris, Flammarion, 1995.

<sup>38</sup> « *Quiconque occupe un territoire y impose son propre système social* », citation de Staline par Milovan Djilas, *Conversations avec Staline*, Paris, Gallimard, 1975, p. 127.

<sup>39</sup> Vanessa CODACCIONI, *Punir les opposants. Une sociologie des « procès politiques » en temps de crise : les interactions répressives entre le P.C.F. et l'Etat (1947-1962)*, thèse de science politique sous la direction de Frédéric MATONTI, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2011 (page 109 de la thèse).

<sup>40</sup> Archives du P.C.F., cote 261J 2/18, rapport de Maurice Thorez à la réunion du Comité Central du 29-30 octobre 1947.

<sup>41</sup> Georges-Henri SOUTOU, *La guerre froide 1943-1990* ; Paris, Arthème Fayard, 2001, 2<sup>e</sup> éd. 2011, (p. 247).

Devenu en 1947 secrétaire d'Etat (responsable des Affaires Etrangères) des Etats-Unis, le général Marshall lance le 5 juin 1947, dans un discours à l'université de Harvard, un plan d'assistance dans le but de « remédier à l'entière dislocation de l'économie européenne<sup>42</sup> », l'E.R.P. (European Recovery Program - plan de reconstruction européenne), et dont l'un des volets essentiels est la question du charbon comme le montre Régine Perron :

« Le 5 juin 1947, Marshall prononce le discours qui sera le coup d'envoi de l'aide américaine pour la reconstruction économique européenne concrétisée par le Plan Marshall. Ce Plan se base principalement sur le renouveau du marché charbonnier européen, qui doit permettre à l'économie européenne de se reconstruire rapidement. La dimension stratégique d'une source d'énergie dans l'environnement économique, politique, social, apparaît au grand jour. Toutes les politiques charbonnières élaborées depuis le début de 1946 ont tenté de la concrétiser avec bien des difficultés. Le Plan Marshall donne enfin les moyens de réaliser l'objectif de stabilisation. Dans ce but, il propose une grande politique d'ouverture de crédits, et répond justement à ce besoin de résoudre la crise financière du marché charbonnier, qui constituait le principal obstacle à la réalisation des politiques charbonnières précédentes.<sup>43</sup> »

Le plan Marshall s'adresse à toute l'Europe, URSS et « démocraties populaires<sup>44</sup> » incluses<sup>45</sup>, cependant le refus soviétique le limite à l'Europe occidentale. La Tchécoslovaquie en particulier l'avait accepté à l'unanimité de son conseil des ministres le 4 juillet 1947, mais se le voit interdire par l'URSS<sup>46</sup>. Les 16 pays bénéficiaires sont donc : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la France (elle a reçu une part substantielle de l'aide américaine (environ 20%<sup>47</sup>) au deuxième rang derrière le Royaume-Uni), la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Turquie.

Les Etats-Unis poussent ces 16 pays, pour pouvoir bénéficier du plan Marshall, à créer un organisme de coopération économique, l'O.E.C.E., dans le but de favoriser le libre échange par la diminution des droits de douane et des quotas. Ils mettent en place une administration spécifique, l'E.C.A. (European Cooperation Administration, Administration de la coopération économique), chargée de la répartition et la distribution des crédits américains

<sup>42</sup> Extrait cité par André FONTAINE, *La guerre froide 1917-1991*, Paris, La Martinière, 2006 (p. 120).

<sup>43</sup> Régine PERRON, *Le marché du charbon, un enjeu entre l'Europe et les Etats-Unis de 1945 et 1958* ; Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, (p. 130).

<sup>44</sup> Cette nouvelle terminologie qualifiant les pays d'Europe de l'Est sous domination de l'U.R.S.S. : « démocraties populaires » ou « pays de démocratie nouvelle » apparaît dans le langage du P.C.F. à partir de la fin de l'année 1947, notamment dans le rapport de Maurice Thorez (2 fois « démocraties populaires », 7 fois « pays de démocratie nouvelle ») à la réunion du Comité Central du 29-30 octobre 1947, archives du P.C.F., cote 261J 2/18,

<sup>45</sup> Maurice AGULHON, André NOUSCHI, Ralph SCHOR, *La France de 1940 à nos jours* ; Paris, Nathan Université, 1995, 3<sup>e</sup> éd. 2001, (p. 461).

<sup>46</sup> Jean-Pierre AZEMA, « Prague » (p. 887), dans Jean-Pierre AZEMA, François BEDARIDA, *1938-1948 Les années de tourmente de Munich à Prague – Dictionnaire critique*, Paris, Flammarion, 1995 ; Jean-Baptiste DUROSELLE, André KASPI, *Histoire des relations internationales de 1945 à nos jours*, Paris, A. Colin, 2009, (p. 60) ; Pierre MELANDRI, *Les Etats-Unis face à l'unification de l'Europe*, Paris, Editions A. Pedrone, 1980, (p. 106).

<sup>47</sup> Gérard BOSSUAT, « Le plan Marshall » (p. 237) dans Jean-Pierre AZEMA, François BEDARIDA, *1938-1948 Les années de tourmente de Munich à Prague – Dictionnaire critique*, Paris, Flammarion, 1995 ; Pierre MELANDRI, « Bienvenue, M. Marshall » (p. 38), dans Michel WINOCK, *Le temps de la guerre froide*, Paris, Seuil, 1994.

aux nations européennes, représentée en Europe par un bureau à Paris dirigé par Averel Harriman. Cela ne va pas sans une ingérence certaine dans les affaires intérieures françaises, comme l'indique Gérard Bossuat : « L'accord bilatéral du 28 juin 1948 : des conditions draconiennes et choquantes »<sup>48</sup>. Même si la souveraineté française n'est pas vraiment remise en cause<sup>49</sup>, cela nourrit la campagne du P.C.F. de refus du plan Marshall, accusé de soumettre la France au diktat américain et de remettre en cause l'indépendance nationale. Celle-ci devient un axe majeur de la propagande communiste<sup>50</sup>. De son côté Harriman dit aux Européens : « Le plan Marshall a deux objectifs, la reconstruction économique, mais aussi la défense d'une certaine forme de civilisation qui nous est commune<sup>51</sup> ». Le but est donc bien de s'opposer au bloc soviétique.

Quelles que soient les responsabilités respectives dans la genèse de la guerre froide, et les interprétations que l'on peut en faire aujourd'hui, en 1947-48 cela provoque un fossé sur le plan international entre l'Est et l'Ouest. Sur le plan national un antagonisme très fort se développe entre ceux qui ont soudain peur d'un danger (réel ou hypothétique) soviétique et ceux (le P.C.F. et les organisations qu'il contrôle) qui soutiennent sans faille l'U.R.S.S. en dénonçant l'impérialisme américain et les différents gouvernements français complices (après l'exclusion des communistes du gouvernement en mai 1947). Cela provoque un anticommunisme très virulent, qui devient une composante majeure de la situation politique française, et qui n'épargne pas bien sûr la corporation des mineurs. Comment ceux-ci se sont-ils situés dans ce contexte explosif ? Quelle a été l'influence de ces tensions internationales pour eux, dont la tradition d'organisation et même de politisation est importante ? Quel rôle cela a-t-il joué dans le déclenchement, le déroulement, et les conséquences de la grève de 1948 ?

Bien entendu, il n'est pas possible d'aborder la grève des mineurs sans évoquer la problématique de la production du charbon, qui mobilise l'essentiel des travailleurs des mines et dont l'importance stratégique a contribué fortement à la place prééminente de cette corporation.

---

<sup>48</sup> Gérard BOSSUAT, *La France, les Etats-Unis et la construction européenne 1944-1954*; Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1992, (p. 274 et s.).

<sup>49</sup> Irwin M WALL, *L'influence américaine sur la politique française- 1945-1954* ; Paris, Balland, 1989, (p. 231 et s.).

<sup>50</sup> Archives du P.C.F., cote 261J 2/18, Réunion du C. C. du 29-30 octobre 1947, rapport de Maurice Thorez : « sauvegarder notre indépendance nationale » « La colonisation économique de la France » « les plans américains d'asservissement de notre pays et de liquidation de nos productions nationales ».

<sup>51</sup> Gérard BOSSUAT, *L'Europe des Français 1943-1959*; Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, (p. 66).

### Le charbon : une question stratégique en France

La production française de charbon a toujours été insuffisante pour faire face à sa consommation (en 1947 la production représentait environ les trois quarts de la consommation, les importations devant apporter le quart manquant, en 1948 les proportions sont du même ordre), la France a dû en permanence importer du charbon de l'étranger (Allemagne, Belgique, Royaume-Uni, Pologne, Etats-Unis...). Régine Perron a consacré sa thèse de doctorat à l'étude du marché du charbon entre l'Europe et les Etats-Unis, en s'appuyant sur les archives de l'European Coal Organisation (ECO), dont quelques éléments<sup>52</sup> sont repris ci-dessous pour les années 1945 à 1947 :

Importations de charbons américain et allemand :

Etats-Unis		Allemagne	
1945	1946	1945	1946
1 692 053	4 385 773	1 218 125	2 604 874

*Source : Statistiques de l'E.C.O.*

Part des charbons américain, allemand et polonais dans les importations françaises totales de 1947 :

	Etats-Unis	Allemagne	Pologne
France	62,8 %	14,4 %	2,8 %

*Source : Statistiques de l'E.C.O.*

Le graphique (**annexe 4**) que nous avons réalisé sur la base des productions et importations mensuelles françaises de charbon de juillet 1945 à octobre 1947 montre la montée en puissance des importations en provenance des Etats-Unis sur la période. Cela se confirme pour l'année 1948 où les importations françaises de charbon restent importantes selon le tableau ci-dessous établi par Henri Varon<sup>53</sup>, et où les importations depuis les Etats-Unis représentent plus de la moitié du volume global :

Importations françaises de charbon en 1948 (en milliers de tonnes)

Etats-Unis	8 965
Allemagne occidentale	4 656
Pologne	1 848
Grande-Bretagne	714
Belgique	730
Divers	320
<b>TOTAL</b>	<b>17 233</b>

Par contre, selon un document interne du Parti Socialiste de février 1949, les prévisions d'importations américaines pour 1949 sont en diminution importante, grâce à une montée en puissance attendue de la production nationale :

<sup>52</sup> Régine PERRON, *Le marché du charbon, un enjeu entre l'Europe et les Etats-Unis de 1945 et 1958* ; Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, (p. 114 et 145).

<sup>53</sup> Henri VARON, *Le commerce international du charbon*, L'information géographique, volume 14 n° 5, 1950, (p. 196-198).

**Importation de charbon (en millions de tonnes)<sup>54</sup>**

	1938	1946	1947	1948	1949 Prévisions
Grande-Bretagne	6,5	0,7	0,005	0,7	1
Etats-Unis	//	5,2	12	9	5,4 <sup>(1)</sup>
Belgique	4,7	0,4	0,7	0,7	//
Pays-Bas	1,9	0,1	0,1	0,2	0,2
Ruhr-Cologne	5,3	2,1	1,9	4,7	8
Pologne	1,6	0,6	0,5	1,6	2
Tchécoslovaquie	0,05	0,02	0,03	0,04	0,1
Maroc	0,05	0,02	0,1	0,1	0,1
Autres pays	0,4	//	//	//	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>20,5</b>	<b>9,1</b>	<b>15,3</b>	<b>17,2</b>	<b>17</b>
Sarre	1,6	1,3	1,2	2,4	3
Production française	47,6	49,3	47,3	45,1	52,5
<b>TOTAL</b>	<b>69,7</b>	<b>59,7</b>	<b>63,8</b>	<b>64,7</b>	<b>72,5</b>

(1) A noter qu'il n'était prévu que 3,4 millions de tonnes, mais que la grève des mines a obligé le Gouvernement à demander un supplément de 2 millions de tonnes.

Une vision synthétique des années 1944 à 1948 est donnée par le graphique<sup>55</sup> en **annexe 5** montrant le déficit de production de charbon de la France par rapport à ses besoins. Si celle-ci a augmenté en 1945 et 1946, cela a seulement permis d'atteindre le niveau de 1938, ce qui est certes important, mais reste insuffisant. De plus, la production a ensuite stagné en 1947-48, en raison en particulier des grèves de novembre –décembre 1947 et octobre-novembre 1948 pendant lesquelles l'extraction a été quasi nulle.

Le redressement de la production dans les années de l'immédiat après-guerre a été obtenu par un effort volontariste important, mené conjointement par le gouvernement, les Houillères et le P.C.F. à travers la bataille du charbon, qui a mobilisé les mineurs de façon très dure et intensive. Comment ceux-ci l'ont-ils vécue, comment s'y sont-ils situés, avec quelles conséquences, en particulier pour les grèves de 1947, où ils ont été en première ligne, et de 1948 qu'ils ont menée quasiment seuls ?

<sup>54</sup> Archives de l'O.U.R.S., brochure « *Arguments et Ripostes* » de la S.F.I.O. n° 29 de février 1949, C0, « *Moins de charbon américain* ».

<sup>55</sup> Cahier de l'Institut d'Histoire Sociale C.G.T. des Mines n° 5 de janvier 1995 (page 13).

## La Bataille du Charbon : les mineurs, acteurs importants du redressement économique de l'après-guerre

Le besoin en charbon est alors crucial, comme le montrent ces affiches de propagande des Charbonnages de France (Archives du Site Couriot / Musée de la Mine, Saint-Etienne<sup>56</sup>) :



Pour se chauffer, pour travailler,  
pour réveiller les usines,  
« ils attendent du charbon ».

C'est donc un appel direct au mineur qui est fait dans la même campagne, dès 1945, en le tutoyant « Mineur, la France a besoin de charbon, la France a besoin de toi », il est d'ailleurs reconnu « premier ouvrier de France » :



La Bataille du Charbon est menée conjointement par les Charbonnages de France et par le gouvernement, auquel participe le Parti communiste français. Celui-ci est en effet en pointe dans cette bataille pour la production : « un seul devoir : PRODUIRE » proclame Maurice Thorez sur les affiches<sup>57</sup> (**annexe 6**). Déjà le 21 juillet 1945, alors Vice-président du Conseil, il prononce un célèbre discours<sup>58</sup> à Waziers, où il s'adresse aux mineurs du bassin houiller du Nord-Pas de Calais, pour les exhorter à l'effort. Il rappelle d'abord que sur les 60 à 70 millions de tonnes de charbon que consommait la France avant la guerre, elle n'en produisait que 45 à 50, et devait donc importer 20 à 25 millions de tonnes. Au moment où il parle, la

<sup>56</sup> Maurice BEDOIN, Jean-Claude MONNERET, Corinne PORTE, Jean-Michel STEINER, 1948 : *les mineurs stéphanois en grève – Des photographies de Léon Leponce à l'Histoire* ; Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2011, (p. 349-350).

<sup>57</sup> Cahiers d'histoire sociale C.G.T. n° 7 d'octobre 1995.

<sup>58</sup> Maurice THOREZ, *Œuvres choisies - 2 - 1938-1950* ; Paris, Editions sociales, 1966, (p. 386 et s.).

La grève des mineurs en France en 1948 sous les angles de la solidarité et de la répression

production n'est que de 80% de celle de 1938, et de même le rendement n'est que de 80 % de ce qu'il était en 1938. Il évoque plusieurs raisons à cela : la baisse des effectifs, la déficience physiologique des mineurs en raison de la malnutrition, la médiocrité de l'outillage (il rend hommage au passage au « sacrifice des camarades de la métallurgie qui viennent de renoncer à leurs vacances payées pour vous fabriquer des marteaux piqueurs »), la résistance de certaines directions en raison d'une épuration insuffisante, mais il évoque ensuite des raisons qui tiennent à : « l'effort insuffisant des mineurs eux-mêmes, de votre effort à vous ». Il revient sur la question des absences : « on s'absente trop facilement, pour un oui pour un non » et ne comprend pas que « des délégués à la Caisse de secours puissent donner des billets de malade sans journée de malade ». Il met en cause les médecins qui donnent facilement des billets de malades et poussent à la désorganisation, et rappelle que pour les prochaines élections à la Caisse de secours, le syndicat doit dire à ses délégués : « Il faut être intransigeant ; c'en est fini avec de telles méthodes, parce que c'est de l'anarchie, un encouragement à la paresse ». Il exhorte donc les mineurs à « produire, produire, et encore produire, faire du charbon, c'est aujourd'hui la forme la plus élevée de votre devoir de classe, de votre devoir de Français ».

Le P.C.F. est donc (du moins tant qu'il est présent au gouvernement, jusqu'au 4 mai 1947) le plus ardent défenseur de la bataille de la production<sup>59</sup>. Cela va par exemple jusqu'à demander aux mineurs de Carmaux de prendre, comme leurs camarades du Nord-Pas-de-Calais, du Gard, de Decazeville, seulement six jours de congés sur leurs douze jours de droit, comme le montre le tract diffusé par la fédération communiste du Tarn<sup>60</sup> (**annexe 7**).

C'est également la ligne directrice de la C.G.T. : le 5 avril 1945, Victorin Duguet, secrétaire fédéral, déclare : « dans le moment présent c'est un crime contre le pays que de recourir à la grève<sup>61</sup> ». Devenu président des Charbonnages de France il lance en mars 1947 un appel aux mineurs : « Ce que je vais vous dire vous paraîtra dur, mais il faut que vous produisiez davantage. La nationalisation des mines n'est pas un échec : il faut faire la preuve que le rendement, le prix de revient, l'ordre et la discipline sont meilleurs qu'avant guerre, sinon il en sera fini des Houillères nationales »<sup>62</sup>.

---

<sup>59</sup> Cette attitude est reprise pendant la grève par la S.F.I.O. en citant Auguste Lecoeur qui, selon *L'Aveyron libre*, hebdomadaire de la fédération de l'Aveyron du parti socialiste n° 134 du 13/11/1948, déclarait le 2 février 1947 : « La grève n'est pas actuellement le moyen de faire aboutir les revendications, c'est exactement le contraire. Nos revendications, vous les arracherez à coups de pics, en faisant augmenter la production » (p. 1).

<sup>60</sup> Archives confédérales F.O., *Force Ouvrière 1948*.

<sup>61</sup> Rolande TREMPE, *Les trois batailles du charbon, 1936-1947* ; Paris, La Découverte, 1989 (p. 219).

<sup>62</sup> Bruno MATTEI, *Rebelle, Rebelle ! Révoltes et mythes du mineur* ; Seyssel, Champ Vallon, 1987, p. 302

De même, comme l'écrit Michel Pigenet<sup>63</sup> « Gaston Monmousseau, membre du bureau confédéral C.G.T. et du bureau politique du P.C.F., franchit un pas supplémentaire, faisant de la grève " l'arme des trusts "».

Rolande Treppe montre également que, si le statut du mineur a été un progrès réel pour les mineurs, il ne rompt pas avec les formes de travail au rendement, la rémunération à la tâche, que les syndicats avaient refusées en 1936 :

« Tout cela n'a pas suffi à faire triompher un certain nombre de revendications qui leur étaient pourtant chères. Il s'agit des conditions de travail et des formes du salaire. Le statut, en effet, officialise le travail à la tâche et donne en 1946 une définition de cette dernière qui est exactement celle qui avait été définie sous Vichy par Vial, le « rationalisateur », « l'ingénieur Bedau » (comme disaient les mineurs). Nous savons avec quelle vigueur les syndicats, en 1936, avaient condamné le travail à la tâche et le salaire individuel. En ce domaine, ils ont perdu. Les conventions de 1936 [...] n'ont pas été prises en compte par le statut. Le discours de Maurice Thorez à Aubry nous en fournit les raisons : pour produire beaucoup, n'a-t-il pas demandé ce jour-là aux mineurs de se plier à l'usage des longues tailles et d'accepter la pratique du salaire individuel ? A chacun selon son travail ... Au nom de l'intérêt national, les mineurs ont donc abdiqué et accepté les méthodes de travail et les modes de rémunération qu'ils avaient tellement combattus.<sup>64</sup> »

Cette pratique du travail à la tâche (que défend aussi Maurice Thorez dans son discours de Waziers en 1945) pour développer la motivation individuelle (car il permet de très bons salaires, en particulier aux mineurs à l'abattage), s'accompagne également de primes de rendement collectives, comme le montre par exemple la note des Houillères d'Aquitaine de mai 1948<sup>65</sup> (**annexe 8**).

La bataille du charbon a donc été globalement gagnée, malgré les difficultés, et même s'ils ont été accompagnés de gratifications financières et morales, au prix de sacrifices importants consentis par les mineurs, ainsi que l'écrit Rolande Treppe :

« Les mineurs dans leur corps, leur santé, ont payé chèrement les contraintes auxquelles ils ont été soumis. Ils ont été les fantassins de seconde classe sur qui, comme au front, pesa tout l'effort de la bataille et chez qui le nombre de tués et d'invalides se multiplia<sup>66</sup> ».

Comment ont-ils vécu cette période ? Ces années de sacrifices n'ont-elles pas eu des conséquences dans les conflits de 1947 et 1948 ? Il convient d'intégrer ces éléments dans la réflexion, en particulier sans doute pour comprendre la dureté particulière du conflit.

Comme nous venons de le voir, c'est dans un contexte géopolitique complexe, où les forces sociales et politiques se radicalisent en s'opposant, que se déroule la grève des mineurs de 1948. Pour tenter d'appréhender la diversité des situations, nous avons essayé de consulter des sources à la fois nationales et locales (au moins en partie).

---

<sup>63</sup> Michel PIGENET, *La Libération. Les mobilisations sociales à l'heure de la Reconstruction* (p. 434), dans *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours* ; sous la direction de Michel PIGENET et Danielle TARTAKOWSKY, Paris, La Découverte, 2012.

<sup>64</sup> Rolande TREPPE, *op. cit.* (p. 240-241).

<sup>65</sup> Archives C.G.T. Carmaux HBA 36

<sup>66</sup> Rolande TREPPE, *op. cit.* (p. 241).



### Les sources historiques utilisées

Ces sources proviennent de différentes origines, et sont parfois aussi de qualité diverse. Ce sont à la fois des sources publiques et privées, mais aussi dispersées sur tout le territoire, selon les différents bassins miniers. Pour suivre les deux axes de travail, solidarité et répression, que nous avons privilégiés au départ, nous avons essayé de retrouver des fonds d'archives correspondants, en distinguant trois grandes catégories : syndicales et politiques, professionnelles, administratives.

Il a fallu bien sûr mobiliser d'abord les archives syndicales et politiques, en premier lieu celles de la C.G.T, de très loin le principal syndicat en 1948, celui qui a été au cœur de la grève, et qui fournit la plus grande quantité d'informations sur celle-ci, que ce soit au niveau confédéral, fédéral, mais également local (par exemple les archives de la C.G.T. à Carmaux, bien que lacunaires<sup>67</sup>, procurent beaucoup d'éléments intéressants).

La C.G.T.-F.O., qui naît après les grèves de 1947, à la toute fin de l'année, présente des archives très réduites sur cette grève, sans doute en raison d'une faible structuration due à sa création récente, et aussi du positionnement hostile à la grève qu'a rapidement pris ce syndicat dans le conflit. De même les archives de la C.F.T.C. - C.F.D.T. sont-elles assez peu riches, sans doute pour les mêmes raisons.

Les archives du P.C.F. sont intéressantes, car elles permettent d'analyser ou de mieux lire certains aspects du conflit, mais c'est parfois de façon allusive et limitée à un relevé de décisions prises (archives du Bureau Politique ou du Secrétariat Général) ou incomplète (les procès-verbaux intégraux d'interventions aux réunions du Comité Central ne figurent plus dans les archives à partir du mois d'avril 1948).

Celles du Secours Populaire Français, vecteur important de l'organisation de la solidarité, sont décevantes, comportant essentiellement au siège parisien les différents numéros du journal « *La Défense* » et aux Archives Nationales du Monde du Travail quelques éléments (surtout de presse) relatifs en particulier au congrès de l'amnistie pour les mineurs organisé les 21-22 mai 1949 à Billy-Montigny.

Les archives socialistes (de l'Office Universitaires de Recherche Socialiste et de la Fondation Jean Jaurès) offrent quelques éléments intéressants et éclairent particulièrement les positions prises par la S.F.I.O et ses représentants.

---

<sup>67</sup> Nous avons particulièrement regretté de n'avoir pu retrouver les cahiers tenus par la Commission de Solidarité concernant les recettes et les dépenses, mentionnés par Gilbert LAVAL, Mémoire *La grève des mineurs de 1948*, Université de Toulouse Le Mirail (sous la direction de Rolande TREMPÉ), 1978, et qui ont semble-t-il disparu des archives de la C.G.T. de Carmaux.

Un deuxième type de source documentaire correspond aux archives des Houillères, pour l'essentiel semble-t-il gérées par les archives départementales, et pour ce qui est du bassin du Nord-Pas-de-Calais (principal centre minier de France) aux Archives Nationales du Monde du Travail. Celles-ci comportent un volume très important d'archives, avec une grande quantité de documents, parfois un peu disparates, mais aussi lacunaires. Outre les archives des Houillères du Nord-Pas-de-Calais (ainsi que celles du centre historique minier de Lewarde), nous avons pu travailler sur celles des Houillères du bassin d'Aquitaine (subdivisée en deux groupes miniers, du Tarn et de l'Aveyron) aux archives départementales du Tarn et de l'Aveyron,

Un troisième type de ressources utilisées correspond aux archives de l'Etat et des administrations, que ce soit sur le plan national (Archives Nationales essentiellement), départemental avec en particulier les archives préfectorales, et enfin local avec les archives municipales.

La presse, qu'elle soit nationale ou locale, est également une source importante d'informations, même si la dichotomie complète de la société française à partir de 1947, installe le pays dans un antagonisme binaire. Cette opposition politique et idéologique systématique entre deux camps se lit directement dans la présentation des événements par la presse, en solidarité inconditionnelle avec les grévistes pour les journaux du parti communiste ou proches de lui, et pour le reste de la presse, marquée le plus souvent par l'anticommunisme, hostile à la grève et aux grévistes. Il convient donc à chaque instant de faire la lecture en parallèle des mêmes événements selon différents organes de presse, ce que nous avons essayé de faire à travers la consultation de quatre quotidiens : *L'Humanité*, *Le Populaire*, *Le Figaro* et *Le Monde*, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 1948 au 31 mars 1949.

Enfin, la grève des mineurs de 1948 est aussi une grande aventure humaine, elle a bouleversé la vie de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants et l'a parfois même détruite, elle a installé de profondes divisions, y compris au sein même de certaines familles<sup>68</sup>. Cet aspect humain n'est pas toujours bien retranscrit dans des documents d'archives, et il est tentant d'aller rechercher des témoignages personnels de ce qu'ont pu vivre les mineurs et leurs proches. Malheureusement, le temps a passé, deux générations aussi, et il est bien difficile de trouver des témoins, mais aussi une parole qui n'ait été peu ou prou transformée par le temps et l'usure de la mémoire. Nous avons essayé toutefois de recueillir quelques

---

<sup>68</sup> Divisions dont témoigne Louis Lengrand, devenu en mars 1948 surveillant, et passant de la C.G.T. à la C.G.C. Lorsque la grève éclate il continue à travailler, avec le sentiment de trahir, et se fâche avec son frère, gréviste et licencié, avec lequel il ne reparle qu'à l'occasion de l'enterrement de leur mère ; Craipeau Maria, Lengrand Louis, *Louis Lengrand mineur du Nord* ; Paris, Seuil, 1974, (p. 115).

éléments de source orale<sup>69</sup>, qui peuvent s'ajouter à ceux qui ont été rassemblés dans le documentaire récent<sup>70</sup> consacré à la lutte d'un groupe de mineurs sanctionnés pour leur participation à cette grève et qui ont entrepris en 1982 un long combat administratif puis juridique en réparation, documentaire repris et complété dans un ouvrage<sup>71</sup> relatant les dommages dont ont été victimes ces plaignants et pour lesquels ils essaient d'obtenir reconnaissance et dédommagement.

### **Comment organiser cette étude ?**

Le choix a été fait d'étudier cette grève à travers un double prisme, la répression qu'elle a provoquée et la solidarité qu'elle a suscitée. Nous faisons en effet l'hypothèse que ces axes d'analyse, répression et solidarité, ont joué un grand rôle dans le déroulement de la grève et peuvent en permettre une lecture intéressante. Ils fournissent par ailleurs une source de réflexion sur la grève elle-même et au-delà sur la période historique où elle se situe par la multiplicité de formes qu'ils revêtent.

D'abord, faut-il parler de répressions ou de répression de la grève ?

Peut-être le pluriel est-il plus adapté, car il y a eu au moins deux phases temporelles de répression, pendant la grève et après celle-ci.

Il y a eu par ailleurs différents modes de répression mis en œuvre, d'abord l'opposition violente à la grève elle-même par l'utilisation de forces policières et même militaires très imposantes (même s'il faut admettre que cette violence s'est souvent accompagnée d'une violence parallèle de certains grévistes, et pas seulement contre les forces de l'ordre, mais aussi contre les « jaunes », les non-grévistes), par les poursuites judiciaires systématiques engagées contre les grévistes, enfin par les licenciements et différentes mesures répressives engagés par les Houillères. Ces répressions multiples, policières, pénales, civiles, professionnelles, amèneront donc à s'interroger sur les moyens mis en œuvre, les institutions et les individus, les méthodes utilisées, ...

Ces répressions se sont heurtées à une grande solidarité autour de la grève et des grévistes, et l'on peut sans doute parler là-aussi de solidarités plurielles, tant elles ont été de divers ordres, que ce soit sur les plans locaux, régionaux, national et international, mais aussi de diverses natures : financière, matérielle, judiciaire, morale, intellectuelle, ... Il est

---

<sup>69</sup> Cela a d'ailleurs été difficile, car parmi les quelques mineurs survivants ayant vécu ces événements, et qui ont tous plus de 85 ans, beaucoup ne souhaitaient pas en parler, le souvenir en étant encore vif, et ce sont surtout les plus engagés dans la grève qui ont été intéressés.

<sup>70</sup> Jean-Luc RAYNAUD, *L'honneur des gueules noires*, reportage, FR3, film de 52 mn, 2013, [http://www.youtube.com/watch?v=nt-an\\_QcPCE](http://www.youtube.com/watch?v=nt-an_QcPCE)

<sup>71</sup> Dominique SIMONNOT, *Plus noir dans la nuit – La grande grève des mineurs de 1948* ; Paris, Calmann-lévy, 2014.

également intéressant de s'interroger sur les couches sociales qui sont impliquées dans cette solidarité, la raison de leur mobilisation, son degré, sa durée,...

Sur le plan temporel, il n'est pas possible de se limiter à la seule durée de la grève, du 3 octobre au 29 novembre, car la répression judiciaire qui a commencé pendant la grève s'est largement poursuivie après, suivie ou accompagnée par une répression professionnelle intense. Ces deux types de répression se sont prolongées pendant des mois et même parfois des années, et leurs conséquences ont perduré parfois jusqu'à nos jours.

Cette étude devra donc être réalisée sous un double gradient, temporel mais aussi thématique. Il nous a semblé en effet, au fur et à mesure de la prise de connaissance des sources et documents étudiés, que les deux phases temporelles (pendant la grève / après la grève), correspondaient également à deux problématiques différentes :

- Pendant la grève, la solidarité déployée pour la soutenir est plutôt de type offensif, il s'agit d'aider à obtenir gain de cause et faire céder gouvernement et Houillères, alors que ceux-ci, même s'ils déploient une répression énergique (sur le plan de la reconquête des puits mais aussi du début de la répression judiciaire) sont plutôt sur la défensive, du moins dans un premier temps
- Après la fin de la grève, les choses s'inversent, en particulier parce que la grève est globalement un échec, les objectifs principaux ne sont pas atteints et les mineurs grévistes sont contraints de reprendre le travail dans des conditions difficiles. Il y a alors une recrudescence de la répression, judiciaire mais aussi professionnelle, où le gouvernement et les Houillères utilisent à leur profit le rapport de forces qui leur est devenu favorable.

Au préalable, il semble nécessaire dans une première partie d'exposer le contexte et les acteurs de la grève et de sa répression militaro-policière.

Nous étudierons ensuite les deux phases chronologiques du conflit en deux parties successives qui essaieront, à travers l'évolution temporelle, de montrer le basculement des rapports de force et la façon dont la dialectique répression/solidarité continue à se manifester, même si c'est sous des formes et des intensités différentes.

# PREMIERE PARTIE

*Avant et pendant la grève, préparation du conflit,  
mobilisation et mise en œuvre des moyens de lutte et de  
solidarité d'un côté, de répression de l'autre*

La grève des mineurs de 1948, par essence de nature professionnelle et même corporative, a pris une dimension bien plus importante dans le cadre géopolitique de durcissement de la guerre froide, mobilisant des forces sociales et politiques bien plus larges que le seul milieu de la mine, et provoquant des crispations partisans très importantes et conflictuelles. Cette première partie a pour but d'en présenter d'abord le contexte dans le premier chapitre, puis le déroulement dans le deuxième chapitre. .

Le contexte difficile et conflictuel de la période sur le plan économique et social, politique et syndical, fait donc l'objet du premier chapitre, avant de présenter les protagonistes du conflit et l'aspect humain de celui-ci, tout particulièrement important concernant les mineurs qui constituent une corporation singulière à bien des titres.

Le deuxième chapitre présente le déroulement du conflit de façon succincte, en le replaçant dans le prolongement des grèves violentes de novembre-décembre 1947, où les mineurs s'étaient fortement inscrits. Nous essaierons de montrer les singularités de cette grève des mineurs et son échec final face à une répression militaro-policière particulièrement bien préparée, dans un contexte d'isolement relatif du conflit par rapport aux autres secteurs de la classe ouvrière, même si les mineurs ont pu trouver dans la population une solidarité très forte qui sera étudiée aux chapitres ultérieurs dans ses différentes composantes, en parallèle (et en lien dialectique) avec la répression multiforme qui leur est infligée.

# **Chapitre I : Le contexte et les acteurs de la grève et de sa répression**

## **Avant la grève, les difficultés sociales exacerbent les oppositions partisans, les acteurs du conflit se préparent à l'affrontement : les mineurs mobilisent leurs soutiens, le pouvoir consolide ses moyens de répression**

La grève des mineurs d'octobre-novembre 1948 se produit après la vague de grèves de l'automne 1947, où les mineurs ont tenu une place importante et qui n'a pas été sans conséquence ni sans lien avec le conflit de 1948 dans lequel ils ont joué le premier (et quasi unique) rôle.

Lorsque l'on observe l'évolution des grèves sur les trois années 1946 à 1948, si l'année 1946 a été très calme de ce point de vue, le nombre de grèves, de grévistes et de journées perdues explose dans les années 1947 et 1948, en fait essentiellement à partir du deuxième semestre 1947 :

Années	Nombre de grèves	Nombre de grévistes (en milliers)	Nombre de journées perdues (en milliers)
1946	528	180	386
1947	2 285	2 998	22 673
1948	1 425	6 568	13 133

(Source : Goetz-Girey : *Le mouvement des grèves en France 1919-1962*, Paris, 1965<sup>72</sup>)

<sup>72</sup> Robert MARTELLI, *Le P.C.F. et la guerre froide* (p. 336), dans *Le P.C.F. étapes et problèmes 1920-1972* (p. 398) ; Xavier VIGNA, *Histoire des ouvriers en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2012 (p. 173).

Il est donc intéressant d'analyser les causes de cette évolution brutale de la conflictualité. Cette explosion conflictuelle n'est évidemment pas sans rapport avec une situation particulièrement difficile sur les plans économique et social, mais aussi avec l'évolution de la situation politique et géopolitique.

## **A : Les conditions du conflit : pluri-causalité, sociale, politique, sociétale :**

### **1) Une situation économique et sociale très difficile**

En France, la situation est en effet désastreuse sur le plan économique et social dans les années de l'immédiat après-guerre.

La production agricole, si elle s'améliore progressivement, reste inférieure en 1948-49 à ce qu'elle était en 1938 (en partie à cause de la pénurie d'engrais et de machine agricoles, à quoi s'ajoute un hiver 1947 très rude suivi de récoltes très médiocres en 1948) comme le montre le tableau <sup>73</sup> ci-après :

	Production végétale	Production animale	Production totale
1945-1946			64
1946-1947	82	80	80
1947-1948	71	82	78
1948-1949	92	97	95

(Base 100 en 1937-1938)

La production industrielle se rétablit plus rapidement : si elle n'est que d'un indice 42 en mai 1945 (sur une base 100 en mai 1938, soit moins de la moitié), elle passe à 90 en mai 1946, 106 en mai 1947 et 117 en mai 1948<sup>74</sup>. Mais encore faut-il préciser que 1938 était une année de récession, avec donc un indice faible, inférieur en fait de 25% au niveau de 1929, ce qui signifie que la production industrielle en 1948 n'a toujours pas tout à fait retrouvé le niveau de 1929, avant la grande crise économique mondiale...

Par ailleurs le coût de la vie explose : en 1939 salaires et prix avaient été bloqués, mais avec le marché noir, pendant la guerre les prix ont fortement augmenté alors que les salaires restaient bloqués. A la Libération, le gouvernement fait un réajustement des salaires, qui augmentent de 30 à 50%, puis début 1946 à nouveau de 30 à 35%, mais c'est loin de compenser la hausse des prix bien plus considérable : l'indice des prix de détail de 29 articles alimentaires de base est passé (sur une base 100 en 1938) à environ 300 en novembre 1944, environ 900 en novembre 1946 et plus de 1800 en novembre 1948<sup>75</sup>, soit une multiplication par 3 entre 1944 et 1946, et par 2 entre 1946 et 1948. Globalement, on estime que l'indice des

<sup>73</sup> Maurice NIVEAU, *Histoire des faits économiques européens* ; Paris, PUF, 1966, 7e éd. 1989, (p. 348).

<sup>74</sup> Maurice NIVEAU, *op. cit.* (p. 350-351).

<sup>75</sup> Maurice NIVEAU, *op. cit.* (p. 342).

prix de détail a augmenté de 63% en 1946, 60% en 1947, 59% en 1948<sup>76</sup>. Finalement, le pouvoir d'achat ouvrier est estimé fin 1947 à seulement 50 % de celui d'avant-guerre<sup>77</sup>. Un processus inflationniste fort s'est mis en place que les gouvernements essaient de combattre, même s'ils l'ont peut-être pendant un certain temps préféré au danger de la dépression et de la déflation<sup>78</sup>. Ainsi, le gouvernement Blum décide une baisse générale des prix de 5% le 2 janvier 1947 puis de 5% encore le 1<sup>er</sup> mars, mais n'aboutit seulement qu'à freiner la hausse des prix, qui reprend dans le courant de l'année 1947. Cela nourrit un climat social de plus en plus tendu et de nombreuses revendications salariales.

Tous les paramètres sociaux se sont fortement dégradés : mortalité infantile, maladies (la tuberculose atteint 11% des étudiants à Marseille en 1947<sup>79</sup>), accidents du travail ont augmenté, la population est épuisée après quatre années d'occupation suivies d'autant de privations. Les tickets de ravitaillement ne sont pas supprimés avant 1949, aussi les entreprises qui le peuvent apportent des fournitures complémentaires à leur personnel. Ainsi les Houillères proposent très souvent - jusqu'au milieu de l'année 1949 - des tickets de ravitaillement en matières grasses et en fromage, comme le 7 octobre 1948<sup>80</sup> dans le Nord-Pas-de-Calais (**annexe 9**), des distributions (payantes) de pommes de terre, de chaussures, de pneus de vélos, de pain, de produits alimentaires divers ainsi que l'indique la note de service des Houillères du Bassin d'Aquitaine n° 909 du 4 février 1949<sup>81</sup> (**annexe 10**).

La récolte de blé la plus désastreuse du siècle a lieu en 1947 (à peine plus de 3 millions de tonnes de blé)<sup>82</sup>, alors que la production de blé était en moyenne du double (6,4 millions de tonnes en 1943, 6,4 en 1944, 4,2 en 1945 et 6,8 en 1946<sup>83</sup>). De ce fait, le rationnement quotidien du pain est même de plus en plus sévère : 350 grammes en octobre

---

<sup>76</sup> Serge BERSTEIN, Pierre MILZA, *Histoire du XX<sup>e</sup> siècle Tome 2 – Le monde entre guerre et paix 1945-1973* ; Paris, Hatier, 1996, (p. 81).

<sup>77</sup> Annie LACROIX-RIZ, *La C.G.T. de la Libération à la scission, 1944-1947* ; Paris, Editions sociales, 1983, (graphique p. 370) ; Stéphane COURTOIS, Marc LAZAR, *Histoire du Parti Communiste Français* ; Paris, Presses Universitaires de France, 1995, 2<sup>e</sup> éd. 2000, (p. 257).

<sup>78</sup> Michel MARGAIRAZ, La reconstruction matérielle : crise, infléchissement ou ajustement ? (p. 43) dans Serge BERSTEIN, Pierre MILZA, *L'année 1947* ; Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

<sup>79</sup> Edouard DEPREUX (ministre de l'Intérieur S.F.I.O. en 1947), *Souvenirs d'un militant* ; Paris, Fayard, 1972, (p. 371)

<sup>80</sup> Archives nationales du Monde du Travail, HBNPC 2004 001 133, circulaire n° 100/420C.

<sup>81</sup> Archives municipales de Carmaux, Houillères du Bassin d'Aquitaine, HBA Direction- Notes de service 864 à 1031.

<sup>82</sup> Michel WINOCK, *La fièvre hexagonale – Les grandes crises politiques (1871- 1968)- 1947 : l'année terrible* ; Paris, Seuil, 1986, 3<sup>e</sup> éd. 2001, (p. 414).

<sup>83</sup> Eric ALARY, Gilles GAUVIN, Bénédicte VERGEZ-CHAIGNON, *Les Français au quotidien 1939-1949* ; Paris, Perrin, 2006, (p. 609).



1944, 300 en janvier 1946, il passe à 200 grammes en octobre 1947<sup>84</sup>. Le tableau ci-après montre la diminution des quantités de denrées alimentaires disponibles à partir des années 1938-1939 :

### CONSOMMATION DE DENREES ALIMENTAIRES par tête d'habitant

Années	Blé	Viandes	Pommes de terre	Huile d'arachide	Lait	Miel	Légumes secs	Sucre	Cacao	Thé	Café
	kg	kg	kg	kg	litres	g	kg	kg raffiné	kg	kg	kg
1938	241	40,9	415	5,9	241	150	6,9	24,0	1,01	0,03	4,44
1939	188	37,5	343	6,2	243	260	5,6	16,6	1,15	0,03	3,91
1940	132	24,9	253	3,5	18	110	5,9	10,6	1,22	0,04	3,38
1941	151	19,9	180	3,1	174	140	4,4	11,1	0,87	0,01	0,91
1942	133	18,6	180	0,6	160	140	3,9	12,5	0,82	-	0,63
1943	156	15,5	173	-	162	70	3,5	12,6	0,13	-	0,21
1944	159	16,0	196	-	139	80	3,6	10,4	0,03	-	0,08
1945	121	21,0	155	1,3	154	80	3,4	12,5	0,55	-	1,18
1946	215	32,9	249	1,8	165	140	5,4	14,4	0,99	0,01	1,65
1947	90	36,6	372	2,0	174	250	4,5	16,8	1,00	1,00	1,86
1948	207	40,8	378	2,8	200	290	6,1	17,5	1,24	1,24	1,71

Cahier Institut d'Histoire Sociale Mines-Energie CGT n° 5 de juin 1995 (p. 10)

La consommation a beaucoup diminué tout au long de la guerre, mais n'augmente que très lentement dans les années d'après-guerre, puisque en 1948 le niveau de 1938 n'a toujours pas été retrouvé comme on le voit pour la plupart des produits, en particulier le blé, les pommes de terre, le lait, le sucre,...

La C.F.T.C.<sup>85</sup> fait en mai 1948 la comparaison du pouvoir d'achat d'une heure de travail de manœuvre :

	pain	œufs	beurre	viande	Lait
en 1939	3 kg 100	8	0 kg 300	0 kg 400	4 litres 44
en 1948	2 kg 340	3	0 kg 131	0 kg 130	2 litres

Les rations alimentaires sont donc insuffisantes pour la plus grande partie de la population, et même si les mineurs ont droit, eu égard à la pénibilité de leur travail, à des rations plus copieuses, celles-ci sont très faibles, comme le montrent les chiffres fournis par Augustin Viseux<sup>86</sup> : 160 g. de viande et 90 g. de g. charcuterie par semaine, ce qui entraîne dans les années 1945 à 1948 une malnutrition qui, conjuguée à l'effort de production intense demandé durant la bataille de la production, affaiblit terriblement les mineurs. Outre un affaiblissement physique qui fait chuter le rendement du travail, le fait que la recherche de

<sup>84</sup> Michel PIGENET, *La Libération. Les mobilisations sociales à l'heure de la Reconstruction* (p. 428), dans *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours* ; sous la direction de Michel PIGENET et Danielle TARTAKOWSKY, Paris, La Découverte, 2012.

<sup>85</sup> Archives C.F.D.T., Boîte 4H106, C.F.T.C. sur les prix et les salaires 1947-1948.

<sup>86</sup> Augustin VISEUX, *Mineur de fond – fosses de Lens, soixante ans de combat et de solidarité* ; Paris, Plon, 1991, (p. 368).

nourriture soit une préoccupation constante, nourrit (si l'on peut dire) un absentéisme supplémentaire, facteur de plus de baisse de la production de charbon, qui est pourtant une nécessité vitale.

## 2) Des tensions et oppositions politiques et syndicales profondes

**Le gouvernement :** Depuis la Libération, les gouvernements successifs sont dits de tripartisme (sauf un très bref intermède d'un mois de Léon Blum en décembre 1946) réunissant S.F.I.O, M.R.P. et P.C.F. jusqu'à ce que celui-ci en soit exclu le 4 mai 1947. Il y a alors une inflexion politique nette vers le centre, à travers une coalition S.F.I.O. – M.R.P – Radicaux, qui donne des gouvernements dits de la troisième force. Celle-ci conserve la majorité à l'Assemblée Nationale, et peut donc gouverner tant qu'elle reste unie, mais sur le plan politique elle est prise en tenaille entre le R.P.F. à droite créé par le général De Gaulle en avril 1947 et qui a obtenu une grande victoire aux élections municipales de septembre 1947, et le P.C.F. à gauche qui est alors tant sur le plan organisationnel qu'électoral le premier parti de France. La voie est donc étroite pour ces différents cabinets ministériels, dans une situation économique, sociale, politique et internationale extrêmement difficile et conflictuelle.

Ces gouvernements fragiles qui se succèdent à partir du milieu de l'année 1947 sont inquiets pour différentes raisons :

- les grèves de 1947, évoquées plus précisément un peu plus loin, qui ont fortement ébranlé le pouvoir et ont été marquées par une grande violence et même un certain nombre d'actes de sabotages en particulier ferroviaires (le déboulonnement de voies a provoqué le déraillement du rapide Paris-Arras faisant 16 morts et des dizaines de blessés)

- le souvenir des groupes de résistance F.T.P., dissous après la Libération et que le P.C.F. maintient ou reconstitue de façon plus ou moins clandestine<sup>87</sup>, comme en témoigne la vingtaine d'interpellations opérées les 11 et 12 janvier 1948 dans la région de Denain<sup>88</sup>. De la même façon, le R.P.F. est soupçonné d'entretenir des groupes armés, et par ailleurs, comme l'écrit Bernard Herman : « les armes ne manquent pas <sup>89</sup>», ce que confirme Georgette Elgey<sup>90</sup>.

---

<sup>87</sup> Entretien entre Staline et Thorez du 18 novembre 1947, rapporté par Georges-Henri SOUTOU, *La Guerre froide 1943-1990*, Paris, Arthème Fayard, 2001, 2e éd. 2011 (p. 263).

<sup>88</sup> Vincent AURIOL, *Journal d'un septennat 1947-1954 : Tome II - 1948*, Paris, Armand Colin, 1974, note de lecture 122 de Jean-Pierre AZEMA (p. 616).

<sup>89</sup> Bernard HERMAN, *Les violences politiques en France métropolitaine entre 1947 et 1953 – Légitimité et illégitimité de la politique en actes*, Thèse de doctorat d'histoire contemporaine sous la direction de Michel PIGENET, Université Paris Panthéon Sorbonne- UFR d'Histoire, avril 2010 (p. 153-154).

<sup>90</sup> Georgette ELGEY, *Histoire de la IVe République – Première partie : La République des illusions 1945-1951*, Paris, Fayard, 1965, (p. 460).

La confrontation internationale qui naît durant l'année 1947, se traduit sur le plan national par une opposition de plus en plus grande, entre le parti communiste et les autres forces politiques. Cet antagonisme traverse le mouvement ouvrier et le gouvernement.

Le 25 avril 1947, dans un contexte de baisse continue du pouvoir d'achat ouvrier, un groupe trotskyste déclenche une grève dans les ateliers 6 et 18 de l'usine Renault-Billancourt, à laquelle essaie de s'opposer la C.G.T dans un premier temps (« La grève Renault est venue nous surprendre un peu »<sup>91</sup>), puis s'y rallie pour en prendre la direction<sup>92</sup>. Le P.C.F. est amené à se solidariser avec les actions revendicatives pour ne pas se couper de la classe ouvrière, et rompt la solidarité gouvernementale sur la question de confiance que pose le président du conseil Paul Ramadier le 2 mai. Les ministres communistes sont alors exclus du gouvernement par Ramadier le 4 mai 1947, décision entérinée par le conseil national de la SFIO le 6 mai par 2529 mandats contre 2125<sup>93</sup>, grâce à une intervention décisive de Léon Blum évitant la démission collective du gouvernement Ramadier qu'espérait le P.C.F. pour revenir au pouvoir en position de force.

Un schéma synoptique très simple et synthétique (**annexe 11**) montre le déroulement chronologique des principaux événements successifs qui se déroulent en parallèle sur les plans international, national et social dans les années 1946 à 1948, sans que bien sûr il y ait forcément, dans cet enchaînement d'événements, de corrélation ou de causalité absolues entre eux.

Le Parti Communiste Français : Le P. C. F. joue un rôle central dans l'immédiat après-guerre, d'abord par le prestige issu de la part majeure prise dans la Résistance et dans la Libération de la France, mais aussi dans l'après-guerre, à la fois sur le plan électoral où il passe aux élections législatives de 26,2 % en 1945 à 28,3 % en 1946, et sur le plan des effectifs où il compte 814 285 adhérents en 1946 (plus du double de la S.F.I.O<sup>94</sup>) avec une forte implantation parmi les mineurs. Le lien du P.C.F. avec les mineurs est d'ailleurs très étroit, ils incarnent pour lui une triple symbolique : ouvrière, nationale et révolutionnaire<sup>95</sup>. Ses dirigeants mettent fortement en avant cette dimension : Maurice Thorez rappelle toujours

---

<sup>91</sup> Archives du P.C.F., cote 261J 2/16 : Réunion du C. C. du 3 mai 1947, Benoît Frachon (MM/CP – N° 91/95 - p. 2).

<sup>92</sup> Michel DREYFUS, *Histoire de la C.G.T. – Cent ans de syndicalisme en France* ; Bruxelles, Ed. Complexe, 1995, (p. 228)

<sup>93</sup> Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent - Le P.C.F. à la Libération* ; Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993, (p. 303).

<sup>94</sup> Alain BERGOUNIOUX, Gérard GRUNBERG, *Le long remords du pouvoir – Le Parti socialiste français 1905-1992* ; Paris, Fayard, 1992, (p. 174).

<sup>95</sup> Marc LAZAR, *Le mineur de Fond : un exemple de l'identité du P.C.F.* ; Revue française de science politique, n°2, avril 1985, (p.205).

ses origines familiales de mineur et sa carrière de mineur (en fait très brève), et en 1945 Auguste Lecoœur se baptise ouvrier mineur pour les élections municipales<sup>96</sup>. Ainsi, pour les communistes, les mineurs font figure selon Julian Mischi de « figures unifiantes » et sont un « cas emblématique<sup>97</sup> ». De son côté, Jean-Paul Molinari parle du « modèle communiste de la classe minière<sup>98</sup> ». Marc Lazar souligne l'importance de la figure du mineur pour le P.C.F. : « la représentation communiste des mineurs, constituant une véritable entéléchie du communisme français<sup>99</sup> ». Roger Martelli parle, lui, de « symbole de la classe ouvrière<sup>100</sup> ».

Pendant sa participation au gouvernement, dans les années 45-47, le parti communiste est totalement engagé dans la bataille de la production, comme l'écrit Henri Raynaud, secrétaire général communiste de l'Union C.G.T. de la région parisienne dans *Le Peuple* du 16 décembre 1944 « travailler d'abord et revendiquer ensuite<sup>101</sup> », et le justifie François Billoux, un de ses ministres, dans une argumentation très partisane et à fronts renversés : « Puisque les hommes des trusts et leurs agents s'opposaient à l'effort de reconstruction et de production, l'intérêt de la classe ouvrière et du peuple était évidemment de travailler et de produire malgré et contre l'organisation de sabotage des trusts<sup>102</sup> ». C'est le même discours qu'a tenu Maurice Thorez aux mineurs à Waziers en 1945, que beaucoup d'entre eux et parmi eux de communistes ne comprennent pas et que cette politique désoriente, comme le ressent Auguste Lecoœur : « Dans le bassin minier, de nombreux militants communistes disparurent des cellules en cette année 1945 [...] pour ne réapparaître qu'après le départ des ministres communistes du gouvernement et pendant les grandes grèves de 1947 »<sup>103</sup> et que confirment les chiffres officiels du parti<sup>104</sup>.

Il y a une coïncidence temporelle évidente entre l'éviction des ministres communistes du gouvernement, le 4 mai 1947, et la présentation du plan de redressement de l'économie européenne, le plan Marshall, le 5 juin. Cela signifie-t-il pour autant que le départ des communistes du gouvernement était une condition mise par les Américains à leur implication

<sup>96</sup> Roger PANNEQUIN, *Adieu camarades* ; Paris, Le Sagittaire, 1977, (p. 39).

<sup>97</sup> Julian MISCHI, *Servir la classe ouvrière – Sociabilités militantes au P.C.F.* ; Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010 (p. 274 et 287).

<sup>98</sup> Jean-Paul MOLINARI, *Les ouvriers communistes – Sociologie de l'adhésion ouvrière au P.C.F.* ; Paris, L'Harmattan, 1991, 2<sup>e</sup> éd. 1996, (p. 68).

<sup>99</sup> Marc LAZAR, *Le mineur de Fond : un exemple de l'identité du P.C.F.* ; Revue française de science politique, n°2, avril 1985, (p.195).

<sup>100</sup> Robert MARTELLI, Le P.C.F. et la guerre froide (p. 336), dans *Le P.C.F. étapes et problèmes 1920-1972* ; Paris, Editions Sociales, 1981.

<sup>101</sup> Stéphane SIROT, Syndicalisme et communisme : la tradition face à la modernisation (p. 283), dans *Cultures communistes au XXe siècle : entre guerre et modernité*, sous la direction de Jean Vigreux et Serge Wolikow ; Paris, La Dispute, 2003.

<sup>102</sup> François BILLOUX, *Quand nous étions ministres* ; Paris, Editions sociales, 1972, (p. 99).

<sup>103</sup> Auguste LECOEUR, *Le partisan* ; Paris, Flammarion, 1963, (p. 216).

<sup>104</sup> Archives du P.C.F., cote 261J 2/16 : réunion du C. C. du 3 mai 1947, Léon Mauvais, secrétaire à l'organisation (MT/DD 265-270, p. 3) : *fin avril (1947) 855 930 cartes, même époque l'an dernier 994 550*.

dans l'aide financière à l'Europe, et que le gouvernement Ramadier aurait donc suivi des instructions (ou des recommandations) américaines ?

C'est bien sûr la conviction affirmée du P.C.F.<sup>105</sup> (mais pas avant fin août 1947, comme le reconnaît M. Thorez : « Dès lors, nous n'avons pas souligné, dès le début, et avec la vigueur nécessaire, que nous n'avions été écartés du gouvernement que sur l'ordre express de la réaction américaine <sup>106</sup>»), de la C.G.T. <sup>107</sup> (du moins dans sa composante majoritaire) et d'historiens communistes<sup>108</sup>. Mais beaucoup d'historiens ne partagent pas cette analyse, comme Philippe Buton qui écrit « En évinçant les ministres communistes, Ramadier a-t-il également obéi aux injonctions de Washington [...], aucun document, jusqu'à ce jour, n'atteste une démarche nouvelle, pressante et impérieuse, de la part des Etats-Unis <sup>109</sup>», Serge Berstein et Pierre Milza<sup>110</sup>, Frédéric Bozo<sup>111</sup>, Irwin Wall (qui parle du « mythe d'un ordre venu de Washington<sup>112</sup> »),.....

Toutefois le parti communiste a toujours la volonté de réintégrer le gouvernement et le revendique à plusieurs reprises dans les mois suivants, comme le déclarent :

. le 7 mai Jacques Duclos au New York Herald Tribune:

« Nous avons l'intention de continuer à travailler avec le gouvernement pour toutes les mesures à prendre en faveur de la classe ouvrière, bien que nous soyons momentanément écartés du gouvernement. Et remarquez que je dis bien momentanément <sup>113</sup> »

. le 22 septembre Maurice Thorez à l'agence américaine Reuter :

« Le parti communiste est un parti de gouvernement <sup>114</sup> »

et que confirment les Comités Centraux de mai et de septembre 1947 :

. Réunion du Comité Central du 3 mai 1947<sup>115</sup>, Maurice Thorez (discours de clôture) :

« nous sommes un parti de gouvernement » - « il faut au contraire travailler pour créer les conditions de notre retour en meilleure posture dans le gouvernement ».

<sup>105</sup> François BILLOUX, Jacques DUCLOS, *Histoire du Parti communiste français* ; Paris, Editions sociales, 1964, (p. 501).

<sup>106</sup> Archives du P.C.F., cote 261J 2/18 : Réunion du C. C. du 29-30 octobre 1947.

<sup>107</sup> Jean BRUHAT, Marc PILOT, *Esquisse d'une histoire de la C.G.T.* ; Paris, Centre confédéral d'éducation ouvrière de la C.G.T., 1958, (p. 212) ; Roger LINET, *C.G.T. – Lendemain de guerre 1944-1947* ; Paris, Hachette, 1995, (p. 180).

<sup>108</sup> Annie LACROIX-RIZ, *Le choix de Marianne* ; Paris, Messidor/Editions sociales, 1985, (p. 121).

<sup>109</sup> Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent - Le P.C.F. à la Libération* ; Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993, (p. 301).

<sup>110</sup> Serge BERSTEIN, Pierre MILZA, *Histoire de la France au XX<sup>e</sup> siècle Tome III 1945-1958* ; Bruxelles, Editions complexes, 1991, (p. 167-168).

<sup>111</sup> Frédéric BOZO, *La politique étrangère de la France depuis 1945* ; Paris, Flammarion, 2012, (p. 22) ; Philippe BUTON, L'éviction des ministres communistes (p. 352-353) dans Serge BERSTEIN, Pierre MILZA, *L'année 1947* ; Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

<sup>112</sup> Irwin M. WALL, *L'influence américaine sur la politique française- 1945-1954* ; Paris, Balland, 1989 (p.9, p 100).

<sup>113</sup> Robert MARTELLI, Le P.C.F. et la guerre froide (Note 4 p. 594), dans *Le P.C.F. étapes et problèmes 1920-1972* ; Paris, Editions Sociales, 1981.

<sup>114</sup> Robert MARTELLI, op. cit., (Note 28 p. 597).

<sup>115</sup> Archives du P.C.F., 261J 2/16 : Réunion du C. C. du 3 mai 1947 (JA/AT 331-335 ) et (GV/DG 366/370).

..Réunion du Comité Central des 12-13 septembre 1947<sup>116</sup>, Jacques Duclos : « nécessité de la présence des communistes au gouvernement pour sortir du gâchi (*sic*) »

Le basculement politique du parti communiste : celui-ci se fait à partir de la réunion (secrète) des 9 partis communistes (soviétique, polonais, hongrois, roumain, tchécoslovaque, bulgare, yougoslave, français et italien) qui se tient du 22 au 25 septembre 1947 à Szlarska Poreba (Pologne). Ce nouveau cours politique est très net, confirmé par la comparaison des deux interventions consécutives de Jacques Duclos au Comité Central de cette période. L'analyse lexicométrique comparative (réalisée avec le logiciel Lexico3) de ces deux textes de Jacques Duclos au Comité Central des 12-13 septembre<sup>117</sup> (intervention très longue, plus de 70 pages dactylographiées) et 29-30 octobre 1947<sup>118</sup> (intervention plus courte, une vingtaine de pages) fait apparaître les éléments suivants sur 4 termes paraissant avoir une symbolique forte (graphique complémentaire en **annexe 12**) :

	Total des occurrences sur les deux textes	C. C. de septembre		C. C. d'octobre	
		Nombre	%	Nombre	%
autocritique	4	0	0%	4	100%
blé	18	18	100%	0	0%
erreur(s)	24	1	1%	23	99%
production	17	17	100%	0	0%

**N.B. :** les % ont été calculés de façon relative, en tenant compte de la longueur respective des deux textes mesurée par le logiciel (13 264 occurrences pour septembre, 3 411 pour octobre, soit environ 3, 9 fois moins)

Ces quelques éléments montrent des thématiques très différentes dans les 2 discours, celui de septembre fortement marqué par des logiques gestionnaires, celui d'octobre par la prise en compte d'erreurs et d'autocritiques. Ils sont en effet séparés par la conférence des 9 Partis Communistes, du 22 au 27 septembre 1947, où les représentants des partis communistes français et italien ont été fortement critiqués pour leur opportunisme, leur participation à des gouvernements républicains et pour n'avoir pas perçu le changement de donne international. Ils sont amenés à faire une « humiliante autocritique<sup>119</sup> », ce dont Jacques Duclos rend compte à la réunion du C. C. d'octobre :

« Je puis bien dire que lorsque Fajon et moi nous nous sommes retrouvés à la conférence des 9 partis, nous avons souffert. Nous avons souffert, parce que nous avons vu des choses que nous n'avions pas vues nous-mêmes ».

La conférence est marquée par le discours de Jdanov, qui formule la nouvelle ligne communiste. Le monde se divise en deux, le camp impérialiste, anti-démocratique et facteur de guerre, des Etats-Unis et de leurs vassaux capitalistes, et le camp populaire et anti-

<sup>116</sup> Archives du P.C.F., 261J 2/17 : Réunion du C. C. du 12-13 septembre 1947(GV/L.Do – N° 106 :110).

<sup>117</sup> Archives du P.C.F., 261J 2/17 : Réunion du C. C. du 12-13 septembre 1947.

<sup>118</sup> Archives du P.C.F., 261J 2/18 : Réunion du C. C. du 29-30 octobre 1947.

<sup>119</sup> Jean-Paul BRUNET, *Histoire du P.C.F.* ; Paris, PUF « Que sais-je ? », 1982, 2<sup>e</sup> éd. 1987, (p. 89).

impérialiste de l'URSS et des démocraties nouvelles, et se termine par une déclaration finale, dont un extrait est cité par Jacques Duclos dans ses mémoires :

« C'est pourquoi les partis communistes doivent se mettre à la tête de la résistance dans tous les domaines – gouvernemental, politique, et idéologique – aux plans impérialistes d'expansion et d'agression <sup>120</sup> »

Quelques jours plus tard est créé à Belgrade un bureau d'information pour servir de liaison entre les partis communistes, le « Kominform<sup>121</sup> », pour lequel Jacques Duclos a été désigné par le Bureau Politique du 9 octobre 1947<sup>122</sup> comme représentant du P.C.F. (avec Etienne Fajon). Le Kominform apparaît alors aux dirigeants occidentaux comme une reconstitution, sous une autre forme, du Komintern (dissous en 1943 par Staline dans le cadre de l'alliance anti-fasciste de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale). Finalement, il semble donc bien que, comme le pense Pierre Grosser : « le P.C.F. n'entre vraiment en guerre froide qu'à l'automne<sup>123</sup> ». Comme l'écrit Roger Quilliot : « le tripartisme a vécu <sup>124</sup> », c'est la rupture entre le P.C.F. et la S.F.I.O.

### **La S.F.I.O. :**

La S.F.I.O. qui reste au gouvernement et le P.C.F. qui vient d'en être exclu s'opposent de plus en plus violemment. Les socialistes voient leur influence s'éroder rapidement : sur le plan électoral ils passent de 23,4 % des voix aux élections législatives d'octobre 1945 à 17,8 % en novembre 1946, en perdant plus de 750 000 électeurs, et sur le plan des effectifs, ceux-ci déclinent très vite : environ 353 000 en 1946, 322 000 en 1947<sup>125</sup>, 222 781 en 1948<sup>126</sup>. La S.F.I.O. perd donc beaucoup de terrain vis-à-vis du P.C.F. en particulier parmi les ouvriers, évolution sociologique qui participe de son évolution politique, comme le montre Maurice Duverger<sup>127</sup> :

« L'énorme accroissement du parti (P.C.F.) en 1945-1946 a nécessairement rejeté les socialistes vers la droite où ils ont tâché de trouver dans les classes moyennes les électeurs ouvriers qui les avaient abandonnés au profit du communisme : cette évolution de l'infrastructure du parti a influé sur sa politique. L'isolement des communistes a forcé d'autre part la S.F.I.O. à soutenir des gouvernements du centre, ce qui a accentué cette évolution »

<sup>120</sup> Jacques DUCLOS, *Mémoires – Tome IV Sur la brèche 1945-1952* ; Paris, Fayard, 1971, (p. 219).

<sup>121</sup> Lilly MARCOU, *Le KominForm* ; Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, (p. 39 et s.).

<sup>122</sup> Archives du B.P. du P.C.F., CD 2Num\_4/1, fichier BP\_19471009\_01.pdf (point 7).

<sup>123</sup> Pierre GROSSER, *L'entrée de la France en guerre froide* (p. 174) ; dans Serge BERSTEIN, Pierre MILZA, *L'année 1947* ; Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

<sup>124</sup> Roger QUILLIOT, *La S.F.I.O. et l'exercice du pouvoir 1944-1958* ; Paris, Fayard, 1972, (p. 226).

<sup>125</sup> Daniel LIGOU, *Histoire du socialisme en France 1871-1961* ; Paris, P.U.F., 1962, (p. 551).

<sup>126</sup> Hugues PORTELLI, *Le socialisme tel qu'il est* ; Paris, P.U.F., 1980, (p. 80).

<sup>127</sup> Maurice DUVERGER, *Les partis politiques* ; Paris, Armand Colin, 1964, (p. 351).

La S.F.I.O. se tourne donc de plus en plus vers la droite, elle exclut l'aile gauche *Bataille socialiste*, ainsi que les jeunes socialistes suspectés de sympathies trotskystes<sup>128</sup> et participe à l'anticommunisme général devenu la base de la vie politique et syndicale du pays à partir de 1947.

### **Les forces syndicales :**

**La C.G.T. :** Elle a connu une vie agitée, après la scission CGT / CGTU en 1921, réunification en 1936, exclusion des communistes en 1939 (suite au pacte germano-soviétique), une nouvelle réunification a lieu en 1943, mais deux sensibilités perdurent, une plutôt socialiste, personnalisée par la figure historique de Léon Jouhaux, l'autre dominée par le P.C.F., dirigée par Benoît Frachon. Ce courant des ex-unitaires, bien organisé sous la direction des communistes, obtient une forte majorité au congrès confédéral d'avril 1946, contre des ex-confédérés sans programme original, moins engagés dans la Résistance pendant la guerre, avec des militants souvent moins dévoués que les communistes<sup>129</sup> et un dirigeant prestigieux mais vieillissant, et sans unité idéologique<sup>130</sup>.

Mais les élections sociales du 24 avril 1947 ont été un échec pour la C.G.T., même si elle est largement majoritaire avec près de 60 % des voix, car comme l'écrit Annie Lacroix-Riz : « Les six millions d'adhérents revendiqués par la C.G.T. sont loin de se retrouver parmi les électeurs (moins de 3,3 millions, 59 % des voix<sup>131</sup>) ». Elle connaît aussi une baisse importante des effectifs en 1947 et 1948 : selon les effectifs officiels le syndicat compte 5 480 257 adhérents en 1947 et 4 079 943 en 1948. Cependant même si le taux de syndicalisation baisse beaucoup (49,8 % en 1947, environ 35 % en 1948)<sup>132</sup> il reste très important, ce qui montre la grande force que conserve la C.G.T. à ce moment-là.

Après l'exclusion du parti communiste du gouvernement en mai 1947, l'action de la C.G.T. devient beaucoup plus revendicative, du moins dans sa composante majoritaire très liée aux communistes. Les oppositions se nouent lors de la réunion du Comité confédéral national C.G.T. des 12 et 13 novembre 1947, où les majoritaires menés par Benoît Frachon se

<sup>128</sup> Jacques KERGOAT, *Histoire du parti socialiste* ; Paris, La Découverte, 1997, (p. 53-54).

<sup>129</sup> Archives confédérales C.G.T., 20 CFD2 : réunion du Comité confédéral national, mercredi 12 novembre 1947 après-midi : déclaration de Semat (unitaire) qui cite Capocci (confédéral) ayant admis que le dévouement supérieur des militants communistes leur permet de prendre des postes dirigeants (p.102-103).

<sup>130</sup> Michel DREYFUS, Les raisons de la défaite des confédérés dans la C.G.T. à la Libération (p. 223-237), dans *Le Parti Socialiste entre Résistance et République*, s/ dir. de Serge BERSTEIN, Frédéric CEPPEDE, Gilles MORIN, Antoine PROST, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000.

<sup>131</sup> Annie LACROIX-RIZ, *La C.G.T. de la Libération à la scission, 1944-1947* ; Paris, Editions sociales, 1983, (p. 218).

<sup>132</sup> Dominique ANDOLFATO, Dominique LABBE, *La C.G.T. – Organisation et audience depuis 1945* ; Paris, La Découverte, 1997 (p. 224 et 233).



heurtent violemment aux ex-confédérés de Léon Jouhaux regroupés autour de la tendance Force Ouvrière sur deux points essentiels : le plan Marshall, auquel Force Ouvrière souscrit alors que les communistes veulent le mettre en échec<sup>133</sup>, et les modalités de mobilisation de l'ensemble de travailleurs dans une action revendicative.

La formule de Michel Dreyfus<sup>134</sup> « La C.G.T., fille aînée du parti communiste » devient de plus en plus vraie avec le départ de la minorité « Force Ouvrière ».

**Force Ouvrière :** d'abord tendance organisée dans la C.G.T., composée surtout de socialistes, elle se structure progressivement autour d'un anticommunisme de plus en plus virulent au cours de l'année 1947 (André Barjonet parle de « croisade anticommuniste<sup>135</sup> ») jusqu'à la scission. Celle-ci a été encouragée et aidée par le syndicat anticommuniste américain A.F.L.<sup>136</sup>, et aussi par le département d'Etat et la C.I.A. (en particulier par l'intermédiaire de Irwing Brown), qui la financent à sa naissance et dans les années qui suivent<sup>137</sup>. Mais les minoritaires sont également poussés à quitter la CGT par la majorité communiste<sup>138</sup>, comme l'écrit Pierre Monatte : « Frachon aura été l'artisan habile de la scission<sup>139</sup> ».

Le 19 décembre Léon Jouhaux (malgré ses réticences personnelles<sup>140</sup>) et 4 secrétaires confédéraux remettent leur démission et quittent la CGT pour fonder la C.G.T.-F.O., mais en n'entraînant avec eux qu'une faible minorité des adhérents de la C.G.T., de sensibilité socialiste essentiellement, et comme l'indique Alain Bergounioux<sup>141</sup> : « la rupture ne réalisa pas

<sup>133</sup> Archives confédérales C.G.T., 20 CFD2 : la résolution Lunet au nom de la majorité (communiste) qui rejette le plan Marshall « En conséquence, le C.C.N. condamne le plan Marshall qui loin d'être un plan d'aide à la France et à l'Europe, n'est qu'une partie d'un plan d'asservissement du monde aux trusts capitalistes américains et la préparation à une nouvelle guerre mondiale » obtient 857 voix ; la résolution Bothereau pour la minorité Force Ouvrière qui « estime utile en particulier l'aide américaine à la France, ne pourrait toutefois accepter, en aucun cas, que l'aide étrangère porte atteinte à notre souveraineté nationale » obtient 127 voix.

<sup>134</sup> Michel DREYFUS, *Histoire de la C.G.T. – Cent ans de syndicalisme en France* ; Bruxelles, Editions Complexe, 1995, (p. 235).

<sup>135</sup> André BARJONET, *La C.G.T., Histoire, Structure, Doctrine* ; Paris, Seuil, 1968, (p. 51).

<sup>136</sup> Tania REGIN, « Force Ouvrière à la lumière des archives américaines », Cahiers d'histoire Revue d'histoire critique n° 87, 2002, (p. 103 et s.).

<sup>137</sup> Jean BRON, *Histoire du Mouvement ouvrier français – tome 2 – La contestation du capitalisme par les travailleurs organisés (1884-1950)* ; Paris, Les Editions ouvrières, 1970, (p. 292) ; Jean-Mariel PERNOT, Les relations internationales et les débuts de la C.G.T.-F.O. (p. 207 et s.) dans *La Naissance de Force ouvrière – Autour de Robert Bothereau* ; s/ dir. de Michel DREYFUS, Gérard GAUTRON, Jean-Louis ROBERT, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, 266 p. ; Irwin M. WALL, *L'influence américaine sur la politique française- 1945-1954* ; Paris, Balland, 1989, (p. 122, p. 145 et s.).

<sup>138</sup> Michel PIGENET, Le poids des mots ou la scission et les débuts de la Confédération F.O. vus par la C.G.T. (p. 173-174), dans *La Naissance de Force ouvrière – Autour de Robert Bothereau* ; o. p. c.

<sup>139</sup> Pierre MONATTE, *Trois scissions syndicales* ; Paris, Les éditions ouvrières, 1958, (p. 185).

<sup>140</sup> Michel DREYFUS, *Histoire de la C.G.T. – Cent ans de syndicalisme en France* ; Bruxelles, Editions Complexe, 1995, (p. 232) ; Gérard GAUTRON, Robert Bothereau devant la scission (p. 160 et s.) dans *La Naissance de Force ouvrière – Autour de Robert Bothereau*, op cité ; Bernard GEORGES, Denise TINTANT, Marie-Anne RENAULD, *Léon Jouhaux dans le mouvement syndical* ; Paris, Presses Universitaires de France, 1979, (p. 333 et s.) ; Georges LEFRANC, *Le mouvement syndical - de la Libération aux événements de mai-juin 1968* ; Paris, Payot, 1969, (p. 65).

<sup>141</sup> Alain BERGOUNIOUX, *Force Ouvrière* ; Paris, PUF Que sais-je, 1982, (p. 14).

une division entre « réformistes » et « communistes » [...]. Surtout, deux fédérations importantes, le Livre et l'Education, acquises pourtant dans leur majorité aux thèmes de F.O., décidèrent, pour la première de demeurer dans la C.G.T., pour la seconde de former une organisation autonome ».

Le nouveau syndicat F.O. s'est donc créé dans l'opposition à la majorité communiste au sein de la C.G.T., et cet anticommunisme se lit dans l'appellation régulièrement utilisée de C.G.T.K. (pour « Kominform ») désignant ainsi la soumission aux directives du Kremlin, que reprend la presse anticommuniste et que l'on retrouve dans la presse de F. O.<sup>142</sup> :



« Force Ouvrière »  
n° 140  
du 2 septembre  
1948 (p. 1)

**La C.F.T.C.:** La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, surtout implantée parmi les employés, n'a qu'une existence limitée dans le milieu ouvrier, dans les mines elle n'a une importance réelle que dans quelques bassins comme la Lorraine, la Loire. Peu présente en général au fond, elle a une influence un peu plus forte parmi les ouvriers en surface. Cependant, à la faveur d'un mécontentement social profond, ignoré jusqu'en mai 1947 par la C.G.T. pour laquelle la grève n'est alors pas la solution, elle réussit à attirer des soutiens parmi la classe ouvrière, ce que démontrent les élections sociales du 24 avril 1947, surprise et très bon résultat pour la C.F.T.C. qui y recueille plus de 25% des suffrages<sup>143</sup>.

Toutefois la C.F.T.C. reste souvent en retrait dans les conflits sociaux, pratiquant un syndicalisme de négociation plutôt que de conflit. A ce titre, elle participe avec Force ouvrière

<sup>142</sup> Archives de F.O. : hebdomadaire « Force Ouvrière 1948 »

<sup>143</sup> Gérard ADAM, *La C.F.T.C. 1940-1958 Histoire politique et idéologique* ; Paris, Armand Colin, 1964, (p. 143).

(et la C.G.C. qui s'y joint peu de temps après) à un cartel syndical qui exclut la C.G.T. et essaie de négocier des améliorations sociales avec le patronat et le gouvernement.

**Le positionnement syndical en 1948 :** Les difficultés sociales sont de plus en plus aiguës, l'inflation très forte détruit le pouvoir d'achat, en particulier des ouvriers, dont les salaires ne suivent pas la hausse constante des prix, contrairement à l'ambition affichée du gouvernement qui veut bloquer les prix plutôt qu'augmenter les salaires. Face à cette dégradation constante du pouvoir d'achat ouvrier, les syndicats sont divisés :

- la C.G.T., qui combat la politique gouvernementale, revendique des augmentations de salaires pour faire face aux hausses de prix incessantes, avec une augmentation générale immédiate (à l'été 1948) de 20% de l'ensemble des salaires et l'échelle mobile des salaires pour faire face automatiquement aux augmentations de prix ultérieures (à partir de 10%). Benoît Frachon essaie d'en convaincre Gaston Tessier, dirigeant de la C.F.T.C. le 21 avril 1948<sup>144</sup> (**annexe 13**)
- le cartel syndical (C.F.T.C. – F.O. – C.G.C.) revendique toujours le blocage et même la baisse des prix pour maintenir le pouvoir d'achat en évitant le cycle inflationniste augmentation des salaires / hausses des prix. C'est la position que défend le cartel par la voix de Léon Jouhaux et de Gaston Tessier lorsqu'il est reçu par le président de la République Vincent Auriol le 4 août 1948<sup>145</sup>. Cette union syndicale (sur une base anti-CGT et anticommuniste) ne va pas plus loin que le cartel, le rapprochement envisagé par F.O. avec la C.F.T.C. et d'autres syndicats (F.E.N., C.G.C., ...) est refusé par ceux-ci<sup>146</sup>, ce qui donne à ce cartel une réalité à fois provisoire et peu opérationnelle.

Cette division syndicale se retrouve également chez les mineurs, même si la C.G.T y est très fortement prédominante, en particulier au fond.

---

<sup>144</sup> Archives C.F.D.T., Boîte 4H106, lettre de Benoît Frachon à Gaston Tessier

<sup>145</sup> Archives C.F.D.T., Boîte 4H106, compte-rendu de la réception du cartel par M. Auriol le mercredi 4 août 1948.

<sup>146</sup> Frank GEORGI, Les rapports entre la C.F.T.C. et F.O. au temps de Robert Bothereau (p. 220-223), dans *La Naissance de Force ouvrière – Autour de Robert Bothereau* ; actes du colloque organisé par le Centre d'histoire sociale du XXe siècle (CNRS-université Paris I) et la Confédération Force Ouvrière s/ dir. de Michel DREYFUS, Gérard GAUTRON, Jean-Louis ROBERT, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003.

## **B) Le facteur humain : des forces sociales très antagonistes**

### **1) Les mineurs, corporation symbole, avant-garde qui s'appuie sur la solidarité ouvrière ?**

Les mineurs incarnent des valeurs fondamentales de la dignité ouvrière : solidarité, courage, virilité<sup>147</sup>. Ils disposent d'une image très positive : ils ont constitué (avec les cheminots) la corporation la plus engagée dans la Résistance, qui a même mené en 1941 une grève dans le Nord-Pas de Calais où ils ont affronté l'occupant allemand. C'est d'ailleurs par assimilation de la répression subie lors des affrontements avec les autorités bien françaises dans les années 1947-48 avec celle de 1941 qu'est née la formule « CRS / SS » (**annexe 14**). Ils sont massivement syndiqués à la C.G.T. (280 000 en avril 1945, selon les chiffres de la fédération, retraités compris<sup>148</sup>, sur un effectif de 360 000 actifs environ). La détermination des mineurs dans l'action revendicative provient aussi, selon Alain Touraine, de la situation particulière de la profession, des contraintes et des difficultés spécifiques qui sont les leurs et selon lui « l'homogénéité du groupe et l'isolement du reste de la société expliquent [...] la forte propension à la grève des mineurs <sup>149</sup> ».

Leur forte concentration dans certaines zones géographiques où sont situées les mines produit aussi une organisation sociale particulière, accentuée par la politique paternaliste des sociétés minières, puis des Houillères, qui fournissent aux mineurs et à leurs familles logement, jardins miniers, approvisionnement, loisirs,... dans un espace réduit. Cette proximité permanente produit une certaine endogamie, la création de familles élargies, une concentration par nationalités d'origine<sup>150</sup>, le renforcement de liens personnels qui contribuent encore plus à la solidarité entre familles de mineurs. Dans celles-ci, le plus souvent les femmes ne travaillent pas, elles sont épouses et femmes au foyer du mineur qui apporte les revenus à la famille<sup>151</sup>. Il y a très peu de femmes employées à la mine, aucune au fond (ce qui

---

<sup>147</sup> Marion FONTAINE, *Le Racing Club de Lens et les « gueules noires » - Essai d'histoire sociale* ; Paris, Rivages des Xantons, 2010, (p. 126).

<sup>148</sup> Rolande TREMPE, Les Charbonnages, un cas social (p. 297), dans *Les nationalisations de la Libération. De l'utopie au compromis*, sous la direction de Claire ANDRIEU, Lucette LE VAN, Antoine PROST ; Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1987.

<sup>149</sup> Alain TOURAINE, L'évolution de la conscience et de l'action ouvrières dans les charbonnages (p. 255), dans *Charbon et sciences humaines*, actes du colloque organisé pour la faculté de lettres de l'université de Lille en mai 1963 sous la direction de Louis Trenard, Paris-La Haye, Mouton & Co, 1966.

<sup>150</sup> Wladislav Melko se souvient d'une très grande convivialité dans la cité minière où il vivait, en particulier dans la petite communauté polonaise dont sa famille faisait partie (entretien du 13 août 2014).

<sup>151</sup> Témoignage de Eloi Vasseur : « *Les femmes de mineurs, elles ne travaillaient pas. Et heureusement ! On partait à 5 heures du matin. La femme, elle se levait presque une heure avant nous. Elle arçonnait le feu pour faire le café. Elle préparait notre musette, le casse-croûte. Après elle continuait,....* », Dominique FARGUES, Arnaud MULLER, *Mémoires de mineurs* ; Paris, Flammarion, 2007 (p. 111-112).

concourt encore à l'image de virilité, parfois machiste<sup>152</sup>, qui est souvent celle du mineur), quelques-unes travaillent en surface, souvent au tri du charbon, mais ce sont en général des jeunes filles ou des veuves de mineurs. Cela n'empêche pas les femmes de jouer un rôle important pendant les conflits. Si elles ne sont en général pas admises dans les piquets de grève, ni dans les opérations « coup de poing » contre les forces de l'ordre ou les non-grévistes, elles sont très présentes dans les cortèges, souvent en première ligne, parfois avec leurs enfants, avec sans doute un désir de pacification de ces manifestations, et d'humanisation vis-à-vis des forces de l'ordre pour freiner leur zèle répressif.

Les mineurs ont mis beaucoup d'espoir après la Libération, d'abord dans l'épuration, espérant être débarrassés de nombre de porions, ingénieurs et directeurs qui les avaient brimés pendant la guerre. Espoir déçu, car ce qui prime c'est la remise au travail, et on a besoin de toutes les compétences, en particulier des cadres et des techniciens, et dont très peu en fait sont sanctionnés (quelques dizaines seulement sur huit cent dossiers : 2 licenciements, 18 suspensions, 11 déplacements, 11 rétrogradations<sup>153</sup>). Il faut limiter l'épuration : Maurice Thorez déclare en juin 1945 à Waziers « on ne peut pas épurer pendant 107 ans<sup>154</sup> ». L'épuration, qui a suivi la Libération, a été marquée parfois par des excès mais aussi des insuffisances, en particulier dans les mines, où les mineurs supportent mal de devoir continuer à travailler sous les ordres d'une hiérarchie qui les a contraints à produire pour les Allemands pendant la guerre, ce qui laisse le souvenir d'une grande injustice pour beaucoup d'ouvriers comme le relèvent nombre d'historiens<sup>155</sup>.

Ils ont ensuite fortement investi dans la nationalisation des mines, qui donnait une partie importante du pouvoir de décision dans les Houillères aux mineurs et à leurs représentants<sup>156</sup>,

---

<sup>152</sup> Témoignages de Henri Laurent : « *Ma mère, c'était une esclave* », Dominique FARGUES, Arnaud MULLER, op. cit. (p. 112) p. 112) ; d'Achille Blondeau : « *J'ai toujours entendu dire « femme de mineur, femme de seigneur* ». Cela voulait dire une femme aux ordres de son mari. Ma mère m'a toujours raconté que mon grand-père paternel qui était mineur à Auby, mineur abatteur, qui gagnait avant-guerre 1 400 francs par jour, il exigeait quand il rentrait un *beefsteack-frites* et un *paquet de tabac gris* [...]. *La famille, tous les gosses et la mère se « démerdaient » avec ce qui restait du salaire* », Les cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Mines-Energie, numéro 23 de Juin 2009, colloque du 21 janvier 2009, *La grève des mineurs de 1948* (p. 57).

<sup>153</sup> Etienne DEJONGHE, Daniel LAURENT, *Libération du Nord et du Pas-de-Calais*; Paris, Hachette, 1974, (p. 239).

<sup>154</sup> Discours de Waziers, Maurice THOREZ, *Œuvres choisies-2-1938-1950* ; Paris, Editions sociales, 1966 (p. 400).

<sup>155</sup> Diana COOPER-RICHET, *Le peuple de la nuit - Mines et mineurs en France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* ; Paris, Perrin, 2002, (p. 275) ; Evelyne DESBOIS, Yves JEANNEAU, Bruno MATTEI, *La Foi des charbonniers – Les mineurs dans la bataille du charbon 1945-1947*, Paris, Fondation de la Maison des sciences de l'homme, 1986, (p. 26) ; Philippe ROGER, *Les grèves de 1947 et 1948 dans le Pas-de-Calais – Déroulement, Violence et maintien de l'ordre*, Revue du Nord n° 389, 2011/1 - Université Lille-3, (p.134).

<sup>156</sup> Olivier KOURCHID, L'histoire des mines. Perspectives sociologiques et politiques (p. 44), dans *Militantisme et histoire*, coordination de Marie-Pierre DEMELAS, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2000 ; Rolande TREMPPE, Les Charbonnages, un cas social (p. 308), dans *Les nationalisations de la Libération. De l'utopie au compromis* (o. p. cité).

essentiellement la C.G.T., mais celle-ci s'est associée pleinement à la bataille de la production. Cela a mis les mineurs en situation permanente d'émulation quasi stakhanoviste (concurrence entre fosses, avec drapeaux au sommet des chevalets des meilleurs puits, émulation entre mineurs, avec des cadeaux en nature : vélos, postes de radio,...)<sup>157</sup>, se retrouvant à travailler aussi dur qu'avant, sinon plus, un ravitaillement qui ne s'améliore pas, et leur condition n'avait finalement guère changé. Or, le métier de mineur est très difficile, en particulier au fond. Toutefois les mineurs sont fiers de l'exercer et ont le sentiment de faire partie d'une « aristocratie ouvrière », aux revenus sensiblement supérieurs aux autres ouvriers surtout lorsqu'ils sont à l'abatage<sup>158</sup>, mais aussi organisée, politiquement éduquée, souvent consciente de son rôle historique pendant la guerre et la Résistance, puis dans la reconstruction à la Libération.

Mais s'ils sont souvent mineurs de père en fils, « Nous étions cinquante à faire notre première communion. Cinq n'ont pas été à la mine, c'étaient des fils de commerçants. Sur les quarante-cinq autres, il y en a quatre, cinq, qui sont encore vivants <sup>159</sup> », ils souhaitent de plus en plus que leurs propres fils ne fassent pas le même métier qu'eux<sup>160</sup>, qu'ils jugent trop dur<sup>161</sup>. C'est ce qu'ils disent souvent dans l'ouvrage « *Mémoires de mineurs* »<sup>162</sup>, comme par exemple Marcel de Schepper « Les trois quarts des pères ne voulaient pas que leurs enfant aillent à la mine » (p. 39), Anselme Cuvillon : « Mon père était mineur, mon grand-père, mon arrière grand-père, etc. Mon père ne voulait pas que j'y aille » (p. 42), mais en fait le plus souvent ils n'ont pas le choix et commencent très jeunes, à partir de 14 ans, car comme le dit Zéphyr Porquet : « J'ai vu arriver des types au charbon, de 20-21 ans, ils débarquaient juste après l'armée. Ils descendaient qu'une journée, après ils ne voulaient plus y retourner. Ils jetaient tous leurs outils, ils disaient on arrête. Ils commençaient trop tard. Quand on commençait comme moi, à

<sup>157</sup> Evelyne DESBOIS, Yves JEANNEAU, Bruno MATTEI, *La Foi des charbonniers – Les mineurs dans la bataille du charbon 1945-1947*, Paris, Fondation de la Maison des sciences de l'homme, 1986, (p. 45).

<sup>158</sup> Les piqueurs à l'abatage étaient payés au rendement, ce qui donnait des salaires « jusqu'à 3 fois le salaire de base, 1900 francs pour un salaire quotidien de base à la mine de 680 francs » (entretien 14/08/2014 avec Marcel Miquel), et qui faisait que les piqueurs gagnaient souvent plus que les employés et agents de maîtrise dans les bureaux (entretien du 13/08/2014 avec Wladislav Melko). Il était ainsi prévu que chaque abatteur gagne au moins 60% de plus que le salaire de base, et par exemple Achille Blondeau gagnait 28 000 francs par mois selon Pierre Outteryck, *Achille Blondeau mineur résistant déporté syndicaliste* ; Paris, Geai bleu éditions, 2005, (p. 64). *Paris-Presse L'Intransigeant* du samedi 26 octobre, s'interrogeant (p. 1) « Combien gagne un mineur », répond « de 15 à 40 000 francs », tout en admettant « mais ces chiffres sont fonction d'une foule d'éléments divers qui rendent les salaires variables d'un poste à l'autre, d'un bassin à l'autre ».

<sup>159</sup> Maria CRAIPEAU, Louis LENGREND, *Louis Lengrand mineur du Nord* ; Paris, Seuil, 1974 (p. 83).

<sup>160</sup> Comme l'exprime de façon très rude le mineur Constant Malva, montrant un père qui parle de son fils : « Quand il aura l'âge de travailler, s'il parle de descendre dans la mine, je lui couperai les bras à ras des deux épaules », Constant MALVA, *Un mineur vous parle*, Bassac, Editions Plein Chant, 1985, (p. 10).

<sup>161</sup> Analysé par Alain TOURAINE : « Le désir est vif de voir les enfants suivre une autre voie que leur père », L'évolution de la conscience et de l'action ouvrières dans les charbonnages (p. 253), dans *Charbon et sciences humaines*, actes du colloque organisé pour la faculté de lettres de l'université de Lille en mai 1963 sous la direction de Louis TRENARD, Paris-La Haye, Mouton & Co, 1966.

<sup>162</sup> Dominique FARGUES, Arnaud MULLER, *Mémoires de mineurs* ; Paris, Flammarion, 2007.

14 ans, c'était pas pareil, il fallait commencer tôt. » (p. 37-38). Ainsi que l'indique le titre de la première partie du livre : « Mineur : une fierté et une fatalité » (p. 19), le métier de mineur est donc à la fois très pénible mais aussi très prestigieux au sein de la classe ouvrière et même de l'ensemble de la société, en raison des difficultés qu'il présente et du grand courage qu'il demande. Il fascine beaucoup d'intellectuels, comme André Stil, qui consacre de 1945 à 1949 aux mineurs, à leur vie, leurs conflits, leurs espoirs, une série de nouvelles réunies dans un ouvrage<sup>163</sup> publié en 1949.

La dureté du métier, les risques quotidiens<sup>164</sup>, les catastrophes périodiques (en 1906 la terrible catastrophe de Courrières a fait 1099 morts, mais coups de grisou et coups de poussier n'ont pas arrêté de tuer, encore à Courrières en avril 1948, où 16 mineurs sont tués à la fosse 4), la silicose (qui se développe d'autant plus dans l'après-guerre avec l'utilisation des marteaux piqueurs que du retard a été pris dans l'injection d'eau pour limiter les poussières<sup>165</sup>), ont particulièrement développé la solidarité entre mineurs, qui savent que leur vie et leur sécurité dépendent avant tout de leurs camarades<sup>166</sup>. Toutes ces difficultés ont forgé des hommes durs au mal, qui n'ont pas peur de la souffrance et de la violence. Celle-ci fait partie de leur quotidien et ils ne craignent pas de l'utiliser lors de leurs conflits, que ce soit contre les forces de l'ordre ou même de façon interne contre les non-grévistes<sup>167</sup>. Comme en 1947, cette violence est une composante importante de la grève de 1948<sup>168</sup>, qui entraîne un surcroît de répression, mais aussi en réaction une forte solidarité dans une partie de la population.

---

<sup>163</sup> Stil André, *Le mot mineur, camarades...* ; Paris, La Bibliothèque française, 1949, 188 p.

<sup>164</sup> Archives confédérales C.G.T., 15 C 1/1 – Servir la France N° 43 de janvier 1949, Benoit Frachon (p. 9) : « pour le seul bassin du Nord-Pas-de-Calais, sur un effectif de 126 500 mineurs de Fond, il y eut, du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> octobre, 90 tués, 1 974 blessés graves »

<sup>165</sup> Evelyne DESBOIS, Yves JEANNEAU, Bruno MATTEI, *La Foi des charbonniers – Les mineurs dans la bataille du charbon 1945-1947*, Paris, Fondation de la Maison des sciences de l'homme, 1986, (p. 147)

<sup>166</sup> Pascal CRESEGUT, *Du charbon, des verres et des hommes – Volet 1 Les gueules noires de Carmaux*, DVD vidéo de 74 mn, avec le concours du conseil régional, du conseil général et de la communauté de communes de Carmaux, témoignages de trois anciens mineurs de Carmaux : Jean-Paul Dudka : « *La solidarité surtout, au fond on était solidaires* » - Florian Alujas : « *Sous terre tout était hostile, aucun mineur ne laissera son collègue dans les difficultés* » - Gilbert Cazelles : « *Solidarité formidable, de la solidarité à la conscience de classe il n'y qu'un pas, et moi je m'y retrouve totalement dans cette vision des choses, de la société, de la fraternité humaine* ».

<sup>167</sup> Marion FONTAINE et Xavier VIGNA « *La grève des mineurs de l'automne 1948 en France* », Vingtième Siècle. Revue d'histoire 1/2014 - n° 121, (p. 21-34) ; Philippe ROGER, *Les grèves de 1947 et 1948 dans le Pas-de-Calais – Déroulement, Violence et maintien de l'ordre*, Revue du Nord n° 389, 2011/1 - Université Lille-3 (p.174 et s).

<sup>168</sup> Rétrospectivement, la C.G.T. reconnaît comme une « *erreur de durcir la grève, ce qui conduit inévitablement à de regrettables excès* » (Numéro spécial *La Grande grève des mineurs de 1948* du *Droit minier* de Nov-Déc. 1978, Rapport introductif de Léon Delfosse, page 10).

## 2) Les Houillères et le gouvernement : une volonté de reprise de contrôle économique, sociale et politique ?

Les Houillères rencontrent de sérieuses difficultés d'autorité. Les cadres dirigeants, les ingénieurs constituent une véritable caste, une aristocratie technocratique souvent issue des grandes écoles, Polytechnique et Ecole des Mines, qui n'a pas vraiment rompu avec les mentalités des compagnies minières privées d'avant les nationalisations. Ils ont un fort esprit de corps, basée sur une conscience élevée de leur technicité et de l'importance de leur rôle professionnel, mais manquent souvent de capacité à comprendre les problèmes sociaux auxquels ils vont être confrontés. Le préfet du Pas-de-Calais les disait « socialement rétrécis<sup>169</sup> ». Ils n'ont souvent pas admis de gaité de cœur d'abord l'épuration, même si celle-ci a été très réduite dans les faits<sup>170</sup>, puis les nationalisations qui remettaient en cause leur pouvoir. La maîtrise intermédiaire est constitué de porions, maîtres-mineurs, contremaîtres qui sont souvent issus de la base par promotion interne, et ont fait des écoles de la mine pour compléter leur formation, comme le raconte Augustin Viseux, fils de mineur entré à la mine à 15 ans comme galibot, ayant fait l'Ecole des maîtres mineurs<sup>171</sup> devenu porion et même finalement ingénieur. Les porions ont souvent aussi de grandes difficultés, soumis aux exigences de production et de rendement et pris entre la crainte de leurs supérieurs hiérarchiques et la base des ouvriers<sup>172</sup>, avec lesquels ils ont souvent une compréhension et une certaine solidarité nées d'un vécu commun, mais qui leur reprochent d'être en partie responsables de leurs conditions de vie et de travail de plus en plus difficiles. Comme les ingénieurs, ils ont également du mal à accepter un certain nombre de dispositions du statut des mineurs, en particulier la création des commissions paritaires qui donnent un certain pouvoir aux syndicats, y compris au niveau de l'embauche mais aussi des sanctions et « réduisent le pouvoir discrétionnaire des chefs (petits et grands) et interdisent les pratiques abusives et quotidiennes contre lesquelles les mineurs s'étaient dressés en 1936 : déclassements, renvois, mises à pied, amendes,...<sup>173</sup> ». Pour beaucoup de cadres de la mine, la crise de l'autorité est très forte<sup>174</sup>, et il y a de leur part une volonté de revanche et une demande de reprise en main de la discipline, exaucée par le décret

<sup>169</sup> Selon Etienne DEJONGHE et Daniel LAURENT, *Libération du Nord et du Pas-de-Calais*; Paris, Hachette, 1974, (p. 241).

<sup>170</sup> *Supra*, p.41.

<sup>171</sup> Augustin VISEUX, *Mineur de fond – Fosses de Lens, soixante ans de combat et de solidarité* ; Paris, Plon, 1991, (p. 165).

<sup>172</sup> « *Soucieux de conserver leur place, ils n'osent mettre en cause leurs chefs et ont peur des ouvriers* » selon un rapport du préfet du Pas-de-Calais cité par Etienne DEJONGHE et Daniel LAURENT, op. cit. (p. 239).

<sup>173</sup> Rolande TREMPE, *Les trois batailles du charbon, 1936-1947* ; Paris, La Découverte, 1989, (p. 239).

<sup>174</sup> Odette HARDY-HEMERY, *Historiographie du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais* (p. 50 et s.) dans *Travailler à la mine, une veine inépuisée* ; Actes réunis et présentés par Denis Varaschin, Arras, Artois Presses Université, 2003.



Lacoste 48-1443 du 18 septembre 1948 (**annexe 15**), qui ne subordonne plus les sanctions disciplinaires (avertissements, amendes et mises à pied<sup>175</sup>) à un accord préalable de la commission paritaire compétente.

De son côté, le gouvernement sent bien que l'arrêt de la grève le 10 décembre 1947 ne met pas fin à la situation sociale conflictuelle. C'est pourquoi le 15 décembre une instruction interministérielle relative à la participation des forces armées au maintien de l'ordre<sup>176</sup> est élaborée, signée de Robert Schuman président du Conseil des Ministres, André Marie garde des Sceaux, Georges Bidault ministre des Affaires Etrangères, Jules Moch ministre de l'Intérieur, Henri Teitgen ministre des Forces Armées, Paul Coste-Floret ministre de la France d'Outre-Mer. Elle indique notamment :

- art. 3 « le maintien de l'ordre incombe à l'autorité civile » « l'autorité militaire ne peut agir qu'en vertu d'une réquisition »
- art. 19 « les mesures préventives consistent à montrer la force »
- art. 20 « les mesures d'intervention consistent dans l'emploi normal des forces armées pour le maintien de l'ordre »
- art. 25 « La troupe, et particulièrement les officiers, doivent s'employer à éviter tout usage des armes en faisant preuve jusqu'aux dernières limites du calme, du sang-froid, de la patience et des sentiments d'humanité dont ils sont coutumiers »
- art. 26 « les troupes requises ne peuvent faire usage de leurs armes sans réquisition spéciale que dans les cas suivants : 1° si des violences de voies de fait sont exercées contre elles [...] 2° si elles ne peuvent défendre autrement les lieux qu'elles ont reçu mission de garder »
- art. 27 « Dans le cas de forces terrestres, l'usage des armes, sur réquisition spéciale de l'autorité civile, a toujours lieu après qu'un magistrat administratif (Préfet, sous-Préfet, Maire, Administrateur, etc...) a procédé sur les lieux aux sommations »

Le gouvernement se prépare donc à une éventuelle future épreuve de forces, et pose le cadre d'une utilisation des forces armées dans le cadre du maintien de l'ordre, en montrant toutefois le souci de rester dans un cadre républicain, où les forces militaires sont subordonnées à l'autorité civile, et où l'usage des armes est strictement réglementé. Il montre par ailleurs à travers cette instruction interministérielle la préoccupation qui est la sienne sur l'évolution prévisible de la situation sociale et politique.

Jules Moch est convaincu que les grèves vont recommencer : dès le 12 décembre 1947 il écrit à tous les préfets : « Le Gouvernement a en effet le devoir de supposer que la crise récente a constitué une répétition générale, qui n'eût été poussée à bout qu'en cas de faiblesse des pouvoirs publics <sup>177</sup> » et leur envoie un questionnaire très précis sur les grèves, les manifestations, les sanctions, l'état de l'opinion, ... Il prend ensuite une série de mesures afin de préparer au mieux les forces de l'ordre et l'appareil répressif à de futurs conflits :

<sup>175</sup> *Infra*, la répression professionnelle, p. 151.

<sup>176</sup> Archives Nationales, Fonds Georges Bidault, AN 452AP151, instruction maintien de l'ordre.

<sup>177</sup> Jules MOCH, *Une si longue vie* ; Paris, Robert Laffont, 1976 (p. 284 et annexe p. 629-631).

- épuration des communistes au sein des CRS : la loi n° 47-2384 du 28/12/1947<sup>178</sup> ramène le nombre de compagnies de 65 à 54, en particulier avec le désarmement et la dissolution des 151<sup>e</sup> et 155<sup>e</sup> compagnies suite aux événements de Marseille de novembre 1947 où ces compagnies composées de nombreux anciens F.T.P. et communistes (y compris dans leur hiérarchie) sont suspectées de passivité face aux manifestants<sup>179</sup>, dissolution des 3 compagnies de CRS de la Loire, suite au vote du principe de la grève par la 133<sup>e</sup> Compagnie de Montluçon le 27 novembre (décret 48-50 du 13 janvier 1948<sup>180</sup>)
- création le 21 mars 1948 des « super-préfets », les IGAME (Inspecteurs Généraux de l'Administration en Mission Extraordinaire) pour diriger le maintien de l'ordre de façon coordonnée par régions
- acheminement par avion des C.R.S. pour évacuer par la force le 15 juin 1948 les usines Bergougnan de Clermont-Ferrand occupées par les grévistes : Jules Moch rode son instrument répressif<sup>181</sup> et la tactique d'interventions policières si puissantes qu'elles découragent la résistance, qu'il met en œuvre ensuite et théorise<sup>182</sup>,
- saisie des véhicules des Houillères en septembre 1948 sous prétexte de passage au contrôle technique pour éviter le scénario de 1947<sup>183</sup> (utilisation par les grévistes des camions des Houillères pour la mobilité des piquets de grève)
- rappel de 80 000 hommes sous les drapeaux (réutilisation de la loi 47-2280 du 2 décembre 1947<sup>184</sup>)

Le gouvernement s'est donc soigneusement préparé pour une épreuve de force<sup>185</sup>. Mais la souhaite-t-il ?

---

<sup>178</sup> « Art. 1<sup>er</sup> – Le nombre des compagnies républicaines de sécurité est ramené de soixante-cinq à cinquante-quatre. Les compagnies dissoutes seront désignées par décret pris en conseil des ministres. Art. 2 – Les commandants, officiers, gradés et gardiens affectés aux compagnies dissoutes seront radiés des cadres. »

<sup>179</sup> Maurice AGULHON, Fernand BARRAT, *La C.R.S. à Marseille - « La police au service du peuple » 1944-1947* ; Paris, Armand Colin, 1971, (p. 153 et s.).

<sup>180</sup> Patrick BRUNETEAUX, *Maintenir l'ordre – Les transformations de la violence d'Etat en régime démocratique* ; Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996, (p. 150) ; Jean-Michel STEINER, *Les caractères de la grève des mines de 1948 dans le bassin stéphanois*, Communication à la journée d'études du 22 octobre 2008 du Groupe de Recherches et d'Études sur les Mémoires du Monde Ouvrier Stéphanois.

<sup>181</sup> Archives C.F.D.T., 4 H 106 : Jules Moch dans une conférence aux super-préfets et gouverneurs militaires : « nous venons de procéder à la mise au point d'un système de sécurité qui doit assurer le maintien de l'ordre et de la loi en France » (*La Dépêche de Saint-Etienne* du 29/6/1948).

<sup>182</sup> Archives Nationales, Fonds Jules Moch, AN 484AP1, discours du 15/11/1948, document 48-23, « une intervention [ ... ] doit être réalisée en une action de masse si puissante qu'elle décourage toute velléité d'opposition » (p. 3).

<sup>183</sup> Eric KOCHER-MARBOEUF, Le maintien de l'ordre lors des grèves de 1947 (p. 381), dans Serge BERSTEIN, Pierre MILZA, *L'année 1947* ; Paris, Presses de Sciences Po, 2000 ; Jules MOCH, *Une si longue vie* ; Paris, Robert Laffont, 1976 (p. 341).

<sup>184</sup> Archives départementales de l'Aveyron, cote 14 W26, grèves de novembre-décembre 1947.

## **C: La préparation des protagonistes :**

### **1) Une provocation gouvernementale, de quel ordre et dans quelle mesure ?**

Avant même la fin de la grève, trois projets de loi dits « de défense de la République », appelées « lois super-sclérates » par les communistes, sont débattus et votés le 4 décembre 1947. Ils prévoient en particulier la suppression du droit de grève dans la police et la dissolution de 11 C.R.S. (Compagnies Républicaines de Sécurité qui avaient été créées par décrets du 8/12/1944).

Le 19 juillet 1948 le gouvernement Schuman chute, remplacé le 26 juillet par un éphémère cabinet André Marie (P. R. S.) jusqu'au 28 août, remplacé lui-même le 11 septembre par un gouvernement dirigé par Henri Queuille (lui aussi radical). Tous ces gouvernements dits de la troisième force ont la majorité à l'Assemblée Nationale, mais sur la base d'une coalition fragile et instable coincée entre le R.P.F qui fait craindre un coup de force à droite et le P.C.F. très puissant et potentiellement menaçant dans une situation économique et sociale très difficile. L'année 1948 voit une nouvelle flambée inflationniste, aggravée par la dévaluation du franc, qui renchérit le coût des nécessaires importations de blé et de charbon et donc les prix. De plus, l'E.C.A. s'oppose à l'utilisation des fonds de contrepartie du plan Marshall pour subventionner le prix du blé et empêcher la hausse des prix<sup>186</sup>, ce qui joue un rôle non négligeable dans la montée du mécontentement ouvrier, en particulier des mineurs, mécontentement aggravé par la remise en cause de leur statut.

Lors du colloque de la C.G.T. de 1978, Rolande Trespé s'interrogera sur l'action du gouvernement : ne s'agit-il pas, au-delà de provocations ponctuelles (comme par exemple l'entrée des troupes dans les corons provoquant la suspension de la sécurité), d'une provocation globale pour entraîner un mouvement général et le réprimer<sup>187</sup> ?

Une première attaque contre le statut du mineur avait déjà commencé le 13 septembre 1947, par une circulaire ministérielle remettant en cause la garantie de l'indexation sur les salaires de la métallurgie de la région parisienne.

---

<sup>185</sup> *L'Humanité* du 2 octobre signale dans un petit entrefilet titré « Jules Moch mobilise la troupe et la police contre les mineurs » : « Cambrai, 1er octobre, correspondant Humanité - Aujourd'hui, vers 9h 30, venant de Metz, sont débarquées en gare de Cambrai plusieurs compagnies de tirailleurs algériens casqués et armés. Ces soldats ont traversé la ville et se sont rendus à la caserne Mortier. A 14h 30, un second train arrivant d'Allemagne amenait environ 500 gendarmes et gardes mobiles. Ils furent ensuite dirigés par camions sur Arras et Douai ».

<sup>186</sup> Irwin M. WALL, *L'influence américaine sur la politique française- 1945-1954* ; Paris, Balland, 1989 (p.235).

<sup>187</sup> Rolande TREMPÉ, Le droit minier, numéro spécial *La grande grève des mineurs de 1948*, colloque de la Fédération Nationale du Sous-Sol C.G.T. les 22 et 23 novembre 1978, numéro 6, Nov-Déc. 1978, (p. 18-21).

Le 25 août 1948 Vincent Auriol<sup>188</sup> reçoit M. Lecoœur et Martel avec une délégation de mineurs, qui lui font part de leur mécontentement suite au rapport Wahl publié en juin. Celui-ci suggère, pour pallier la crise d'autorité dans les Houillères, de renforcer la lutte contre l'absentéisme<sup>189</sup>, calculer systématiquement les salaires au rendement, réduire la part jugée trop importante des salariés dans les conseils d'administration.

La remise en cause du statut du mineur se poursuit par les décrets Lacoste du 18 septembre, en particulier<sup>190</sup> (**annexe 15**) :

- le décret 48-1443 qui modifie le statut (stage probatoire de 6 mois, sanctions disciplinaires, licenciements pour absences non justifiées)
- le décret 48-1444 qui réduit de 10% les effectifs du personnel administratif et de jour

Ils sont accompagnés d'un autre décret (48-1442) qui touche moins directement les mineurs, mais qui vise la C.G.T. en restreignant le contrôle qu'elle a de l'approvisionnement des mineurs par l'intermédiaire des coopératives.

Le gouvernement veut lutter contre l'absentéisme, il est vrai particulièrement important<sup>191</sup>, et améliorer la productivité, qui stagne. Par ailleurs, il y a sans doute des sureffectifs dans le personnel au sol, qui explique la volonté d'en réduire le nombre.

Mais au-delà de la remise en cause partielle du statut du mineur, ces décrets Lacoste représentent une attaque contre les nationalisations car le personnel des mines voit ses protections et les pouvoirs de ses représentants rognés par rapport à l'administration des Houillères.

La C.G.T. n'est d'ailleurs pas seule à s'indigner de ces décrets, F.O. les dénonce également et indique son intention d'intervenir pour les faire abroger<sup>192</sup>. Les mineurs ne peuvent pas accepter ces décrets, qu'ils ressentent comme une régression de leurs droits, une agression et une véritable provocation. Leur combativité est amplifiée par leur attachement au nouveau statut avantageux ainsi remis en cause. De plus, comme le souligne Olivier

<sup>188</sup> Vincent AURIOL, *Journal d'un septennat 1947-1954 : Tome II - 1948*, Paris, Armand Colin, 1974, (p. 370-371).

<sup>189</sup> Archives nationales du Monde du Travail, Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, 004 001 130, circulaire 100/324 du 29 juin 1948 « Réduction de l'absentéisme », où le directeur général des HBNPC pour lutter contre l'absentéisme important d'une petite fraction d'ouvriers décide de sanctions pour ceux qui dépassent 12 jours d'absence injustifiée.

<sup>190</sup> Archives Confédération C.G.T., *Le droit minier* n° 9 de septembre 1948.

<sup>191</sup> « Dans les Houillères du Nord-Pas-de-Calais, quatre mille trois cent mineurs ont plus de douze jours d'absence injustifiée dans les six premiers mois de 1948 », selon Adam Steinhouse « Worker's Participation in Post-Liberation » cité par Marion FONTAINE et Xavier VIGNA « La grève des mineurs de l'automne 1948 en France », Vingtième Siècle. Revue d'histoire 1/2014 (N° 121), p. 21-34.

<sup>192</sup> Archives F.O. Mines-Energie, *Documentation minière* de septembre 1948, (p. 12)

Kourchid, la promulgation des décrets « à l'automne, c'est à dire au moment de la reprise de la demande charbonnière, est également provocante <sup>193</sup> ».

Parallèlement, avant que la grève ne commence, le gouvernement est clairement inquiet de la situation internationale comme le montre une note adressée par le président du Conseil (pour quelques mois encore) Robert Schuman le 14 juin 1948 aux ministres des Affaires Etrangères, de l'Intérieur et de l'Outre-Mer<sup>194</sup> :

« L'évolution de la situation internationale ne permet plus d'écarter l'éventualité d'un déclenchement d'un conflit armé dans lequel la France se trouverait entraînée »

« le territoire métropolitain ne pourrait échapper à une invasion qui ferait de nouveau de nos territoires d'outre-mer et particulièrement d'Afrique du Nord le support nécessaire des efforts de reconstitution de nos forces et le point de départ de nos opérations ultérieures »

De son côté, grâce à ses informateurs, Jules Moch sent que le conflit ne saurait tarder :

« vers le 10 septembre [...] des informations assez nombreuses et concordantes me confirment que la grève sera déclenchée dans les mines <sup>195</sup> »

Vincent Auriol, président de la République, se dit convaincu du caractère politique et même insurrectionnel de la grève :

« On dit même dans les milieux communistes qu'on est à la veille d'une action révolutionnaire pour l'instauration d'une démocratie populaire. [...] Il semble donc que le parti communiste cherche à transformer cette grève en un mouvement insurrectionnel, tout ceci en rapport avec la politique extérieure<sup>196</sup> »

Cette conviction affichée du caractère révolutionnaire ou insurrectionnel de la grève des mineurs, qu'il partage avec Jules Moch, semble peu étayée par les faits. Il est vrai que le mouvement a été très violent, avec de nombreux affrontements entre les mineurs et les CRS et l'armée, qu'ils ont parfois mis en difficulté, au prix de nombreux blessés et de plusieurs morts, mais il ne semble pas qu'il y ait eu une volonté véritablement insurrectionnelle des grévistes, et lorsque par exemple ils ont fait prisonniers des militaires ou des CRS, ils les ont remis en liberté rapidement, ont restitué leurs armes ou bien les ont détruites, et n'ont pas fait mine de prendre le pouvoir, même localement<sup>197</sup>. Par ailleurs, lorsque Jules Moch évoque « Ce type de conquête de pouvoir (comme en Tchécoslovaquie) était encore ignoré en 1947, alors qu'il inspirait indiscutablement [...] les meneurs de novembre 1948 <sup>198</sup> », ce n'est pas très cohérent, comme le note Jean-Jacques Becker : « Comment les communistes auraient-ils voulu tenter le coup de force en 1948 en

<sup>193</sup> Olivier KOURCHID, *Patrons et syndicats, Formats de lutte* (p. 205), dans *Usine à mémoires – Les Archives nationales du monde du travail à Roubaix*, ouvrage collectif sous la direction de Françoise BOSMAN ; Paris, Le cherche midi, 2008.

<sup>194</sup> Archives Nationales, Fonds Georges Bidault, AN 452AP151, politique de défense en juin 1948.

<sup>195</sup> Jules MOCH, *Une si longue vie* ; Paris, Robert Laffont, 1976, (p. 328)

<sup>196</sup> Vincent AURIOL, *Journal d'un septennat 1947-1954 : Tome II - 1948*, Paris, Armand Colin, 1974, (p. 493-494)

<sup>197</sup> Philippe ROGER, *Les grèves de 1947 et 1948 dans le Pas-de-Calais – Déroulement, Violence et maintien de l'ordre*, Revue du Nord n° 389, 2011/1 - Université Lille-3, (p.154).

<sup>198</sup> Jules MOCH, *Une si longue vie* ; Paris, Robert Laffont, 1976, (p. 273)

s'appuyant sur la seule grève des mineurs, alors qu'ils ne l'auraient pas fait en 1947 quand le mouvement était beaucoup plus général ? <sup>199</sup>»

Mais il est clair aussi que Jules Moch était sous le traumatisme du « coup de Prague » : « les évènements de Prague nous oppressent surtout : vieux de sept mois, ils nous font redouter des tentatives analogues en France<sup>200</sup> ». Maurice Dejean, ambassadeur de la France à Prague, le voit se produire sous ses yeux et envoie le 18 mars 1948 un télégramme diplomatique au ministre des affaires étrangères Georges Bidault exprimant sa crainte de la menace soviétique et d'une éventuelle attaque de l'URSS contre l'Europe occidentale :

« Etant donné la force du parti communiste français, le début des hostilités pourrait être chez nous le signal de graves troubles intérieurs tandis qu'une invasion pourrait amener la formation d'un gouvernement insurrectionnel. La sécurité extérieure comme la sécurité intérieure de l'Etat exige donc que les mesures les plus rigoureuses soient prises pour s'assurer qu'aucun groupement politique ne dispose d'armes ou de formations paramilitaires, telles que les milices d'usine. Elle exige également que la police ne devienne l'instrument d'aucun parti<sup>201</sup> ».

C'est évidemment le P.C.F. qui est visé ici par Maurice Dejean craignant le danger insurrectionnel. Le rôle des milices d'usine, en particulier, lui paraît très important, ce qui est confirmé par Jean-Pierre Azéma : « le rôle décisif joué à Prague par les milices ouvrières<sup>202</sup> ». C'est pris aussi très au sérieux par le gouvernement, qui se défie d'un rôle identique que pourrait jouer le P.C.F.

Vincent Auriol<sup>203</sup> partage cette inquiétude qu'il évoque d'ailleurs le 2 octobre, juste avant le début de la grève des mineurs :

« La tactique des communistes en Tchécoslovaquie est une leçon et j'ai bien fait de contribuer à chasser les communistes du gouvernement. [...] Il faut dire aux Français qu'on veut désorganiser la France, comme on a désorganisé la Tchécoslovaquie pour faire une dictature à Prague<sup>204</sup> »

Il est évidemment impossible de savoir si ces affirmations, souvent publiées après les évènements, reflètent réellement l'état d'esprit de ces dirigeants. Leur inquiétude était sans doute réelle, car la situation était très tendue sur les plans international (après le « coup de Prague » et avec le blocus de Berlin qui se prolongeait depuis le 24 juin) et national.

Dans ce contexte, il était bien sûr risqué de provoquer délibérément un conflit avec une corporation aussi puissante que celle des mineurs. Il faut noter aussi que le gouvernement

<sup>199</sup> Jean-Jacques BECKER, *Le Parti Communiste veut-il prendre le pouvoir ?* ; Paris, Editions du Seuil, 1981, (p. 226).

<sup>200</sup> Jules MOCH, *Une si longue vie* ; Paris, Robert Laffont, 1976, (p. 329).

<sup>201</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères (La Courneuve), Archives privées et papiers d'agents, Henri Bonnet, Volume 1, Télégramme n° 327, Prague, 18 mars 1948, au sujet des évènements de Prague et de la situation internationale.

<sup>202</sup> Vincent AURIOL, *Journal d'un septennat 1947-1954 : Tome II - 1948, note de lecture 35* de Jean-Pierre AZEMA (p. 630).

<sup>203</sup> Il faut noter « la mauvaise qualité systématique des informations de source policière, censées provenir de l'intérieur de la direction du P.C.F. » que Philippe Robrieux évoque à propos de Vincent Auriol, *Histoire intérieure du Parti communiste –IV– Biographies, Chronologie, Bibliographie*, Paris, Fayard, 1984, (p. 928).

<sup>204</sup> Vincent AURIOL, *Journal d'un septennat 1947-1954 : Tome II - 1948*, Paris, Armand Colin, 1974, (p. 457).

et les Houillères ont essayé de désamorcer le mécontentement des mineurs en accordant au tout début du conflit des augmentations de salaires non négligeables, selon les grilles de salaires (**annexe 16**)<sup>205</sup> qu'elles ont pris grand soin de communiquer aux mineurs par affiches et notes. Par ailleurs, la C.G.T. évoque cet élément en expliquant que le gouvernement essaie ainsi de réduire le mécontentement des mineurs pour contrecarrer la grève, ce qui semble contradictoire avec la thèse de la provocation gouvernementale.

D'un autre côté, sans affirmer donc que la grève de 1948 ait été la résultante d'une provocation délibérée du gouvernement, c'était l'occasion pour lui d'affaiblir non seulement la corporation minière<sup>206</sup>, mais aussi la C.G.T. et le P.C.F. et de mettre fin à une situation de conflit larvé en s'y préparant au mieux, à condition de réussir à le circonscrire à cette seule profession et à mobiliser l'opinion sur la base de l'anticommunisme ambiant généré par la situation géopolitique tendue.

## **2) Pour la C.G.T. et le P.C.F. : mouvement social ou politique, engagement conjoncturel ou stratégique?**

Les craintes exprimées par le gouvernement avant le conflit, même si elles sont parfois exagérées, ne sont pas dénuées de fondement, mais de leur côté la C.G.T. et le P.C.F. se sont également préparés à des luttes difficiles, dans la foulée des grèves de 1947. Dès le début de 1948 le parti communiste se prépare aux conflits à venir, et mobilise en particulier le Secours Populaire Français, qui fait partie des organisations qu'il contrôle, et qui jouera un rôle important dans l'organisation de la solidarité vis-à-vis des mineurs faisant l'objet d'une répression pénale, ainsi que de la solidarité avec les familles et les enfants, (comme cela sera développé dans le chapitre IV). Ainsi le S.P.F. se prépare aux conflits à venir et à la répression qui risque d'en découler : par exemple le 3 mars 1948 lors d'une réunion de l'union locale des syndicats C.G.T. à Boulogne-sur-Mer, un responsable du Secours Populaire Français propose de constituer un comité afin « d'apporter aide et assistance aux travailleurs

---

<sup>205</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, 2004 001 334, Avis au personnel du 28/10/1948 : « *augmentation directe de tous les salaires par l'attribution d'une indemnité uniforme, augmentation des majorations d'ancienneté, suppression de l'impôt cédulaire, augmentation des Allocations familiales* », qui se traduit dans les grilles de salaires présentées par des augmentations globales de 15 à 20%.

<sup>206</sup> C'est ce que met en avant Achille Blondeau au colloque de la Fédération Nationale du Sous-Sol C.G.T. les 22 et 23 novembre 1978, *Le droit minier*, numéro spécial *La grande grève des mineurs de 1948*, numéro 6, Nov-Déc. 1978 : « *Pour appliquer la nouvelle politique dictée par le plan Marshall, il fallait briser cette corporation* » (p. 45) – « *Le gouvernement voulait nous briser, et à travers nous, briser la classe ouvrière pour imposer le plan Marshall* » (p. 46).

condamnés et ceux qui tomberont sous les coups de la répression au cours des luttes intenses qui vont s'ouvrir<sup>207</sup> »

Lorsque la grève des mineurs éclate, le parti communiste la soutient totalement<sup>208</sup>, et relie cette lutte à son axe politique majeur, la dénonciation du plan Marshall<sup>209</sup>. Celle-ci est toujours mise au premier plan, comme dans la résolution finale du comité central du 16 novembre<sup>210</sup>. Le P.C.F. met en avant l'indépendance nationale et rappelle à ce titre le rôle patriotique joué par les mineurs : « Les mineur de France peuvent heureusement répondre par le mépris à leurs nouveaux professeurs de patriotisme. Chacun sait qu'ils furent les premiers dans la lutte héroïque contre l'occupant hitlérien, au temps où leurs insulteurs se répartissaient entre les salons de Vichy et les micros de Londres.<sup>211</sup> ». Par ailleurs, le parti a dirigé le conflit de très près : « Aucun des mots d'ordre de cette grève du premier au dernier jour n'ont été donnés sans qu'auparavant ils soient discutés avec le Secrétariat Général du Parti<sup>212</sup> ».

Comme en 1947, l'implication des délégués mineurs<sup>213</sup> dans la grève est particulièrement forte. Leur rôle est déterminant dans la vie quotidienne de la mine : de leur vrai nom délégués à la sécurité, ils avaient pris d'importants pouvoirs dans les puits après la nationalisation des Houillères pendant les années où le parti communiste était au gouvernement (où Marcel Paul était ministre de la Production Industrielle et Auguste Lecoœur Sous-secrétaire d'Etat au Charbon). Ensuite, dans les années suivantes de contestation sociale, presque tous militants de la C.G.T., mais aussi du parti communiste, et parmi les plus déterminés dans les conflits, ils sont toujours à la pointe de la grève<sup>214</sup>.

La C.G.T. possède d'autres atouts dans le conflit, comme le contrôle des coopératives de distribution aux mineurs. Celles-ci sont chargées du ravitaillement des mineurs, en particulier de la répartition des « suppléments-mineurs » et s'acquittent d'ailleurs fort bien de

---

<sup>207</sup> Archives départementales du Pas-de-Calais, 1W 5162 (cité par Philippe Roger, *Les grèves de 1947 et 1948 dans le Pas-de-Calais – Déroulement, Violence et maintien de l'ordre*, Revue du Nord n° 389, 2011/1 - Université Lille-3, p.144).

<sup>208</sup> « *Salut fraternel aux mineurs en lutte* », procès-verbal du Bureau Politique du Parti communiste Français, réuni le 7 octobre, publié dans l'Humanité du 8 octobre (p. 2)

<sup>209</sup> « *Ce n'est pas par hasard que ces décrets sont pris au moment où M. Marshall est à Paris. Le gouvernement n'est plus maître de sa politique. Les décrets Lacoste sont des impératifs du plan Marshall* », Auguste Lecoœur, *L'Humanité* du 29 septembre (p. 1).

<sup>210</sup> *L'Humanité* du 17 novembre (p. 3).

<sup>211</sup> *L'Humanité* du 20 octobre, éditorial d'Etienne Fajon « Assez menti » (p. 1).

<sup>212</sup> Auguste LECOEUR, *L'autocritique attendue* ; Paris, Editions Girault, 1955, (p. 37).

<sup>213</sup> Développements sur les délégués mineurs et leur rôle, infra p. 185

<sup>214</sup> Comme le montre le témoignage d'un mineur, Henri Laurent, qui déclare : « *C'étaient les délégués mineurs qui décidaient. La grève de 1948 c'était pour les salaires surtout. Elle a été déclenchée par les délégués mineurs.* » Dominique FARGUES, Arnaud MULLER, *Mémoires de mineurs* ; Paris, Flammarion, 2007, (p. 195).



ce rôle, si l'on en croit le préfet du Pas-de-Calais<sup>215</sup>. Dès le début de la grève, elles se mobilisent aux côtés des mineurs en grève, comme l'indique *L'Humanité* du mercredi 6 octobre<sup>216</sup>. Le gouvernement est d'ailleurs bien conscient de la puissance que représente pour la C.G.T. le contrôle de ces coopératives, et c'est pourquoi un des trois décrets Lacoste (48-1442) a été pris pour en limiter la portée à l'avenir en créant une commission des marchés<sup>217</sup> et mettant ainsi en concurrence ces coopératives avec d'autres organismes pour la répartition des suppléments-mineurs à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1948, comme le regrette un tract de la C.C.P.M. (Coopérative Centrale du Personnel des Mines) du Nord-Pas-de-Calais<sup>218</sup>.

La C.G.T. s'est donc préparée à l'avance au conflit. Les éléments de motivation et les degrés d'implication sont sans doute différents selon les individus, simples mineurs de base révoltés par les difficultés d'approvisionnement et la hausse continue des prix non compensée par des augmentations salariales insuffisantes, délégués et militants de base plus impliqués dans la prise en compte de l'évolution politique de la période et les frustrations qu'elle génère, cadres et dirigeants du syndicat et de la grève très liés au parti communiste et à ses positionnements partisans. Le syndicat met en avant dès le début du conflit la défense de l'indépendance nationale, comme le souligne Victorin Duguet, secrétaire général de la Fédération du Sous-Sol C.G.T. : « La lutte revendicative des mineurs est une lutte d'intérêt national puisque, en même temps qu'ils défendent leurs revendications, les mineurs se battent pour la reconquête des nationalisations dans notre industrie houillère, facteur important de notre indépendance nationale<sup>219</sup> ». Cet engagement de type plus ou moins social ou politique des différents protagonistes est aussi transcendé par le fait qu'une puissante corporation professionnelle, celle des mineurs, se trouve en conflit non plus avec des patrons privés, mais avec l'Etat-patron, conflit qui prend nécessairement de ce fait une dimension politique comme le montre Rolande Treppe<sup>220</sup>.

---

<sup>215</sup> Archives départementales du Pas-de-Calais, 1W 8145, rapport mensuel du préfet du 5 décembre 1948 : « Enfin la C.C.P.M. à direction entièrement communiste mérite toujours une attention soutenue. Je ne la considère toutefois pas comme l'objectif numéro un. Telle qu'elle est, elle constitue en effet un organisme commercial qui marche bien, donne satisfaction aux mineurs, et évite le gaspillage » (p. 26).

<sup>216</sup> *L'Humanité* du 6 octobre (p. 2) : « La Coopérative Centrale des Mines a décidé de vendre à crédit, jusqu'à la fin de la grève, les denrées, à l'exception du vin et l'alcool »

<sup>217</sup> Article 1 du décret n°48-1442 du 18 septembre 1948 instituant des commissions des marchés auprès des entreprises publiques dépendant du ministère de l'industrie et du commerce.

<sup>218</sup> Archives départementales du Pas de Calais, 1W5162, tract signé par André Parent, le président directeur général du conseil d'administration de la C.C.P.M. du Nord-Pas-de-Calais, repris dans un rapport préfectoral.

<sup>219</sup> *L'Humanité* du lundi 4 octobre, interview de Victorin Duguet (p. 2)

<sup>220</sup> « C'est pourquoi, leur grève va prendre nécessairement une dimension politique et une dimension nationale, car les mineurs ne luttent pas contre des compagnies privées. Cette fois, ils luttent contre un Etat-patron et luttent contre l'Etat-patron ça prend nécessairement un caractère politique », Rolande TREPPE, colloque C.G.T. du 22-23 novembre 1978, *Le doit minier*, numéro spécial *La grande grève des mineurs de 1948*, numéro 6, nov-déc. 1978, (p. 20).

Les futurs protagonistes se sont préparés à en découdre, comment le conflit à venir se présente-t-il ? Est-ce le prolongement des grèves de novembre-décembre 1947, avec quelles singularités et différences, et comment ses acteurs vont-ils se comporter ? C'est ce qui sera étudié dans le chapitre suivant à travers le déroulement de cette grève et de sa répression militaro-policière.

## **Chapitre II : La grève d'octobre-novembre**

### **1948, un conflit violent, violemment**

### **réprimé**

#### **Pendant la grève : tensions sociales, oppositions partisans,**

#### **mobilisation des moyens de répression et mise en place de**

#### **la solidarité**

La grève des mineurs de 1948 doit être appréhendée dans le prolongement des grèves très dures de novembre-décembre 1947, dont elle reprend les caractéristiques, de violence en particulier, mais aussi avec des singularités à ne pas négliger. L'étude des acteurs du conflit et de l'échec final de la grève, interroge à la fois sur les modalités de la mise en place de la répression infligée aux grévistes, mais aussi sur la réalité, à la fois sociale et politique, de la nature du conflit à travers les positionnements de ses acteurs et de leurs soutiens respectifs.

#### **A : La suite des grèves de 1947 ?**

##### **1) Les grèves de novembre-décembre 1947, violentes et déterminées, dans lesquelles les mineurs se sont fortement inscrits**

Les grèves se sont développées assez rapidement après la grève de Renault en mai 1947, elles prennent de l'ampleur et se multiplient dès le mois de juin (à la S.N.C.F. du 6 au

La grève des mineurs en France en 1948 sous les angles de la solidarité et de la répression

12 juin, dans les mines, dans les banques du 19 juin au 2 juillet<sup>221</sup>,...) et après une accalmie durant l'été, reprennent en octobre dans les transports pour culminer dans un mouvement national en novembre-décembre.

Comme nous l'avons vu précédemment, inflation et difficultés de ravitaillement ont fortement réduit le niveau de vie de la population, en particulier des urbains et encore plus des ouvriers, qui ont beaucoup de mal à se ravitailler et se nourrir. Ces pénuries, ces privations qui perdurent, alors que la guerre est terminée depuis plusieurs années, deviennent insupportables et nourrissent une révolte ouvrière de plus en plus forte. Le caractère spontané des grèves au premier semestre rencontre dans la seconde partie de l'année (contrairement à la période précédente) approbation et encouragement de la part de la C.G.T. La circulaire ministérielle du 13 septembre 1947 prévoyant que la garantie de l'indexation sur les salaires de la métallurgie de la région parisienne pourrait être remise en cause en cas de diminution volontaire du rendement, afin de prévenir les grèves perlées, provoque d'importants incidents<sup>222</sup> de la part des mineurs qui ne peuvent l'accepter.

Sur le plan général, les causes des grèves sont à la fois fortement sociales mais aussi profondément politiques. Annie Lacroix-Riz, s'interrogeant sur les motivations des grévistes<sup>223</sup>, retient, à côté du mécontentement social, « l'indignation politique » après l'éviction du PCF et le « sursaut national, fondé sur le sentiment, particulièrement vif chez les mineurs, de mener contre l'impérialisme américain et ses laudateurs français un combat similaire à celui de la Résistance ». Il faut ajouter à cette analyse le changement complet d'attitude de la C.G.T. (dans sa composante majoritaire proche des communistes) qui bascule dans un activisme de lutte sociale. Celui-ci se manifeste lors la réunion du comité confédéral national C.G.T. des 12 et 13 novembre 1947, où la résolution présentée par la majorité du syndicat (les ex « unitaires », proches des communistes) propose « d'adresser un manifeste à tous les travailleurs de France, de les saisir des propositions et revendications, de les consulter d'ici le 15 décembre sur les moyens à mettre en œuvre pour faire aboutir ces propositions et résolutions <sup>224</sup>». Elle appelle donc à l'action à travers une mobilisation revendicative de l'ensemble des travailleurs.

---

<sup>221</sup> Michel DREYFUS, *Histoire de la C.G.T. – Cent ans de syndicalisme en France* ; Bruxelles, Editions Complexe, 1995, (p. 229-230).

<sup>222</sup> Vincent AURIOL, *Journal d'un septennat 1947-1954 : Tome II - 1948*, Paris, Armand Colin, 1974, note de lecture 72 de Jean-Pierre AZEMA (p. 671) : « Le Statut des mineurs garantissait un salaire minimum calculé sur l'évolution des indices de la métallurgie parisienne. La circulaire ministérielle du 13 septembre 1947 prévoyait que cette garantie pourrait ne pas jouer s'il était constaté une diminution volontaire du rendement. Cette disposition, qui visait à enrayer les grèves perlées, avait déjà suscité à son heure de violents incidents ».

<sup>223</sup> Annie LACROIX-RIZ, *La C.G.T. de la Libération à la scission, 1944-1947* ; Paris, Editions sociales, 1983, (p. 327 et s.).

<sup>224</sup> Archives confédérales C.G.T., 20 CFD 2, résolution présentée par Le Brun au nom de la majorité le 12 novembre 1947, et adoptée par 857 voix, 101 contre et 8 abstentions.

De fait, avant même la réalisation de cette consultation, le mouvement de grèves démarre (pendant la réunion du comité confédéral national C.G.T.) de Marseille, où aux élections municipales d'octobre 1947, pour la désignation du maire, le sortant communiste a été battu d'une voix par le candidat RPF. Celui-ci, élu au sein du conseil municipal à l'aide de la S.F.I.O. qui maintient son candidat et refuse de voter pour le candidat communiste, augmente aussitôt les tarifs des tramways. Cela provoque des grèves à l'initiative de la C.G.T. et des manifestations violentes menées par le P.C.F. le 12 novembre, où un jeune ouvrier métallurgiste, proche du parti communiste, est tué<sup>225</sup>. La grève, générale sur Marseille, s'étend alors par la vallée du Rhône, en particulier par la mobilisation des travailleurs de la S.N.C.F., et met rapidement en action différentes professions : métallurgie, chimie, bâtiments, transports, fonction publique... Par ailleurs le ministre socialiste de la production, Robert Lacoste, décide de révoquer Léon Delfosse, dirigeant très populaire de la C.G.T. du Nord-Pas-de-Calais, de son poste d'administrateur des Houillères du Nord-Pas-de-Calais le 14 novembre, ce qui contribue à mobiliser les mineurs et dès le 15 novembre les ouvriers des Charbonnages cessent le travail<sup>226</sup>.

Pendant les grèves, le gouvernement Ramadier démissionne le 19 novembre 1947, remplacé par le MRP Robert Schuman, avec l'arrivée au ministère de l'intérieur du socialiste Jules Moch, qui prend ses fonctions le 24 novembre. Après avoir été ministre des Transports et des Travaux Publics sous tous les gouvernements depuis De Gaulle (novembre 1945) jusqu'à Ramadier (janvier 1947), il devient le ministre de l'Intérieur des 3 gouvernements suivants (Schuman, Marie, Queuille), où il doit faire face aux deux vagues de grèves de 1947 et 1948 et où il joue un rôle essentiel dans le maintien de l'ordre, la maîtrise et la répression des deux conflits. Il met en avant une méthode : « d'abord réprimer, ensuite négocier<sup>227</sup> ».

Le gouvernement admet la réalité des raisons économiques et sociales de la grève de 1947 : Jules Moch écrit après coup fin décembre 1947 dans sa première « Note d'orientation politique aux préfets<sup>228</sup> » : « 1° Les grèves ont été déclenchées pour des raisons économiques fondées (hausse des prix, misère générale, promesses différées de reclassement,...) », même s'il indique juste après : « 2° L'habileté du P.C. a été d'exploiter des revendications justifiées pour déclencher un mouvement d'ensemble présentant un caractère nettement politique et international, tendant à détourner les Américains d'apporter une aide économique à l'Europe »

---

<sup>225</sup> Maurice AGULHON, Fernand BARRAT, *La C.R.S. à Marseille - « La police au service du peuple » 1944-1947* ; Paris, Armand Colin, 1971, (p. 144).

<sup>226</sup> Maurice AGULHON, André NOUSCHI, Ralph SCHOR, *La France de 1940 à nos jours* ; Paris, Nathan Université, 1995, 3<sup>e</sup> éd. 2001, (p.147).

<sup>227</sup> Archives nationales, AN 484AP1, conférence aux préfets, 6 novembre 1947 (p. 10).

<sup>228</sup> Jules MOCH, *Une si longue vie* ; Paris, Robert Laffont, 1976 (p. 286).

Cependant, les grèves de 1947 sont parfois qualifiées d'insurrectionnelles : ainsi Vincent Auriol, dans un message ultérieur à Henri Queuille, utilise à plusieurs reprises le terme : « violences insurrectionnelles », « mouvement insurrectionnel », « manœuvres insurrectionnelles<sup>229</sup> ». Mais si le conflit a donné lieu à de nombreuses violences, des affrontements très durs avec les forces de l'ordre faisant de nombreux blessés et plusieurs morts, le caractère proprement insurrectionnel de cette grève générale est remis en cause par beaucoup d'historiens<sup>230</sup> et par Jules Moch lui-même : « Etait-ce l'amorce d'un mouvement insurrectionnel d'ensemble ? Je ne le pense pas<sup>231</sup> », ce qu'il confirme ultérieurement dans ses mémoires : « il ne semble pas que des ordres aient été donnés de pousser le mouvement à fond, jusqu'à l'insurrection<sup>232</sup> ».

Si les grèves de 1947 ne sont pas insurrectionnelles, il y a sans doute eu, ponctuellement, localement, des tentations plus ou moins insurrectionnelles. Et si le mécontentement important de la population, nourri de difficultés économiques récurrentes et de frustrations sociales réelles, en particulier dans la classe ouvrière, a joué un rôle majeur dans le déclenchement des grèves, l'aspect politique de celles-ci (avec l'intervention massive du parti communiste dans leur développement et la tentative de généralisation à travers la création d'un comité de grève national), ne peut non plus être écarté. Les grèves ont donc été, souvent, à la fois d'une grande dureté et très politisées, comme l'écrit André Barjonet :

« il ne semble guère contestable que l'extrême violence des grèves d'alors (grèves tout à fait justifiées sur le plan revendicatif) et le ton frénétique du P.C.F. aient pu sincèrement faire craindre à de nombreux syndicalistes qu'il ne s'agisse d'une tentative de prise du pouvoir par la force et au seul profit des communistes<sup>233</sup> »

Les mineurs se sont fortement impliqués dans ces grèves, en particulier dans le Nord-Pas-de-Calais, où les affrontements physiques sont fréquents début décembre avec la police, mais aussi entre grévistes et « ruffions » (terme du patois du Nord pour désigner les

---

<sup>229</sup> Christophe PROCHASSON, Olivier WIEVIORKA, *Nouvelle histoire de la France contemporaine – 20 La France du XX<sup>e</sup> siècle – Documents d'histoire* ; Paris, Seuil, 1994, 3<sup>e</sup> éd. 2011, (p. 431-432), message de Vincent Auriol à Henri Queuille.

<sup>230</sup> Jean-Jacques BECKER, *Histoire politique de la France depuis 1945* ; Paris, Armand Colin, 2008, (p. 50) ; Serge BERSTEIN, Pierre MILZA, *Histoire du XX<sup>e</sup> siècle Tome 2 – Le monde entre guerre et paix 1945-1973* ; Paris, Hatier, 1996, (p. 67) ; Eric KOCHER-MARBOEUF, Le maintien de l'ordre lors des grèves de 1947 (p. 386-387) ; Eric MECHOULAN, Le pouvoir face, aux grèves « insurrectionnelles » de novembre et décembre (p. 408) dans Serge BERSTEIN, Pierre MILZA, *L'année 1947* ; Paris, Presses de Sciences Po, 2000 ; Robert MENCHERINI, Le Parti communiste français dans les grèves de 1947 (p. 203), dans *Des communistes en France (années 1920 – années 1960) s/ dir. Jacques GIRAULT*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002.

<sup>231</sup> Archives nationales, AN 484AP1, allocation à l'issue du déjeuner de la presse anglo-américaine, 18 février 1948.

<sup>232</sup> Jules MOCH, *Une si longue vie* ; Paris, Robert Laffont, 1976 (p. 273 et 288).

<sup>233</sup> André BARJONET, *La C.G.T., Histoire, Structure, Doctrine* ; Paris, Seuil, 1968, (p. 50).

« jaunes », les non grévistes, illustré par l’affiche de la C.G.T.<sup>234</sup> – **annexe 17**) qui reçoivent des « corrections »<sup>235</sup>.

Les grévistes sont très fortement mobilisés, même s’ils ne sont pas forcément majoritaires partout<sup>236</sup>, c’est pourquoi lorsque la reprise du travail est brusquement décidée par la C.G.T. le 9 décembre, beaucoup de mineurs ne peuvent y croire et pensent que l’ordre de reprise du travail est un faux<sup>237</sup>. Cela nourrit un peu plus le sentiment de frustration des mineurs, qui n’est sans doute pas étranger à leur grande motivation lors de la grève de 1948.

## 2) Différences et ressemblances avec 1947 : quelles singularités dans la grève d’octobre-novembre 1948 ?

Les grèves de 1947 font l’objet d’une répression importante : 1375 arrestations, dont 881 immédiatement déférés au parquet, 347 en liberté provisoire et 147 sont relaxés<sup>238</sup> :

**Etat de la répression pour la période du 12 novembre au 10 décembre 1947** <sup>239</sup>

	Arrêtés	Inculpés	Relaxés
Entraves liberté du travail	1 113	995	118
Sabotages	112	106	6
Violences et voies de fait	41	35	6
Port d'armes	57	50	7
Outrages	21	17	4
Divers	31	25	6
<b>TOTAL</b>	<b>1 375</b>	<b>1 228</b>	<b>147</b>

1 228 personnes sont donc traduits devant les tribunaux<sup>240</sup>, des centaines de militants, de grévistes sont emprisonnés, licenciés .... , procès et procédures judiciaires se poursuivent au cours des premiers mois de 1948 <sup>241</sup>.

<sup>234</sup> Archives nationales du monde du Travail, Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, 004 001 336

<sup>235</sup> Annie LACROIX-RIZ, *La C.G.T. de la Libération à la scission, 1944-1947* ; Paris, Editions sociales, 1983, (p. 344-345) : « les jaunes sont repartis clopin-cloplant, ayant reçu une sacrée correction ».

<sup>236</sup> Si l’on en croit les archives des Houillères du Nord-Pas-de-Calais : Archives nationales du Monde du Travail, HBNPC 2004 001 2294, groupe de Béthune, référendum (à l’initiative de M. Delpierre, délégué de la circonscription) seulement dans les établissements du secteur de Béthune (nous n’avons trouvé trace de référendum organisé dans aucun autre des 9 secteurs miniers), qui fait ressortir une participation assez faible et un pourcentage de votes « pour la grève » entre 64,4 et 22% des exprimés. Il faut noter que, contrairement à la grève de 1948, il n’y a eu que peu de votes organisés dans les mines pour la grève de 1947.

<sup>237</sup> Georgette ELGEY, *Histoire de la IVe République - Première partie : La République des illusions 1945-1951* ; Paris, Fayard, 1965, (p. 465) ; Annie LACROIX-RIZ, *La C.G.T. de la Libération à la scission, 1944-1947* ; Paris, Editions sociales, 1983, (p. 356) ; Roger PANNEQUIN, *Adieu camarades* ; Paris, Le Sagittaire, 1977, (p. 99) ; Philippe ROGER, *Les grèves de 1947 et 1948 dans le Pas-de-Calais – Déroulement, Violence et maintien de l’ordre*, Revue du Nord n° 389, 2011/1 - Université Lille-3, (p.137).

<sup>238</sup> Frédéric GENEVEE, *Le P.C.F. et la justice - Des origines aux années cinquante, organisation, conceptions, militants et avocats communistes face aux normes juridiques* ; Clermont Ferrand, Presses Universitaires de la Faculté du Droit, 2006 (p. 334).

<sup>239</sup> Archives nationales, Fonds Jules Moch, AN 484AP/14, plaquette à en-tête du ministère de l’Intérieur, 22 février 1948.

Cette répression laisse des traces au sein du mouvement syndical, mais nourrit également, au-delà de la frustration, une volonté parmi les grévistes les plus combattifs, et tout particulièrement les mineurs, de ne pas en rester là, mais aussi de se donner les moyens, dans un futur conflit, de résister plus fortement et plus efficacement.

Au sein du mouvement ouvrier, les grèves de 1947 et leur échec ont fait l'objet d'analyses divergentes selon le positionnement politique de leurs auteurs. Du côté des ouvriers socialistes et de tendance Force Ouvrière (encore présents à ce moment-là dans la C.G.T.), s'ils ont participé à la grève à ses débuts, ils s'en sont rapidement retirés, considérant que son prolongement tenait surtout à des considérations politiques, et se sont même parfois affrontés avec les grévistes en voulant reprendre le travail. Léon Jouhaux de son côté a déclaré, selon Pierre Monatte :

« S'il y a eu exploitation politique des grèves, il ne faut pas oublier qu'elles n'auraient pu avoir lieu sans le mécontentement général. Pour maintenir l'ordre social, il faut d'abord donner aux travailleurs des conditions de vie plus décentes <sup>242</sup> ».

Il y a aussi une critique de gauche (à gauche du P.C.F., antistalinienne) comme celle de Pierre Monatte qui estime que « le caractère politique de la grève générale ne fait de doute pour personne » et parle de « grèves Molotov » <sup>243</sup>.

Mais les grèves de 1947 ont également fait l'objet d'un débat assez virulent au sein du P.C.F. lors de la réunion du C. C. du 22-23 décembre 1947<sup>244</sup> analysant non seulement l'échec de la grève, mais aussi ses modalités et les buts poursuivis, avant de se conclure sur la priorité de l'opposition au plan Marshall et du retour au pouvoir du parti :

Benoît Frachon (rapport introductif – 82 pages) : grèves du 13 novembre au 10 décembre, « Nous n'avons pas pu faire triompher la revendication essentielle du moment : la garantie du pouvoir d'achat » (AM/DG 151/15 p. 56)

Maurice Thorez : « on a fait un Comité de Grève<sup>245</sup> avant d'avoir les grévistes » (JR/MD 191-195 p. 70)

---

<sup>240</sup> Jacques KERGOAT, *Histoire du parti socialiste* ; Paris, La Découverte, 1997, (p. 53) ; Philippe ROBRIEUX, *Histoire intérieure du Parti communiste – II – 1945-1972* ; Paris, Fayard, 1981, (p. 244).

<sup>241</sup> Robert MENCHERINI, *Guerre froide, grève rouges - Parti communiste stalinisme et luttes sociales en France, les grèves "insurrectionnelles" de 1947-1948* ; Paris, Syllepse, 1998, (p. 83).

<sup>242</sup> Pierre MONATTE, *La lutte syndicale* ; Paris, François Maspéro, 1976, (p. 297).

<sup>243</sup> Pierre MONATTE, *La lutte syndicale* ; Paris, François Maspéro, 1976, (p. 281-285) ; *Trois scissions syndicales* ; Paris, Les éditions ouvrières, 1958, (p. 195 et s.).

<sup>244</sup> Archives du P.C.F., cote 261J 2/19 : Réunion du C. C. du 22-23 décembre 1947.

<sup>245</sup> Benoît Frachon analyse dans *Servir la France* n° 33 de janvier 1948 (p. 16) : « Sans doute il eut été préférable de limiter ce comité de grève aux seules Fédérations ayant lancé le mot d'ordre de grève pour l'ensemble de la corporation. On eut ainsi enlevé un prétexte à ceux, Gouvernement et scissionnistes, qui s'efforcèrent de dénaturer le mouvement en affirmant que nous voulions une grève générale »



Auguste Lecoeur : « La décision de former ce Comité Central de Grève a été une erreur. Non seulement il a créé le mythe de la grève générale, mais il a contraint les corporations les plus combatives à lier leur sort à celles les moins préparées » (JR/MD -241-245 p. 1).

Dans son intervention Auguste Lecoeur critique particulièrement la façon dont il a été mis fin brutalement à la grève, les mineurs grévistes du Nord, en particulier, ont douté de la validité du mot d'ordre de reprise du travail. Pour lui « la combativité des mineurs n'était pas entamée » (p. 6), « les mineurs ont été victimes du comité central de grève. » (p. 7).

Finalement Maurice Thorez conclut sur l'axe politique majeur du parti : « nous pouvons et nous devons nous entendre dans la bataille contre le plan Marshall ».

Incontestablement, la grève de 1947 qui s'achève sur un échec, ne met pas fin à la situation conflictuelle, d'autant moins chez les mineurs les plus combatifs qui ont le sentiment d'avoir arrêté leur lutte de façon prématurée.

La grève des mineurs de 1948, deuxième « round » de la grève de 1947 ? C'est l'opinion de Rolande Trespé : « je crois qu'il faut voir dans les grèves des mineurs de 1948, la suite et je dirais hélas, la fin des grèves de 1947<sup>246</sup> ». Philippe Roger parle lui de « réplique, au sens sismique de ce terme<sup>247</sup> ». La grève des mineurs de 1948, si elle peut d'une certaine façon être perçue comme la prolongation de celle de 1947, présente néanmoins avec celle-ci de grandes différences. La première est bien sûr relative à la nature des deux conflits, grève sinon générale, du moins « nationale » en 1947, car touchant des secteurs professionnels très divers sur une grande partie de la France (mais avec une réalité et une intensité très variable selon les régions, les lieux, les moments), grève professionnelle et même corporative pour ce qui est de la grève des mineurs de 1948, et ne concernant donc essentiellement que les lieux d'implantation minière dans le pays.

Les forces et les faiblesses des deux mouvements sont également bien spécifiques : la grève de 1947, même si son caractère « national » était très variable selon les régions, se nourrissait de cette étendue géographique rendant l'intervention répressive des forces de l'ordre difficile et toujours susceptible de provoquer l'extension du conflit. La grève des mineurs, par nature concentrée géographiquement, pouvait faire appel à d'autres parties de la classe ouvrière (métallurgie, transports, dockers,...) pour une solidarité active dans les phases aiguës du conflit, et une solidarité matérielle et financière pour tenir dans la durée. Par

---

<sup>246</sup> Le droit minier, numéro spécial *La grande grève des mineurs de 1948*, colloque de la Fédération Nationale du Sous-Sol C.G.T. les 22 et 23 novembre 1978, numéro 6, Nov-Déc. 1978, (p. 18).

<sup>247</sup> Philippe ROGER, *Les grèves de 1947 et 1948 dans le Pas-de-Calais – Déroutement, Violence et maintien de l'ordre*, Revue du Nord n° 389, 2011/1 - Université Lille-3, (p.144).

ailleurs, la scission intervenue au sein de la C.G.T. au début de 1948, si elle n'eût pas la profondeur et l'importance espérée par les créateurs de Force Ouvrière, constituait une faiblesse potentielle pour la C.G.T.

C'est pourquoi la C.G.T. et le P.C.F. souhaitent échapper le plus possible aux accusations de politisation de la grève, déjà très présentes en 1947 de la part du gouvernement et de la presse hostile, accusations nourries de l'aveu même des dirigeants communistes par les erreurs commises dans la gestion et la direction de la grève<sup>248</sup>. Aussi, contrairement à 1947, en particulier dans les mines, où il y avait eu très peu de consultation des mineurs, et presque jamais sous forme de votes à bulletins secrets, la C.G.T. a pris grand soin en 1948 d'organiser un référendum pour consulter l'ensemble des mineurs et montrer le caractère démocratique et donc incontestable du mouvement.

### **B : Les acteurs du conflit : quelle volonté d'en découdre et quels moyens mobilisables ?**

#### **1) Dès le référendum, la volonté des mineurs grévistes de contrôler leur territoire**

En Lorraine, les mineurs de fer et les métallurgistes se sont mis en grève illimitée dès le 25 septembre et reprennent le travail le 12 octobre après avoir obtenu gain de cause sur leurs revendications salariales (26% d'augmentation de salaires)<sup>249</sup>.

Pour ce qui est des mineurs de houille, la C.G.T. procède fin septembre à un référendum « pour ou contre la grève » sur la base des revendications suivantes<sup>250</sup> (**annexe 18**) :

#### **Revendications :**

- 1) Abrogation de la circulaire Lacoste du 13 septembre
- 2) Abrogation des décrets Lacoste du 18 septembre
- 3) Extension du pouvoir des délégués mineurs (fond et jour) pour assurer la sécurité
- 4) Obtention du salaire minimal à 14 500 Frs et la prime de 3 800 Frs hiérarchisée
- 5) Augmentation des retraites et des pensionnés et veuves de 30%. L'allocation spéciale à tout le personnel de surface
- 6) Application de la Loi sur les Nationalisations, compte tenu que tous les moyens de discussion et de conciliation ont été utilisés par les Syndicats

<sup>248</sup> Archives du P.C.F., cote 261J 2/19 : réunion du comité central du 22-23 décembre 1947 : Maurice Thorez « Le comité de grève a servi la campagne des adversaires sur notre volonté de déclencher la grève générale » ; Jeannette Vermersch « Le comité central de grève a été une erreur [...] cela a accrédité la thèse de la grève générale, et de là à accréder l'idée que c'était une grève politique il n'y avait qu'un pas ».

<sup>249</sup> Eric VENTURINI, Mémoire sous la direction d'Antoine PROST, *L'aurore des patriarches - Les grèves de 1947 et 1948* (1986), Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne ; *Les cahiers lorrains d'Histoire Sociale C.G.T. – Bulletin n° 1 – 2<sup>ème</sup> semestre 2008* – (p. 3 à 5) ; Les cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Mines-Energie, *Grève des mineurs de 1948, colloque du 21 janvier 2009*, numéro 23, Juin 2009, (p. 15).

<sup>250</sup> Archives de la Fédération C.G.T. des Mines-Energies - Cote 455J446

Jules Moch donne des instructions aux préfets de ne pas se prêter à l'organisation du référendum (**annexe 19**). De son côté, la Fédération Nationale des Mineurs C.F.T.C. qui tient son congrès du 2 au 4 octobre décide une grève de 48 heures et un référendum ensuite pour apprécier les résultats des négociations avec le gouvernement<sup>251</sup>.

Les résultats du référendum sont très nets : sur des effectifs totaux de 317 506<sup>252</sup>, avec 259 204 présents, il y a 244 322 votants, 218 616 pour la grève, 25 086 contre et 15 502 abstentions, blancs et nuls<sup>253</sup> (soit 89,5 % des votants, 84,6 % des présents et 68,7 % des inscrits).

Même si les chiffres communiqués par le gouvernement ne sont pas tout à fait les mêmes (sur 7 bassins importants, 223 216 inscrits, 145 401 pour la grève, soit 65%<sup>254</sup>), la grève est largement majoritaire, comme Jules Moch le reconnaît lui-même<sup>255</sup>. Le Parti Socialiste, de son côté, relativise cette majorité : « Le référendum : Dans des conditions de sincérité plus que douteuses, le vote donne 64% seulement pour la grève<sup>256</sup> ». Pour le bassin du Nord-Pas-de-Calais, la direction des Houillères indique que le référendum a donné 86,9% des votants pour la grève et 59% de l'effectif inscrit<sup>257</sup>. Y compris dans ses propres évaluations la majorité en faveur de la grève est donc très forte, même si les opposants ont contesté les modalités du vote organisé par la C.G.T. (vote des jeunes de 14 ans, des étrangers qui parlent peu ou pas la langue française et dont le vote aurait été manipulé,...) comme le montre par exemple la lettre d'Auguste Vasseur<sup>258</sup>, délégué –mineur S.F.I.O. (fosse 11 du groupe de Lens), à Jules Moch. Pour le seul département du Nord, le vote pour la grève est aussi très majoritaire : sur 51 797 inscrits et 34 690 votants, 3 041 ont voté contre, 1021 nuls et 30 707 pour, ce qui représente 88 % des votants et 59 % des inscrits. A ce propos, alors que F.O. et C.F.T.C. avaient donné la consigne de ne pas participer au vote, le préfet lui-même en relativise l'impact : « Il y a lieu de souligner que la différence entre le chiffre des inscrits et de votants ne donne pas le nombre de mineurs

---

<sup>251</sup> Robert MOURER, *Mineurs de charbon lorrain 1856-2004* ; Sarreguemines, Editions Faiencité, (p. 375).

<sup>252</sup> Chiffres donnés par Nord Matin, cités par Françoise SALIOU, *La S.F.I.O. et les grèves de mineurs dans le Nord et le Pas de Calais 1947-1948*, Mémoire de maîtrise d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme, sous la direction de DROZ Jacques et WILLARD Claude, Université Paris 1, UER d'histoire, 1973 (page 81). D'autres chiffres sont avancés, comme par Le Monde du 2 octobre (p. 3) qui indique « Dans les Houillères 56,2% de mineurs inscrits se sont prononcés pour la grève » sans donner plus de précision.

<sup>253</sup> Archives de la Fédération nationale C.G.T. des travailleurs du Sous-Sol - Cote 239J-2 - Congrès national du 24 au 28 octobre 1950 (Lens) : Rapport d'activité de V. Duguet (p.4).

<sup>254</sup> Jules MOCH, *Le communisme et la France*, discours à l'Assemblée Nationale le 18/11/1948, (p. 7).

<sup>255</sup> Jules MOCH, *Le communisme et la France*, discours à l'Assemblée Nationale le 18/11/1948, (p. 48).

<sup>256</sup> Archives de l'O.U.R.S., brochure « Arguments et ripostes » de la S.F.I.O. de février 1949, A1, « Réalisations du ministre de l'Intérieur Jules Moch depuis novembre 1947 ».

<sup>257</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, 2004 001 2292, note « Grève de 1948 ».

<sup>258</sup> Archives de l'O.U.R.S., dossier Camille Delabre, Les paroles et écrits de Lecoeur, Martel et Cie, lettre de Auguste Vasseur délégué –mineur SFIO à Jules Moch le 28/12/48.

s'étant abstenus volontairement ; Il faut tenir compte en effet que l'absentéisme dans les mines est de l'ordre de 15 à 20 %<sup>259</sup> et que les ouvriers blessés, malades, ou en congé régulier, n'ont pas voté dans leur ensemble<sup>260</sup> ».

Un recouplement que nous avons essayé de faire sur ce référendum à partir des sources disponibles (mais très lacunaires) dans les archives de la C.G.T.<sup>261</sup> donne des résultats sensiblement identiques. Bien que très incomplets, ces documents ont l'intérêt de présenter des procès-verbaux de vote, dont certains sont signés à la fois par la C.G.T. et la C.F.T.C. (Bassin potassique du Haut-Rhin), et même par C.G.T., C.F.T.C. et F.O. (à Douai, usine de Somain, fosse Desjardins), ce qui atteste au moins dans certains secteurs d'une organisation pluraliste et démocratique du scrutin, même si F.O. a pu localement donner des consignes différentes. Par exemple à Carmaux et Cagnac, dans le bassin minier du Tarn, les dirigeants F.O. ont laissé à leurs adhérents la liberté de participer au référendum organisé le 30 septembre par la C.G.T., et ont également décidé qu'ils ne participeraient pas aux opérations de vote<sup>262</sup>, alors que dans le bassin de l'Aveyron les ouvriers F.O. ont participé au vote, les cadres et employés F.O. se sont abstenus, et les ouvriers et personnels C.F.T.C. n'ont pas participé au référendum<sup>263</sup>. A l'inverse, dans le bassin de Montceau-les-Mines l'appel à la grève (votée à 70%), a été fait par la C.G.T., mais aussi FO. et la C.F.T.C., celle-ci lançant un ordre de grève de 4 jours, au-delà du mot d'ordre de deux jours de la fédération<sup>264</sup>. Il faut noter d'ailleurs que des mineurs non affiliés à la C.G.T. ont participé activement à la grève, parfois en désaccord avec les consignes de leur propre syndicat, comme par exemple Maxime Régola, mineur de fond socialiste de Carmaux, syndiqué à F.O., qui a fait 33 jours de grève<sup>265</sup>.

---

<sup>259</sup> Un tableau synthétique établi par les Houillères du Nord-Pas-de-Calais montre pour le mois de mars 1948 sur les 9 bassins un absentéisme moyen des ouvriers libres du fond de 22,28 %, dont 6,6 % de maladies, 5,5 % de blessures, 3,68 % d'absences autorisées, 3,16 % d'absences non-autorisées, 1,72 % de congés payés et 1,62 % de grèves – Archives départementales du Nord 85W148799 – Sous-préfecture de Douai 1947-1948, 58-Absentéisme des ouvriers mineurs du Nord-Pas-de-Calais mars 1948.

<sup>260</sup> Archives départementales du Nord, 459W142038, rapport du préfet de septembre 1948 au 4 octobre.

<sup>261</sup> Archives de la Fédération des Mines-Energies, 455J 203, documents internes C.G.T. : référendum pour la grève (résultats partiels).

<sup>262</sup> Archives départementales du Tarn, 511 W 45, note de renseignement de la préfecture n° 3873 du 29 septembre 1948.

<sup>263</sup> Archives départementales de l'Aveyron, 14 W 27, télégramme de la préfecture du 30 septembre 1948.

<sup>264</sup> Stéphane PAQUELIN, *Roger Dessagne, Vivre et lutter au pays des gueules noires* ; Beaune, La toison d'or, 2005, (p. 74).

<sup>265</sup> Archives de l'O.U.R.S., bulletin du Centre Guy Mollet n° 31 de septembre 1998, *La mine et le parti – Souvenirs politiques de Maxime Régola socialiste carmausin*, (p. 73).

La direction des Houillères du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais diligente par ailleurs une enquête aux débuts de la grève (du 5 au 8 octobre) par l'organisme « *Sondages et statistiques* »<sup>266</sup> qui donne des résultats qui vont dans le même sens :

Question 1 : La grève vous semble-t-elle : A. entièrement justifiée ?  
B. en partie justifiée ?  
C. sans justification ?

Résultats : A = 56 % B = 27 % C = 8% ne se prononcent pas : 9 %

Question 2 : Pourquoi ? (Si A ou B en question 1 – plusieurs réponses possibles)

Salaires trop bas :	52 %
Vie trop chère :	49 %
Décrets Lacoste	18 %
Mesures de sécurité mal assurées	9 %
Nos revendications :	9 %
Conditions de vie et de travail insalubres	3 %
Par solidarité :	3 %
Brimades	2 %
Gouvernement anti-ouvrier	2 %

Dans son commentaire, l'organisme enquêteur écrit : « Grève politique ou professionnelle : dans l'ensemble, on peut considérer que l'instigation à la grève rejoint un mécontentement ayant un caractère plutôt économique et professionnel »

On peut noter ici que les revendications premières des mineurs portent sur leurs conditions de vie (salaires, vie chère) bien plus que sur les décrets Lacoste qui ne sont évoqués que par 18% d'entre eux, alors que leur abolition constitue les premières revendications mises en avant par la C.G.T. dans le référendum<sup>267</sup>. Il y a là sans doute un écart réel entre les motivations majeures de beaucoup de grévistes, essentiellement d'ordre social, et celles de la direction de la C.G.T., sans doute plus politiques à travers la remise en cause de décrets gouvernementaux, tout en mettant en avant des accents patriotiques. Le syndicat essaie de faire le lien entre ces différents aspects dans ses publications, comme ce tract (non daté, mais appelant à un meeting vendredi 29 octobre avec Léon Delfosse, secrétaire de la fédération du sous-Sol) qui, après avoir dénoncé la faiblesse des salaires de base des mineurs, évoqué le « martyrologue des mineurs<sup>268</sup> », met aussi en avant l'aspect patriotique de l'action des mineurs, rappelle leurs revendications, met en cause « l'Etat-patron » et fait un appel à la

<sup>266</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, 2004 001 334, « *Enquête effectuée du 5 au 8 octobre par « Sondages et statistiques » bassin minier du Nord* », 8 pages.

<sup>267</sup> C'est d'ailleurs ce que retient souvent la presse, comme *Le Monde* du 1er octobre (p. 3) : « *En se prononçant pour la grève les mineurs entendent obtenir l'abrogation de trois décrets Lacoste* ».

<sup>268</sup> « *Depuis la libération, les mineurs travaillent 48 à 52 heures par semaine. Ils ont, rien que dans le Nord et le Pas-de-Calais, sacrifié 393 804 journées de congés, pour donner du charbon à la population française. Les mineurs sont le courage personnifié. A chaque minute de leur travail, la mort les guette. Depuis le 1er janvier 1948, dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais, il y eut : 90 tués, 98 200 blessés, dont 1 712 blessés graves et infirmes pour la vie. Présente des dizaines de milliers d'entre eux sont malades, les poumons engorgés de poussières. Durant l'occupation, 735 d'entre eux ont été fusillés par les boches. Des milliers sont morts dans les bagnes hitlériens. Les mineurs connaissent le sort qui les attend. Héros du devoir, ils méritent un traitement humain et la reconnaissance du pays* », archives départementale du Pas-de-Calais, 1W5162, tract « *La vérité sur la grève des mineurs* ».

solidarité de la population conclu par « Vive l'action revendicative des mineurs, Héros de la Libération et du Travail ».

Stratégiquement, les mineurs en grève décident de contrôler le plus étroitement possible leur territoire<sup>269</sup>, en mettant à profit l'expérience acquise lors des grèves de 1947. Pour cela dès le début de la grève ils occupent les corons, mettent en place des piquets de grève très organisés, occupent les installations minières (carreau des mines, usines, cokeries, centrales à gaz, ...) et barricadent les accès pour s'opposer à un éventuel assaut des forces de l'ordre<sup>270</sup>. Cette mobilisation se renforce lorsque les forces de l'ordre se préparent à prendre d'assaut les secteurs occupés par les mineurs, comme le relate *L'Humanité* du 25 octobre : « En prévision de l'attaque, les piquets de grève se renforcent. Les barricades s'élèvent imposantes aux abords des puits, des cokeries, des dépôts de machines et des centrales. A la moindre alerte, clairons et sonnettes retentiront dans les corons pour appeler toute la population à la rescousse. C'est d'un pied ferme, et avec beaucoup de sang-froid, qu'on se prépare à la bataille pour la défense de la grève<sup>271</sup> », mais doit faire face à une organisation très maîtrisée de la répression militaro-policière pour la mettre en échec.

## **2) Une répression militaro-policière parfaitement organisée et efficace, soutenue par une propagande maîtrisée :**

Comme nous l'avons vu, la grève est largement majoritaire, ainsi que l'indique Michel Dreyfus : « Grève politique ou non, le mouvement est très suivi <sup>272</sup> », et commence le lundi 4 octobre. Dans un premier temps, la stratégie du gouvernement semble être de patienter, c'est l'avis de Benoît Frachon : « ce plan était le suivant : laisser « pourrir » la grève pendant quelques jours <sup>273</sup> ».

Après quelques jours de grève relativement calmes, le conflit s'est brusquement tendu à partir du 15 octobre, comme l'écrit Jean-Pierre Azéma :

« la grève des mineurs entre à partir de la mi-octobre dans sa phase dure : la C.G.T. et le gouvernement acceptent, voire recherchent, l'épreuve de force politique qui se traduit localement par des affrontements extrêmement violents entre les grévistes retranchés à l'entrée des puits et les CRS. Le 16 octobre, la CGT réclamait le retrait des forces de l'ordre et décidait à titre d'avertissement une grève de vingt-quatre heures des services de sécurité des cokeries et des mines ; le gouvernement répondait par l'ordre d'occupation des puits ; la CGT, dénonçait cette

<sup>269</sup> La préparation en est faite avant le début de la grève, selon le rapport du commissaire de police d'Arras du 1<sup>er</sup> octobre (Archives départementales du Pas-de-Calais, 1W7030-2). Outre la mise en place des piquets de grève, de liaisons biquotidiennes par bicyclettes et vélomoteurs entre les différents secteurs, il indique : « Dans certains secteurs, la préparation de randonnées à la campagne en vue du collectage des vivres serait déjà amorcé. En d'autres, l'U.F.F. envisage l'organisation de soupes populaires. Enfin, une campagne est déjà amorcée en certains endroits auprès des commerçants pour les inviter à être plus compréhensifs que l'année dernière ».

<sup>270</sup> *L'Humanité* du 8 octobre (p. 2) : « Dans le groupe d'Auchel par exemple on a, en divers points, mis en batterie les lances d'incendie et accumulé berlines et tombereaux à l'entrée des sièges ».

<sup>271</sup> *L'Humanité* du 25 octobre (p. 4) : « Dans le Nord et le Pas-de-Calais les grévistes renforcent leur défense ».

<sup>272</sup> Michel DREYFUS, *Histoire de la C.G.T. – Cent ans de syndicalisme en France* ; Bruxelles, Editions Complexe, 1995, (p. 237).

<sup>273</sup> Benoît FRACHON, *Au rythme des jours Rétrospective sur 20 années de luttes de la C.G.T. – Tome premier 1944-1954* ; Paris, Editions sociales, 1967, (p. 325).

mesure comme une violation du droit de grève et décrétait, le 18, la grève illimitée de la sécurité. L'épreuve de force était dès lors définitivement engagée.<sup>274</sup> »

Dès les premiers jours de la grève, le gouvernement promulgue un décret de réquisition de sécurité, d'abord sur les cokeries<sup>275</sup> (**annexe 20**) le 7 octobre. Inquiète sur l'abandon de la sécurité des puits, la direction des Houillères a essayé d'en négocier le maintien<sup>276</sup> (**annexe 21**) le 13 octobre. Suite à la grève illimitée de la sécurité, décidée le 18 octobre par la C.G.T.<sup>277</sup> pour protester contre la présence policière dans les corons, le gouvernement fait procéder à la réquisition des mineurs chargés de la sécurité des installations [exemples à Carmaux le 19 octobre<sup>278</sup> ou à Arras le 5 novembre<sup>279</sup> (**annexe 22**)] pour éviter en particulier que l'arrêt de l'exhaure (pompages des eaux d'infiltration dans les puits) n'entraîne leur inondation, comme pour les puits du Martinet et de Bessèges dans les Cévennes selon Georges Roussel, mineur C.G.T. des Cévennes<sup>280</sup>. Il faut noter que ces réquisitions sont opérées par l'autorité locale, par exemple le maire S.F.I.O de Carmaux opposé à la grève qu'il juge trop politisée (dans ce cas les maires qui y procèdent sont violemment attaqués par le parti communiste<sup>281</sup> et sa presse<sup>282</sup>), mais lorsque le maire n'accepte pas de signer ces ordres de réquisition, ou pour les accélérer, ils peuvent être établis par les commissaires de police, sous l'autorité des préfets<sup>283</sup>.

<sup>274</sup> Vincent AURIOL, *Journal d'un septennat 1947-1954 : Tome II - 1948*, Paris, Armand Colin, 1974, note de lecture n° 113 de Jean-Pierre AZEMA (p. 689).

<sup>275</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, 004 001 331. On peut noter que ce décret comporte une erreur, il fait en effet référence à « la loi du 11 juillet 1948 sur l'Organisation de la nation pour le temps de guerre » alors que cette loi est du 11 juillet 1938.

<sup>276</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, Fonds des Charbonnages de France, direction générale, 2004 001 2293/006.

<sup>277</sup> Archives de la Fédération C.G.T. des Mines-Energies, 455J 202 Documents divers internes C.G.T., communiqué du 18/10/1948 signé de Victorin Duguet au nom du bureau fédéral de la Fédération Nationale des Travailleurs du Sous-Sol où il indique que « le bureau fédéral décide de ne pas autoriser la constitution d'équipes de sécurité et d'entretien, afin que tous les mineurs participent à la défense de leur grève et cela jusqu'à ce que ce droit soit respecté et les forces répressives retirées des bassins ».

<sup>278</sup> Archives C.G.T. Carmaux HBA 36, ordre de réquisition signé par le Maire de Carmaux le 19/10/1948.

<sup>279</sup> Archives départementales du Pas de Calais, 1W5167-3.

<sup>280</sup> « Peu nombreux furent ceux qui approuvèrent cette décision d'abandon de la sécurité. Le résultat fut lourd de conséquences. Deux puits furent noyés. : 5 mois d'arrêt pour celui du Martinet et après 3 mois pour celui de Bessèges », intervention de Georges Roussel, mineur des Cévennes, colloque C.G.T. des 22-23 novembre 1978, *Le droit minier*, numéro 6, Nov-Déc. 1978, *La grande grève de 1948*, (p. 42).

<sup>281</sup> « Il faut que l'on sache que ce sont les maires socialistes à votre dévotion de Carmaux, de Saint-Benoit et de Blaye qui ont signé les ordres de réquisition contre les ouvriers miniers, alors que l'adjoint M.R.P. de Cagnac, à qui nous devons rendre hommage, a refusé de se prêter à une pareille abjection », Roger Garaudy, discours à l'Assemblée Nationale le 17 novembre 1948 (p. 9)

<sup>282</sup> Par exemple dans « *Le patriote du Sud-Ouest* », quotidien du Front National du vendredi 22 octobre 1948 : « les maires renégats de Carmaux, de Blaye et de Saint-Benoit se sont avilis en signant des ordres de réquisition ».

<sup>283</sup> Archives municipales de Carmaux, Houillères du Bassin d'Aquitaine, HBA-SC 46, note n° 1414 du 19 novembre 1948 de la direction du groupe Tarn de H.B.A. : « Primitivement, le Maire de la Commune où l'intéressé était domicilié, signait l'ordre de réquisition. Puis, comme cela entraînait de nombreuses allées et

La question de la sécurité des puits que vise à protéger la réquisition, est très importante, et elle a constamment été privilégiée jusque-là par la C.G.T., qui a toujours fait en sorte que la sécurité des installations soit en permanence assurée, y compris pendant l'occupation allemande<sup>284</sup>. Pour la première fois donc, la C.G.T. s'oppose à la continuité de l'entretien et de la sécurité, ce qui peut mettre en cause à terme la pérennité des installations. Cette décision controversée, et regrettée par la suite<sup>285</sup>, fait alors l'objet d'une violente campagne de presse dans les journaux opposés à la grève :

- *L'Aurore* du 16 octobre : « Nouvel attentat du Kominform contre l'économie française, la C.G.T. prétend interdire toutes les mesures de protection dans les mines »
- *Le Figaro* du 18 octobre : « Pour répondre à la grève cégétiste des équipes de sécurité dans les mines : Le gouvernement a pris des mesures d'une extrême énergie afin de préserver les houillères »
- *Le Monde* du 21 octobre : « A Noeux les grévistes molestent les volontaires qui tentaient de sauver un puits »

Cette question des réquisitions nourrit une problématique juridique qui sera abordée plus précisément au chapitre IV dans l'étude de la répression pénale, des outils juridiques mis en œuvre pour la justifier et de la défense opposée sur ce point par les mineurs et leurs avocats.

L'arrêt de la sécurité<sup>286</sup> est utilisé par le gouvernement pour justifier, au nom de la sauvegarde des installations, la reprise des puits occupés par les grévistes. Jules Moch met en place une stratégie de dégagement des puits, en commençant par les régions où le conflit est le moins suivi et le moins puissant, en resserrant progressivement l'offensive de la périphérie des bassins vers leur centre, et en mobilisant massivement police et armée. Il s'appuie sur l'image que donne du conflit une grande partie de la presse, comme *La Voix du Nord* du vendredi 22 octobre 1948 qui titre : « Situation insurrectionnelle - Scène d'émeute à Béthune : les communistes envahissent la sous-préfecture et brutalisent le représentant du gouvernement ». De même, dans un article titré « L'insurrection », *Le Monde* écrit le lendemain 23 octobre : « Incontestablement le

---

*venues entre le bureau central et la Mine et les diverses Mairies, le Commissaire de Police de Carmaux fut délégué par le préfet pour signer les ordres de réquisition pour toutes les Communes ».*

<sup>284</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, HNBPC 2004 001 2292, annexe au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 novembre 1948 (p. 1), lettre du 28 septembre 1948 de Léon Delfosse au nom de la C.G.T. à la direction des HNBPC : « *Personne, plus que nous, n'a la volonté de les sauvegarder. Nos F.F.I. et nos milices ouvrières l'ont fait contre les boches au moment de leur retraite* ».

<sup>285</sup> « *Ce fut une erreur* », rapport d'introduction de Léon Delfosse, *Le droit minier*, numéro spécial *La grande grève des mineurs de 1948*, colloque de la Fédération Nationale du Sous-Sol C.G.T. les 22 et 23 novembre 1978, numéro 6, Nov-Déc. 1978, (p. 8) ; « *cela s'est révélé être une erreur* », exposé d'Achille Blondeau, *Les cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Mines-Energie C.G.T., Grève des mineurs de 1948, colloque du 21 janvier 2009*, numéro 23, Juin 2009, (p. 15).

<sup>286</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, HNBPC 2004 001 2292, annexe au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 novembre 1948.



parti communiste cherche un « coup dur ». Il voudrait placer les pouvoirs publics devant une situation révolutionnaire dont on ne pourrait sortir que par une capitulation ou une répression sanglante ».

Le 23 octobre, Jules Moch envoie un télégramme aux I.G.A.M.E.<sup>287</sup> (**annexe 23**) indiquant en particulier que les forces de l'ordre « pourront se défendre après les sommations réglementaires », les préfets « auront le droit d'interdire toute réunion, même privée » et « les étrangers participant aux manifestations actuelles seront tous expulsés, quelle que soit la durée de leur séjour et leurs attaches en France ».

Le 24 octobre, il envoie une instruction sur l'usage des armes (**annexe 24**) à tous les préfets<sup>288</sup>, rappelant la nécessité de maîtrise et les conditions d'emploi éventuel des armes<sup>289</sup>, reprenant les articles 26 et 27 de l'instruction interministérielle du 15 décembre 1947 relative à la participation des forces armées au maintien de l'ordre.

De son côté, Léon Blum en appelle le 29 octobre à la médiation et à l'arbitrage<sup>290</sup> pour résoudre le conflit. Mais comme les Houillères sont nationalisées, c'est le gouvernement qui décide, celui-ci se trouve donc juge et partie, ce qui lui ôte beaucoup de légitimité dans un arbitrage dont de plus il n'est pas sûr qu'il le veuille vraiment. En fait, c'est l'épreuve de force qu'il a choisie, et qu'il engage systématiquement dans les différents bassins miniers, un par un.

Le gouvernement a par ailleurs le souci de maîtriser la communication, ce qui se traduit par des interventions des principaux ministres impliqués dans le conflit, en particulier à la radio<sup>291</sup> pour toucher le plus grand nombre : discours radiodiffusés de Jules Moch le 18 octobre pour dénoncer la suspension de la sécurité dans les mines, le 25 octobre de Robert Lacoste : « Dans peu de jours nous sortirons du cauchemar actuel » et de Jules Moch : « Ce n'est pas contre les mineurs mais pour les mineurs que les C.R.S. ont pénétré sur les carreaux »<sup>292</sup>, le 3 novembre de Jules Moch pour mettre en avant la régression de la grève, tout comme le lendemain Robert Lacoste « La grève est près de finir. Dès le début de la semaine prochaine nos Charbonnages fonctionneront à plein <sup>293</sup> ». Jules Moch intervient également sur les actualités cinématographiques : il envoie

<sup>287</sup> Archives départementales du Tarn, boîte 511 W 45.

<sup>288</sup> Archives départementales du Tarn, 511 W 45, lettre du ministre de l'Intérieur à tous les préfets sur l'usage des armes.

<sup>289</sup> Il faut souligner toutefois ici, à propos de l'autorisation de l'usage des armes, ce que rappelle Danielle Tartakowsky, *Les manifestations de rue en France 1918-1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, (p. 555) : « décision toutefois postérieure à la mort de 4 des 5 victimes de ces manifestations »

<sup>290</sup> Léon BLUM, *Œuvres Tome 6<sup>e</sup> 1945-1950* ; Paris, Albin Michel, 1963, (p. 236-237).

<sup>291</sup> A noter le commentaire du préfet du Pas-de-Calais sur les informations radiodiffusées à propos du conflit : « La radio nationale de son côté a commis moins d'erreurs que lors des grèves de novembre 1947. Mais il sera bon de renforcer davantage encore le contrôle de ses informations ou de ses commentaires », rapport mensuel du préfet du mois de novembre 1948, archives départementales du Pas-de-Calais 1W8145 (p.21).

<sup>292</sup> *Le Populaire* du 26 octobre (p. 1).

<sup>293</sup> *Le Populaire* du 5 novembre (p. 1).

ainsi le 22 octobre 1948 une circulaire aux préfets pour interdire la projection de « bandes filmées présentant Autorités dans des situations difficiles et fâcheuses <sup>294</sup> » (**Annexe 25**). Il complète cette circulaire le 5 novembre <sup>295</sup> par plusieurs télégrammes (n<sup>os</sup> 1424 et 1425) : « J'ai depuis obligé les directeurs des maisons d'actualité françaises à projeter devant les représentants des Ministères intéressés avant leur montage définitif tous passages relatifs à la grève [...]. En conséquence les actualités que vous recevrez concernant les grèves offriront à l'avenir toutes garanties. Il n'y a donc plus lieu, sauf circonstances locales de les interdire » Il ajoute toutefois (télégramme 1426) : « Les Préfets des départements dans lesquels les grèves se poursuivent conservent toute latitude pour continuer interdiction des passages qui, considérés à Paris comme inoffensifs, pourraient avoir influence sur état d'esprit de la population locale ». Cette mesure de censure est particulière à cette grève et au soin avec lequel elle est réprimée, tout comme est exceptionnelle l'interdiction dont est frappé le film de la C.G.T. produit par Louis Daquin <sup>296</sup>. De même sont saisis les journaux *Ce soir* et *l'Humanité* le 12 novembre, ce qui entraîne la protestation de la fédération de la Presse et du Syndicat de la Presse parisienne <sup>297</sup>. Au même moment le journaliste communiste François Crémieux, rédacteur en chef du *Journal parlé*, en est licencié.

## **C : L'échec de la grève des mineurs**

### **1) Des mineurs très déterminés, qui s'appuient sur une inégale solidarité active, mais font face aussi à des oppositions internes ...**

Les affrontements qui se multiplient entre forces de l'ordre et grévistes durant les évacuations de certains centres miniers sont très durs, et font de nombreuses victimes, du côté des mineurs mais aussi des forces de l'ordre, qui sont souvent mises en échec, comme le 22 octobre à Monceau les Mines, où une centaine de C.R.S. sont désarmés et faits prisonniers, mais aussi à Béthune, La Grand'Combe, Alès <sup>298</sup>,... Les grévistes reçoivent une importante solidarité active sur le plan local : dès le début des interventions policières, l'alerte est donnée par l'usage traditionnel du clairon ou des sirènes pour appeler au renfort les mineurs des puits

<sup>294</sup> Archives départementales de l'Aveyron, 14 W26.

<sup>295</sup> Archives départementales du Tarn, 511 W45.

<sup>296</sup> Louis Daquin a tourné pour la C.G.T. pendant le conflit un film « *La grève des mineurs de 1948* », dont il a écrit le commentaire avec Roger Vaillant, et qui a eu du mal à être projeté car le négatif a été saisi au laboratoire par Jules Moch. Le film est très partisan, Louis Daquin admet lui-même « *c'est vraiment un film militant* », et explique que « *le côté paraissant peut-être aujourd'hui un peu emphatique du commentaire provient de l'émotion que l'on ressentait de ce que l'on avait vu* » (colloque C.G.T. des 22-23 novembre 1978, *Le droit minier*, numéro 6, Nov-Déc. 1978, *La grande grève de 1948*, p. 4)

<sup>297</sup> *L'Humanité* du lundi 15 novembre (p. 1).

<sup>298</sup> *Le Patriote du Sud-Ouest*, organe du front National, du vendredi 22/10/1948 : « *Les C.R.S. et les troupes reculent devant les « gueules noires* ».

voisins, et au-delà les ouvriers des usines alentour<sup>299</sup>, ce qui met souvent en difficulté les forces de l'ordre et permet la reprise de puits ou d'installations minières, même si ce n'est que de façon provisoire, comme pour la centrale de Carmaux le 19 octobre, les puits à Montceau le 22 octobre,... Le soutien aux grévistes passe aussi par l'obstruction à l'intervention policière, comme à Albi le 20 octobre où les cheminots bloquent en gare le train des C.R.S.

Malheureusement, les échauffourées font plusieurs morts :

- dès le 7 octobre, mort du mineur Jansek à Merlebach (il faut en noter la présentation différente par la presse : *Le Monde* du 10-11 octobre : « mort étouffé » comme *Le Populaire* du 9-10 octobre « un manifestant piétiné par la foule » - alors que *Ce soir* (quotidien communiste) écrit à la même date : « tué à coups de crosses<sup>300</sup> » et *L'Humanité* précise qu'il a eu « la tête fracassée à coups de crosses »)<sup>301</sup>.
- le 21 octobre le mineur Antonin Barbier est tué par balle à Firminy (le mineur Goïo blessé par balles décède en 1951), mort d'un C.R.S. Cette fusillade est l'occasion d'une polémique. Dans un premier temps la préfecture indique que les forces de l'ordre ont répondu à des coups de feu partis des manifestants<sup>302</sup>, ce qui est très vite démenti par une déclaration de journalistes présents qui déclarent : « 1) qu'aucun coup de feu n'a été tiré par les manifestants ; 2) que les forces de police ont fait usage de leurs armes sans sommation »<sup>303</sup>. L'indécision est manifeste pour *Le Monde*, qui titre « Firminy - Des coups de feu sont tirés ? Les gardes mobiles ripostent. Un mort, plusieurs blessés graves<sup>304</sup> » où le point d'interrogation paraît avoir été rajouté à la main, ce qui semblerait indiquer un doute apparu à la dernière minute au moment de la mise en presse ?
- le 26 octobre le maçon Max Chaptal est tué par balle à Alès

<sup>299</sup> Comme le 18 octobre, où les métallos de St Etienne débrayent pour venir soutenir les mineurs face aux C.R.S. (*L'Humanité* du 19/10, p. 1).

<sup>300</sup> Victorin Duguet indique : « tué d'un coup de crosse » (au singulier) lors du colloque des 22-23 novembre 1978, numéro spécial *Le droit minier* de nov-déc. 1948 *La grande grève des mineurs de 1948* (p. 22).

<sup>301</sup> Archives Nationales, Ministère de l'Intérieur, Cote 19890151/11, liasse 15225 [Grèves et manifestations politiques – dossier 46, Incidents entre grévistes et C.R.S. blessant mortellement M. Jansek à Merlebach (Moselle)] : un commissaire de la police judiciaire de Strasbourg après une enquête approfondie et les conclusions de l'autopsie par le médecin légiste conclut le 30 octobre « en l'absence de traumatisme et de lésion, à un décès dû à une congestion pulmonaire successive à une compression de la cage thoracique, la victime étant tombée au cours d'une bousculade violente provoquée par une charge de C.R.S. ». Par contre la même enquête atteste que dans la même manifestation un autre mineur a été gravement blessé à la tête de deux coups de crosse et a dû être opéré pour 3 fractures du crâne.

<sup>302</sup> Repris par *Le Populaire* du samedi 23-dimanche 24 octobre (p. 4).

<sup>303</sup> Repris par *L'Humanité* du 23 octobre (p. 1), et par des tracts de la C.G.T. comme celui du groupe minier de Bruay : « Une gifle à Jules Moch – Déclaration solennelle des journalistes témoins de la fusillade de Firminy », Archives nationales du monde du Travail, 2004 001 336.

<sup>304</sup> *Le Monde* du dimanche 24-Lundi 25 octobre (p. 4) : *Des coups de feu sont tirés ?*

Les obsèques des manifestants décédés dans les affrontements donnent lieu à de grandes mobilisations de solidarité et de soutien aux grévistes, comme à Firminy après le décès de Barbier ou à Alès pour celles de Chaptal<sup>305</sup>.

Toutefois, la mise en état de siège des bassins par la police appuyée par l'armée et les chars<sup>306</sup>, la mobilisation massive de forces importantes permettent à l'Etat la reconquête des puits et des bassins miniers de façon progressive et inéluctable, en particulier dans le Nord-Pas-de-Calais sans trop d'affrontements<sup>307</sup>. Le 3 novembre Jules Moch fait le point<sup>308</sup> sur les résultats de cette stratégie selon les différentes régions. Selon lui, à cette date le bassin de Lorraine (premier bassin réinvesti) a repris totalement le travail, l'Aveyron à 25 %, le Gard à 27%, le Tarn à 33%, la Nièvre à 47%, la Loire à 50%, la Saône et Loire à 59%. S'il indique que le Nord a repris à 40%, il ne donne pas de pourcentage pour le Pas-de-Calais qu'il considère « en cours de libération », et au global il estime à 45 000 mineurs ayant embauché le 2 novembre dans l'équipe du matin sur un effectif total de 145 000 (soit environ 31%), ce qui montre a contrario que la grève est encore majoritaire à cette date.

Cependant, la mobilisation décroît, d'autant que F.O. et la C.F.T.C. ont entrepris de mobiliser les non-grévistes qui veulent reprendre le travail en se faisant inscrire sur des registres<sup>309</sup> pour revendiquer le paiement de leur salaire<sup>310</sup>. Au fil des semaines, la situation financière des familles devient difficile, et les femmes en sont les premières conscientes, elles qui en gèrent en général le budget. Elles ont fréquemment un rôle actif dans la grève, y compris à l'encontre des non-grévistes ou des forces de l'ordre<sup>311</sup>, mais elles se désespèrent de ne pouvoir faire face aux dépenses du ménage, ne serait-ce que pour nourrir la famille. Et ce sont souvent elles qui poussent leur mari, après des semaines de grève, à la reprise du travail.

---

<sup>305</sup> *L'Humanité* du 26 octobre (p. 1) : « A Firminy en deuil, 30 000 participants aux obsèques de André Barjinet. La Loire toute entière a arrêté le travail » - du 28 octobre (p. 1) : « 15 000 Alésiens aux obsèques de Chaptal nouvelle victime de Moch ».

<sup>306</sup> « Liberté » (quotidien régional du P.C.F.) du mardi 26 octobre : « C.R.S. et blindés ont occupé brutalement des fosses du Douaisis et du Valenciennois ».

<sup>307</sup> Archives départementales du Pas de Calais, 1W8145, rapport du préfet de novembre 1948 (p. 11) : « Chacune de ces opérations successives était d'ailleurs conduite lentement, très lentement, pour donner aux grévistes tout le temps de la réflexion. Par cette écrasante supériorité numérique, le dégagement des 78 fosses, 9 grands bureaux, 10 centrales électriques, 9 cokeries du Pas-de-Calais [...] s'est effectué sans qu'on ait à déplorer un seul blessé grave, tant du côté des forces de l'ordre que du côté des grévistes ».

<sup>308</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, HBNPC 2004 001 334, « Allocution prononcée le 3 novembre par Jules Moch Ministre de l'Intérieur ».

<sup>309</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, HBNPC 2004001 2292 : « Le 15 octobre les syndicats FO/CFTC protestent contre la prolongation de la grève et demandent aux ouvriers désireux de travailler de se faire inscrire ».

<sup>310</sup> Repris par *Le Populaire* du 18 octobre (p. 2).

<sup>311</sup> Elles pratiquent ainsi parfois le « déculottage », comme le 19 octobre à Verquin envers l'inspecteur Bourdon qui avait sorti son arme et menacé les manifestants (photographie en page 1 de *L'Humanité* du 20 octobre).

Par ailleurs, les tentatives par la C.G.T de mobilisation de la solidarité active d'autres fractions ouvrières et l'appel à leur entrée en grève aux côtés des mineurs sont globalement un échec, même si les dockers, qui constituent sans doute la corporation la plus engagée dans ces actions de soutien<sup>312</sup>, s'opposent au débarquement de charbon en provenance des Etats-Unis, ce qu'essaie de réprimer le gouvernement en mobilisant la troupe<sup>313</sup>, avec un succès inégal. Mais les appels vers les autres professions (sidérurgie, S.N.C.F., E.D.F., Poste, ...) ne réussissent pas à mobiliser durablement<sup>314</sup> (peut-être à cause d'une certaine lassitude après les durs combats de la fin de l'année 1947). Et si la solidarité financière, matérielle et morale est très forte, comme nous aurons l'occasion de l'analyser plus loin, les mineurs restent globalement isolés dans leur lutte.

## 2) .... et doivent céder devant la puissance de l'Etat

Au fil du temps, sans percevoir de salaires pendant des semaines, la grève s'essouffle, et le P.C.F. indique dans une analyse postérieure, « la grève se transforme peu à peu en une grève de minorité qui conduit à des erreurs sectaires<sup>315</sup> ». Il explique ainsi les violences qui se développent durant les derniers temps du conflit, en particulier contre les non-grévistes<sup>316</sup> accusés de trahison par une fraction des grévistes furieux de l'échec qui se dessine. Cette violence est mise en scène avec une certaine empathie par André Stil dans une de ses nouvelles datée de Noël 1948<sup>317</sup>. Certains sont poussés à des gestes de désespoir, comme du vandalisme contre les maisons de non-grévistes et des actes de sabotage des installations des mines<sup>318</sup>, élément

<sup>312</sup> *L'Humanité* du 28/10 (p. 4) ; 3/11 (p. 4) ; 5/11 (p. 6) ; 6/11 (p. 4), 18/11 (p. 4), ....

<sup>313</sup> *La Voix du Nord* décrit ainsi la situation le vendredi 19 novembre : « A Dunkerque, les dockers ont vu sans plaisir arriver trois mille hommes de troupe. A Dunkerque la situation n'a pas encore évolué. Les dockers sont toujours retranchés dans le port. On n'approche pas comme on veut de leurs barricades. Mais la ville offre depuis mercredi soir un aspect très particulier car trois mille hommes de troupe et un important matériel sont maintenant à pied d'œuvre et le dégagement du port ne saurait tarder ».

<sup>314</sup> Avis de Benoît Frachon au B.P. du P.C.F. du 25/11/1948 : « Solidarité : dockers, bien, peu de charbon déchargé par les soldats. Cheminots : rien », notes prises par Maurice Thorez, citées par Mathilde REGNAUD NASSAR, *Contribution à l'étude du processus décisionnel du P.C.F. – Les notes de Bureau Politique de Maurice Thorez 1947-1964*, thèse sous la direction de Denis PECHANSKI ; Université Paris I Panthéon Sorbonne, 2013, (p. 484).

<sup>315</sup> François BILLOUX, Jacques DUCLOS, *Histoire du Parti communiste français* ; Paris, Editions sociales, 1964, (p. 519).

<sup>316</sup> Claire FATTET, *La mémoire de 1948 dans le monde ouvrier stéphanois*, Communication à la journée d'études du 22 octobre 2008 du Groupe de Recherches et d'Etudes sur les Mémoires du Monde Ouvrier Stéphanois.

<sup>317</sup> *Chez nous, pas de jaunes !*, André STIL, *Le mot mineur, camarades...* ; Paris, La Bibliothèque française, 1949, (p. 85-100). Cette nouvelle est très intéressante, car elle montre en quelques pages, au-delà de la violence des relations entre grévistes et non-grévistes, la vision d'un intellectuel communiste sur de nombreux aspects essentiels du conflit : notamment la répression (l'auteur des violences part en prison pour 3 mois, l'armée et la police dans les corons, leur violence vis-à-vis du mineur interpellé) et la solidarité (lors de son emprisonnement, mais aussi envers les nombreux enfants hébergés dans les familles).

<sup>318</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, HNBPC 2004 001 334, affiche HNBPC Groupe d'Hénin-Liétard du 4 novembre 1948 : sous le titre « *Ouvriers mineurs de la concession de Courrières – Avant de quitter les puits dont ILS PRETENDAIENT ASSURER LA GARDE des membres des piquets de grève se sont livrés à*

supplémentaire justificatif de la répression que la direction des Houillères met en place contre eux (dont l'analyse fait l'objet plus particulièrement du chapitre VI). Finalement les mineurs reprennent le travail après huit semaines de lutte infructueuse, et peut-être inutilement prolongée<sup>319</sup>.

Les Houillères du Bassin du Nord-Pas-de-Calais<sup>320</sup> ont réalisé un graphique (**annexe 26**) qui analyse jour par jour l'évolution de la grève dans ce bassin minier, le plus important de France. Il présente en couleur noire le pourcentage de présents (fond + jour), en rouge celui de présents (fond) et en bleu la production en tonnes. La production de référence étant de 9 680 tonnes par jour, selon les HBNPC, la production effective commence le 6/11 (500 tonnes, 6% de présents du fond, 25% de présents fond + jour), elle atteint environ 5 000 tonnes le 12/11 (65 % de présents au fond), et près de 9 000 tonnes le 17/11, avec plus de 90% de présents au fond. La dernière semaine de grève (du 22 au 29/11) est donc très minoritaire, ce que reconnaissent d'ailleurs des responsables de la C.G.T., comme Achille Blondeau<sup>321</sup>.

La fin de la grève nourrit un questionnement important, en particulier sur sa date : pour la direction des Houillères la reprise du travail est effective à partir du 19 novembre qui correspond de fait à la reprise progressive du travail pour ce qui est du Nord-Pas-de-Calais, bassin qui a été le dernier à reprendre le travail, alors que pour la CGT la grève s'arrête lorsque qu'elle donne l'ordre de reprise du travail le 29 novembre (mentionné sur le graphique). La direction des HBNPC estime que le travail devant reprendre le 19, c'est à cette date que commence le délai de 6 jours mentionné sur le graphique, au-delà duquel elle considère que les personnels concernés ont épuisé ce délai d'absence non-justifiée autorisée<sup>322</sup> et sont automatiquement considérés comme absents illégalement<sup>323</sup>. C'est en effet ce sur quoi elle s'appuie ensuite pour les considérer comme « sortis » de l'entreprise, qu'elle ne

*des actes de sabotage systématique d'une extrême gravité* » le directeur du Groupe énumère une série de dégradations dans différents puits.

<sup>319</sup> Auguste LECOEUR, *L'autocritique attendue* ; Paris, Editions Girault, 1955 (p. 36) : « nous aurions dû demander la reprise du travail au moment où la perspective d'une victoire n'existait plus, c'est-à-dire beaucoup plus tôt que nous ne l'avons fait » ; Achille BLONDEAU, Les cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Mines-Energie, *Grève des mineurs de 1948, colloque du 21 janvier 2009*, numéro 23, Juin 2009, (p. 22) : « Longtemps après la grève, nous avons considéré que nous aurions dû l'arrêter après 7 semaines ».

<sup>320</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, HNBPC 2004 001 335, Grèves 1948-1949.

<sup>321</sup> Les cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Mines-Energie, *Grève des mineurs de 1948, colloque du 21 janvier 2009*, numéro 23, Juin 2009, Achille BLONDEAU : « Mais dans la huitième semaine, il y a eu une reprise assez importante pour ne pas dire très importante » (p. 68).

<sup>322</sup> La direction des Houillères met ainsi en application directement le décret Lacoste 48-1483 du 18 septembre 1948, article 3 : « sera réputé démissionnaire et rayé des cadres tout agent qui aura manqué 6 jours de suite sans justification » (cf **annexe 15**).

<sup>323</sup> Archives nationales du Monde du Travail, HNBPC 2004 001 335, Grèves 1948-1949, affiche HBNPC du 27 novembre 1948 : « Avis au personnel – Etant donné la très large reprise du travail, le Personnel est avisé que tout Agent n'ayant pas rejoint son poste le LUNDI 29 NOVEMBRE sera considéré comme étant en absence irrégulière à partir de ce jour ».

réembauche ultérieurement qu'à son gré, comme le montre l'analyse faite plus loin<sup>324</sup> sur cet aspect de la répression mise en œuvre par les Houillères.

La grève se termine donc sur un constat d'échec, surtout pour les mineurs, qui se sont battus pendant huit semaines (pour ceux qui ont réussi à tenir jusqu'au bout), mais en tout cas en grande majorité pendant de longues semaines, sans avoir pu obtenir guère plus sur le plan revendicatif que ce qui avait été accordé dès le début du mouvement par le gouvernement pour le désamorcer. Certes celui-ci accorde fin novembre un relèvement des retraites minières de 25%, qui satisfait presque une des revendications initiales de la C.G.T. (point 5, **annexe 18**) mais ne représente qu'à peine un rattrapage sur la forte hausse de prix précédente. L'abrogation des décrets Lacoste de 1947 et 1948, qui constituait la revendication première de la C.G.T., n'est pas obtenue. Alexander Werth<sup>325</sup> parle même de « défaite de la classe ouvrière », et rajoute : « La bourgeoisie avait remporté sa grande victoire sur la classe ouvrière ».

Enfin, si sur le plan politique la mise en échec du plan Marshall<sup>326</sup> était l'élément prioritaire de la stratégie du P.C.F., l'échec de la grève est incontestablement un succès politique du gouvernement, même si elle s'est traduite par une perte importante de production, plusieurs millions de tonnes<sup>327</sup>, ce qui n'améliore pas la situation économique et financière du pays, puisqu'il faut faire appel à des importations supplémentaires depuis les Etats-Unis.

Ce constat d'échec un peu général répond peut-être en partie au questionnement sur le partiel manque d'intérêt pour cette grève dans les études historiennes. La violence du conflit, les profondes divisions et les affrontements qu'il a suscités, la mauvaise conscience de certains de ses vainqueurs, en particulier socialistes, qui n'ont gagné qu'en contraignant par la force une corporation ouvrière prestigieuse, expliquent sans doute pour partie le manque relatif d'intérêt qui a accompagné cette grande grève.

Nous allons donc essayer de continuer à en faire une analyse à travers les deux axes privilégiés, solidarité avec la grève et répression de celle-ci. Il nous semble que ces deux

---

<sup>324</sup> *Infra*, p. 151 et s.

<sup>325</sup> Alexander WERTH, *La France depuis la guerre 1944-1957* ; Paris, Gallimard, 1957, (p. 252 et 273).

<sup>326</sup> Archives confédérales C.G.T., 15 C 1/1 – Servir la France N° 43 de janvier 1949 (p. 8 à 16) : Benoît Frachon donne lui-même à son analyse de la grève un titre à connotation nettement politique : « *La grève des mineurs français, épisode de la lutte des forces démocratiques contre le camp des impérialistes* ».

<sup>327</sup> Le 13 décembre la direction des Charbonnages de France tire le bilan des grèves d'octobre novembre dans un communiqué « *LES GREVES D'OCTOBRE-NOVEMBRE 1948 et LEURS CONSEQUENCES SUR LA PRODUCTION CHARBONNIERE FRANCAISE* » en indiquant : « *La grève générale des mineurs qui, commencée le 4 octobre, ne se termina complètement que le 29 novembre, a provoqué une perte de production nette de l'ordre de 6 000 000 de t. Les évaluations tiennent compte seulement des pertes de tonnage jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre. Elles ne comprennent donc pas les pertes ultérieures, conséquences des dégâts survenus dans certaines exploitations.* », Archives Lewarde, dossier 7229 – dossiers de presse sur grève 1948.

éléments se nourrissent mutuellement, s'exacerbent tout au long du conflit et aussi dans les jours, les semaines et les mois qui suivent.

De même, nous essaierons de voir en quoi ce lien dialectique qui les lie en les opposant, nourrit également ce conflit, à travers les forces sociales et politiques qui s'y affrontent, à partir de focalisations locales mais aussi sur un plan plus général et national.



## DEUXIEME PARTIE :

### *Dialectique répression(s) / solidarité(s) / répression(s)*

#### *pendant la grève*

La grève des mineurs de 1948 a mis aux prises des protagonistes acharnés, avec une violence souvent extrême. Cet affrontement, par moments et localement aux allures de guerre civile, a donc pris une dimension dépassant le cadre social. Il a mobilisé une très forte solidarité face à une répression non moins puissante.

Le troisième chapitre cherche à appréhender la façon dont les grévistes ont pu bénéficier de cette solidarité en obtenant de multiples et importants soutiens financiers, matériels, humains,... pour mener leur combat. Il est à ce titre intéressant de s'interroger sur la profondeur et la provenance de ces solidarités, en particulier financière. Il semble en effet que ce soit un élément de compréhension de la nature profonde du conflit, tout comme peuvent être porteurs de sens les différentes oppositions auxquelles ces solidarités se sont heurtées et les obstacles mis à l'œuvre à leur rencontre.

Un quatrième chapitre analyse la répression pénale qui commence à se mettre en œuvre pendant la grève et contre laquelle s'organise une solidarité à la fois juridique, judiciaire et morale. Dans ce cadre aussi, il convient de rechercher les vecteurs de cette répression, les raisons de son ampleur exceptionnelle, dans le cadre d'une progressive inversion du rapport de force dans l'évolution du conflit.

## **Chapitre III : une mobilisation offensive** **pour soutenir la grève, à laquelle le pouvoir** **essaie de s'opposer**

### **Les moyens de la grève : solidarités financière, matérielle, morale, et les oppositions à ces solidarités**

La solidarité envers le mouvement de grève et les mineurs est multiple, tant sur le plan de sa forme (financière, matérielle, morale, ...) que de sa provenance (internationale, nationale, régionale, locale, ...).

L'argent étant le nerf de la guerre, la solidarité financière est un élément important dès le début du conflit, qui devient primordial au fur et à mesure que celui-ci se prolonge. La C.G.T. en fait un élément essentiel de sa stratégie<sup>328</sup> et continue à mobiliser la collecte d'argent même lorsque la grève est pratiquement finie ainsi que le montre son communiqué du 24 novembre<sup>329</sup> et après qu'elle soit terminée, avec des mots d'ordre qui évoluent dans le

---

<sup>328</sup> « Les mineurs auront à manger pour tenir et pour vaincre. Les syndicats du Nord et du Pas-de-Calais viennent de distribuer pour cent millions de bons de nourriture pour la fin de cette semaine. Dans les autres bassins on fera de même. », éditorial de Benoît Frachon, *L'Humanité* du 6 novembre (p. 1).

<sup>329</sup> « Campagne de collectage d'une heure de salaire », archives confédérales CGT, 47 CFD 2 - Fonds des communiqués de presse CGT 1948- 1949, Communiqué n° 147 du 24/11

temps<sup>330</sup>. Nous nous sommes demandé quelle était la nature, l'origine et l'utilisation de cette solidarité financière, et avons donc essayé d'en faire une analyse aussi précise que possible dans ses différentes composantes (internationale, nationale, régionale, locale).

La solidarité avec le combat des mineurs pour les aider à obtenir satisfaction est aussi de type organisationnel, matériel, moral, intellectuel, ...que nous aborderons ensuite après avoir d'abord évoqué la collecte de la solidarité financière, puis la façon dont celle-ci a pu être utilisée, sans oublier les oppositions et les obstacles qu'elle a rencontrés.

### **A : La collecte de la solidarité financière**

Incontestablement, comme l'écrit Benoît Frachon<sup>331</sup>, « la solidarité s'est affirmée avec beaucoup de force ». Selon lui, « la solidarité s'élevait à la fin de la grève à 600 millions de francs. A cela s'ajoutaient 180 millions reçus par la Fédération des mineurs de syndicats étrangers, dont 90 millions des syndicats soviétiques, 50 millions des syndicats tchèques, le reste de Pologne, de Hongrie, de Bulgarie, ..... » . Ils correspondent à des besoins également très importants pour soutenir la grève, et à la mi-novembre la C.G.T. fait de la question financière un élément décisif de la poursuite de la grève : « il faut 100 millions par semaine pour donner à manger aux mineurs et à leurs familles et assurer la victoire<sup>332</sup> ».

Le parti communiste se mobilise également fortement, dès le 7 octobre le bureau politique<sup>333</sup> appelle à organiser la solidarité, le 11 octobre le secrétariat général<sup>334</sup> décide « 4 – Suspendre la souscription du Parti au profit d'une vaste souscription en faveur des mineurs et des métallurgistes en grève ; 5- Inscrire, au nom du Comité Central, la somme de 500 000 francs » et le 18 octobre « 2 – Développer au maximum le mouvement de solidarité financière. Prendre rapidement des mesures à cet effet dans la région parisienne », le comité central publie en ce sens une déclaration forte le 30 octobre : « La solidarité envers les mineurs est un devoir sacré<sup>335</sup> ».

<sup>330</sup> Pendant la grève, les intitulés concernant l'appel à la souscription sont des mots d'ordre de soutien à la lutte : « *Souscrivez pour la victoire des mineurs* », à partir du mois de décembre ils deviennent plutôt compassionnels : « *Pour les emprisonné, pour les licenciés, SOUSCRIVEZ !* » (*L'Humanité* du 9/12), « *Pour le Noël des enfants de mineurs SOUSCRIVEZ !* » (*L'Humanité* du 15/12).

<sup>331</sup> Benoît FRACHON, *Au rythme des jours Rétrospective sur 20 années de luttes de la CGT – Tome premier 1944-1954* ; Paris, Editions sociales, 1967 (p. 328).

<sup>332</sup> Archives confédérales CGT, 47 CFD 2 - Fonds des communiqués de presse CGT 1948- 1949, Communiqué n° 143 du 17/11; Benoît Frachon « *C'est plus de 100 millions par semaine qu'il faut trouver* », repris comme un leitmotiv par *L'Humanité* : 16/11 (p. 3) « *Il faut 100 millions cette semaine - Partout souscrivez* » ; 17/11 (p. 4) « *Il faut 100 millions par semaine SOUSCRIVEZ ! SOUSCRIVEZ !* » ; 18/11 (p. 3) « *il faut 100 millions par semaine. Souscrivez !* »,...

<sup>333</sup> Archives du B.P. du P.C.F., CD 2Num\_4/1, fichier BP\_19481007\_01.pdf, point 2 : « *Apporter le maximum dans la presse du Parti afin de populariser la juste lutte des mineurs et de solidariser l'ensemble des travailleurs à ce mouvement* ».

<sup>334</sup> Archives du Secrétariat du P.C.F., CD 2Num\_4/8, fichiers SG\_19481011\_01.pdf et SG\_19481018\_01.pdf

<sup>335</sup> *France Nouvelle* n° 150 du 30 octobre 1948 (p. 12).

1) La solidarité financière internationale très forte, mais mise en accusation :

Selon Benoit Frachon, la solidarité financière internationale est très importante : « L'ampleur de la solidarité internationale est un des côtés les plus caractéristiques de cette grève <sup>336</sup> ».

Pour celle-ci, les archives de la C.G.T.<sup>337</sup> mentionnent notamment les mineurs écossais de la National Union of Mine Workers qui versent 1 000 livres<sup>338</sup>, en Suisse la section d'Allschwill donne 5000 francs, la C.G.I.L. (mineurs italiens) 250 000 livres, les ouvriers des Cuir et Peaux de New-York 750 000 francs, les mineurs de Belgique 450 000 francs, les Hollandais 400 000, de Palestine le mouvement progressiste Mapam envoie 2 370 268 francs.

A côté de cela, la solidarité indiquée dans ces archives en provenance des pays de l'Est est bien plus importante :

- les mineurs soviétiques du bassin houiller du Donetz apportent 8 436 000 francs (148 000 roubles)
- d'Allemagne de l'Est le syndicat FGDB envoie 500 000 marks, les 3 500 Travailleurs du bâtiment de Magdeburg une heure de salaire, la Commission exécutive de la FGDB de l'industrie des mines 150 000 marks et celle de l'alimentation 10 000 marks
- de Bulgarie proviennent 1 362 893 francs
- d'Albanie, 3 180 000 francs
- de Hongrie : 17 807 142 francs du conseil central des syndicats hongrois, 22 000 francs de l'Union des Journalistes hongrois,
- de Roumanie sont reçus 52 millions de lei ,....

Ces éléments sont complétés par des informations régulièrement publiées dans la presse favorable à la grève<sup>339</sup> : *L'Humanité* du 6 novembre (p. 1) : « Les syndicats tchécoslovaques

<sup>336</sup> Benoit FRACHON, *op. cit.* (p. 328).

<sup>337</sup> Archives de la Fédération des Mines-Energies, 455J 202, dossier solidarité internationale, 455J 366 Grève de 1948

<sup>338</sup> Ce versement fait polémique pendant quelques temps, la CGT étant accusée de ne pas avoir reversé cet argent aux mineurs (*Le Monde* du 12 novembre (p. 3) explique la raison du retard par la nécessité d'une autorisation du gouvernement anglais pour le transfert des fonds), puis la preuve est faite de la bonne arrivée de l'argent aux ayants-droits (*L'Humanité* du mercredi 15 décembre (p. 1) : « Hier, les Mineurs du Nord ont reçu les 1000 livres envoyées par leurs camarades écossais »). A noter que *L'Humanité* mentionne des versements ultérieurs en provenance d'Ecosse : le 21/12 (p. 3) « Les mineurs d'Ecosse ont collecté une nouvelle somme de 700 000 fr. en faveur de leurs camarades français » ; le 30/12 (p. 4) « Les mineurs d'Ecosse s'appêtent à verser 2 500 000 francs à leurs frères de France ! ».

<sup>339</sup> Les montants indiqués par la presse (pourtant de la même sensibilité communiste) sont parfois dissemblables, comme dans « *Ce soir* » du 13 novembre, qui écrit « plus de 500 millions déjà collectés pour les mineurs du

envoient 10 millions » - du 10 novembre (p. 4) : « 250 millions de francs collectés en Tchécoslovaquie » - du 11 novembre (p. 4) - du 16 novembre (p. 3) « Le Rassemblement Démocrate Africain envoie 15 000 francs, le Syndicat autonome des cheminots de Côte d'Ivoire 25 000 francs » - du 20 novembre : « la Fédération suisse des travailleurs du textile verse 1 022 francs suisses, environ 100 000 francs français » - du 22 novembre : « les mineurs d'Esthonie et de Georgie envoient 5 747 000 francs, les syndicats libres d'Allemagne<sup>340</sup> versent un demi-million de marks allemands » - du 24 novembre : « Pour la juste lutte des mineurs français leurs camarades soviétiques souscrivent près de 60 millions » - du 28 décembre (p. 1) : « Les syndicats américains du meuble des mines et du verre envoient 142 000 fr. aux mineurs français » - du 3 janvier le même jour que la réception de la somme de 1 000 dollars (317 600 francs) de San Francisco *l'Humanité*<sup>341</sup> annonce l'envoi de 3 millions 80 000 roubles des mineurs soviétiques (190 140 000 francs), de 15 604 420 francs du conseil général des syndicats hongrois et 12 700 000 francs de l'Union générale professionnelle ouvrière bulgare.

Ces versements importants reçus de l'étranger proviennent essentiellement des pays d'obédience communiste et donnent lieu à une forte protestation du gouvernement, qui n'admet pas ce qu'il considère comme une immixtion de l'étranger dans les affaires intérieures françaises, dans le cadre de la guerre froide et de la remise en cause du plan Marshall. C'est ainsi que Vincent Auriol, président de la République, note le 25 octobre<sup>342</sup> :

« Aide officielle tchèque aux mineurs en grève : Dejean<sup>343</sup> fait connaître que les organismes officiels du gouvernement tchécoslovaque et l'armée aident puissamment les collectes en faveur des mineurs en grève.

Il a été voir le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et lui a dit que cette intervention d'organismes officiels dans les affaires intérieures d'un pays ami, dans des grèves qui menacent le patrimoine national, c'est une agression contre la substance économique de la France. Que penserait le gouvernement si l'armée française envoyait des subsides à des minorités en grève dans des régions tchèques ? »

Cette question donne lieu à une polémique très forte, d'abord de la part du gouvernement : ainsi Jules Moch déclare-t-il à la mi-novembre<sup>344</sup> : « les 250 millions de francs que la classe ouvrière tchèque a envoyé aux mineurs français sont purement et simplement le camouflage d'un certain nombre de virements clandestins qui ont été faits par des diplomates sous le couvert de la valise diplomatique » et le 16 novembre met en cause à l'Assemblée Nationale le financement du parti communiste<sup>345</sup>.

---

*Nord (dont 250 en Tchécoslovaquie) », alors que à la même date La Marseillaise évoque quant à elle « au 37<sup>ème</sup> jour de grève, 150 millions collectés en Tchécoslovaquie » ?*

<sup>340</sup> Syndicats est-allemands (non précisé dans l'article de *L'Humanité*).

<sup>341</sup> *L'Humanité* du 1<sup>er</sup> janvier 1949 (p. 1) : « La classe ouvrière internationale à l'aide des mineurs français »

<sup>342</sup> Vincent Auriol *Journal du septennat 1947-1954 : Tome II – 1948* ; Paris, Armand Colin, 1974, (p. 499).

<sup>343</sup> Ambassadeur de France à Prague.

<sup>344</sup> Archives socialistes de la Fondation Jean Jaurès : conseil national SFIO des 13-14 novembre 1948, intervention de Jules Moch, <http://62.210.214.184/cg-ps/documents/pdf/cons-1948-11-13.pdf> (p 97)

<sup>345</sup> « Premier jour de la rentrée parlementaire. Jules Moch ouvre le dossier de la section française du Kominform », *Le Populaire* du mercredi 17 novembre (p. 1-3-4).

Celui-ci y répond le 19 novembre par la voix de Jacques Duclos en mettant en cause le financement de la S.F.I.O., et en particulier de son journal *Le Populaire* par les Etats-Unis<sup>346</sup>, et en mettant au défi le gouvernement de mettre sur pied une commission parlementaire d'enquête<sup>347</sup> sur les moyens des différents partis, proposition à laquelle celui-ci ne donne pas de suite. De fait, la solidarité financière internationale a été très forte en provenance de l'Est, alors que la solidarité provenant de pays occidentaux est très limitée sur le plan financier, comme le reconnaît Benoit Frachon dans des discussions internes au Bureau Politique du P.C.F. non publiées<sup>348</sup>. Qu'en est-il sur le plan national et régional ?

## 2) La solidarité financière nationale et régionale, organisée, efficace, de nature partisane ?

**Sur le plan national**, la solidarité financière est aussi très forte. *L'Humanité* publie chaque jour des listes de souscription très fournies, avec de nombreux dons de faible montant, qui montrent leur origine populaire et ainsi le soutien important d'une partie de la population. En fait deux listes de souscription sont publiées dans le journal, à partir du 13 octobre :

° la première liste de souscription concerne les sommes reçues directement à *L'Humanité*, dont le montant moyen quotidien est environ de 568 000 francs en octobre, 680 000 en novembre, après quoi les sommes souscrites diminuent assez rapidement. Cette souscription est composée surtout de nombreux petits dons dont le détail est fourni par le journal. Elle remplace au 13 octobre celle du parti communiste<sup>349</sup> (à partir du 22 octobre elle indique en sous-totaux les montants recueillis par les C.D.H. (comités de diffusion de l'Humanité), les cellules, les sections, les fédérations). Certains montants sont mis en exergue, indiqués en premier et en caractères gras dans les listes, parmi lesquels le 21 octobre « Un ménage d'instituteurs à Flohimont 2 000 » (p. 1) « un commerçant du 3<sup>e</sup> arr. 100 000 » (p. 4) - le 27 octobre le versement de 5 000 francs remis à Maurice Thorez par un dentiste, « en supplément d'un don quotidien égal au salaire de base d'un mineur », l'apport de 2 000 francs de « cinq médecins pour la victoire des mineurs et le triomphe de leur juste cause » - le 30 octobre le versement « Picasso » de

<sup>346</sup> Attesté à la lecture des archives américaines par Tania REGIN, « *Force Ouvrière à la lumière des archives américaines* », Cahiers d'histoire Revue d'histoire critique n° 87, 2002, (p. 103 et s.).

<sup>347</sup> *L'Humanité*, (p. 1-3-4).

<sup>348</sup> Benoit Frachon au B.P. du P.C.F. du 25/11/1948 : « *Solidarité internationale : faible dans pays capitalistes, sérieuse chez démocraties populaires et Union Soviétique* », notes prises par Maurice Thorez, citées par Mathilde REGNAUD NASSAR, *Contribution à l'étude du processus décisionnel du P.C.F. – Les notes de Bureau Politique de Maurice Thorez 1947-1964*, thèse sous la direction de Denis PECHANSKI ; Université Paris I Panthéon Sorbonne, 2013, (p. 484).

<sup>349</sup> Marcel Cachin : « *Le Comité Central du Parti Communiste suspend sa souscription nationale - TOUT pour la victoire des mineurs ! Assurer leur prompt victoire qui sera celle du peuple français lui-même* », *L'Humanité* du 12 octobre (p. 1).

1 000 000 francs - le 1<sup>er</sup> novembre « le maire et les conseillers S.F.I.O. à Noistels (Tarn et Garonne) 2 800 francs » - le 2 novembre « deux américains progressistes 50 000 francs » - le 4 novembre « collecté parmi les policiers parisiens 43 975 francs » - le 19 novembre « Marcel Dallo, artiste de cinéma, auteur dramatique 5 000 francs, Hugueny A. agriculteur à Ouge (Haute-Savoie), troisième versement 5 000 francs »,..... Ces souscripteurs mis en avant ont évidemment pour but de montrer une grande diversité sociale et donc le large soutien populaire à la grève.

° la deuxième liste de souscription est relative aux sommes perçues à la Fédération C.G.T. du sous-sol, dont les montants sont globalement très supérieurs (environ 1 677 000 francs par jour en octobre, 8 103 000 en novembre) et dont le détail n'est généralement pas fourni, à l'exception des apports de l'Union syndicale de la Région parisienne mentionnés mais de façon irrégulière. Par ailleurs, certains montants quotidiens sont particulièrement importants au mois de novembre : le 6 novembre sont reçus 14 702 757 francs, mais bien que ce ne soit pas précisé dans la souscription, la veille la Fédération du sous-sol avait reçu 10 millions des syndicats tchécoslovaques, montant qui a donc dû être intégré le lendemain. Le total de la collecte passe de 87 à 134 millions le 13 novembre, soit un flux de 47 millions, sans explication d'origine. Doit-on le relier à l'apport de 250 millions de Tchécoslovaquie, ces 47 millions en représentant une partie, peut-être effectivement arrivée dans les comptes ? Le 16 novembre ce sont 12 247 255 francs qui sont comptabilisés, dont à priori 9 890 000 francs reçus de la part des mineurs soviétiques. Et surtout le 26 novembre est enregistré un versement d'un montant exceptionnel de 67 822 706 francs, dont on peut penser qu'il doit beaucoup au don de près de 60 millions venant des mineurs soviétiques quelques jours auparavant<sup>350</sup> bien que ce ne soit pas indiqué.

Après la fin de la grève, les souscriptions continuent, même si les flux se tarissent progressivement, du moins pour la souscription de l'Humanité (environ 153 000 francs par jour en moyenne en décembre et 38 000 en janvier). Cela n'est pas du tout le cas de celle de la Fédération du Sous-Sol (environ 1 553 000 en décembre en moyenne, 11 822 000 en janvier) et qui s'explique par des montants très importants reçus notamment le 1<sup>er</sup> janvier (218 511 615, dont 190 millions des mineurs soviétiques et environ 28 millions des Hongrois et des Bulgares<sup>351</sup>), le 6 janvier (70 406 200 dont 70 millions des travailleurs yougoslaves<sup>352</sup>)

---

<sup>350</sup> *Supra*, p. 81.

<sup>351</sup> *L'Humanité* du samedi 1<sup>er</sup> janvier (p. 3) : « *Les étrennes de la classe ouvrière internationale aux mineurs de France* ».

<sup>352</sup> *L'Humanité* du jeudi 6 janvier (p. 4).

et le 8 janvier (23 064 251 dont 23 millions de la C.G.T. polonaise<sup>353</sup>). Les souscriptions publiées dans l'Humanité s'arrêtent le 27 janvier, pour faire place à la souscription du parti pour les élections cantonales. Le bilan synthétique est alors celui-ci :

**Synthèse des deux souscriptions nationales publiées dans l'Humanité**

	<b>Souscription de l'Humanité</b>		<b>Souscription Féd. Sous-Sol</b>		<b>Total général</b>	
	Montants	Moyenne	Montants	Moyenne	Montants	Moyenne
octobre (18 j)	10 234 294	568 572	30 196 190	1 677 566	40 430 484	2 246 138
novembre (30 j.)	20 412 414	680 414	243 090 783	8 103 026	263 503 197	8 783 440
décembre (31 j.)	4 681 038	151 001	54 062 280	1 743 945	58 743 318	1 894 946
janvier (27 j.)	1 017 751	37 694	319 199 817	11 822 215	320 217 568	11 859 910
	36 345 497	342 882	646 549 070	6 099 520	682 894 567	6 442 402

L'analyse globale fait donc apparaître des montants considérables pour les seules souscriptions nationales : plus de 36 millions pour la liste de l'Humanité, près de 647 millions pour celle de la Fédération du Sous-Sol, près de 683 millions en tout. Mais il convient de noter que sur ce dernier montant, il y a 10 + 250 + 9,89 + 60 + 190 + 28 + 70 + 23, soit plus de 600 millions provenant des pays de l'Est. Cela ne paraît pas coïncider vraiment avec les montants indiqués ultérieurement de source syndicale : « 600 millions de francs collectés en France et 180 millions reçus de l'étranger<sup>354</sup> ». De fait, la solidarité financière nationale est en grande partie de nature internationale.

Il convient par ailleurs de prendre en compte d'autres souscriptions qui n'entrent pas dans ces montants comme le signale *l'Humanité*<sup>355</sup>, qu'elles soient régionales ou plus locales encore et dont quelques exemples sont présentés ci-après.

**Sur le plan régional**, la collecte organisée par les mineurs du Sud-Est<sup>356</sup> est intéressante à analyser : la réunion quotidienne du Comité Central de Grève des mineurs du Sud-Est fait le point de façon détaillée sur la solidarité comptabilisée chaque jour du 14<sup>ème</sup> au 31<sup>ème</sup> jour de grève, entre le 19 octobre et le 8 novembre (nous n'avons pas trouvé dans les archives de compte-rendu avant le 19/10 et après le 8/11, et aucun montant n'est communiqué pour les journées du 30 et 31 octobre).

<sup>353</sup> *L'Humanité* du samedi 8 janvier (p. 3) : « L'appel de Noël de la Fédération du Sous-Sol à la solidarité de la classe ouvrière internationale continue à porter ses fruits. Hier, c'était la C.G.T. polonaise qui, de Varsovie, faisait parvenir 23 064 251 francs aux mineurs de France ».

<sup>354</sup> Benoit Frachon *supra* p. 79 ; Jean-Claude POITOU, *Nous les mineurs* ; Colmar, Fédération Nationale des Travailleurs du Sous-Sol CGT, 1983, (p. 137).

<sup>355</sup> *L'Humanité* du jeudi 6 janvier (p. 4) : « Dans de nombreux cas, argent et vivres ont été versés directement dans les bassins miniers. Voici quelques exemples : Decazeville : 1,2 millions – Carmaux 2 millions – St Etienne 8,5 millions – Montceau les Mines 1,193 millions, soit pour ces quatre bassins un total de 12 893 800 francs ».

<sup>356</sup> Archives CGT de la Fédération Mines-Energie, 455 J 202, documents internes Dauphiné-Gardanne.

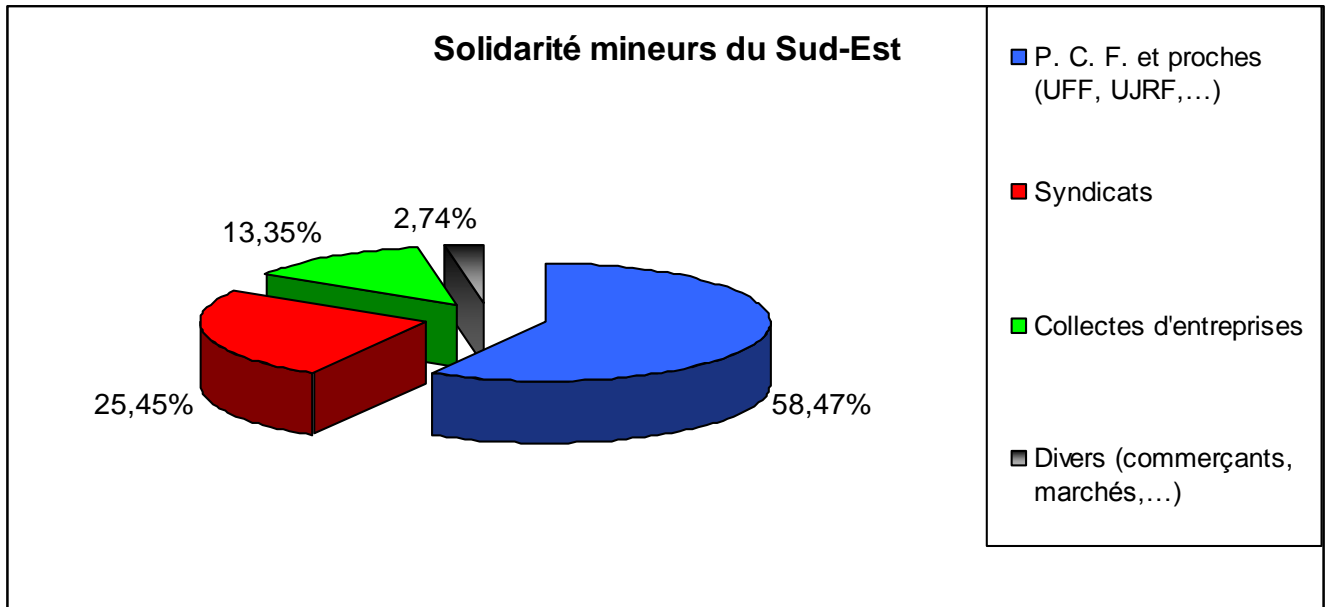


A titre d'illustration, une compilation partielle de chacun des apports obtenus par le comité de grève a été réalisée pour la période du 28 octobre au 8 novembre dans un tableau (**annexe 27**). Afin de distinguer les différents types de provenance de ces sommes, elles ont été classées en 4 types, qui apparaissent en couleurs différentes dans le tableau :

- Les apports syndicaux (en couleur rouge) des différents organes de la C.G.T., non compris l'apport collecté séparément du comité de grève par l'Union Départementale C.G.T de Marseille, qui est pris en compte en une seule fois au 29 octobre pour un montant important (3 249 110 francs)
- Les apports du parti communiste et de ses organisations proches (U.F.F., S.P. F., U.J.R.F., ...) en bleu
- Les collectes d'entreprises, en vert
- Les collectes diverses (en noir), provenant de commerçants, sur les marchés,...

Les données trouvées dans ces archives sont assez largement lacunaires, puisqu'elles ne comportent que 16 journées où la collecte a été recensée et que nous avons pu retrouver dans les archives. Toutefois, celle-ci représente un montant global recueilli directement par le comité de grève de 3 960 481 francs, ce qui est assez considérable pour un ensemble concernant moins d'un tiers de la durée de la grève. La synthèse présentée ci-dessous selon les critères définis plus-haut montre une part prépondérante du financement par le Parti communiste et son conglomérat, assez largement plus de la moitié du total. La part provenant directement de la solidarité active de la population (collectes d'entreprises, auprès des commerçants, sur les marchés,...) représente moins de 16%, soit à peine 1/6 de l'ensemble collecté. Cela fait quand même plus de 600 000 francs recueillis en moins de 3 semaines, ce qui montre une réelle solidarité populaire. Malheureusement il est impossible de savoir combien de donateurs cela représente, ni quel a été le montant moyen versé. La part primordiale du P.C.F. et de ses organisations montre aussi l'aspect partisan de la solidarité financière qui s'est exprimée localement, comme cela était le cas sur le plan international et national.

Montant collecté directement par le Comité Central de Grève de Gardanne entre le 19 octobre et le 8 novembre		
	<b>3 960 481</b>	
		%
<b>Parti Communiste et organismes proches (UFF, UJRF, SPF...)</b>	<b>2 315 534</b>	<b>58,46%</b>
<b>Syndicats</b>	<b>1 007 971</b>	<b>25,45%</b>
<b>Collectes d'entreprises</b>	<b>528 614</b>	<b>13,35%</b>
<b>Divers (commerçants, marchés,...)</b>	<b>108 362</b>	<b>2,74%</b>
		<b>100,00%</b>



### 3) ~~La solidarité financière locale profondément populaire, quelquefois contestée.~~

Elle passe souvent par les municipalités : ce sont bien sûr surtout les municipalités communistes qui sont mobilisées, (par exemple les municipalités de la « ceinture rouge parisienne », comme à Choisy-le-Roi : « Sur proposition des élus communistes, le conseil municipal de Choisy-le-Roi a voté l'attribution d'une somme de 50 000 francs aux enfants des mineurs<sup>357</sup> », Nanterre (500 000 francs<sup>358</sup>), Montreuil (100 000 francs<sup>359</sup>), Saint-Denis (200 000 francs<sup>360</sup>), Aubervilliers (50 000 francs<sup>361</sup>),... »), mais aussi parfois, dans les centres miniers, des municipalités socialistes comme à Billy-Montigny, ou de droite. Ainsi le maire R.P.F. de Saint-Etienne organise un repas du soir gratuit dans les cantines scolaires et un goûter gratuit dans les maternelles, auxquels il met fin le 18 novembre<sup>362</sup>.

Dans le bassin minier de l'Aveyron<sup>363</sup> les maires se mobilisent fortement :

Decazeville : à la séance du conseil municipal du 13 octobre 1948, est voté un crédit de 500 000 Frs à titre de « secours aux familles nécessiteuses des mineurs et métallurgistes ». Dans un

<sup>357</sup> L'Humanité du jeudi 21 octobre (p. 1).

<sup>358</sup> Archives municipales de Nanterre, registres numérisés du Conseil municipal, réunion du 26 octobre 1948.

<sup>359</sup> Archives municipales de Montreuil, cahier de délibérations du 15/547 au 25/10/48 - séance du 17 octobre 1948 (page 380).

<sup>360</sup> Archives municipales de Saint-Denis, cote 6 AC 113 : délibérations du conseil municipal - séance du 17 octobre 1948.

<sup>361</sup> Archives municipales d'Aubervilliers, délibérations du conseil municipal - séance du 17 octobre 1948

<sup>362</sup> Claude Cherrier, colloque C.G.T. du 21 janvier 2009, *Les Cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Mines-Energie*, n° 23 de juin 2009, *Grève des mineurs de 1948*, (p. 27).

<sup>363</sup> Archives départementales de l'Aveyron, boîte 14 W28

débat sur le mouvement, une motion présentée par l'Union Républicaine et Résistante contre les « allégations, largement reprises par la presse gouvernementale, du Ministre de l'Intérieur prétendant que les mineurs et métallurgistes de France se sont mis en grève sur l'ordre et grâce à des subventions reçues de l'étranger » reçoit un vote négatif (13 contre, 9 pour, 2 abstentions) par contre est votée une résolution qui « approuve la légalité syndicale, entend défendre le droit de grève, l'indépendance syndicale et la liberté du travail contre toute dictature ». A noter que Paul Ramadier, ministre de la Défense, était absent (excusé).

Aubin : le 7 octobre 1948 la mairie vote les repas gratuits aux enfants de grévistes et un crédit de 250 000 francs

Viviez : le 15 octobre 1948 la mairie vote un crédit de 30 000 francs

Il faut noter ici que, pour la solidarité financière, le clivage idéologique ne joue pas, car le maire de Decazeville Paul Ramadier est socialiste alors que le maire d'Aubin est communiste (député de l'Aveyron). La solidarité minière a primé ici sur les oppositions politiques.

Mais ce n'est pas le cas partout. A l'inverse, d'autres municipalités de centres miniers sont beaucoup plus en retrait, comme à Carmaux où le 11 octobre le maire S.F.I.O. refuse « dans un désir d'unité » de participer au comité de soutien, en indiquant que la Commission de Solidarité à laquelle il lui est demandé d'être membre d'honneur « ne groupe pas les diverses fractions de la classe ouvrière<sup>364</sup> ». Cette solidarité financière des municipalités est parfois désapprouvée par les préfets, comme à Viviez par un courrier du 26 octobre : « Conformément aux instructions de M. le ministre de l'Intérieur en date du 13/10/1948, il ne m'est pas possible d'approuver cette délibération<sup>365</sup> », à Montreuil où le vote d'une subvention de 100 000 francs par le conseil municipal le 17 octobre fait l'objet d'une lettre le 6 novembre du préfet de la Seine indiquant que « cette délibération n'est pas susceptible d'approbation<sup>366</sup> ».

La solidarité financière locale passe aussi par des souscriptions, qu'il serait vain de vouloir énumérer, de nombreuses localités réalisant leurs propres collectes (à titre d'exemples : 2 millions souscrits à St Denis au 3/11 et 2,5 millions à Villetaneuse au 13/11<sup>367</sup>, à Aubervilliers « Notre canton a collecté plus de 1 millions pour les mineurs<sup>368</sup> », « Gennevilliers a maintenant versé 1 300 000 francs, Bois-Colombes a collecté 500 000, Asnières a dépassé 300 000, Colombes a atteint 550 000<sup>369</sup> »,....).

<sup>364</sup> Archives CGT Carmaux HBA20

<sup>365</sup> Archives départementales de l'Aveyron, boîte 14 W28.

<sup>366</sup> Archives municipales de Montreuil, mention portée en marge sur le cahier de délibérations du conseil municipal, page 380.

<sup>367</sup> *Saint-Denis Républicain* n<sup>os</sup> 175 et 176 des 3 et 13 novembre 1948.

<sup>368</sup> *Le Journal d'Aubervilliers* du samedi 6 novembre 1948.

<sup>369</sup> *La Voix Populaire* n<sup>o</sup> 146 du samedi 6 novembre 1948.

La solidarité financière a donc été considérable dans l'ensemble, probablement sans précédent à cette échelle<sup>370</sup>, même si certains remettent en cause le succès de ces collectes par endroits<sup>371</sup>. Si l'on compare par exemple avec les souscriptions qui ont été faites pendant les grèves de 1947, celles-ci sont clairement bien inférieures. Cela s'explique sans doute par plusieurs facteurs :

- d'abord la durée de la grève (huit semaines complètes) qui a fortement éprouvé les grévistes et suscité un réflexe de solidarité ouvrière et populaire important (accentué aussi par le prestige des mineurs et la reconnaissance de leur rôle dans la vie économique du pays)

- ensuite la corporation était seule en grève, quasiment, sur les deux mois d'octobre-novembre, à part quelques débrayages ponctuels ou grèves de 24 heures. Les autres corporations ouvrières sont restées « l'arme au pied », à l'exception des métallurgistes lorrains auxquels le gouvernement s'est empressé de donner satisfaction pour éviter une extension du conflit et qui ont donc tiré parti de la situation avec leurs camarades mineurs de fer, et des dockers qui ont eux aussi obtenu des augmentations de salaires assez importantes pour désamorcer leur mobilisation<sup>372</sup>

- enfin, il ne faut pas méconnaître le caractère très partisan de la solidarité financière recueillie : montant très important de la solidarité internationale venant des pays de l'Est, part très forte du P.C.F. et de son conglomérat dans les sommes collectées en France, comme dans l'exemple du comité de grève du Sud-Est.

Au-delà, cet attentisme du reste de la classe ouvrière, outre une certaine lassitude après les grèves de 1947, ne pourrait-il pas traduire une forme de « grève par procuration » ? Ainsi, pour certains du moins, s'il n'était pas possible de rejoindre les mineurs dans la grève, il convenait au moins d'être le plus solidaire possible, car la victoire des mineurs serait la leur, comme ne cessent de le dire la C.G.T. et le P.C.F. (« Assurer leur prompte victoire qui sera celle du peuple français lui-même<sup>373</sup> », « La bataille des mineurs est ainsi la bataille de tous les ouvriers décidés à

---

<sup>370</sup> « De mémoire, je crois pouvoir dire que nous n'avons jamais connu un effort financier qui soit plus important », intervention de Livio Mascarello, secrétaire de la C.G.T., au colloque des 22-23 novembre 1978, numéro spécial *Le droit minier* de nov-déc. 1948 *La grande grève des mineurs de 1948*, (p. 36).

<sup>371</sup> Comme Camille Delabre (de la fédération P.S. du Pas-de-Calais) : « Les collectes effectuées dans les villes ont connu l'échec. Cet échec a surtout été provoqué par l'arrêt des cokeries et des centrales électriques qui ont supprimé l'alimentation des villes en gaz, eau et électricité » (p. 17) et plus loin « Les travailleurs non-mineurs désapprouvaient une grève alors que des avantages plus importants qu'aux autres travailleurs avaient été accordés aux Mineurs », archives de l'O.U.R.S., rapport sur la grève des mineurs par Camille Delabre (p. 18).

<sup>372</sup> *L'Humanité* du 22 novembre (p. 1) : « Aidés par la combativité des mineurs, qui abordent avec la même confiance leur 8<sup>e</sup> semaine défendent leur pain et celui de leurs enfants » e grève, les dockers contraignent le gouvernement à engager des pourparlers : augmentation de 25 % des salaires, majoration des primes d'intermittence et de rendement ».

<sup>373</sup> Marcel Cachin, *L'Humanité* du 12 octobre (p. 1).

défendre leur pain et celui de leurs enfants<sup>374</sup> », « C'est toute la classe ouvrière qui est visée<sup>375</sup> » « leur lutte est celle de tous les travailleurs<sup>376</sup> », « les mineurs se battent pour toute la classe ouvrière », « La victoire des mineurs sera celle de tous les travailleurs, proclame le Comité Central du P.C.F.<sup>377</sup> », « La victoire des mineurs contraindra le gouvernement à donner satisfaction à tous les travailleurs<sup>378</sup> », « La bataille des mineurs est celle de tous les travailleurs<sup>379</sup> », « la grève des mineurs sert la cause des revendications de l'ensemble de la classe ouvrière<sup>380</sup> »).

Par ailleurs, le P.C.F. avait-il vraiment la volonté d'aller plus loin, ou n'a-t-il pas plutôt renoncé à élargir ou généraliser les grèves, et obéi ainsi aux desseins de Staline, souhaitant essentiellement à ce moment-là affaiblir le gouvernement français et son économie, et ainsi décourager les Américains de continuer le plan Marshall, dont l'échec était de fait la volonté constamment exprimée du parti<sup>381</sup> ? Il n'avait par ailleurs pas abandonné l'ambition, sans cesse réaffirmée, de revenir au gouvernement<sup>382</sup>.

Examinons maintenant l'usage qu'il a été fait de ces très importantes sommes recueillies.

## **B) L'utilisation de la solidarité financière et les polémiques qu'elle suscite :**

Nous avons essayé de faire une étude synthétique et comparative de la solidarité financière dans trois régions, la région Aquitaine (**Annexe 28**), la région Cévennes (**Annexe 29**) sur la base du document récapitulatif établi par les comités de grève de ces deux régions et la région Nord-Pas-de-Calais avec la mise en place des bons de solidarité « Lecoœur ».

<sup>374</sup> Déclaration du Comité Central du P.C.F. « Pour la victoire des mineurs, pour la victoire de la France », *L'Humanité* du 20 octobre (p. 1).

<sup>375</sup> *France nouvelle* n°150 du 30 octobre 1948 (p. 12)

<sup>376</sup> Archives départementales du Tarn, Boite U1342, tract P.C.F. (verso).

<sup>377</sup> *L'Humanité* du 16 novembre (p. 1).

<sup>378</sup> *L'Humanité* du 16 novembre (p. 2), discours de clôture du C.C. du P.C.F. de Maurice Thorez.

<sup>379</sup> *L'Humanité* du 20 novembre (p. 2), discours de Jacques Duclos à l'Assemblée.

<sup>380</sup> *L'Humanité* du 26 novembre (p. 3), procès-verbal du bureau politique du parti communiste français du 25/11.

<sup>381</sup> « Les décrets Lacoste sont des impératifs du plan Marshall », Auguste Lecoœur, *L'Humanité* du 29 septembre (p. 1) – « Contre la politique marshalienne de catastrophe – Le fardeau écrasant du plan Marshall », rapport de Benoît Frachon au XXVII<sup>e</sup> congrès de la C.G.T., *L'Humanité* du 12 octobre (p. 3) - « Le plan Marshall est un plan de guerre » éditorial d'André Carrel, *L'Humanité* du 16 octobre (p. 1) – « N'envisager le désistement que pour les candidats dénonçant publiquement le plan Marshall », décision 10-b du B.P. du P.C.F. du 21 octobre - « Dénonciation du plan Marshall », résolution finale du Comité Central du 17 novembre.

<sup>382</sup> « L'issue est dans le gouvernement d'union démocratique qui assurera le pain, la liberté et la paix dans l'indépendance nationale », discours de clôture de Maurice Thorez devant le Comité Central, *L'Humanité* du 17 novembre (p. 3) ; « Ouvrons la voie à la constitution d'un **gouvernement d'union démocratique** », proclamation finale du Comité Central du P.C.F. du 23 février 1949, *L'Humanité* du 24 février (dernière page)

### 1) ~~En Aquitaine, un exemple de redistribution des ressources~~<sup>383</sup>:

Les fonds cumulés par le comité de solidarité sont, à la mi-décembre, d'un montant global de près de 16,5 millions de francs, dont environ 11,5 millions reçus de la Fédération C.G.T. (en 16 versements du 29 octobre au 18 décembre, soit 70 % du total).

Les 5 autres millions proviennent de 573 « versements divers » correspondant aux nombreuses souscriptions organisées, surtout dans les usines par les sections syndicales de la C.G.T. dont les archives<sup>384</sup> donnent de nombreux exemples. La plupart du temps les sommes sont relativement modestes, de 20 à 100 francs par personne soit environ l'équivalent de ½ heure à 2 heures de travail (collecte des ouvriers de l'entreprise Multiplex, 30 sommes pour un total de 1 975 francs – de l'entreprise Chatie-Fraysse, 13 pour 930 francs - Desplats Lefebvre, 24 pour 2 250 francs – Mazabrey, 25 pour 1 400 francs). Il y a également beaucoup de listes de souscription des unions locales C.G.T. de Castres, Albi, Mazamet,... où figurent seulement les montants globaux récoltés, quelques cas emblématiques : le 27 octobre de conseil d'administration de la Verrerie Ouvrière d'Albi accorde une somme de 100 000 francs, à laquelle s'ajoute l'abandon par le personnel de l'usine d'une journée de paye pour 125 000 francs - le 24 novembre abandon de salaire du personnel des usines de métaux de Pamiers, 200 000 francs).

Ces versements sont aussi de provenances diverses, comme la collecte faite par 11 instituteurs pour 2 400 francs, le collège de Castres le 2 novembre pour 8 000 francs. Les instituteurs de Carmaux versent 84 000 francs (en moyenne 2 000 francs) et leur syndicat 80 000 francs en 8 versements de 10 000 francs, les commerçants participent à « La France du mineur » par laquelle un franc est donné à la Caisse de solidarité pour chaque produit vendu et donnent 20 000 francs (500 francs de moyenne), les collectes dans le public rapportent 82 000 francs (3 francs de moyenne)<sup>385</sup>,... L'utilisation (à hauteur de près de 16 millions) des fonds ainsi collectés fait apparaître deux éléments principaux :

- les dépenses pour la soupe populaire pour la région Aquitaine s'élèvent à plus de 4 millions pendant 2 mois (du 15 octobre au 15 décembre). A ce titre, les archives de la C.G.T. montrent de nombreux exemples d'achats en grandes quantités [par exemple le 22 octobre le comité central de grève du Sud-Est achète pour 800 000 francs de pommes de terre (80 tonnes), 450 000 francs de morue (5 tonnes), 100 000 francs de légumes secs (2 tonnes), et

<sup>383</sup> Archives CGT Carmaux HBCM 101

<sup>384</sup> Archives CGT Carmaux HBA20

<sup>385</sup> Gilbert LAVAL, *Mémoire La grève des mineurs de 1948*, Université de Toulouse Le Mirail (sous la direction de Rolande TREMPÉ), 1978, (p. 86-88).

75 000 francs de coulis<sup>386</sup>], mais aussi de dons, y compris venant d'entreprises, comme l'atteste par exemple l'apport par les Savonneries Rabareau et Agricola de Marseille d'huile et de savon pour les cantines où sont servies des soupes populaires<sup>387</sup>. Celles-ci permettent à beaucoup de familles de mineurs en grève de subsister (selon un tract G.G.T. du 5 novembre « 5 000 repas sont servis journallement à Carmaux, 2 000 à Cagnac, 1 800 à Albi »<sup>388</sup>). Elles sont par ailleurs aussi l'occasion d'une solidarité interne entre grévistes, certaines familles de mineurs qui sont moins en difficulté ne vont pas à la soupe populaire pour laisser la place aux familles qui en ont le plus besoin<sup>389</sup>.

- les « payes » versées aux grévistes<sup>390</sup> de la région Aquitaine : 8 versements de 500 francs<sup>391</sup>, à peu près tous les deux jours du 13 novembre au 3 décembre, à 2 400 mineurs, soit un total de  $8 \times 2\,400 \times 500 = 9\,600\,000$  francs.

Les éléments complémentaires d'utilisation de la solidarité financière sont constitués de distributions diverses (viande de cheval, galoches,...), reversements aux familles de mineurs emprisonnés et d'étrangers expulsés (une étude plus approfondie de ces deux éléments est proposée en chapitre V) et enfin de frais de fonctionnement (déplacements, procès, réunions,...).

La solidarité ne s'arrête pas à la fin de la grève (il faut dire que les mineurs ne touchent leur première paye que vers le 20 décembre), les archives du syndicat<sup>392</sup> présentent de nombreux documents relatifs au mois de décembre, comme cette facture d'un boulanger, portant sur la livraison de 270 kg de pain le 11 décembre, 10 kg le 13, 260 kg le 14, 300 kg le 16 et 160 kg le 18 décembre, soit un total de 1 000 kg payés 39 000 francs (39 francs le kg), mais aussi des collectes bien après la fin de la grève comme celle de l'Union départementale des syndicats ouvriers du Tarn du 16 décembre, qui comporte en particulier 54 000 francs versés par les ouvriers du Saut du Tarn. La solidarité est parfois directe, comme le 30 novembre ce médecin qui reverse des honoraires (740 francs) au fond de solidarité, ou ce

<sup>386</sup> Archives CGT de la Fédération Mines-Energie, 455 J 202, documents internes Dauphiné-Gardanne.

<sup>387</sup> Archives CGT de la Fédération Mines-Energie, 455 J 202, documents internes Dauphiné-Gardanne.

<sup>388</sup> Archives CGT de la Fédération Mines-Energie, 455 J 202, documents internes Tarn-Carmaux.

<sup>389</sup> Wladislav Melko, bien que son père et lui-même, mineurs, soient en grève sur la totalité des 2 mois, indique que sa mère ne veut pas en bénéficier car la famille arrive à subsister grâce aux produits du jardin, d'un petit élevage de poules et de lapins, ... (entretien du 13 août 2014).

<sup>390</sup> Archives CGT Carmaux HBA20, ces versements sont attestés par des petites fiches comptables signées du trésorier du comité de solidarité et du bénéficiaire,

<sup>391</sup> Il faut rappeler que le salaire quotidien le plus bas dans les mines est de 503,20 francs (selon Gabriel Roucaute, discours à l'Assemblée Nationale du 17/11/48), par ailleurs le salaire minimal mensuel revendiqué par la C.G.T. dans cette grève est de 14 500 francs/mois, soit environ 560 francs par jour (sur 26 jours ouvrés dans le mois). Pour avoir une idée de la valeur du franc, un pain de 1 kg en 1948 coûte 38 francs. Par ailleurs, selon le convertisseur de l'INSEE, 500 francs 1948 (« anciens francs ») = 17,35 euros 2014

(<http://www.insee.fr/fr/themes/calcul-pouvoir-achat.asp>).

<sup>392</sup> Archives CGT Carmaux HBA 19 et 20.

lunetier qui déduit le 31 décembre de sa facture adressée au président du comité de solidarité des mineurs de Carmaux la somme de 500 francs « pour participation avec le comité ».

Un document ultérieur fait apparaître au 1<sup>er</sup> décembre 1949 un total de recettes de 18 583 503 francs pour des dépenses s'élevant à 18 280 704 francs, soit environ 2 millions de recettes et dépenses de plus que fin 1948.

## 2) **La solidarité financière en Cévennes<sup>393</sup>, une utilisation plus opaque.?**

Le comité central de solidarité de la région Cévennes présente la synthèse des recettes et des dépenses au 15 décembre.

Les recettes d'un montant global de 21 millions de francs, proviennent pour l'essentiel (près de 18 millions) de la Fédération C.G.T. (soit 85 % du total) et pour 3,2 millions de versements divers, dont près de 2 millions apportées par des unions locales et départementale C.G.T., environ 400 000 francs provenant du P.C.F. et de son conglomérat (Femmes Françaises) et 865 000 francs venant de multiples sources dont ne connaît pas le détail, qui doivent sans doute correspondre à de multiples collectes et souscriptions, dénommées dans le document « virements des mairies, cellules et individualités ». Il semble que dans cette région la collecte de fonds soit plus de l'ordre des instances syndicales que de la base et des collectes ou souscriptions populaires, mais dans les deux cas l'essentiel des fonds provient des ressources que le syndicat réussit à mobiliser (près de 20 millions sur les 21 millions globaux).

Les dépenses de la région Cévennes, d'un montant global de près de 20 millions de francs, sont simplement indiquées selon les lieux de distribution (11), sans qu'il soit fait nullement mention des bénéficiaires, contrairement à la région Aquitaine, à part la somme de 438 651 francs attribués à « divers prisonniers, défense, transports, affiches, carnets de bons, etc... ».

Si la part des organisations (C.G.T. et organisations proches) est prépondérante dans les deux cas, il y a aussi un fort soutien populaire, qui dans ces régions minières dépasse les clivages sociétaux, car la population se sent souvent partie prenante du sort des mineurs, même si cela n'empêche pas les oppositions partisans qui se nouent au fur et à mesure de la persistance du conflit.

Sur le plan global, Eugène Hénaff dans un article de l'Humanité<sup>394</sup> fait le point sur la solidarité financière à la fin de la grève et son utilisation. Il indique que : « le total parvenu à ce

<sup>393</sup> Archives CGT Carmaux HBCM 101

<sup>394</sup> L'Humanité du samedi 27 novembre (p. 3), « *Versons tous une heure de travail pour soutenir les mineurs* ».



jour, provenant de la solidarité nationale et internationale, s'élève à 290 millions<sup>395</sup>, c'est-à-dire pas même 1 000 francs par famille de mineur, pour deux mois de grève ». Il précise par ailleurs que « depuis 45 jours, cette solidarité en argent et en nourriture a permis de distribuer 2 millions de repas par jour<sup>396</sup>, soit 90 millions de repas aux mineurs et à leurs familles ». Il termine en précisant que « pour en arriver là, les Comités de grève des mineurs ont dû s'endetter auprès des commerçants de toutes les localités minières, et nous devons, nous, avoir l'honneur de contribuer puissamment à nourrir nos camarades et à permettre de rembourser leurs dettes<sup>397</sup> ».

### 3) Un exemple concret d'organisation solidaire à grande échelle dans le Nord-Pas-de-Calais : les « bons Lecoœur » et leur remise en cause :

Partout il est fait appel à la solidarité des commerçants (ex. **annexe 30**). Pour développer cette solidarité des commerçants avec les mineurs et permettre à ceux-ci de se fournir à crédit, la CGT met en œuvre dans le Nord-Pas-de-Calais une organisation particulière, comme l'explique Yves Le Maner<sup>398</sup> :

« Ce fut encore Lecoœur qui, pour maîtriser la distribution des importantes sommes d'argent versées par les syndicats officiels des pays de l'Est, fit circuler des « Bons Lecoœur<sup>399</sup> »,



une monnaie fictive utilisée en remplacement des billets de la République par les grévistes pour payer leurs achats, acceptés par les commerçants que le syndicat des mineurs remboursait ensuite » :

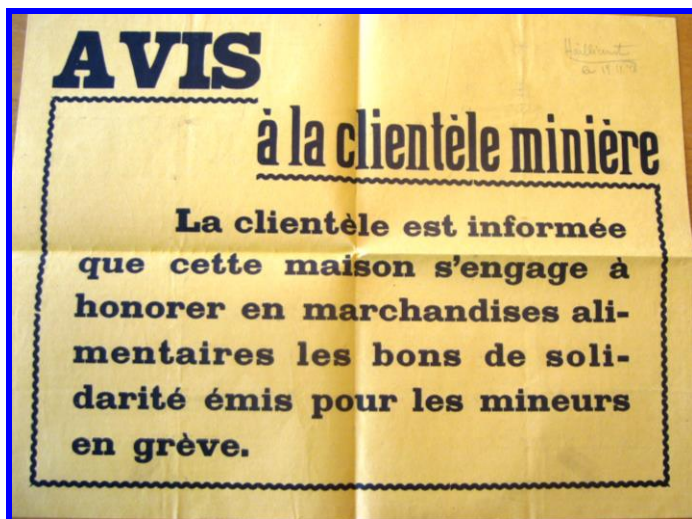
<sup>395</sup> En fait, le jour où paraît l'article (à la veille de la fin de la grève) le total de la souscription a dépassé les 300 millions de francs (*L'Humanité* du samedi 27 novembre : « La souscription atteint les 300 millions : 300 455 703 »).

<sup>396</sup> Ce nombre de 2 millions de repas par jour est considérable, et paraît un peu exagéré, car il y avait sans doute sur les 45 jours en moyenne moins de 200 000 mineurs en grève (selon la C.G.T. il y a eu 218 816 mineurs qui ont voté la grève lors du référendum, et par ailleurs beaucoup n'ont pas bénéficié de ces repas).

<sup>397</sup> Cet aspect sera abordé plus précisément dans le chapitre VII consacré au temps long, après la fin de la grève et l'immédiate après-grève.

<sup>398</sup> Yves Le Maner, dictionnaire biographique du mouvement ouvrier Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr.ezproxy.univ-paris1.fr/spip.php?article50069>

<sup>399</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, Fonds des Charbonnages de France – Archives centrales – HBNPC – Cote 2004 001 336 ; Archives départementales du Pas-de-Calais, 1W5167-2.



Archives Nationales du Monde du Travail, HBNPC 2004 001 336

Par lettre ouverte aux commerçants le 28 octobre (**annexe 31**), Auguste Lecoœur et André Parent, initiateurs et signataires des bons de solidarité, s'engagent à leur remboursement : « Commerçants du Nord et du Pas-de-Calais, nous vous donnons l'assurance formelle et sur notre honneur, que le remboursement vous en sera fait immédiatement et chaque jour à votre convenance<sup>400</sup> »

Cela représente des montants considérables<sup>401</sup>, et les fonds obtenus de la solidarité internationale sont ainsi distribués nationalement et même localement pour consolider la solidarité des commerçants envers les mineurs : on peut noter là un double croisement de solidarité internationale/locale et entre couches sociales différentes. Sous le titre « La solidarité agissante des travailleurs permet une nouvelle distribution de 100 millions », le quotidien communiste du Nord-Pas-de-Calais *Liberté*<sup>402</sup> écrit début novembre :

« 100 millions ont déjà été répartis parmi les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais. Le grand mouvement de solidarité qui s'amplifie chaque jour permettra qu'une autre tranche de 100 millions soit distribuée. La répartition commencera aujourd'hui. Chaque gréviste recevra un bon de 500 francs ».

Cette distribution a sans doute permis à certains grévistes de tenir plus longtemps, comme l'écrit le sous-préfet de Valenciennes fin novembre : « à partir de la seconde quinzaine de novembre, la reprise a été freinée par la remise aux grévistes de bons de solidarité atteignant souvent pour chacun d'eux une somme appréciable<sup>403</sup> ».

Les pouvoirs publics essaient de s'y opposer, comme le relatent *Le Figaro* dès le 9 novembre : « M. Lecoœur sera-t-il poursuivi pour émission de fausse monnaie ? » ou *Paris-Presse*

<sup>400</sup> Archives départementales du Pas de Calais, 1W5167-2.

<sup>401</sup> Benoît Frachon, *op. cit.* (p. 329) : « plusieurs centaines de millions de francs de bons de solidarité en paiement de marchandises ». Selon un rapport des R.G. du 23 décembre, cela représentait début décembre « Sur les 450 millions de bons émis, 207 millions seulement ont été honorés à ce jour » (Archives départementales du Pas de Calais, 1W5167-2, note 2341).

<sup>402</sup> *Liberté* du mercredi 10 novembre (p. 1, 4).

<sup>403</sup> Archives départementales du Nord, 459W142038, Rapport mensuel du préfet de novembre 1948.

*l'Intransigeant* du jeudi 25 novembre sous le titre : « une information est ouverte contre X à propos des bons de solidarité » :

« Le gouvernement vient de trouver un expédient habile : une information a été ouverte sur l'ordre du ministre des Finances pour émission de traites dépourvues du timbre légal. Il fallait y penser, et M. Lecoœur et Parent, cosignataires des fameux bons, sont passibles d'amendes qui risquent de constituer un assez joli magot. Une instruction est en cours, mais le plus piquant de l'affaire est que les commerçants qui ont accepté les billets pourront être poursuivis pour complicité ».

Le remboursement des commerçants ayant été remis en cause, *La Tribune des mineurs* du 14 novembre met en place pour les rassurer des affiches intitulées « Communiqué n° 39 – LA VICTOIRE APPROCHE – Il s'agit de tenir le dernier quart d'heure », où il est écrit « Nos bons de solidarité sont garantis. Les fonds continuent à affluer. C'est la réponse à la canaillerie de *Nord-Matin* qui a mis en doute le remboursement de nos bons de solidarité. Nous prions nos amis commerçants de prendre connaissance de l'article de notre camarade André Parent, Vice-Président du Conseil Général du Pas-de-Calais, maire d'Avion, Secrétaire de la Fédération, que le journal *Liberté* a publié dans son numéro du Samedi 13 novembre. Nos bons sont garantis par les dizaines et les centaines de millions que le peuple français et le prolétariat international collectent pour que les mineurs puissent faire aboutir leurs justes et légitimes revendications<sup>404</sup> ». Le 19 novembre, un rapport des renseignements généraux au préfet du Pas-de-Calais fait état de rumeurs relatives aux difficultés de remboursement des bons<sup>405</sup>.

Localement, les forces de l'ordre essaient de faire obstacle à la distribution des bons de solidarité : « les forces répressives tentent d'interdire la distribution des bons de solidarité. A Méricourt, le responsable chargé de la distribution de ces bons a été arrêté. Dans de nombreux endroits, on interdit l'accès aux bureaux du syndicat qui les délivre. Toutes ces manœuvres sont déjouées par les mineurs qui organisent le porte à porte<sup>406</sup> ». Le 7 décembre, après plusieurs enquêtes de gendarmerie, sur plainte du ministère des Finances du 11 novembre pour « émission de bons au porteur sans timbre réglementaire », un commissaire de police judiciaire<sup>407</sup> indique avoir entendu M. Parent, président du Conseil d'Administration de la Coopérative Centrale du Personnel des Mines, maire d'Avion, vice-président du Conseil Général du Pas-de-Calais qui déclare « avoir agi sans intention de fraude par méconnaissance des dispositions fiscales » et indique son intention de se rendre au bureau de l'Enregistrement pour régler cette affaire. Le commissaire conclut en indiquant : « Rien de

<sup>404</sup> Archives du centre historique minier de Lewarde, 7550, grève de 1948 : avis aux piquets de grève, tracts, affiches, presse.

<sup>405</sup> « *Etat d'esprit actuel des dirigeants de la Fédération régionale des Mineurs* », rapport du 19 novembre 1948 : « Par ailleurs, les rentrées de fonds ne se feraient pas à la cadence prévue. Les difficultés, qu'ils imputent au gouvernement, auraient surgi pour le transfert de certaines sommes d'argent en provenance de l'étranger et ils craindraient de ne pouvoir continuer à distribuer au rythme actuel les bons de solidarité », archives départementales du Pas de Calais, 1W5163-2.

<sup>406</sup> *Liberté* du mercredi 10 novembre (p. 4).

<sup>407</sup> Archives départementales du Pas de Calais, 1W5167-2, rapport du commissaire de police judiciaire au chef du Service Régional de Police Judiciaire à Lille.

permet d'affirmer l'intention frauduleuse. Aucune plainte n'a été déposée par des commerçants non-remboursés ».

Par ailleurs, les forces de l'ordre s'emparent en divers endroits de ces bons pour s'attaquer à ce mode de solidarité. C'est ainsi que le 6 janvier 1949 le S.P.F. fait paraître un communiqué<sup>408</sup> :

« Le SECOURS POPULAIRE, proteste contre la perquisition et la saisie illégale, au siège du syndicat des mineurs de DENAIN, de 750 000 FRS et un MILLION de Bons de Solidarité déjà remboursés.

Ce procédé constitue un vol pur et simple et bien dans la ligne des méthodes hitlériennes que les troupes « d'occupation » ont instauré dans les bassins houillers selon les directives du Ministre de l'Intérieur.

Tous les honnêtes gens s'associeront à la protestation du SECOURS POPULAIRE et réclameront l'Amnistie des mineurs condamnés, poursuivis, licenciés.

LE PRESIDENT : Francis JOURDAIN

Le Secrétariat National : Charles DESIRAT, G. PLANTAGENET, P. ELOIRE »

Le secrétaire du syndicat des mineurs de Denain a porté plainte, et le procureur de la République a admis qu'il y avait eu usurpation de pouvoir et que la plainte était justifiée<sup>409</sup>. L'Humanité du 12 janvier indique (p. 3) : « Victoire des mineurs d'Anzin – Les 752 000 francs dont les policiers de Jules Moch s'étaient emparés ont dû être restitués hier ».

Localement, la S.F.I.O. remet en cause ces bons, comme Camille Delabre, de la fédération du Pas-de-Calais : « Si des commerçants refusèrent d'honorer les bons, d'autres les acceptèrent. Cependant, le premier jour de remboursement, nombreux furent ceux qui ne furent pas remboursés en raison du manque de fonds. Les commerçants firent plus de difficultés pour les accepter. D'autres essayèrent de les négocier, à perte de 20%, pour récupérer de l'argent liquide nécessaire au réapprovisionnement. De nombreux commerçants ont connu de graves crises de trésorerie<sup>410</sup> ». Plus largement, la question de la volonté réelle de solidarité des commerçants, tout comme d'ailleurs celle d'autres couches sociales comme les paysans, peut-être posée : elle l'est de façon directe par les opposants à la grève<sup>411</sup>, mais peut-être aussi de façon indirecte par la participation plus ou moins importante de ces couches sociales<sup>412</sup>. Cette solidarité est souvent mise en exergue par les partisans de la grève comme nous l'avons vu précédemment et le verrons juste après, mais en même temps

<sup>408</sup> Archives CGT de la Fédération Mines-Energie, 455 J 366, grève de 1948, Provocation-Répression-Intoxication.

<sup>409</sup> L'Humanité des jeudi 6 et vendredi 7 janvier.

<sup>410</sup> Archives de l'O.U.R.S., dossier de Camille Delabre, *Rapport sur la grève des mineurs dans le Pas-de-Calais* (p. 13).

<sup>411</sup> « Des renseignements que nous avons pu recueillir, il apparaît que les petits cultivateurs ont été très réticents pour donner, alors que les gros propriétaires donnaient largement. », archives de l'O.U.R.S., dossier Camille Delabre, *Rapport sur la grève, L'aide aux grévistes* (p. 17).

<sup>412</sup> Un rapport des renseignements généraux de Lens fait état au 8 octobre de pressions exercées sur les commerçants de condition modeste, cultivateurs, forains installés sur les marchés, qui se plaignent des difficultés qu'ils éprouvent eux-mêmes, surtout en cette période de grève, mais finissent pas verser de petites sommes ou quantités de vivres (archives départementales du Pas-de-Calais, boîte 1W5162, N° 1820-SP).

l'analyse des sommes recueillies dans les collectes ou les dons divers obtenus en nature semble montrer que la solidarité n'est peut-être pas aussi forte que ce qu'elle a été présentée, et surtout localisée autour des centres miniers, donc liée à une proximité plus ou moins immédiate avec les mineurs en lutte.

Quoi qu'il en soit, les « bons Lecoœur » ont donc été un moment fort de la solidarité financière pour les mineurs du Nord-Pas-de-Calais. Au-delà de l'aspect financier, cette solidarité active prend d'autres aspects, matériels mais aussi moraux, sportifs, culturels, intellectuels.

### **C) Des solidarités multiples pour soutenir les grévistes et des oppositions partisans qui se manifestent :**

La mise en œuvre de la solidarité avec les mineurs en grève prend différentes formes, très organisée dans le Nord-Pas-de-Calais avec les « bons Lecoœur », moins formalisée mais très diversifiée dans les autres régions minières, et complétée par des aspects moraux, culturels, intellectuels qui ne sont pas sans importance.

#### **1) Une solidarité matérielle dans tout le pays et mobilisant toutes les couches sociales ?**

Les exemples sont nombreux et très divers de solidarité matérielle. Ainsi, l'Union Régionale des Sociétés de Secours d'Albi fournit  $\frac{3}{4}$  de litre de lait aux enfants jusqu'à 2 ans,  $\frac{1}{2}$  litre de 2 à 4 ans (crédit prévu de 1 500 000 francs)<sup>413</sup>. De son côté, le 4 novembre le comité central de grève du Sud-Est distribue pour 1 245 000 francs de pain et de viande, ainsi que 6 tonnes de légumes récoltés chez les paysans<sup>414</sup>, .... Le Secours Populaire Français se mobilise fortement, comme l'écrit Gilbert Avril<sup>415</sup> : « Nous avons eu le souci d'aider les familles en leur apportant des colis de vivres pour elles-mêmes et les emprisonnés, mais aussi des aides financières ». Les dons sont multiples et très variés : « 10 tonnes de pommes de terre arrivent de Malakoff, les pêcheurs de Boulogne offrent 10 tonnes de poisson<sup>416</sup> », « les viticulteurs de l'Hérault collectent du vin, un jeune étudiant remet sa chevalière en or à Mathilde Péri pour être adressée aux mineurs<sup>417</sup> », « Toulouse envoie 4 tonnes de marchandises, Muret et Lacaune 5 tonnes<sup>418</sup> », .... La collecte et la redistribution sont organisées

<sup>413</sup> Archives CGT de la Fédération Mines-Energie, 455 J 202, documents internes Tarn-Carmaux.

<sup>414</sup> Archives CGT de la Fédération Mines-Energie, 455 J 202, documents internes Dauphiné-Gardanne.

<sup>415</sup> Gilbert AVRIL, *Les chemins de la solidarité* ; Roubaix, Le Geai Bleu, 2001, (p.41).

<sup>416</sup> *Ce soir* du 16 octobre.

<sup>417</sup> Colloque C.G.T. des 22-23 novembre 1978, *Le droit minier*, numéro 6, Nov-Déc. 1978, *La grande grève de 1948*, p. 40.

<sup>418</sup> *Renaître* n° 228 du dimanche 31/10/48

avec des moyens matériels et humains nombreux et efficaces, comme le montre la photographie ci-dessous<sup>419</sup> :



*L'Humanité* signale ainsi :

- samedi 9 octobre (p. 2) : « l'aide de Paris : 200 kilos de légumes ont été collectés sur le marché de Saint-Ouen et 300 kilos offerts par le comité d'entreprise de l'usine Lavalette, qui verse d'autre part 50 000 francs - Dieppe envoie 5 tonnes de poisson aux mineurs »
- mercredi 13 octobre (p. 6) : « Les municipalités communistes de Seine et Oise affrètent pour le 21 octobre 5 camions de 7 et 10 tonnes de vivres collectés par la population pour les mineurs du Pas-de-Calais »
- mercredi 20 octobre (p. 4) : « Un cultivateur donne une vache et une tonne de pommes de terre »
- mardi 26 octobre (p. 6) : « 2 000 boîtes de conserves remises par un commerçant du 18<sup>ème</sup> »
- lundi 1<sup>er</sup> novembre (p. 4) : « A Saint-Etienne, 9 camions de vivres arrivent de Lyon – 7 tonnes de pain, de vivres et du vin »
- mardi 2 novembre (p. 4) : « Finistère : 40 tonnes de pommes de terre ont été données pour la solidarité par les paysans de Rosporden »
- jeudi 4 novembre (p. 4) : « En Dordogne 24,5 tonnes de légumes frais sont parvenus à Périgueux pour les grévistes »
- mercredi 10 novembre (p. 4) : « Les vigneron de l'Hérault ont envoyé 20 hectolitres de vin aux mineurs de Carmaux, qui ont d'autre part reçu 25 tonnes de pommes de terre des paysans de la Corrèze », « Hier à Saint-Aubin des distributions de vivres et d'une somme de 300 francs par ménage ont eu lieu »
- mardi 30 novembre (p. 3) : « Pour la Sainte-Barbe des milliers de colis aux jeunes trieuses, ils seront préparés par l'U.F.F. qui a récolté plus de deux millions »
- jeudi 9 décembre (p. 3) : « Les travailleurs de Kellermann qui hébergent 146 enfants ont collecté au 8 décembre : 14 tonnes de pommes de terre, 1 000 kg de pain, des cigarettes, du tabac, ..., 23 000 francs pour acheter du lait aux bébés, 988 887 francs pour aider leurs camarades mineurs »

<sup>419</sup> Archives CGT de la Fédération Mines-Energie, 455 J 446.

*La Voix du Peuple* (hebdomadaire du P.C.F. de l'Aveyron)<sup>420</sup> indique de son côté : « Solidarité : un camion de vivres d'Agen collecté par le parti communiste français est parvenu jeudi à Decazeville ».

La solidarité est d'origine très diverse, comme le montre cette correspondance :

« Je vous ai expédié une caisse de graisse de bœuf pour les mineurs en grève ; Je me suis trompé de numéro de rue : j'ai mis 231 au lieu de 213 rue Lafayette. L'avez-vous reçue. Veuillez m'accuser réception de la caisse.  
Bon courage, il faut tenir, de tout cœur avec vous.

GUILLOU Gustin, boucher, Trebeurden, Côtes-du-Nord<sup>421</sup>

Les dons venant de couches sociales variées sont ainsi mis en valeur : par exemple le 31/10/48 « *Renaître* », hebdomadaire de la fédération du Tarn du parti communiste français, dans un article (p.1) « L'aide matérielle aux mineurs s'amplifie », publie une liste de souscription en mettant en avant dans les premières lignes : « docteur Bompunt 2 000 francs, docteur Camboulives 1 000 francs, docteur Pioch 200 francs, docteur Cahuzac 1 000 francs, docteur Lapeyre 2 000 francs, docteur Curie 100 francs, Monseigneur Moussaron 2 000 francs, Guiral Maurice 500 francs, distillerie St Paul 500 francs, docteur Merie-Beral 2 000 francs », début d'une liste de plusieurs dizaines de donateurs indiquant leur seul nom. La solidarité avec les populations, qui perdure après la grève, passe aussi par exemple par la distribution de bons de pain de 2 kilos, encore fin décembre 1948<sup>422</sup> :



Mais la solidarité n'est sans doute pas aussi unanime que ce qu'elle est dépeinte dans la presse communiste. Ainsi, la préfecture du Pas-de-Calais fait état de refus de certaines municipalités du secteur de Lens le 8 octobre qui « notamment à Verdin-le-Veil et Oignies estiment prématurées toute quête en raison de la proximité du paiement aux mineurs de la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre (le 9). Ils encourent les critiques des grévistes qui soulignent le caractère socialiste de ces Conseils Municipaux ». Elle

<sup>420</sup> *La Voix du peuple* du 6 novembre 1948 (p. 1).

<sup>421</sup> Intervention de Léon Delfosse au colloque des 22-23 novembre 1978, numéro spécial *Le droit minier* de nov-déc. 1948 *La grande grève des mineurs de 1948*, (p. 10).

<sup>422</sup> Archives C. G. T. Carmaux, Boîte HBA 20

indique que « pour éviter la distribution à sens unique des secours et fonds recueillis, ces Municipalités sont d'avis de reprendre à leur propre compte, en temps opportun, les mesures nécessaires pour assurer l'aide aux familles des mineurs en grève »<sup>423</sup>.

## 2) La solidarité morale, culturelle, intellectuelle, sportive et la bataille idéologique partisane :

La solidarité internationale est aussi d'ordre moral, la C.G.T. reçoit de multiples télégrammes et motions de soutien du monde entier (de la Côte d'Ivoire aux Etats-Unis, d'Europe d'Asie,...)<sup>424</sup>. Elle est très importante politiquement, en particulier la déclaration de John Lewis, président du syndicat des mineurs américains s'adressant à Léon Blum : « Vous devriez mettre de la nourriture dans les estomacs des mineurs français plutôt que de tirer des balles américaines dans leurs corps mal nourris », très reprise dans les discours et la presse communiste<sup>425</sup>. Les mineurs obtiennent le soutien moral d'autres corporations, surtout les dockers qui refusent de décharger le charbon<sup>426</sup>, mais aussi de dockers américains qui refusent de charger le charbon destiné à la France<sup>427</sup>.

Pour soutenir les grévistes, le Parti communiste mobilise ses intellectuels et ses sympathisants, en publiant textes et poésies ou en mettant en avant de grands scientifiques. C'est ainsi que Paul Eluard écrit un beau poème exaltant la difficile condition du mineur voué aux ombres de sa vie :

Ombres sur terre ombres tournantes  
Filles dociles du soleil  
Danseuses fraîches reposantes  
Amies des hommes et des bêtes

Ombres sur terre de la nuit  
La plus profonde va vers l'aube  
Comme les autres et la lune  
Et très légère aux dormeurs pâles

Ombres sous terre du mineur  
Mais son cœur bat plus fort que l'ombre  
Son cœur est le voleur du feu  
Il met à jour notre avenir

Outrage sous les ombres  
Se développe une ombre

<sup>423</sup> Archives départementales du Pas-de-Calais, boîte 1W5162, N° 1819-SP.

<sup>424</sup> Archives de la Fédération des Mines-Energies, 455J 202, dossier solidarité internationale.

<sup>425</sup> Roger Garaudy, discours à l'Assemblée Nationale le 17 novembre (p. 6), Marius Patinaud, discours à l'Assemblée Nationale le 17 novembre (p. 9), Auguste Lecoeur, discours à l'Assemblée Nationale le 17 novembre (p. 10), *L'Humanité* du 28 octobre (p. 1), *Liberté* du 30 octobre (p. 1), *France Nouvelle* n° 151 du 6 novembre (p. 4).

<sup>426</sup> *Liberté* du 16 octobre : « en signe de solidarité, les dockers de Boulogne refusent de décharger les cargos de charbon », du 21 octobre : « les dockers de Dunkerque ne déchargeront plus de charbon ».

<sup>427</sup> *L'Humanité* du mercredi 17 novembre : « les dockers américains refusent de charger le charbon destiné à briser la lutte des travailleurs français du sous-sol ».



De dégoût de misère  
De honte et de courroux

Travailler sans espoir  
Creuse sa propre tombe  
Au lieu d'illuminer  
Les yeux de ses semblables

Les mineurs ont dit non  
A la défaite aux cendres  
Ils veulent bien donner  
Donner mais qui reçoit

Le cœur n'a pas de bornes  
Mais la patience en a  
Nul ne doit avoir faim  
Pour que d'autres se gavent  
D'autres qui sont apôtres  
De la terre engloutie

Camarades mineurs je vous le dis ici  
Mon chant n'a pas de sens si vous n'avez raison  
Si l'homme doit mourir avant d'avoir son heure  
Il faut que les poètes meurent les premiers.

« *Ombres* », publié le 13 octobre 1948 dans l'Humanité

Aragon rédige de son côté le 15 novembre la « chanson de La Ricamarie »<sup>428</sup> (publiée dans *L'Humanité* et *Le Patriote* du 16 novembre) pour exalter les derniers efforts de la lutte des mineurs :

Limites de la force humaine  
La faim croissait autour des puits  
Il se fit plus noir dans la nuit  
Quand vint la septième semaine  
/....

On avait semé pleurs et sang  
Dans ce pays de la misère  
D'où les syndicats se levèrent  
Voilà soixante-dix-neuf-ans  
/....

Ce matin, vous avez repris  
Un puits, Ô mineurs de la Loire,  
Ce soir, l'ombre sera moins noire  
Pour ceux de la Ricamarie.

Et cette histoire surhumaine  
Fait reculer Moch et la nuit  
Une semaine, l'autre suit  
Voici la septième semaine.

Il avait écrit auparavant un texte aux accents plus patriotiques, rejoignant la ligne politique de défense de l'indépendance nationale mise en avant par le parti communiste :

Mes compagnons d'alors dans le printemps des Flandres  
Vous souvient-il comment notre amour fut joué  
Vous pleuriez dans vos chars de ne savoir défendre

---

<sup>428</sup> Colloque C.G.T. du 21 janvier 2009, *Les Cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Mines-Energie*, n° 23 de juin 2009, *Grève des mineurs de 1948*, (p. 27).

La frontière trouée.

Il paraît qu'aujourd'hui nous avons assez d'armes  
 Pour tenir dans Carvin victorieusement  
 Et que nos yeux n'ont plus à s'embuer de larmes  
 Comme aux jours allemands.

Nous avons à la fin trouvé le vrai théâtre  
 Où porter nos couleurs et nos pas triomphants  
 L'adversaire est français qui ne voulait se battre  
 Que pour le pain de ses enfants.<sup>429</sup>

Des artistes et écrivains, proches du parti communiste ou « compagnons de route » se mobilisent en solidarité avec les mineurs, signent des pétitions, organisent des collectes et des soirées, parmi lesquels Pierre Brasseur, Jean Desailly, Louis Daquin, Roger Vaillant, Madeleine Riffaud, ... De grands intellectuels et scientifiques, chercheurs, professeurs du collège de France, membres de l'enseignement supérieur (Kahane, Henri Wallon, Meyerson, Chauvin, Khouvine, ...) signent un appel en faveur des mineurs<sup>430</sup>. Sous le titre « Les savants sont avec les mineurs », *La défense*, hebdomadaire du Secours Populaire Français, publie une photo de M. Plantagenet et Eloire, secrétaires du S.P.F., avec le grand savant Frédéric Joliot-Curie, qui vient d'accueillir chez lui deux enfants de mineurs<sup>431</sup>. La solidarité aux mineurs en grève mobilise également certains sportifs, et des événements sportifs de soutien dans les sports populaires sont organisés : des matches de football sont programmés, comme à Gennevilliers le samedi 23 octobre, avec des équipes locales et une sélection de Lens<sup>432</sup>, le 1<sup>er</sup> novembre à St Ouen pour un match C.A.P. – Lens, des exhibitions et des matches de gala de boxe sont organisés au profit des mineurs avec des boxeurs réputés, Walczak, Krawzick, Humez, Piette<sup>433</sup>, ... Des témoignages de soutien sont publiés de la part de personnes de divers milieux sociaux, comme le 2 novembre dans *L'Humanité*, où sont cités sous le titre « Nous les soutenons dans leur lutte » un restaurateur, un médecin à Montrouge, un directeur d'école à Vitry, un machiniste, à Joinville, un électricien syndiqué F.O.<sup>434</sup>

Fondamentalement, la question essentielle est en effet celle de l'opinion publique, à laquelle le P.C.F. est attentif très tôt<sup>435</sup>, et qui fait l'objet d'une bataille idéologique intense

<sup>429</sup> *L'Humanité* du 5 novembre (p. 1).

<sup>430</sup> Colloque C.G.T. des 22-23 novembre 1978, *Le droit minier*, numéro 6, Nov-Déc. 1978, *La grande grève de 1948*, (p. 40).

<sup>431</sup> *La défense* n° 196 du 5 au 11 novembre 1948 (p. 1).

<sup>432</sup> *La Voix Populaire* n° 144 du 23/10/1948.

<sup>433</sup> Charles Diet, colloque C.G.T. des 22-23 novembre 1978, *Le droit minier*, numéro 6, Nov-Déc. 1978, *La grande grève de 1948*, p. 39.

<sup>434</sup> *L'Humanité* du mardi 2 novembre (p. 4).

<sup>435</sup> B.P. du 21 octobre 1948, archives du B.P. du P.C.F., CD 2Num\_4/1, fichier BP\_194810217\_01.pdf, point 2 : « Continuer, dans *L'Humanité*, à réfuter les mensonges du gouvernement, de sa radio et de sa presse », point 3 :

entre les organes de presse favorables à la grève, globalement les journaux et périodiques du parti communiste et de son conglomérat, et le reste de la presse, marquée par un anticommunisme plus ou moins virulent, et le plus souvent hostile à la grève, sinon aux grévistes. Cette opposition idéologique très forte est sans doute moins sensible en ce qui concerne la solidarité (au sens large) que la répression. En effet, cette dernière (sous toutes ses formes, que nous aurons l'occasion de développer plus longuement dans d'autres chapitres) est évoquée – sans toujours être nommée – par tous les organes de presse, selon une vision diamétralement opposée entre ceux qui la regrettent parfois mais la comprennent toujours comme nécessité de maintien de l'ordre, sauvegarde des installations minières, ... et ceux qui la dénoncent comme instrument de classe contre les mineurs et leur lutte. Par contre, la solidarité provoque moins d'opposition entre les deux camps opposés, car elle est essentiellement (presque uniquement) évoquée (et galvanisée comme instrument essentiel d'une possible victoire des mineurs) par la presse qui soutient la grève, alors que celle qui y est hostile ne la mentionne quasiment pas.

A ce titre nous avons essayé d'analyser les compte-rendu de la presse sur le conflit, à travers quatre journaux : *l'Humanité*, *le Populaire*, *Le Figaro* et *Le Monde*, pendant le 4<sup>ème</sup> trimestre 1948 et le 1<sup>er</sup> trimestre 1949, en faisant le décompte des articles concernant la grève, essayant d'en mesurer l'importance, et distinguant les principaux thèmes évoqués. C'est *l'Humanité* qui accorde le plus de place, et de loin, dans ses colonnes au conflit, ce qui n'est pas surprenant car le compte-rendu de l'actualité sociale, des conflits sociaux et des grèves y est bien plus présent que dans les trois autres quotidiens (du moins à partir de mai 1947 où le Parti communiste ne participe plus au gouvernement). La grève des mineurs y occupe non seulement plusieurs colonnes à la « une », mais aussi l'intégralité de la dernière page jusqu'à la date du 16 novembre à partir de laquelle cet espace se réduit progressivement. Le sujet ne disparaît toutefois pas du journal après la fin du conflit, mais c'est sous un angle et un ton très différent : pendant la grève, l'accent est mis sur la détermination des grévistes, leur combativité, tout comme le rappel quotidien de la souscription fait référence à la victoire des mineurs, après la fin de la grève les thèmes développés sont la dénonciation de la répression pénale et professionnelle, la sur-mortalité dans les mines attribuée aux décrets Lacoste, et la solidarité pour aider les familles des mineurs, en particulier emprisonnés. Pendant la grève, *Le Populaire* traite le sujet presque tous les jours en première page, mais avec un espace plus réduit, pendant les deux mois de grève, ensuite celle-ci disparaît très vite du contenu éditorial

---

« *Considérer que le concours de l'opinion publique en faveur des mineurs est la condition essentielle de leur succès* ».

du journal. Il en est de même pour *Le Monde* et *Le Figaro* qui traitent le thème tous les jours, mais pas toujours en première page, avant de l'abandonner très vite dès la fin de la grève.

Pour ce qui concerne d'abord les deux mots clés de notre réflexion, « répression » et « solidarité », dans les titres principaux (souvent en première page, mais aussi en pages intérieures) des trois mois octobre – novembre – décembre, on peut constater que :

- solidarité : apparaît 10 fois dans *l'Humanité*, 1 seule fois dans *Le Populaire* du mardi 26 octobre, pour titrer « Echec total des grèves de solidarité », une fois aussi dans *Le Figaro* qui écrit le 25 octobre « La C.G.T. appelle les travailleurs à des grèves limitées de solidarité » aucune fois dans *Le Monde*, qui signale toutefois le 27 octobre (p. 3) l'envoi des 1 000 livres par les mineurs écossais et le 29 octobre l'aide financière de la C.G.T. italienne
- répression : 7 fois dans *l'Humanité*, mais la première fois seulement le 11 novembre et par contre 6 fois en décembre, pas du tout (sur octobre-novembre) dans *Le Populaire*, *Le Monde* l'utilise dans un seul titre le 5 novembre (p. 5) : « l'agitation sera durement réprimée », *Le Figaro* n'utilise pas le terme et évoque seulement le 24 novembre quelques condamnations de mineurs

Le vocabulaire de propagande est beaucoup utilisé : le P.C.F. assimile le combat des mineurs à la Résistance et leurs adversaires aux nazis : *L'Humanité* du 19 octobre « méthodes nazies employées par Jules Moch » (p. 4), du 23 octobre « pires méthodes de la Gestapo » (p. 1), du 4 novembre « Jules Moch joue au nazi » (p. 1) - « *Renaître* », hebdomadaire de la fédération du Tarn du P.C.F. n° 230 du 14 novembre : « la Gestapo et ses chiens lâchés à Carmaux contre les mineurs » (p. 1) - *L'Humanité* du 16 novembre « terreur hitlérienne dans les coronas », « mesures fascistes du gouvernement » (citations d'Auguste Lecoœur au comité central du P.C.F. du 15 novembre) – *Clarté*, hebdomadaire du P.C.F. du 7/11 (p. 4) : « Ils ont les mêmes méthodes que les S.S. », du 14/11 (p. 1) : « Méthodes hitlériennes », du 28/11 (p. 1) « Pires que les boches ». Des mots péjoratifs formés sur la base du plan Marshall sont aussi utilisés pour stigmatiser la dépendance du gouvernement envers les Américains : « Presse marshallisée » le 29 septembre (p. 1), « Marshallisation de la France » le 2 octobre (p. 1), « Marshalliens » le 17 novembre,....

Du côté des adversaires de la grève, l'anticommunisme prime, avec l'usage des termes tournant autour du « Kominform » pour dénoncer la grève des mineurs comme une entreprise antinationale téléguidée par le Kremlin : dans les principaux titres du *Populaire* le terme « CGTK » est utilisé 18 fois pendant les 2 mois d'octobre-novembre, « Kominform » 6 fois, « cégétékistes » 3 fois. La stigmatisation politique passe aussi la dénonciation d'exactions très souvent associées à l'adjectif « stalinien » dans *Le Populaire* : « attentats staliniens » le 2/11,

« attentats et sabotages staliens » le 4/11, « terreur stalinienne » le 10/11. *Le Monde* quant à lui, s'il désapprouve plutôt globalement la grève (surtout l'abandon des mesures de sécurité), n'utilise que peu de vocabulaire ainsi connoté anticomuniste (une fois « Kominform » le 13 octobre). *Le Figaro*, lui aussi critique par rapport à la grève, durcit le ton à partir du 3 novembre, où sont repris les termes de « violence », « sabotage », « terreur », « agitateurs ». De même il n'utilise le terme « Kominform » qu'une fois le 16 novembre. Ces deux journaux n'utilisent jamais le terme « CGTK ».

Le soutien aux mineurs en grève a donc été très fort sur les plans financier, matériel, moral. Cette solidarité, profondément populaire, a été marquée également par les dimensions partisans et politiques, dans ses origines mais aussi dans les contestations qu'elle a pu rencontrer, et que l'on retrouve dans les oppositions idéologiques exprimées notamment dans la presse.

La solidarité envers les mineurs en lutte va devoir également se mobiliser sous l'angle judiciaire, face à la répression pénale qui vient prendre le relais de la répression militaro-policrière.

## **Chapitre IV : soutien à la grève et protection des grévistes face aux débuts de la répression pénale**

### **Pendant la grève, une solidarité multiforme se met en place pour faire face à la mobilisation répressive des Houillères et du gouvernement**

Jules Moch fait un premier bilan, alors que les grèves ne sont pas terminées, dans son discours à l'Assemblée Nationale<sup>436</sup>, où il évoque au 12 novembre : 1 041 arrestations, et déjà trois cent condamnations.

La préfecture du Pas-de-Calais fait le recensement des poursuites judiciaires au 8 janvier 1949<sup>437</sup>, dont le nombre total à cette date est de 1 003 (256 prévenus libres et 747 arrêtés préventivement) dans le seul département. Sur 727 jugements rendus, 152 font l'objet d'une relaxe, 53 d'une condamnation à amendes, 29 à de la prison avec sursis, 160 à de la prison ferme de moins de 15 jours, 284 de 15 jours à 2 mois et 49 à plus de 2 mois. 276 jugements restent à rendre, dont 183 sous mandats de dépôts (180 à Béthune et 3 à Arras) et

<sup>436</sup> Jules MOCH, *Le communisme et la France*, discours à l'Assemblée Nationale le 18/11/1948, (p. 30).

<sup>437</sup> Archives départementales du Pas-de-Calais 1W5167-3, Etat des instances judiciaires résultant du conflit minier d'octobre et novembre 1948 au 8 janvier 1949.

93 en liberté provisoire. Le détail des 722 jugements rendus (**annexe 32**) fait apparaître en particulier que la majorité concerne les « entraves à la liberté du travail » (388 sur 722, dont près de 300 sont condamnés à de la prison ferme).

Le 29 janvier 1949, Robert Lacoste, dans une lettre<sup>438</sup> au président de la République Vincent Auriol, indique un nombre de 1 430 mineurs passés en jugement au 15 janvier (1 300 condamnations à moins de 3 mois de prison, 120 de 3 à 6 mois, et 22 à plus de 6 mois) et 400 en attente, et précise que les Houillères ont licencié à la même date 1 100 ouvriers, en général condamnés pénalement.

Il s'agit là d'une évaluation provisoire et incomplète, car de nombreux inculpés (et très fréquemment, emprisonnés) n'ont pas encore été jugés<sup>439</sup>, et par ailleurs beaucoup de jugements font l'objet de la part du ministère public d'appels qui se traduisent le plus souvent par un fort durcissement, comme cela sera analysé au chapitre suivant. Le gouvernement s'appuie sur un corps de magistrats qui a très peu changé depuis l'occupation, dont la quasi-totalité d'entre eux avaient prêté serment au gouvernement de Vichy, et où l'épuration à la Libération n'a concerné que très peu de juges. La plupart d'entre eux sont restés en fonction, et ainsi certains mineurs grévistes de 1948 ont pu se retrouver face à des magistrats qui les avaient déjà jugés comme Résistants pendant l'occupation.

Le gouvernement est décidé à réprimer sévèrement, dès le 21 octobre le ministre de la justice André Marie adresse une circulaire aux procureurs généraux<sup>440</sup> (**annexe 33**), transmise immédiatement aux procureurs de la République, par laquelle il invite pour les incidents survenus à l'occasion de faits de grèves les substitués à utiliser la procédure de flagrant délit et à veiller au jugement rapide des individus déférés. Il leur demande d'autre part de faire prendre des réquisitions sévères, notamment lorsque les délits constatés mettent en cause soit la sécurité du personnel, soit l'existence ou le fonctionnement des installations matérielles. Il n'hésite d'ailleurs pas à sanctionner le 22 octobre un magistrat suspecté de faiblesse à Béthune<sup>441</sup> pour avoir relâché trop facilement des manifestants.

<sup>438</sup> Vincent AURIOL, *Journal du septennat 1947-1954 : Tome III – 1949*, Paris, Armand Colin, 1977, (p. 472-475).

<sup>439</sup> C'est ce que regrette le préfet du Pas-de-Calais le 26 janvier dans une lettre aux ministres de l'Intérieur et de la Justice (Archives départementales du Pas-de-Calais – 1W7030-2), car c'est à l'origine d'incidents à la prison de Béthune qui détient encore 175 mineurs, dont 140 en prévention. Il écrit en effet : « *D'autre part j'estime que, pour mettre fin à l'une des causes essentielles du mécontentement des détenus, il serait opportun d'accélérer au maximum l'instruction et le jugement de toutes les affaires se rapportant au récent conflit minier* ».

<sup>440</sup> Archives départementales du Tarn, U1342, lettre du 22 octobre du procureur général près de la cour d'Appel de Toulouse aux procureurs de la République du ressort.

<sup>441</sup> *Le Figaro* du 22 octobre : « *le procureur de la République de Béthune est l'objet de poursuites disciplinaires pour son manque de fermeté* » (p. 4) – *Le Monde* du 26 octobre : « *le procureur de Béthune comparait devant le conseil de discipline* » (p. 8).

Après avoir étudié la mise en place de la répression pénale dès les débuts de la grève, nous verrons comment s'y oppose le soutien aux grévistes et à la grève, sous forme de solidarité juridique et judiciaire, et enfin la question des familles des mineurs, enjeu crucial dans la poursuite de la grève.

### **A : La répression pénale commence à être mise en œuvre ...**

Les poursuites pénales qui commencent à être mises en œuvre dès le mois d'octobre reposent sur différentes incriminations qu'il convient de préciser, ainsi que les dispositifs légaux et réglementaires sur lesquels elles s'appuient.

#### **1) Les qualifications juridiques utilisées et les outils juridiques mobilisés pour la répression pénale :**

La répression pénale se met en place en mobilisant différentes qualifications juridiques que l'on retrouve tout au long des différentes incriminations et des nombreux procès en correctionnelle et en appel qui se succèdent au fil des mois :

- Entraves à la liberté du travail
- Participation à des réunions interdites, à des attroupements
- Refus d'ordre de réquisition
- Outrages, rébellions, violences
- Provocation à crimes et délits
- Vol
- Détention d'armes, sabotage

Cette répression pénale se base sur un certain nombre de textes qu'il convient de rappeler et sur lesquels il est sans doute bon de réfléchir.

Le principal motif invoqué contre les mineurs en grève a été incontestablement celui d'entrave (ou atteinte) à la liberté du travail<sup>442</sup> : par exemple, la direction du contentieux des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais établit au 5 janvier 1949<sup>443</sup> une statistique : sur 1001 condamnations prononcées à cette date, 759 l'ont été pour entraves à la liberté du travail, soit plus de 75 %. Cette incrimination d'atteinte (ou entrave) à la liberté du travail se base sur la loi n° 47-2.291 du 6 décembre 1947, « tendant à la Protection de la Liberté du Travail », qui stipule dans son article 2 :

<sup>442</sup> Tout comme lors de la grève de 1947 (supra p. 58).

<sup>443</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, 2004 001 2293 : il faut noter que cette proportion de 75% est supérieure à celle indiquée à peu près à la même date par la préfecture du Pas-de-Calais (infra p. 103 – [annexe 33](#)), sans doute par que celle-ci est beaucoup plus détaillée, alors que le document des Houillères ne distingue que 2 occurrences, « entraves » et « refus d'obtempérer à un ordre de réquisition ».



« Sera puni d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 1 000 à 500 000 fr. ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque à l'aide de menaces, violences, voies de fait ou manœuvres frauduleuses aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation du travail et porter atteinte ou tenté de porter atteinte au libre exercice du travail »

La question est donc de savoir en quelle mesure la grève des mineurs (majoritaire pendant la plus grande partie des 8 semaines qu'elle a duré en octobre-novembre 1948) a porté atteinte à la liberté du travail<sup>444</sup>, et par ailleurs de déterminer dans quelle mesure l'application de cette loi respecte-t-elle le droit de grève, qui est reconnu dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, mais d'une façon un peu imprécise, point 7 : « Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent ». Les interprétations sont évidemment opposées sur ce point entre le gouvernement, qui fait condamner de nombreux grévistes pour non-respect du droit au travail, et les grévistes, la C.G.T. et les avocats défenseurs des inculpés, qui considèrent qu'il s'agit d'une remise en cause du droit de grève, droit constitutionnel.

En ce qui concerne le délit de participation à des réunions ou des attroupements interdits, celui-ci se base directement sur l'instruction donnée par Jules Moch le 23 octobre 1948 aux préfets leur donnant « le droit d'interdire toute réunion même privée » et donc rendant punissable le non-respect de cette interdiction.

Les réquisitions, quant à elles, sont appliquées sur la base de différents textes de loi :

- Pour ce qui est des cokeries, sont évoquées dans le décret de réquisition du 7 octobre 1948: « la loi du 11 juillet 1938<sup>445</sup> sur l'organisation de la nation pour le temps de guerre », « la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités », « la loi du 28 février 1947 maintenant en vigueur au-delà du 1<sup>er</sup> mai 1947 certaines dispositions prorogées par la loi du 10 mai 1946 sus-visée » et « la loi du 28 février 1948 maintenant en vigueur certaines dispositions prorogées par la loi du 28 février sus-visée » (**annexe 20**)<sup>446</sup> . Est-ce à dire que le gouvernement se considère toujours en temps de guerre ? Il est vrai que la France est entrée en guerre froide... Il est vrai aussi que le texte de la loi de 1938 permet la réquisition de majeurs masculins français de plus de 18 ans dans certaines circonstances : « L'exécution de tout ou partie de ces mesures peut être ordonnée [...] en période de tension extérieure lorsque les circonstances l'exigent » (Article 1

<sup>444</sup> Archives de l'OURS, carton 1 APO 35, Maurice Deixonne, député socialiste du Tarn, déclare à ce propos à l'Assemblée nationale : « si le droit de grève est inscrit dans la Constitution le droit au travail y figure également » (Compte rendu analytique officiel 3ème séance du jeudi 18 novembre 1948).

<sup>445</sup> A cet égard, le décret 48-1560 du 7 octobre 1948 (**annexe 20**) sur la réquisition des cokeries présente apparemment une erreur : il indique « Vu la loi du 11 juillet 1948 sur l'Organisation de la nation en temps de guerre » alors que la loi est de 1938.

<sup>446</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, 2004 001 331.

ter) et par ailleurs « Peut être également soumis à réquisition [...] l'ensemble du personnel faisant partie d'un service ou d'une entreprise considérée comme indispensable pour assurer les besoins du pays » (Article 14).

- En ce qui concerne la sécurité des puits, les décrets de réquisition<sup>447</sup> sont basés sur des textes très anciens de 1810 (la loi du 21 avril 1810 sur les Mines dont l'article 49 indique : « Si l'exploitation est restreinte ou suspendue, de manière à inquiéter la sûreté publique ou les besoins des consommateurs, les Préfets, après avoir entendu [*sic*] les propriétaires, en rendront compte au Ministre de l'intérieur pour y être pourvu ainsi qu'il appartiendra ») et 1813 (le décret du 3 janvier 1813, dont l'article 29 interdit le travail dans les mines aux enfants de moins de 10 ans, précise dans l'article 5 : « Lorsqu'un ingénieur, en visitant une exploitation, reconnaîtra une cause danger imminent, il fera sous sa responsabilité les réquisitions nécessaires aux autorités locales ... », donnant autorité au préfet pour intervenir en cas de besoin). Mais comme le fait remarquer au tribunal correctionnel d'Albi le 17 novembre<sup>448</sup> M<sup>e</sup> Cachin-Jacquier, avocate des inculpés, l'article 5 du décret de 1813 prévoit une réquisition seulement en cas de danger imminent, dont elle considère que les conditions ne sont pas réunies.

Les réquisitions, peu contestées semble-t-il sur le plan constitutionnel (dans quelle mesure remettent-elles en cause le droit de grève, institutionnalisé dans le prologue de la constitution de 1946<sup>449</sup> ?), sont jugées illégales par la CGT. Elles ont fait l'objet d'une recherche de légitimation par les Houillères, comme le montre la lettre de M<sup>e</sup> Paul Dupuy, avocat des Houillères d'Aquitaine, le 29 novembre 1948<sup>450</sup> au directeur général de celles-ci. Il s'interroge d'abord sur la base juridique des ordres de réquisition notifiés dont la légalité est contestée par l'avocat de la défense, et se basant sur la loi de 1810 et le décret de 1813 dont l'article 5 précité fait référence à « une cause de danger imminent » il considère par conséquent que « le maire de Carmaux, alerté par Monsieur l'Ingénieur en chef des Mines a valablement délivré les ordres de réquisition qui ont été notifiés aux membres du personnel ». Il se questionne ensuite sur la sanction que peut comporter l'inexécution de ces ordres, et détermine que, si la non-exécution d'un arrêté du maire constitue simplement une contravention passible des peines de simple police, les

<sup>447</sup> Archives CGT Carmaux HBA 36 ([annexe 22](#)).

<sup>448</sup> Archives des Houillères du Bassin d'Aquitaine, Cote HBA-SC 46

<sup>449</sup> La question a été abordée de façon plus approfondie un peu plus tard, en 1953 : Michel Pigenet, *Les usages syndicaux d'un principe constitutionnel : droit de grève contre réquisitions à l'occasion du conflit de l'été 1953* (p. 289), dans *Pratiques syndicales du droit*, sous la direction de André Narritsens et Michel Pigenet, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

<sup>450</sup> Archives des Houillères du Bassin d'Aquitaine, Cote HBA-SC 46

articles 93 à 96 de la loi de 1810 permettent de considérer que « l'inexécution des ordres de réquisition constitue un délit [...] puni de peines correctionnelles ».

Les réquisitions ont donc parfois été remises en cause sur le plan juridique, sur le fond mais aussi dans la forme comme nous allons le voir dans l'exemple ci-dessous concernant le bassin minier de l'Aveyron.

## **2) Un exemple détaillé dans le bassin minier de l'Aveyron :**

Le 8 décembre 1948, en application des instructions qu'il a reçues, le Commissaire de police, chef du service départemental des Renseignements Généraux de l'Aveyron, envoie au préfet une note de synthèse faisant le point à cette date sur les procédures judiciaires liées à la grève<sup>451</sup>. Cette note fait apparaître un total de 84 incriminés, dont 51 de nationalité française, 25 espagnole, 2 polonaise, 2 italienne, 1 allemande, 1 portugaise et 2 nord-africaine. A ce jour-là 19 sont encore écroués, dont 14 Français, 3 Espagnols et 2 Italiens.

La note est accompagnée d'un listing nominatif de 9 pages, indiquant sous forme de tableaux les « nom et prénom, date et lieu de naissance, nationalité, situation de famille, profession, domicile, motif et date de l'inculpation, parquet saisi, suite donnée à l'affaire, observations ».

Une étude synthétique du document fait apparaître la distribution suivante :

- 23 dossiers pour « atteinte à la liberté du travail », dont 14 sont encore à l'instruction, 3 classés « sans suite », 5 en « simple police » et 1 donne lieu à 3 mois de prison
- 1 dossier pour « atteinte à la liberté du travail avec menaces, coups et blessures », à l'instruction
- 10 dossiers pour « atteinte à la liberté du travail avec menaces, outrages, attroupement sur la voie publique, distribution de tracts », dont 7 sont encore à l'instruction, 2 classés en « simple police » et 1 donne lieu à 6 mois de prison avec sursis et 3 000 francs d'amende
- 24 dossiers pour « attroupement sur la voie publique », dont 3 sont encore à l'instruction, 4 relaxés, 14 donnent lieu à 4 jours de prison, 2 à 300 francs d'amende, 1 dossier est transféré à la Chancellerie (concerne un député)
- 3 dossiers pour « menaces verbales » sont classés « sans suite »
- 14 dossiers pour « refus d'ordre de réquisition », dont 13 sont relaxés, 1 donne lieu à 1 mois de prison avec sursis
- 2 dossiers pour « dépôt d'engins explosifs » sont encore à l'instruction

---

<sup>451</sup> Archives de l'Aveyron, 14 W27, « *Grévistes sanctions* ».

- 2 dossiers pour « fabrication d'engins explosifs » sont encore à l'instruction

Il faut noter que sur les 84 incriminés, 20 de nationalité étrangère (sur 33) font l'objet d'une proposition d'expulsion (17 Espagnols, 2 Polonais, 1 Allemand), dont nous aurons l'occasion de reparler dans le cadre de la répression particulière qui a touché les étrangers (chapitre V).

Les condamnations qui figurent sur ce listing sont au total de 3 mois et 14 fois 4 jours de prison ferme, et de 9 mois de prison avec sursis, auxquels s'ajoutent pour ceux qui étaient encore à l'instruction les condamnations du tribunal de correctionnel de Villefranche de Rouergue à l'audience du 26 février 1949, où 2 sont condamnés à 6 mois ferme, 1 à 3 mois fermes, et 3 à 2 mois fermes, 9 étant relaxés, soit au total 25 mois et 26 jours de prison ferme et 9 mois de prison avec sursis.

Il n'y a que 3 femmes parmi les 84 personnes poursuivies, deux sans profession et la troisième, institutrice, fait l'objet d'une mesure administrative d'éloignement du bassin minier.

Enfin, l'analyse des professions montre une très grande majorité de mineurs mis en cause, sauf pour les incriminations d'« attroupement sur la voie publique », qui concernent surtout 2 attroupements<sup>452</sup> le 6 novembre à Viviez (16 personnes arrêtées dont seulement 2 mineurs, 14 condamnés à 4 jours de prison) et à Aubin (4 personnes toutes relaxées dont 2 mineurs). C'est une démonstration de la solidarité qui s'est manifestée autour des mineurs dans cette manifestation, les 20 arrêtés étaient tous ouvriers, de différentes professions (6 manœuvres, 2 chaudronniers, 2 maçons, 1 boulanger, 1 cimentier, 1 livreur, 1 ajusteur, 1 coiffeur,...).

Par ailleurs, il est intéressant de faire une comparaison entre le Tarn et l'Aveyron en ce qui concerne les poursuites relatives au non-respect d'ordres de réquisitions : le 21 janvier 1949, le tribunal correctionnel d'Albi condamne tous les mineurs incriminés pour « inexécution d'ordres de réquisition » à des amendes de 12 000 à 15 000 francs (8 ferme, 2 avec sursis)<sup>453</sup> alors qu'en ce qui concerne l'Aveyron comme on l'a vu ci-dessus les 14 dossiers se sont traduits par 13 relaxes et une seule condamnation. Le tribunal correctionnel de Villefranche de Rouergue (Aveyron) du 2 décembre 1948 relaxe les inculpés en estimant que les ordres de réquisition avaient une base légale sur le fond, mais étaient irréguliers dans la forme car ne

---

<sup>452</sup> Archives départementales de l'Aveyron, Cote 12 W 7 - grève 1948

<sup>453</sup> Archives des Houillères du Bassin d'Aquitaine, HBA-SC 46

portant que la mention « le délégué du préfet » sans qu'il ait été fait mention du refus des autorités locales<sup>454</sup> (maires).

Il faut sans doute rapporter cela à l'attitude des autorités locales, qui n'a pas été la même en matière de réquisitions : dans le Tarn les maires concernés de Carmaux, Blaye les Mines et St Benoit ont accepté de signer les ordres de réquisition (**annexe 23**), alors que les maires du bassin minier de l'Aveyron ont été plus circonspects (« le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Decazeville ayant refusé de les signer dès le 17 octobre » et « le Maire d'Aubin le 5 novembre »<sup>455</sup>).

Le non-respect des ordres de réquisition a donc fait l'objet de poursuites et de condamnations, parfois nuancées mais moins nombreuses que les incriminations pour entraves à la liberté du travail, comme on vient de le voir, et surtout moins rigoureusement sanctionnées. Lorsqu'il a été puni pénalement, le non-respect des ordres de réquisition a fait l'objet le plus souvent d'amendes, beaucoup moins souvent de peines de prison.

### **B : ... contre laquelle se mobilise la solidarité juridique et judiciaire:**

Le Secours Populaire Français va jouer un rôle important dans cette solidarité juridique et judiciaire. Le S. P. F. indique en effet dans son hebdomadaire « *La défense* » : « La C.G.T. nous confie le sort des travailleurs emprisonnés »<sup>456</sup>.

#### **1) Le Secours Populaire Français et son évolution comme outil de lutte contre la répression.:**

Le Secours Populaire Français fait partie du « conglomérat communiste<sup>457</sup> » et son action reflète les changements de la conjoncture politique et du positionnement du P.C.F. Axelle Brodiez, qui a consacré sa thèse<sup>458</sup> au S.P.F., en démontre dans celle-ci l'évolution que l'on peut résumer sommairement de la façon suivante :

- ➔ En 1922, le Komintern crée le Secours Rouge International, dont l'objectif est la solidarité aux victimes de la répression capitaliste. En 1923, est créée sa section française, le Secours Rouge, organiquement lié au parti communiste, dont l'activité tourne surtout autour de la défense des militants emprisonnés et de campagnes pour l'amnistie de détenus politiques.

<sup>454</sup> Archives départementales de l'Aveyron, 14 W26, Grèves d'octobre-novembre 1948, lettre de l'ingénieur en chef des Mines au sous-préfet.

<sup>455</sup> Archives départementales de l'Aveyron, 14 W26, Grèves d'octobre-novembre 1948, lettre de l'ingénieur en chef des Mines au sous-préfet.

<sup>456</sup> *La Défense* n° 199 du 26 novembre au 2 décembre 1948

<sup>457</sup> Jacques ION, *La Fin des militants ?* ; Paris, Editions de l'Atelier, 1997, (p. 37-39).

<sup>458</sup> Axelle BRODIEZ, *Le secours populaire français 1945-2000, du communisme à l'humanitaire*, Thèse Université Paris 8 Vincennes Saint Denis, 2004, (p. 104 et s.).

- ➔ En 1936, le Secours Rouge se transforme en Secours Populaire de France et des colonies<sup>459</sup>, et se réoriente sur la solidarité tout en enregistrant un très fort accroissement de ses effectifs (de 40 000 adhérents en 1934 à 183 000 en 1938)
- ➔ En 1946 il devient le Secours Populaire Français. Outre la défense des victimes du nazisme et du « vichysme », il se consacre beaucoup à des actions en faveur de l'enfance (accueil, organisation de vacances,...)
- ➔ En mars 1947, le P. C. F. le recentre vers une fonction de « grande organisation de masse pour l'aide morale et matérielle aux victimes de la réaction et du fascisme<sup>460</sup> ». De fait, comme le fait remarquer Axelle Brodiez<sup>461</sup>, « dès la fin décembre 1946, soit *avant* le tournant de mai-septembre, le parti communiste met un frein à l'expansion des actions sociales de son association de solidarité et la recentre sur une activité strictement politique d'aide aux victimes de la répression ». Il opère une reprise en main du S. P. F.: le secrétaire général Pierre Kaldor, pourtant lui-même membre du Parti Communiste, est remis en cause à la tête du Secours Populaire. Convoqué par le secrétariat puis le bureau politique du P.C.F. en mars 1947, son éviction est effective au congrès de février 1948, où le remplace Charles Désirat : le S.P.F. est jugé trop social, pas assez politique : « Dès 1947 le P.C.F. mettait un frein aux actions sociales de son association de solidarité et la recentrait sur une activité plus politique d'aide aux victimes de la répression<sup>462</sup> ».
- ➔ Dès lors, le Secours Populaire joue très vite un rôle important dans la solidarité :
  - « Lors de la nouvelle vague de grèves d'octobre–novembre 1948, le Secours Populaire agit dès le début du conflit : ses militants sont dans les usines pour recueillir argent, adhésions et protestations, et des délégations sont constituées. Avec l'approbation du P.C.F., la C.G.T. lui confie le soin de parrainer tous les emprisonnés, de leur écrire ainsi qu'à leur famille, d'envoyer des colis, de soutenir les enfants<sup>463</sup> ».
- ➔ Le bureau politique du P.C.F. l'invite aussi le 16 décembre 1948 à amplifier son action :
  - « Développer le mouvement de protestation contre les mesures de répression anti-ouvrières (mineurs) et les violences policières telles que l'assassinat de St Mandé. Inviter les militants du

---

<sup>459</sup> Frédéric GENEVEE, Solidarité internationale et procès de Moscou (p. 107), dans *Cultures communistes au XXe siècle : entre guerre et modernité*, sous la direction de Jean VIGREUX et Serge WOLIKOW ; Paris, La Dispute, 2003,

<sup>460</sup> Archives du B.P. du P.C.F., CD 2Num\_4/1, fichier BP\_19481216\_01.pdf (point 11).

<sup>461</sup> Axelle BRODIEZ, *Le secours populaire français 1945-2000, du communisme à l'humanitaire*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2006, (p. 55).

<sup>462</sup> Axelle BRODIEZ, *Le secours populaire français 1945-2000, du communisme à l'humanitaire*, Thèse Université Paris 8 Vincennes Saint Denis, 2004, (p. 106).

<sup>463</sup> Axelle BRODIEZ, Les relations entre la C.G.T. et le secours populaire français au prisme de l'éclatement du conglomérat communiste (p. 245), dans Danièle TARTAKOWSKY et Françoise TETARD, *Syndicats et associations. Concurrence ou Complémentarité ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

Secours Populaire à renforcer leur action dans ce domaine. Placer cette action dans le cadre général de notre lutte pour la liberté et pour la Paix<sup>464</sup> »

Gilbert Avril, secrétaire du S.P.F. dans le Nord, explique ultérieurement<sup>465</sup> et plus largement le rôle qui a été dévolu à son organisation :

« Notre organisation du Secours Populaire développe un gros effort de solidarité axé notamment :

- a) sur l'aide matérielle et morale aux emprisonnés et à leur famille
- b) sur l'aide juridique avec le collectif d'avocats du Secours Populaire
- c) sur l'aide aux enfants avec leur accueil dans d'autres régions, notamment la Région Parisienne»

## **2) L'action juridique du Secours Populaire Français :**

Le S.P.F. s'est donc vu confier par la fédération C.G.T. du sous-sol la responsabilité de la défense des mineurs traduits en justice. La tâche est immense, car dès le mois d'octobre incarcérations et inculpations sont massives, répondant en cela aux consignes données le 22 octobre par le ministre de la justice André Marie aux procureurs généraux. Cela se traduit très vite par un grand nombre d'inculpations, comme l'atteste Gilbert Avril<sup>466</sup> : « Nous avons mis en place un conseil juridique dans le Nord-Pas-de-Calais pour assurer la défense : il n'y eut pas moins de 1 000 dossiers ».

Me Brandon évoque par exemple sa défense, à la demande du S.P.F., de vingt-quatre mineurs à Merlebach<sup>467</sup>, où en mettant en cause la fiabilité des accusations il obtient des condamnations modérées des détenus, deux seulement condamnés à 4 mois de prison, tous les autres étant libérés immédiatement car condamnés à une peine inférieure au mois de prison préventive qu'ils venaient de faire (six d'entre eux étant relaxés). Il met en œuvre une défense très engagée, expliquant que : « Lénine montrait que la loi doit être utilisée de manière offensive par la classe ouvrière qui seule détient une éthique valable, une morale valable ».

Le Secours Populaire publie dans son hebdomadaire *La défense*<sup>468</sup> un tableau reproduit ci-après, faisant la synthèse de la répression pénale dans la deuxième quinzaine de janvier 1949 :

<sup>464</sup> Archives du B.P. du P.C.F., CD 2Num\_4/1, fichier BP\_19481216\_01.pdf (point 11).

<sup>465</sup> Colloque des 22-23 novembre 1978, numéro spécial *Le droit minier* de nov-déc. 1948 *La grande grève des mineurs de 1948*, (p. 34).

<sup>466</sup> Avril Gilbert, *Les chemins de la solidarité* ; Roubaix, Le Geai Bleu, 2001, 243 p.

<sup>467</sup> Intervention de M<sup>e</sup> Brandon au colloque C.G.T. des 22-23 novembre 1978, numéro spécial *Le droit minier* de nov-déc. 1948 *La grande grève des mineurs de 1948*, (p. 13-14).

<sup>468</sup> *La défense* n° 298 du 28 janvier au 3 février 1949.

## Etat des condamnations au 22/1/1949 :

Bassin minier	Tribunal	Condamnations	Peines fermes		Peines avec sursis		Amendes et dommages-intérêts	
			mois	jours	mois	jours	fermes	sursis
Moselle	Sarreguemines Cour d'appel de Metz	34	40	15	1		65 000	
		6			3		6 000	
Nord et Pas-de-Calais	Valenciennes	26	36	10	1		10 000	
	Douai	99	225	5	7	15	95 471	4 000
	Lille	5	18		6		5 000 000	
	Béthune	303	301	19	22	8	913 600	
Loire	Saint-Etienne Cour d'appel de Lyon	60	29	11	1			
		189	277		44		1 023 000	
Auvergne	Le Puy	3	3	20			20 000	
	Clermont-Ferrand	14	5					
	Riom	19	7	15	9			5 000
Blanzay	Chalon-sur-Saône Cour d'appel de Dijon	41	55		39	15	305 000	
		28	99	15	22	15	829 000	
Cévennes	Alès	90	76	10	29			
Provence	Marseille	2	4					
Aquitaine	Villefranche de Rouergue	7	12				42 000	
	Montpellier	2		21				
	Albi	39	11		25		604 000	50 000
	Cour d'appel de Toulouse	1		20				
<b>TOTAL AU 22-1-1949</b>		<b>991</b>	<b>1 267</b>	<b>11</b>	<b>210</b>	<b>23</b>	<b>8 913 071</b>	<b>59 000</b>

Dans sa défense des mineurs jugés, le S.P.F. argumente également sur « le caractère fondamentalement de classe de la justice, de son fonctionnement » qu'évoque Roland Weil<sup>469</sup>, où il met également en parallèle « la protestation contre le projet d'amnistie à Pétain, la dénonciation du plan Marshall » et en donne l'exemple d'Antoine Bar à Montceau-les-Mines : « Et oui, c'était à la fois le résistant et le mineur que l'on voulait frapper. Et en réalité, c'était bien le combat des mêmes contre les mêmes ».

Parmi toutes les actions de défense exercées en faveur de mineurs incriminées, nous avons choisi d'analyser deux exemples particuliers dans le bassin du Tarn, qui nous paraissent illustratifs de différents aspects de la répression mise en œuvre. Si la violence a été globalement bien moindre dans ce bassin que dans certains autres bassins, que ce soit avec les forces de l'ordre ou entre grévistes et non-grévistes, il y a eu par exemple quelques cas d'agression contre des non-grévistes, dont les deux suivants ont fait l'objet d'enquêtes approfondies et de poursuites judiciaires<sup>470</sup> :

<sup>469</sup> Communication de M<sup>e</sup> Weil au colloque C.G.T. des 22-23 novembre 1978, numéro spécial *Le droit minier de nov-déc. 1948 La grande grève des mineurs de 1948*, (p. 38).

<sup>470</sup> Archives départementales du Tarn boîte 511 W45.



. le premier cas concerne une action collective, dite l’Affaire du puits Ste Marie : il s’agit de l’attaque dans la nuit du 17 au 18 novembre par un commando de grévistes contre les affaires personnelles de mineurs qui avaient repris le travail (ce puits était celui où la C.G.T. avait la plus faible influence, le seul dans le bassin du Tarn où c’est un délégué F.O. qui avait été élu pour le fond aux élections de 1948 à une très courte majorité, 5 voix d’avance, mais qui montrait une forte implantation F.O. dans ce puits, et où le travail avait repris avant les autres puits). Le groupe avait pris les vêtements personnels des mineurs descendus dans le puits pour travailler et les avaient jetés. Inculpés de « sabotages et vols qualifiés », ils ont été condamnés par le tribunal correctionnel d’Albi le 14 janvier 1949 : deux d’entre eux à trois mois de prison ferme et 10 000 francs d’amende, trois à deux mois avec sursis et 8 000 francs, quatre à un mois avec sursis et 6 000 francs.

. le second cas concerne une action individuelle : le 4 octobre 1948 le commissaire de Carmaux établit un procès-verbal de plainte contre Egidio B pour menaces de mort de sa part le soir du 3 octobre envers un voisin mineur ne faisant pas grève, puis un moment après envers un autre mineur non gréviste, menacé aussi de mort mais de plus frappé d’un coup de couteau, faits confirmés par deux voisines témoins des deux altercations. Pour ces deux agressions, Egidio B. a été condamné par le tribunal correctionnel d’Albi le 14 janvier 1949 à deux mois de prison ferme et 10 000 francs d’amende, et à l’expulsion de France (en raison de sa nationalité italienne) à la fin de sa peine.

On peut donc constater qu’un même tribunal, le même jour, a infligé des peines sensiblement équivalentes pour des délits ne semblant pas du tout de la même gravité, le premier pour une action punitive contre des non-grévistes ayant seulement porté sur des biens matériels (vêtements, vélos) alors que le second concernait une agression au couteau et deux menaces de mort, mettant donc en jeu l’intégrité physique des deux victimes. Pourquoi une telle décision, quasiment identique, pour des faits de gravité bien différente ? Doit-on penser que le caractère collectif a été plus sévèrement jugé qu’une action individuelle, apparemment beaucoup plus grave dans les faits ?

Le Secours Populaire Français s’est impliqué dans la défense des condamnés, en particulier de Egidio B. dont il a essayé d’empêcher l’expulsion, par de multiples démarches auprès du préfet, notamment en faisant signer une pétition de 48 feuillets qui a recueilli 620

signatures<sup>471</sup> mais n'a pu empêcher sa reconduite à la frontière italienne à Vintimille dès sa sortie de prison le 14 mai 1949.

Les condamnations pleuvent, la presse favorable à la grève en donne de nombreux témoignages, comme le quotidien communiste *Ce soir* qui titre de façon très expressive : « Répression impitoyable au pays noir : j'ai vu condamner par fournées des mineurs aux vêtements couverts de sang : TERRIEN, GENS, COTTET, BLANZIN, 3 mois de prison ferme<sup>472</sup> ».

Le soutien à la grève passe non seulement par la solidarité juridique avec les mineurs inculpés et leur défense sur le plan judiciaire, mais aussi par l'appui apporté aux familles, qui se retrouvent au centre de l'opposition solidarité / répression.

### **C : les familles des grévistes au centre de l'opposition solidarité / répression :**

Pour soulager les grévistes de la difficulté de nourrir leurs enfants pendant le conflit, une solidarité très forte s'est mise en place très vite, dès la fin de la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois d'octobre, et qui se traduit par « 25 000 enfants de mineurs évacués et pris en charge par des familles ouvrières<sup>473</sup> ».

#### **1) Une très grande solidarité avec les familles et les enfants des grévistes :**

De nombreux enfants de mineurs sont pris en charge, en particulier dans les familles communistes, comme témoigne Paul Noirot :

« A l'appel du Parti, les familles communistes de Paris et d'autres villes accueillent des enfants de mineurs. Nous en recevons un chez nous, qui restera plusieurs mois<sup>474</sup> ».

Le Secours Populaire français est chargé de l'organisation du transport des enfants vers les lieux d'accueil. Norbert Gilmez, militant de la C.G.T. du Nord-Pas-de-Calais, y participe, au volant d'autobus siglés « ville de Bagneux », « ville d'Aubervilliers » ou « EDF de Rouen », et « à lui seul en fait partir mille cinq cent sur plus de quinze mille à quitter le Nord-Pas-de-Calais<sup>475</sup> ».

Le parti communiste met en œuvre une campagne dans sa presse nationale pour mobiliser les familles d'accueil : le 16 octobre un article dans *Ce soir* : « 1 600 gosses de mineurs invités par le ouvriers parisiens quittent Lens pour Paris<sup>476</sup> », le 19 octobre un grand article de

<sup>471</sup> Archives départementales du Tarn, 511W45.

<sup>472</sup> *Ce soir* du 12 novembre.

<sup>473</sup> Jean-Claude POITOU, *Nous les mineurs* ; Colmar, Fédération Nationale des Travailleurs du Sous-Sol CGT, 1983, (p. 137).

<sup>474</sup> Paul NOIROT, *La mémoire ouverte* ; Paris, Stock, 1976, (p. 85).

<sup>475</sup> Dominique Simonnot, *Plus noir dans la nuit – La grande grève des mineurs de 1948* ; Paris, Calmann-Lévy, 2014, (p. 128).

<sup>476</sup> *Ce soir* du 16 octobre.

*l'Humanité* (p. 1-4) montre une mère de famille, Madame Duru, déjà maman de quatre garçons, qui prend chez elle trois enfants de mineurs, une pleine page de *France Nouvelle* du 23 octobre<sup>477</sup>, le 6 novembre la photo dans *l'Humanité* (p. 4) de M<sup>e</sup> Vienney, avocat du journal, avec deux enfants qu'il a accueillis, etc... Il multiplie les reportages dans la presse régionale (*Liberté*<sup>478</sup>, *La Marseillaise*<sup>479</sup>) et locale (*Le Journal d'Aubervilliers* du 23 octobre : « Les enfants de mineurs ont trouvé une deuxième famille » ; *La voix Populaire* n° 143 du 16 octobre : « Asnières, Solidarité aux mineurs – La petite Denise Hermier est heureuse d'avoir deux sœurs »,...).

Les mairies communistes de la région parisienne se mobilisent très rapidement pour accueillir ces enfants des mineurs du Nord-Pas-de-Calais :

- dès le 16 octobre, 60 enfants sont hébergés à Gennevilliers, 16 à Asnières, 15 à Bois-Colombes (*La Voix Populaire* du 16 octobre), chiffres qui augmentent rapidement : « Gennevilliers héberge déjà 130 gosses du Nord », « A Colombes 100 enfants hébergés » (*La Voix Populaire* n° 145 du samedi 30 octobre),
- en octobre, 118 enfants sont accueillis à Saint Denis (*Saint-Denis Républicain* n° 174 du 30 octobre), 113 à Villetaneuse (*Saint-Denis Républicain* n° 176 du 13 novembre)
- le 16 octobre 10 enfants sont reçus à Stains et 50 à Aubervilliers, rejoints le 23 octobre par 55 autres (*Journal d'Aubervilliers* du 23 octobre)
- à Nanterre, Montreuil, mention de l'accueil d'enfants de mineurs fin octobre dans les délibérations du conseil municipal sans qu'il soit fait mention de leur nombre, mais indication de subventions pour aider à l'accueil des enfants (respectivement de 500 000 et 100 000 F.), ...

Il faut noter qu'à plusieurs reprises dans cet accueil ces mairies font référence aux dons de charbon reçus des mineurs du Nord-Pas-de-Calais pendant l'hiver précédent, en particulier pour les écoles<sup>480</sup>.

---

<sup>477</sup> *France Nouvelle* n° 149 du 23 octobre : « Les travailleurs accueillent les enfants des mineurs en lutte », (p. 12).

<sup>478</sup> *Liberté* du 16 octobre : « Les municipalités communistes de la région parisienne accueillent 1 600 enfants des mineurs », du 27 octobre : « 8 000 enfants ont déjà quitté le Nord et le Pas de Calais », du 7 novembre : « Nos enfants ont été accueillis chaleureusement à Rennes. Parmi les braves gens qui prenaient des enfants, il y avait deux docteurs, un chirurgien, un dentiste et un châtelain des environs de Rennes ».

<sup>479</sup> *La Marseillaise* du 26 octobre : « Un deuxième groupe d'enfants de mineurs est arrivé hier après-midi à la Bourse du Travail de Marseille et a été immédiatement pris en charge par les familles qui en avaient fait la demande. Cent cinquante inscrits ont pu recevoir satisfaction sur les neuf cents demandes déposées »

<sup>480</sup> Evoqué également par Pierre Outteryck, *Achille Blondeau mineur résistant déporté syndicaliste* ; Paris, Geai bleu éditions, 2005, (p. 50) : « Dans la région, le charbon manquait, surtout dans les hôpitaux et les écoles. La C.G.T. avait proposé aux mineurs du Nord-Pas-de-Calais d'organiser un très large mouvement de solidarité vis-à-vis des malades et des enfants de la région parisienne. Le syndicat demanda aux mineurs du fond ou de la surface de laisser 25, 50 ou 100 kilos des maigres dotations auxquelles ils avaient droit »,

Les enfants de mineurs sont accueillis aussi en provenance d'autres bassins, ceux de Carmaux à Toulouse, comme l'atteste une lettre du syndicat des ouvriers mineurs de Carmaux<sup>481</sup> qui concerne 17 familles et 36 enfants<sup>482</sup> et qu'évoque plus largement « *Renâitre* »<sup>483</sup> hebdomadaire de la fédération du Tarn du P.C.F., ceux du bassin de la Loire hébergés dans les Landes et en Isère, ceux de Decazeville pris en charge à Millau<sup>484</sup>, les gemmeurs et forestiers des Landes accueillent 2 000 enfants,.... L'accueil des enfants va même au-delà des frontières, comme le signale *Liberté* : « Les femmes communistes de Bruxelles offrent l'hébergement à 300 enfants<sup>485</sup> ». Ces enfants témoignent de la générosité de l'accueil qu'ils ont reçu, comme Cuni Bruck<sup>486</sup>, parti avec son frère à Epinay-sur-Seine, et qui sont revenus chez eux en Lorraine à la veille de Noël « habillés de la tête aux pieds [...], avec une canadienne [...], c'était le plus beau Noël que nous ayons eu, mon frère et moi, dans notre jeunesse ».

La solidarité avec les enfants de mineurs est polymorphe : le docteur Besson<sup>487</sup>, au nom des docteurs communistes de Marseille se met à disposition pour soigner gratuitement les enfants de mineurs - M. Gatellier, cordonnier à Stains, fait savoir qu'il réparera gratuitement les chaussures des enfants des mineurs<sup>488</sup>,... Par ailleurs, l'aide aux enfants prend des formes diverses : ainsi, souvent les cantines municipales offrent des repas ou des goûters gratuits.

La solidarité avec les familles et les enfants est aussi syndicale (en dehors de la C.G.T. qui est en première ligne). Par exemple la C.F.T.C. qui n'est pas dans la grève accueille des enfants de mineurs (**annexe 34**), mais en fait on ne sait pas si ce sont des enfants de grévistes qui sont accueillis. Il est vrai que les familles de non-grévistes souffrent tout autant, car ils ne peuvent en général pas travailler en raison des piquets de grève qui les en empêchent (sauf dans le deuxième mois du conflit, et encore de façon très différenciée selon les bassins miniers et même parfois les puits) et ne touchent pas l'aide collectée par les organisations qui soutiennent les grévistes. Force Ouvrière met en œuvre également une solidarité avec les

---

<sup>481</sup> Archives CGT Carmaux HBA 19

<sup>482</sup> Dont deux petites sœurs jumelles (d'une dizaine d'années) de Marcel Miquel (entretien du 14 août 2014), l'une étant accueillie par un journaliste communiste de Toulouse.

<sup>483</sup> « *Renâitre* » n° 228 du 31/10/48 : « *A Carmaux 800 enfants peuvent être hébergés* » (page 1).

<sup>484</sup> Comme Jacques Guibert, reçu à 9 ans avec son frère aîné de 11 ans jusqu'au début janvier 1949 dans deux familles de Millau, accueil dont il garde un très bon souvenir (entretien réalisé le 15 avril 2015).

<sup>485</sup> *Liberté* du 29 novembre

<sup>486</sup> Déclaration de Cuni Bruck, colloque des 22-23 novembre 1978, numéro spécial *Le droit minier* de nov-déc. 1948 *La grande grève des mineurs de 1948* (p. 21).

<sup>487</sup> Archives CGT de la Fédération Mines-Energie, 455 J 202, documents internes Dauphiné-Gardanne.

<sup>488</sup> *Le Journal d'Aubervilliers* du samedi 30 octobre (page 1).

mineurs et leurs familles<sup>489</sup>, mais qui concerne plutôt les non-grévistes. Il en est de même pour certains enfants de mineurs R.P.F. comme le signale au mois de novembre un rapport du directeur départemental des services de police au préfet du Nord, évoquant l'installation de centres d'accueil pour les « enfants des mineurs R.P.F. brimés par la grève<sup>490</sup> ».

La presse non-communiste dépeint parfois elle-aussi la solidarité avec les enfants de mineurs, comme *France-soir* qui publie en première page une grande photo d'un groupe d'enfants avec la légende : « 320 gosses de mineurs adoptés par les gaziers et électriciens<sup>491</sup> », mais aussi *Le Figaro* qui publie une photographie d'un train d'enfants avec le commentaire : « 500 enfants de mineurs ont été évacués de la Loire pour être hébergés dans la région parisienne<sup>492</sup> ». *L'Humanité* met en avant à de nombreuses reprises les manifestations de solidarité de l'Eglise : lundi 11 octobre (p. 1-4) « La grève est justifiée et sacrée, doit avouer l'évêque de Metz », le mardi 19 octobre (p. 4) « Les prêtres : le curé de La Ricamarie (Loire) a demandé en chaire une large participation de la population dans l'effort de solidarité », mercredi 20 octobre (p. 4) « Le curé quête dans son église », mercredi 3 novembre (p. 4) « Un appel de l'évêque de Rodez<sup>493</sup> », jeudi 11 novembre (p. 4) « Un appel de Mgr Reymond évêque de Nice : Mgr Reymond évêque de Nice a lancé un appel en faveur des enfants de mineurs de Provence. Des quêtes auront lieu dimanche dans toutes les paroisses du diocèse », ...

La situation difficile des mineurs provoque d'ailleurs du côté des Eglises des mobilisations diverses en leur faveur, en particulier Monseigneur Reymond, organise l'hébergement d'enfants du bassin minier de Provence. Une publication du C.I.C.<sup>494</sup> (Centre d'Informations Catholiques) le 20 novembre 1948, après avoir donné le point de vue des Catholiques sur la grève des mineurs, rend compte des appels à la charité chrétienne des cardinaux et archevêques des régions minières (Cambrai, Albi, Rodez, Autun, Clermont-Ferrand,...). Le document met en avant les actions de solidarité du Secours Catholique (qui a placé 150 enfants de mineurs dans des familles de Seine et de Seine et Oise), du Mouvement Populaire des Familles (qui prend en charge des familles ouvrières de Decazeville et dans le Nord), de Témoignage Chrétien qui met son service d'entraide au secours des familles de mineurs. Il évoque également la solidarité des Protestants, par la prise en charge d'enfants de

---

<sup>489</sup> Archives Force Ouvrière, Communiqués de presse 1948-1950, déclaration du 28 octobre 1948 : « *Le Bureau Confédéral demande d'accélérer et développer la solidarité avec les mineurs et leurs familles* ».

<sup>490</sup> Archives départementales du Nord, 459W142038, rapport mensuel du préfet de novembre 1948.

<sup>491</sup> *France-Soir* du mardi 26 novembre 1948 (p. 1).

<sup>492</sup> *Le Figaro* du 26 octobre 1948 (p. 1).

<sup>493</sup> Repris par *La Voix du Peuple* (hebdomadaire du P.C.F. de l'Aveyron) du 6/11/48 (p. 2).

<sup>494</sup> Archives C.F.D.T., Boîte 4H107.

mineurs par des familles protestantes. *La Voix du Peuple*<sup>495</sup> indique de son côté : « Des goûters gratuits sont offerts aux enfants par le Comité chrétien d'action sociale ».

Cette solidarité est sans doute là de type plutôt compassionnel<sup>496</sup>, ne s'adressant pas à priori particulièrement aux familles des grévistes, mais à tous ceux qui souffrent de la grève et de la perte de ressources qu'elle provoque. Ce n'est évidemment pas à confondre avec la solidarité beaucoup plus partisane qui s'est mise en place très vite à l'instigation de la C.G.T. et du P.C.F. pour soutenir les grévistes en lutte, même si le soutien ainsi apporté permet d'élargir sensiblement le soutien global, sinon à la grève, du moins aux mineurs en lutte. Cité à de nombreuses reprises par les partisans du mouvement, il permet de marquer des points dans la bataille de l'opinion publique.

Mais par ailleurs cet accueil d'enfants de grévistes fait l'objet d'accusations, en particulier de la part des socialistes, d'utilisation de l'accueil des enfants comme moyen de pression contre la reprise du travail<sup>497</sup>.

**2) La remise en cause des allocations familiales pour les familles des grévistes, provoquant une mobilisation qui fait reculer le gouvernement :**

Il faut tout d'abord noter l'importance financière des allocations familiales par rapport aux salaires en 1948 : elles représentent souvent une part importante de ceux-ci, voire même supérieure en cas de familles nombreuses. Les allocations familiales créées par la loi du 1932, ont été étendues à l'ensemble des professions par la loi du 22 août 1946, celle-ci majorant également leur montant de façon importante<sup>498</sup>. Les cotisations famille sont portées à 16 % en mars 1948, à égalité avec l'ensemble des cotisations maladie et vieillesse, et les prestations familiales par enfant bénéficiaire sont alors de 21,8 % du P.N.B. par tête. Elles sont à nouveau augmentées le 6 octobre 1948 (décret n° 48-1555). Cette importance considérable des prestations familiales est montrée par un tract F.O. d'octobre 1948 (**annexe 35**)<sup>499</sup>, publiant les nouvelles grilles de salaire des Houillères, qui indique qu'un ouvrier mineur de fond de

<sup>495</sup> *La Voix du peuple* du 6 novembre 1948 (hebdomadaire du P.C.F. de l'Aveyron, p. 1).

<sup>496</sup> De même sans doute que l'accueil d'une fillette par la reine-mère Elisabeth de Belgique, anecdotique mais permettant à un député de l'Assemblée d'interpeller le ministre de l'Intérieur : « *Monsieur le Ministre, considérez-vous la reine mère Elisabeth de Belgique comme un agent du Kominform ?* », rapporté par Pierre Outteryck, *Achille Blondeau mineur résistant déporté syndicaliste* ; Paris, Geai bleu éditions, 2005, (p. 70).

<sup>497</sup> Archives de l'O.U.R.S., *Rapport sur la grève des mineurs* de Camille Delabre (p. 18) : « *Il faut remarquer que lors du dégagement des puits, une certaine propagande était menée en disant que les ouvriers qui reprendraient le travail devraient aller rechercher les enfants à leurs frais* ».

<sup>498</sup> Le salaire de base du calcul des allocations est désormais de 225 fois le salaire minimum de manœuvre ordinaire de l'industrie des métaux, Jacques DOUBLET, La première législature de la IV<sup>e</sup> République et la législation démographique, dans *Population*, 6<sup>ème</sup> année, n° 3, (p. 406).

<sup>499</sup> Archives départementales du Pas-de-Calais, 1W5162.

catégorie II, avec 15 ans d'ancienneté et ayant deux enfants, perçoit un salaire net par jour de 621,10 francs, et 300 francs de prestation d'allocations familiales et salaire unique, soit près de la moitié. C'est ainsi que Dieudonné G., mineur de fond avec 7 enfants, perçoit un montant d'allocations familiales de 14 485 francs pour une quinzaine, largement plus que son salaire qui n'atteint pas 10 000 francs pour 15 jours de travail<sup>500</sup>.

Le 11 novembre le conseil des ministres décide de mettre le versement des allocations familiales sous condition d'un minimum de 18 jours de travail dans le mois. Daniel Mayer, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, justifie cette mesure de la façon suivante au conseil national de la S.F.I.O. des 13-14 novembre<sup>501</sup> : après avoir rappelé que « les allocations familiales sont distinctes du salaire, ne doivent pas être proportionnées au nombre d'heures ou de journées de travail, mais uniquement au nombre d'enfants » il indique que « celui qui a fait grève dans un bloc compact ne touche pas de salaire mais continue à toucher les allocations familiales », et donc « il était normal que les allocations familiales fussent payées, même aux grévistes ». Mais il considère que la situation a changé à partir du 10 novembre : « A partir du 10 novembre, en moyenne, le nombre de travailleurs a largement dépassé les 50% dans tous les puits ; dans un grand nombre d'endroits, il atteignait 65 et 70 %. A partir de ce moment, nous avons considéré, au gouvernement, qu'il n'y avait plus de grève mais des arrêts volontaires de travail. [...] A partir du 10 novembre, il fallait les 18 jours de travail effectif pour toucher les allocations familiales ». Comme la formulation est ambiguë, il est obligé de faire à la radio un communiqué explicatif, précisant que « jusqu'au 10 novembre, les journées, qui étaient des journées de grève, comptaient comme journées de travail ». Il donne les raisons de cette décision : « Pourquoi avons-nous fait cela ? Parce qu'on nous a cité des cas extrêmes. On nous a cité le cas d'un mineur ayant 7 enfants, qui n'a pas touché son salaire mais 28 000 francs d'allocations familiales au début de novembre. Si vous croyez qu'il a l'intention de reprendre le travail tout de suite, vous vous trompez ; il commencera par manger les 28 000 francs qui ne sont plus des allocations familiales mais une partie d'un salaire destiné à continuer la grève. [...]. Je suis convaincu que la mère de famille poussera son mari vers la mine, afin qu'il ait les allocations familiales. Par conséquent, la mesure que nous avons prise doit être un élément de reprise de travail ».

Par un courrier en date du 16 novembre 1948, Robert Lacoste le confirme au Directeur Général des Charbonnages de France :

« Le Ministre de l'Industrie et du Commerce  
à Monsieur le Directeur Général des Charbonnages de France  
Lors d'un récent Conseil des Ministres, le Gouvernement a été amené à préciser le droit aux allocations familiales en période de grève.  
En attendant qu'une circulaire générale codifie cette interprétation, j'ai l'honneur de vous faire connaître que par une mesure spéciale les mineurs qui reprendront le travail le 15 novembre auront droit à la totalité des allocations familiales pour le mois de novembre, sous réserve qu'ils n'aient aucune absence irrégulière au cours du reste du mois.

<sup>500</sup> Archives C.G.T. Carmaux, HBA20.

<sup>501</sup> Archives socialistes de la Fondation Jean Jaurès : conseil national SFIO des 13-14 novembre 1948, intervention de Daniel Mayer, <http://62.210.214.184/cg-ps/documents/pdf/cons-1948-11-13.pdf> (p 7 et s.).

Veilles agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma haute considération.

Signé ; Robert Lacoste »

Il s'agit de pousser les derniers grévistes à la reprise du travail, c'est bien ainsi que c'est compris, et c'est vigoureusement dénoncé par la presse qui soutient la grève<sup>502</sup> tandis que le reste de la presse se contente d'une simple information<sup>503</sup>.

Cette mesure fait l'objet d'une vigoureuse protestation du conseil d'administration de l'Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales le 29 novembre 48<sup>504</sup> « demande au Gouvernement de reconsidérer sa position et de revenir aux modalités antérieurement en vigueur en matière de versement des prestations familiales aux allocataires salariés en grève ».

Finalement, le gouvernement recule sur cette disposition en mesurant à la fois son inutilité (la reprise du travail ayant eu lieu) et son caractère injuste<sup>505</sup>, après une délégation le 4 décembre de la fédération C.G.T. du sous-sol au ministère du travail, qui obtient, outre « l'examen favorable du paiement des allocations familiales », « l'allocation de chômage à tous les mineurs non-occupés »<sup>506</sup>. Le ministre du Travail et de la Sécurité Sociale et le ministre de l'Industrie et du commerce justifient cette décision par une volonté d'apaisement dans un communiqué : « Pour tenir compte des efforts fournis par les mineurs depuis la reprise du travail dans les mines, le Gouvernement a décidé, à l'approche des fêtes de fin d'année, que pour le mois de novembre tous les mineurs, grévistes ou non, bénéficieront des allocations familiales<sup>507</sup> ».

Robert Lacoste reprend l'annulation de la mesure un peu plus tard dans sa lettre du 29 janvier à Vincent Auriol<sup>508</sup> : « Le gouvernement, d'autre part, revint sur la décision qu'il avait prise au début de novembre de ne pas servir les allocations familiales aux ouvriers du dernier carré de grève qui ne reprenaient pas le travail alors que les trois-quarts du personnel travaillaient à nouveau ».

En fait, cette annulation du non-paiement des allocations familiales pour certains mineurs n'a pas été aussi totale que l'indique Robert Lacoste, si l'on suit ce qu'explique le

<sup>502</sup> L'Humanité du 11 novembre : « Non contents d'avoir fait tirer sur les pères, Moch-Lacoste-Mayer s'attaquent maintenant AUX ENFANTS DES MINEURS » ; Liberté du 12 novembre : « Incapable de vaincre les mineurs avec ses blindés, Moch s'attaque à leurs gosses - La suppression des allocations familiales est illégale ».

<sup>503</sup> L'Aube du 11 novembre : « Conformément à la législation, 18 jours de travail en novembre exigés des mineurs pour percevoir les allocations familiales » ; Le Populaire du 11 novembre : « Conseil des ministres : Le BILAN des reprises. Tout mineur qui ne comptera pas 18 jours effectifs de travail n'aura pas droit aux allocations familiales ».

<sup>504</sup> Archives CGT de la Fédération Mines-Energie, 455J 366, grève de 1948, Provocation-Répression-Intoxication.

<sup>505</sup> Le préfet du Pas-de-Calais avait lui-même fait part de ses réticences sur cette mesure dans son rapport mensuel de novembre 1948 : « Il paraît délicat de s'engager dans la voie du non-paiement des allocations familiales », Archives départementales du Pas de Calais, 1W8145, rapport du préfet du 5 décembre (p. 24).

<sup>506</sup> L'Humanité du 9 décembre (p. 3).

<sup>507</sup> Le Figaro du 24 décembre (p. 2), Le Monde du 24 décembre (p. 8).

<sup>508</sup> Vincent AURIOL, *Journal du septennat 1947-1954 : Tome III – 1949*, Paris, Armand Colin, 1977, (p. 472-475).



directeur délégué du groupe de Bruay des Houillères dans une lettre au conseil d'administration de la Société de Secours Minière de Bruay le 12 janvier<sup>509</sup>, où il reprecise les règles appliquées : « Le droit aux allocations familiales de Novembre reste subordonné à l'obligation des 18 jours de travail ou assimilés au cours de ce mois. Les 14 jours de grève de la période du 1 au 18 novembre inclus sont considérés comme donnant droit aux allocations familiales. Les jours d'absence non autorisée, postérieurs au 19 novembre, ne peuvent être assimilés à ces jours de travail ».

Il ajoute que « pour obtenir les allocations familiales de Novembre, les ouvriers devaient compléter les 14 jours de grève du 1<sup>er</sup> au 18 novembre :

- soit par 4 jours au moins de travail dans les Houillères entre le 19 et le 30 novembre. C'est le cas des ouvriers ayant repris le travail au Groupe.

- soit par 4 jours au moins d'inscription dans un office de la main d'œuvre. C'est le cas des ouvriers n'ayant pas repris le travail. »

Ces dispositions ne prennent toutefois pas en compte le cas des mineurs qui sont dans l'impossibilité de reprendre le travail pendant 4 jours avant le 30 novembre, soit parce qu'ils respectent le mot d'ordre de la C.G.T. qui n'appelle à la reprise du travail que le lundi 29 novembre, soit parce qu'ils sont emprisonnés. C'est ce qui explique la nécessité pour le syndicat de prendre en charge financièrement ces mineurs, que nous verrons dans le chapitre suivant<sup>510</sup>. Nous allons en effet y aborder l'accentuation de la répression pénale après la fin de la grève, mais également la façon dont s'organise la solidarité avec les emprisonnés, ainsi que celle qui essaie de s'opposer à la répression particulière qui frappe les mineurs étrangers.

---

<sup>509</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, HNBPC 2004 001 335.

<sup>510</sup> *Infra*, p. 135.

## TROISIEME PARTIE

### *Après la grève, approfondissement de la répression et solidarités défensives pour s'y opposer*

La fin du conflit au désavantage du mouvement gréviste place celui-ci dans une situation difficile.

La grève terminée, la répression se poursuit et même s'approfondit, d'abord sur le plan pénal, à laquelle s'opposent solidarité judiciaire et contestation juridique, c'est l'objet du cinquième chapitre.

Parallèlement et dans le prolongement de la répression pénale, se met en œuvre une répression professionnelle systématique et particulièrement dure, bien que de façon nuancée selon les bassins miniers, à laquelle s'oppose une solidarité organisée, sur le plan réglementaire mais aussi populaire et parfois spontanée, qui sont étudiées dans le sixième chapitre.

Enfin, un septième et dernier chapitre montre la prolongation des mesures répressives sur la longue durée, malgré les efforts pour obtenir une véritable amnistie et une normalisation de la situation des « punis » sur le plan pénal, professionnel et personnel. Cette recherche de réparation des préjudices subis suite à la grève a fait l'objet d'un long combat administratif puis juridique, qui n'est toujours pas terminé à ce jour.

## **Chapitre V : L'accentuation de la répression pénale et la défense des grévistes**

### **Après la grève, l'Etat à l'offensive systématise et amplifie la répression pénale, à laquelle essaie de s'opposer une solidarité qui reste forte mais dont le périmètre se rétrécit**

Une fois la grève terminée et mise en échec, le gouvernement est en position de force pour dicter sa loi, continuer et même amplifier la répression pénale. Celle-ci provoque un soutien organisé des emprisonnés. Par ailleurs, la répression contre les étrangers qui ont participé aux grèves et manifestations s'amplifie, qu'essaie de contrecarrer ou limiter la mobilisation solidaire.

#### **A) Continuation et accentuation de la répression pénale, en particulier en Appel...**

Achille Blondeau rappelle la lourdeur des condamnations pénales qui ont frappé beaucoup de mineurs après la grève de 1948: « 3000 arrestations et 2783 condamnés, dont 1073 à des peines de prison ferme, 421 avec sursis, 244 autres condamnés à des peines de prison et une amende avec sursis, 375 à la prison et à l'amende ferme <sup>511</sup> ».

La répression pénale, qui a commencé pendant la grève, se poursuit et s'amplifie même après la fin du conflit. Ainsi par exemple le 19 février 1949 le tribunal correctionnel d'Alès condamne 16 mineurs à un total de 11 ans de prison, dont un à 3 ans de prison. Très souvent, les condamnations de 1<sup>ère</sup> instance sont encore alourdies en appel, comme nous allons le voir.

---

<sup>511</sup> Blondeau Achille, *Le droit dans la profession minière* (p. 163) ; dans *Pratiques syndicales du droit*, sous la direction de André Narritsens et Michel Pigenet, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

### **1). Durcissement des condamnations, l'exemple des Pays de Loire.:**

Les exemples de durcissement de sanctions en Appel sont très nombreux. Dans le bassin houiller de Lorraine, six mineurs précédemment acquittés sont condamnés sur appel du procureur par le tribunal de Metz<sup>512</sup>. De même, la cour d'Appel de Nîmes double la peine d'un jeune militant de Bessèges : « Marais a vu sa peine portée de un an à deux ans de prison ferme<sup>513</sup> ». Dans le Nord-Pas-de-Calais, groupe d'Hénin-Liétard, le mineur Arthur L. condamné en 1<sup>ère</sup> instance à 3 mois de prison pour entraves à la liberté du travail (barricadé la grille d'entrée de la fosse) et au bon fonctionnement des Houillères (arrêt des mesures de sécurité), infraction au règlement des Mines et vol (en fait avec d'autres grévistes avoir pris des imprimés dans les bureaux), est condamné en Appel par la cour de Douai à 4 mois de prison, avec confirmation de la condamnation au civil avec un co-inculpé à verser une indemnisation de 121 156 F.

Il s'agit d'exemples parmi d'autres, mais nous n'avons malheureusement pas retrouvé pour la région du Nord-Pas-de-Calais, principale région minière, de document de synthèse sur l'ensemble des appels qui ont été interjetés par le Parquet et se sont souvent traduits par une aggravation parfois importante des condamnations de 1<sup>ère</sup> instance, ainsi que nous allons le voir pour le département de Saône et Loire sur la base d'une compilation réalisée par la préfecture fin décembre 1948 (avec une situation encore provisoire) et pour le département de la Loire, où une récapitulation rigoureuse a été effectuée en janvier 1952 par la C.G.T. avec des chiffres définitifs permettant d'en faire une analyse précise.

#### **En Saône-et-Loire, dès la fin décembre 1948, la cour d'Appel rend des verdicts sévères.:**

Dans la région de Montceau les Mines, « 45 manifestants écopent d'amendes et de prison ferme, les amendes s'échelonnent de 500 à 100 000 francs en 1<sup>ère</sup> instance à Chalon, les peines de prison ferme varient de 1 à 10 mois. En cours d'appel à Dijon, les sanctions sont décuplées allant de 15 000 à 300 000 francs et les peines de prison ferme de 2 à 16 mois<sup>514</sup> ». Le 30 décembre 1948, le préfet de Saône-et-Loire envoie aux ministres de l'Intérieur et de la Justice un état récapitulatif<sup>515</sup> de 4 pages comportant 32 noms de mineurs, présentant les condamnations prononcées par le tribunal correctionnel de Chalon-sur-Saône entre le 29 octobre et le 27 novembre et les arrêts rendus par la cour d'Appel de Dijon jusqu'au 29 décembre, à la suite des appels à minima interjetés

<sup>512</sup> *L'Humanité* du 17 janvier 1949 (p. 3).

<sup>513</sup> *Le Patriote* du 29 janvier 1949.

<sup>514</sup> Colloque C.G.T. du 21 janvier 2009, *Les Cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Mines-Energie*, n° 23 de juin 2009, *Grève des mineurs de 1948*, (p. 50).

<sup>515</sup> Archives Nationales, Ministère de l'Intérieur, Cote 19890151/11, liasse 15225 [Grèves et manifestations politiques – dossier 56, Jugements rendus à la suite de grèves à Montceau-les-Mines (Saône et Loire)].

contre ces décisions par le Procureur de la République de Chalon-sur-Saône. La synthèse de ce document donne le tableau ci-dessous :

**Résultats des appels dans le département de Saône et Loire au 30 décembre 1948 :**

Noms	Délits	Tribunal correctionnel de Chalon						Cour d'Appel de Dijon (30/11 et 29/12/48)					
		Amendes		Prison				Amendes		Prison			
		ferme	sursis	ferme		sursis		ferme	sursis	ferme		sursis	
				Jours	Mois	Jours	Mois			Jours	Mois	Jours	Mois
André G.	Voies de fait à agent			15							8		
René C.	Violences à agent						2	15 000			2		
Marc G.	Violences à agent						3	30 000			12		
Marcel D.	Port d'engins dangereux			15			1	12 000			3		
Pierre N.	Voies de fait à agent					8		6 000					
Pierre S.	Outrages - Violences à agent						1						3
Slawko N.	Violences à agent			Relaxe				Relaxe					
Omar B.	Violences à agent				2						6		
Sérafino R.	Violences à agent				2						6		
André S.	Violences à agent - port engins dang.			45				30 000			6		
Jean C.	Violences à agent - port engins dang.				2			30 000			6		
Paul F.	Violences à agent - port engins dang.				1			20 000			4		
Hector A.	Outrages - Violences à agent	20 000			3			60 000			8		
Modkar C.	Violences à agent - port engins dang.	5 000			2			30 000			6		
Edmond G.	Recel - Détention d'arme de guerre			1				Relaxe					
Pierre M.	Outrages - Violences à agent	5 000			2			30 000			4		
Joannès B.	Violences à agent - Vol				3			30 000			8		
Roger B.	Violences à agent	5 000		45				20 000			4		
Edmond M.	Port d'engins dangereux - violences	100 000			10			300 000			18		
René M.	Port d'engins dangereux - violences	10 000			3			50 000			6		
Lazare F.	Port d'engins dangereux - violences			Relaxe				Relaxe					
Henri M.	Voies de fait à agent	5 000			2			20 000			4		
Henri K.	Vol	5 000		6				30 000			12		
Marcel N.	Violences et voies de fait	5 000			2			30 000			12		
Maurice D.	Vol			Relaxe				Relaxe					
Mohamed M.	Violences et voies de fait	5 000			2			30 000			3		
Pierre P.	Port d'engins dang. - violences à agent	1 000			2			25 000			4		
Claude J.	Violences à agent	2 000			1			20 000			2		
Alfred L.	Violences à agent	2 000			1			20 000			2		
Maurice P.	Port d'engins dang. - violences à agent	30 000		45				30 000			10		
Léon D.	Vol	10 000					4	30 000					8
Joseph B.	Violences à agent	2 000			1			20 000					6
<b>T O T A U X</b>		<b>212 000</b>		<b>172</b>	<b>41</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>918 000</b>			<b>156</b>		<b>17</b>

Ce tableau fait apparaître un total d'amendes infligées en 1<sup>ère</sup> instance de 212 000 francs portées à 918 000 par la cour d'Appel (soit une multiplication par plus de quatre), et pour ce qui est des condamnations à de la prison ferme, celles-ci passent de 41 mois et 172 jours (soit environ 47 mois en tout) à 156 mois, c'est-à-dire plus d'un triplement. Sur le plan individuel,

l'aggravation des peines est générale. A l'exception de 4 relaxés, tous les condamnés voient leur peine augmentée. Il y a toutefois Joseph B. dont la peine de prison passe de 1 mois ferme à 6 mois avec sursis, ce qui peut paraître mieux pour lui, mais à condition qu'il n'ait pas fait de prison préventive, ce qui a été en fait très fréquent<sup>516</sup>. En plus, son amende a été portée de 2 000 à 20 000 francs. On ne peut pas vraiment parler d'indulgence...

**Dans le département de la Loire, des condamnations lourdes en 1<sup>ère</sup> instance .....**

Joseph Sanguedolce a publié une liste nominative de 9 pages<sup>517</sup> (lui-même y apparaît page 233 : révoqué, 4 mois de prison), dont Jean-Michel Steiner a fait l'analyse synthétique<sup>518</sup> : sur 384 noms répertoriés (dont 7 femmes), il fait apparaître :

- 131 peines de prison ferme
- 59 peines de prison avec sursis
- 81 licenciements et révocations, 62 révoqués ou licenciés (certains provisoirement sans condamnation pénale
- 84 non-lieu et acquittements

**.....souvent durcies en Appel :**

La Fédération nationale des travailleurs du Sous-Sol C. G. T. a établi les 7 et 8 janvier 1952 une liste nominative des condamnés de la grève de 1948 dans la Loire<sup>519</sup>, faisant apparaître 311 condamnés en 1<sup>ère</sup> instance (amendes et/ou prison, ferme ou avec sursis), dont 120 ont fait l'objet d'un appel par le ministère public.

Globalement, les 311 condamnations (en 1<sup>ère</sup> instance et en Appel) représentent :

- 2 636 000 francs d'amende, soit une moyenne de 8 476 frs par condamné (plus d'un demi-salaire de mineur, alors que presque tous n'ont pas touché de paye sur pratiquement 2 mois d'octobre et novembre, et que la plupart ont perdu leur emploi)
- 867 mois et 300 jours de prison ferme, soit une moyenne de 85 jours par condamné

<sup>516</sup> Le retard dans le jugement de mineurs incriminés a fait l'objet de nombreuses protestations, comme l'attestent des articles de *l'Humanité*, par exemple le 29 janvier 1949 (p. 5) : « Libérez les mineurs emprisonnés ! Plus de 80 jours en prison sans être jugés ! », le 7 mars (p. 3) : « Père de 10 enfants, le mineur Haerinck est en prison depuis 119 jours sans être jugé ». Le préfet du Pas-de-Calais, de son côté, regrette « la lenteur des jugements à l'origine des incidents du 26 janvier à la prison de Béthune, où se trouvaient encore 175 mineurs arrêtés pour divers délits commis à l'occasion des grèves » et dans lesquels « le P.C.F. et la C.G.T. trouvent des arguments pour critiquer systématiquement le gouvernement », archives départementales du Pas-de-Calais, 1W8146, exposé sommaire de la situation du département du 5 février 1949 (p. 3).

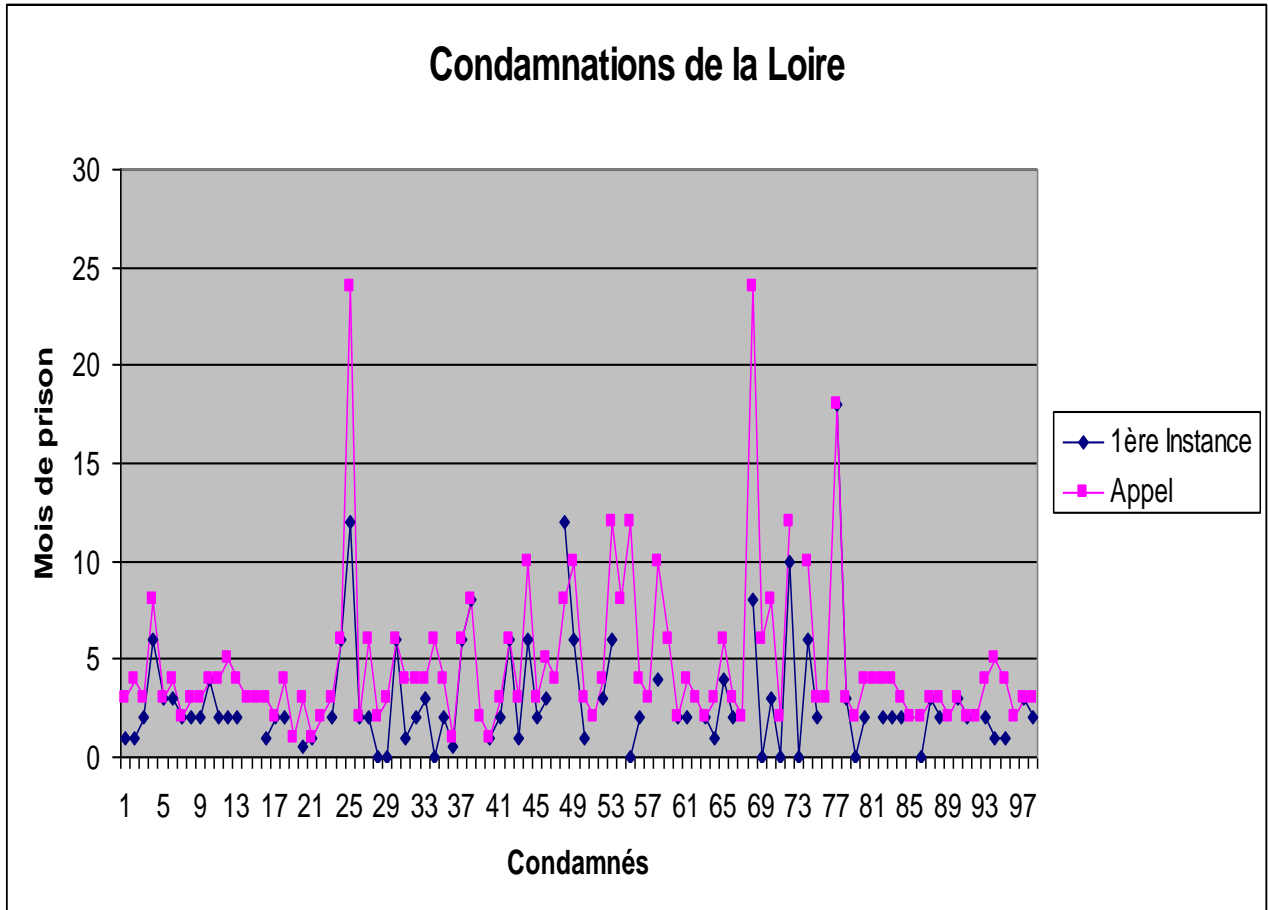
<sup>517</sup> Joseph SANGUEDOLCE, *Le chant de l'alouette*, Saint-Etienne, Presse Publicité Loire, 1987, (p.226-234).

<sup>518</sup> Jean-Michel STEINER, *Les caractères de la grève des mines de 1948 dans le bassin stéphanois*, Communication à la journée d'études du 22 octobre 2008 du Groupe de Recherches et d'Etudes sur les Mémoires du Monde Ouvrier Stéphanois

<sup>519</sup> Archives de la Fédération nationale des travailleurs du Sous-Sol C.G.T., 239J-14

Parmi les 311 condamnés, nous avons extrait les 120 mineurs qui sont passés en Appel et en avons établi un tableau récapitulatif (annexe 36).

Le graphique ci-après, réalisé à partir de ce tableau, présente l'évolution des sanctions entre la 1<sup>ère</sup> instance et la Cour d'Appel, en ne prenant en compte que les condamnations à de la prison ferme (98 sur 120, soit la grande majorité).



Sur les 120 recours en Appel interjetés, la quasi-totalité des peines ont été augmentées, sauf seulement deux (surlignées en vert dans le tableau) qui ont été diminuées (une de 3 mois de prison avec sursis à 1 mois avec sursis, l'autre de 12 à 8 mois de prison ferme) et 15 (surlignées en bleu) qui n'ont pas changé, toutes les autres peines (103) ont été augmentées, souvent fortement (l'amende ou la prison et le plus souvent les deux), passant ainsi en tout de 337 200 à 1 313 000 francs d'amende (multipliées presque par 4 !) et de 279 à 455 mois de prison (augmentation de 63 %).

Il semble par ailleurs que la sévérité des cours d'Appel, que vient d'être constatée, ait été plus importante pour la grève des mineurs de 1948, que lors d'autres mouvements sociaux comme la grève des usines Bergougnan en Juin 1948, pour laquelle il y avait eu 168 personnes arrêtées, 48 écrouées pour rébellion, violences et outrages à agents de la force

publique, et dont la cour d'Appel de Riom a rejugé 13 condamnés de 1<sup>ère</sup> instance avec un jugement assez contrasté : 8 confirmations, 3 aggravations (2 passent de 45 jours à 3 mois de prison ferme, un de 4 à 6 mois), mais aussi 2 diminutions (un de 4 à 1 mois, l'autre de 3 à 2 mois)<sup>520</sup>. D'où provient cette particulière sévérité des cours d'Appel après la grève des mineurs ? Sans doute de consignes de fermeté données par la Chancellerie et que rappelle Rolande Trempe<sup>521</sup> en citant une note du Garde des Sceaux au procureur général de Dijon, en date du 1<sup>er</sup> novembre :

« Je m'étonne de l'octroi généralisé du sursis à des individus dont certains sont étrangers, et d'autres se sont rendus coupables de faits d'autant plus graves qu'ils s'accompagnaient de voies de faits ou de ports d'armes prohibées. Je vous prie de vouloir bien faire appel à minima et faire venir ces affaires de toute urgence devant la Cour dont la décision devra être empreinte d'une exemplarité susceptible de détruire l'effet fâcheux produit par les décisions des premiers juges. [...] La décision indulgente du tribunal risque d'être un encouragement pour les agitateurs et provoquer de nouveaux incidents. »

Si les Cours d'Appel sont très souvent plus sévères que les juridictions de 1<sup>ère</sup> instance, comme on vient de le voir pour la Saône et Loire et pour la Loire, les jurys d'Assises, formés de jurés populaires, peuvent être plus cléments. C'est ce que signale le journal *Liberté*<sup>522</sup>, qui relate sous le titre « Les jurés de Saint Omer refusent d'emprisonner 3 mineurs » que trois mineurs de Barlin, poursuivis pour la détérioration d'un autobus des Houillères, se sont vu accorder le sursis, et sont sortis libres de l'audience le 19 mai 1949. Ils venaient toutefois de passer six mois en prison, puisque l'article ajoute « Ils ont retrouvé leurs femmes et leurs enfants, qu'ils avaient quittés depuis le 23 novembre, date de leur arrestation »...

Face à cette sévérité des condamnations, le bureau politique du P.C.F du 16 décembre 1948 lance un appel à la mobilisation contre la répression : « Développer le mouvement de protestation contre les mesures de répression anti-ouvrière (mineurs) ...Inviter les militants du Secours Populaire à renforcer leur action dans ce domaine.<sup>523</sup> ». *L'Humanité* dénonce cette sévérité accrue dans les jugements, comme le 10 janvier à Douai (la condamnation de François Devar est portée de 3 à 5 mois de prison ferme et celle de Roger Walpoel de 2 à 3 mois), le 15 janvier : « Les cours d'appel de Riom et de Dijon aggravent considérablement les peines infligées à des grévistes » (p. 3). *Le Monde* du 15 janvier en fait également état : « Plusieurs grévistes déjà condamnés ont vu leurs peines

<sup>520</sup> Archives Nationales, Ministère de l'Intérieur, Cote 19890151/11, liasse 15225 [Grèves et manifestations politiques – dossier 41, Incidents au cours des grèves aux usines Bergougnan à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)].

<sup>521</sup> Les cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Minière C.G.T., 4 octobre-29 novembre 1948 *Grève générale dans les Houillères*, numéro 15, Septembre 1998 (p. 34).

<sup>522</sup> *Liberté* du jeudi 19 mai 1949 (p. 1).

<sup>523</sup> Archives du B.P. du P.C.F., CD 2Num\_4/1, fichier BP\_19481216\_01.pdf (point 11).



aggravées ». A Saint-Etienne, plusieurs mineurs sont condamnés en Appel, dont un à 10 mois de prison ferme et 6 000 francs d'amende pour « destruction de puits de mines par abstention<sup>524</sup> ».

La volonté de « punir » les grévistes est donc manifeste, et traduit un acharnement particulier de l'Etat. Mais les sanctions ne sont pas seulement pénales, elles sont souvent aussi civiques et électives.

## **2) La répression pénale s'étend aux sanctions civiques et électives :**

Souvent, des sanctions civiques et/ou électives sont associées aux sanctions pénales. Des élus locaux sont suspendus ou révoqués à la suite de leur mise en cause pénale. Ainsi, dans un article titré « Dans les Bouches du Rhône, deux maires communistes suspendus », *Le Populaire*<sup>525</sup> indique « Les maires communistes de la Bouilladisse et de Cadolive où se sont produits des incidents, font l'objet d'un arrêté de suspension, leur attitude ayant été jugée inconciliable avec les devoirs de leur fonction ». Dans le département du Nord, plusieurs maires et conseillers municipaux (Ernest Laisne maire de Pecquemont, MM. Roger Terrier, Berneman et Gustave Lepot conseillers municipaux de la ville, ainsi que Georges Dubois conseiller municipal de Guernain) qui sont détenus à la maison d'arrêt de Douai, sont suspendus de leurs fonctions<sup>526</sup>. A Decazeville, André Guibert est démissionné d'office de son poste de conseiller municipal par le préfet le 3/6/49<sup>527</sup>, ayant « subi depuis son élection une condamnation qui le prive de ses droits électoraux »<sup>528</sup>. Par décision du tribunal de première instance de Villefranche du 16/12/1948, il avait été condamné à 6 mois de prison ferme et 6 000 francs d'amende. Par le même jugement, quatre autres mineurs qui avaient été condamnés pénalement (MM. Cabrolier et Laborie à 3 mois de prison et 3 000 francs d'amende, Barbes et Viguier à 2 mois et 2 000 francs, même si le tribunal prononce le sursis pour les peines de prison) écrivent des lettres de protestation contre leur radiation des listes électorales<sup>529</sup>.

Fin octobre, le maire de Firminy est suspendu un mois pour « activité incompatible avec ses fonctions de maire à la suite des incidents qui ont ensanglanté Firminy la semaine dernière<sup>530</sup> », puis révoqué

<sup>524</sup> *L'Humanité* du 15 février 1949 (p. 3).

<sup>525</sup> *Le Populaire* du lundi 25 octobre 1948 (p. 3).

<sup>526</sup> Archives départementales du Nord, 459W142038, rapport du sous-préfet de Douai du 30 décembre 1948.

<sup>527</sup> Archives C.G.T. Decazeville, archives départementales de l'Aveyron, cote 223 J66, dossier Guibert.

<sup>528</sup> Le préfet du Pas-de-Calais note que ces « démissions d'office » d'élus communistes condamnés après les grèves n'ont aucune incidence politique car, avec le système de représentation proportionnelle dans les communes de plus de 9 000 habitants, c'est un membre de la même liste qui remplace le Conseiller démissionné, Archives départementales du Pas-de-Calais, 1W8146, rapport préfectoral du 5 juin 1949.

<sup>529</sup> Ibid Archives C.G.T. Decazeville, dossier Guibert, Laborie, Cabrolier, Barbes, Viguier.

<sup>530</sup> *Le Monde* du 30 octobre 1948 (p. 12).

mais réélu le 27 décembre : « Marcel Combe révoqué par Jules Moch est réélu maire de Firminy<sup>531</sup> ». Même sanction à Nanterre, le maire communiste Raymond Barbet est révoqué par le préfet, ainsi qu'il est indiqué dans le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 octobre<sup>532</sup> :

« Le président du conseil des ministres,  
 Sur le rapport du ministre de l'intérieur,  
 Vu l'article 6 de la loi du 5 avril 1884, modifié par la loi du 8 juillet 1908,  
 Considérant que M. Barbet Raymond, Maire de Nanterre, (Seine) a fait imprimer et apposer sur les murs de cette Commune une affiche de présentation officielle contenant des imputations diffamatoires à l'égard des membres du gouvernement et notamment du ministre de l'intérieur,  
 Constatant que de ce fait, M. Raymond Barbet a commis un acte incompatible avec les devoirs de sa charge,  
 Décrète  
 Article premier : Monsieur Raymond Barbet, Maire de la Commune de Nanterre (Seine) est révoqué de ses fonctions  
 Article 2 : le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret  
 Fait à Paris, le 25 octobre 1948  
 Henri Queuille »

Le 9 novembre, le conseil municipal réélit M. Barbet maire par 16 voix contre 8, ce qui provoque la protestation des élus R.P.F. qui considèrent cette réélection illégale et refusent d'assister au conseil municipal suivant. Cela entraîne une bataille juridique, la demande d'annulation pour excès de pouvoir du décret du 25 octobre de révocation du maire étant rejetée par le Conseil d'Etat le 16 décembre 1949<sup>533</sup>. Cette révocation entraîne par ailleurs une série de protestations, comme celle du conseil municipal de Gennevilliers dans sa réunion du 19 novembre. A celle-ci répond en marge sur le registre de délibérations un arrêté préfectoral du 25 novembre déclarant nulle de plein droit la délibération en question : « en votant une motion protestant contre la révocation de certains maires [...] le conseil municipal est sorti de la sphère de ses attributions<sup>534</sup> ».

De même, en mai 1949 deux conseillers généraux du Nord, Lucien Duffuler secrétaire du syndicat des dockers de Dunkerque et Edouard Gaillard, délégué ouvrier aux mines d'Aniche, tous deux anciens lieutenants FFI, sont révoqués après leur condamnation pénale suite aux grèves<sup>535</sup>. Autre exemple emblématique, celui de Edmond Marc (secrétaire général des mineurs de Monceau les Mines), le mineur le plus condamné de France (condamné en 1ère instance à 10 mois de prison et 100 000 francs d'amende, en Appel à 1 an et demi de prison ferme, 300 000 francs d'amende<sup>536</sup>, libéré seulement le 7 octobre 1949<sup>537</sup>) est également

<sup>531</sup> *L'Humanité* du lundi 27 décembre (p. 1-2).

<sup>532</sup> Archives municipales de Nanterre, registres numérisés du conseil municipal AC921041D1\_0380\_201 et 038\_202.

<sup>533</sup> Archives municipales de Nanterre, boîte 7D418 (dossiers de séance année 1948).

<sup>534</sup> Archives municipales de Gennevilliers, registre de délibérations (1<sup>er</sup> oct. 1947 – 27 janv. 1950).

<sup>535</sup> Archives du Secours Populaire Français, ANMT 1998 020 0018, journal « *Liberté* » du 22/5/1949.

<sup>536</sup> Archives de la Fédération C.G.T. Mines-Energies, 455J 203, documents internes CGT.

condamné à 15 ans de privation des droits civiques et politiques. Marqueur supplémentaire de l'aspect politique du conflit, le durcissement pénal manifeste dans les jugements d'appel se conjugue donc avec des sanctions civiques et électives visant des élus, presque toujours communistes, qui ont manifesté leur soutien aux grévistes et à la grève.

Mais l'aggravation des peines infligées se heurte à une solidarité fortement organisée envers les emprisonnés et leurs familles, avec les mêmes logiques partisans.

## **B) ... à laquelle répond une solidarité forte avec les emprisonnés et leurs familles :**

### **1) Une mobilisation active et organisée :**

La défense juridique et la solidarité avec les emprisonnés et leurs familles font partie des tâches dévolues au S. P. F., mais sont également organisées par différents canaux. La C.G.T mobilise fortement ses structures, en particulier en assurant des revenus minimaux aux familles des détenus. La préfecture du Pas-de-Calais note à ce propos le 23 décembre : « Il est actuellement question qu'elle (la Fédération régionale des mineurs et similaires du Nord-Pas-de-Calais) émette une nouvelle tranche de bons de 50 millions, qui comme les 50 millions précédents – bons émis les 1 et 2/12/48 – seront destinés aux familles des cégétistes détenus ou licenciés pour faits de grève. Ces bons ne seront valables que dans les Coopératives des Mines <sup>538</sup> ».

C'est ainsi aussi que les archives de la C.G.T.<sup>539</sup> de Carmaux montrent le versement, aux familles de six emprisonnés, d'une somme calculée sur la base de 770 francs x 12 (correspondant à priori à une quinzaine de paye, soit 12 jours ouvrés, la semaine de travail étant alors de 6 jours samedi compris), à quoi s'ajoutent les allocations familiales (selon le nombre d'enfants) que l'emprisonné ne perçoit pas en raison de son non-travail (elles sont versées directement par l'employeur sous condition d'un certain nombre de jours de travail dans le mois, comme cela a été rappelé dans le chapitre IV) :

Jean L. : (5 enfants) :  $(770 \times 12) + 10\ 305 = 19\ 545$  francs

Angelo G. : (2 enfants) :  $(770 \times 12) + 3\ 505 = 12\ 745$  francs

Dieudonné G. : (7 enfants) :  $(770 \times 12) + 14\ 485 = 23\ 725$  francs

Mariano P. : (1 enfant) :  $(770 \times 12) + 1\ 060 = 10\ 300$  francs

Maxime A. : (Célibataire) :  $(770 \times 12) = 9\ 240$  francs

---

<sup>537</sup> Stéphane PAQUELIN, *Roger Dessagne, Vivre et lutter au pays des gueules noires* ; Beaune, La toison d'or, 2005, (p. 76).

<sup>538</sup> Archives départementales du Pas-de-Calais, 1W5167-2, note 2341.

<sup>539</sup> Archives C. G. T. Carmaux, Boîte HBA 20

Joseph G. : (3 enfants) :  $(770 \times 12) + 6\,125 = 15\,365$  francs,

Soit un total de 90 920 francs.

Les mêmes versements sont attestés pour la deuxième quinzaine de décembre et les quinzaines suivantes de janvier et février par des documents comptables signés du trésorier du comité de solidarité<sup>540</sup>.

De la même façon, *l'Humanité* du 7 décembre signale (p. 1) « Dans la Loire, 500 francs ont été versés hier aux 216 emprisonnés ». Dans les entreprises aussi il y a une mobilisation pour les détenus et leurs familles : *l'Humanité* du 30 novembre écrit (p. 3) : « Les cheminots de Paris parrainent les familles des emprisonnés : les cheminots des syndicats de Paris-Sud-Est ont décidé de parrainer la famille d'un mineur emprisonné. Ils lui verseront chaque mois la valeur de son salaire, cela indépendamment des collectes qui pourront être faites ». De même l'hebdomadaire *La Voix Populaire*<sup>541</sup>, publié par les sections communistes de Colombes, Bois-Colombes, Gennevilliers, Asnières et Villeneuve la Garenne, indique sous le titre « Le martyrologe (sic) des mineurs » : « le Syndicat des Métaux de Colombes qui parraine les familles de 7 mineurs, emprisonnés, vient d'apprendre que 2 nouveaux camarades ont été arrêtés. Ce qui porte à 9 le nombre de travailleurs de la mine auxquels notre solidarité doit se manifester ». Le journal publie le nom des 9 détenus et le nombre de leurs enfants, indique que « déjà les travailleurs de la S.N.E.C.M.A. et d'Ericsson ont manifesté leur solidarité par un versement global de 17 365 francs » et publie la lettre d'un des mineurs reçue depuis sa prison : « Je vous envoie ces quelques mots pour vous faire savoir que j'ai reçu votre mandat qui nous a fait grand plaisir à ma femme et à moi et mes enfants qui nous permet un peu de bien-être et surtout de voir que nous n'étions pas oubliés dans notre malheur ». L'article se termine par un appel aux travailleurs de Colombes, commerçants et gens de cœur, à « venir en aide à nos camarades martyrs de la grande cause ouvrière et patriotique ».

« Un MILLION pour les familles des mineurs emprisonnés » : sous ce titre le journal *Le Patriote*<sup>542</sup> écrit : « Le conseil général de Seine et Oise, sur proposition des élus communistes, a décidé de voter un crédit de un million pour les familles des mineurs emprisonnés. Un vœu recommandant l'annulation des peines de prison et la réintégration des mineurs a également été adopté. Au cours de la discussion, le préfet a quitté la salle de séance, suivi de M. Pierre Comin, secrétaire général adjoint du parti S.F.I.O. et des élus S.F.I.O. ». De son côté, l'Union des Femmes de France de la Seine décide de parrainer 500 familles d'emprisonnés du Nord-Pas-de-Calais<sup>543</sup>. Elle se préoccupe également du Noël des enfants, en recueillant des jouets pour les enfants de mineurs emprisonnés ou poursuivis, comme à Toulouse<sup>544</sup> (**annexe 37**).

<sup>540</sup> Archives C. G. T. Carmaux, Boîte HBA 20

<sup>541</sup> *La Voix Populaire* du 29 janvier 1949.

<sup>542</sup> *Le Patriote* du 29 janvier 1949.

<sup>543</sup> *L'Humanité* du 17 janvier 1949.

<sup>544</sup> Archives CGT Carmaux Boite HBA 36.

La solidarité avec les emprisonnés vient aussi de l'étranger, même si c'est essentiellement symbolique : d'Amérique, 20 paquets de vivres envoyés par l'Union des Mineurs d'Amérique nominativement à 20 mineurs emprisonnés - d'Angleterre, réception de colis de nourriture et vêtements<sup>545</sup>.

## 2) Solidarité entre emprisonnés, soutiens en prison et à la sortie :

Les mineurs emprisonnés reçoivent également un fort soutien sur le plan moral, organisé par le Secours Populaire, le parti communiste et la C.G.T.

Sous le titre « Le Vaucluse travaille à la solidarité aux emprisonnés », *La Défense*<sup>546</sup>, hebdomadaire du Secours Populaire écrit que le S.P.F. organise des collectes à Avignon, Cavaillon, Carpentras, Beaumes-de-Venise, Bollène, Pertuis, L'Isle-sur-Sorgue, et fait signer des pétitions pour les mineurs de Gardanne en prison. Dès la fin de la grève, il lance un appel « Parrainons les mineurs en prison<sup>547</sup> », et la semaine suivant indique qu'« il a, dans la région parisienne, la responsabilité de l'aide aux 700 emprisonnés de la seule prison de Béthune, et lance un pressant appel aux sections de la Seine<sup>548</sup> ».

*La Défense* n° 205 du 7 au 13 janvier, sous le titre « Noël et le Nouvel An au Pays Noir », publie des lettres de mineurs emprisonnés et de leur famille qui répondent à leur parrain et/ou marraine. Des courriers sont envoyés régulièrement aux emprisonnés<sup>549</sup>. En plus de la solidarité financière apportée à leurs familles que nous venons de voir, les lettres qui leur sont envoyées régulièrement sont accompagnées souvent d'un peu d'argent pour leur permettre de faire face à leur dépenses personnelles en prison, comme le montrent les archives de la C.G.T. de Carmaux<sup>550</sup>. Les mineurs emprisonnés sont très sensibles à ce soutien, comme en témoigne Denis Navarro, incarcéré 15 jours à la prison de Villefranche de Rouergue suite à des incidents avec des non-grévistes, qui se souvient encore avec émotion<sup>551</sup> de ces deux semaines de répression qu'il a vécues en fait dans un climat exceptionnel de solidarité depuis l'extérieur

<sup>545</sup> Archives de la Fédération C.G.T. des Mines-Energies, 455J 202, Grèves n° 2, dossier solidarité internationale.

<sup>546</sup> *La Défense* n° 196 du 5 au 11 novembre 1948.

<sup>547</sup> *La Défense* n° 200 du 3 au 9 décembre.

<sup>548</sup> *La Défense* n° 201 du 10 au 16 décembre.

<sup>549</sup> Archives de la Fédération des Mines-Energies, 455J 203, Grèves n° 3, lettres de prison.

<sup>550</sup> Archives C. G. T. Carmaux, Boîte HBA 20, des courriers sont accompagnés de mandats adressés aux mineurs emprisonnés à Albi : le 27/11/48, lettre à 7 mineurs: « Chers camarades, Bon courage à tous, nous pensons à vous et à vos familles. Par même courrier chacun de vous recevra 1 000 francs. Le Comité de Solidarité », avec talon d'envoi d'un mandat postal de 7 032 francs (y. c. frais d'envoi) - le 2/12, lettre à 6 d'entre eux « Chers camarades, Le travail a repris, mais nous ne vous oublions pas, vos familles toucheront la journée et les allocations que nous leur verserons à partir du lundi 29 novembre. Par même courrier chacun de vous recevra 1 000 francs. Le Comité de Solidarité », avec talon d'envoi d'un mandat postal de 6 032 francs.

<sup>551</sup> Entretien du 15 avril 2015.

de la prison, mais aussi à l'intérieur de celle-ci. Roland Weil, avocat de la Fédération du Sous-Sol, témoigne de cette ambiance en prison: « Mais la solidarité n'était pas derrière nous : elle était devant, et ce qui nous portait, c'étaient ceux qui étaient dans les prisons ; la visite dans ces prisons était pour nous aussi notre école<sup>552</sup> ». A l'intérieur de la prison les mineurs continuent à se faire entendre, et utilisent souvent pour cela la grève de la faim, dont l'annonce est relayée par la presse communiste. Sous le titre « A Avignon et Nîmes 147 emprisonnés font une grève de la faim de 24h » *L'Humanité* du 17 novembre écrit : « pour demander la mise en liberté provisoire des mineurs arrêtés qui font l'objet d'une inculpation que rien ne peut justifier et un non-lieu pour les autres, au nombre de 147 les mineurs encore emprisonnés ont décidé de faire aujourd'hui une grève de la faim de 24 heures ».

En novembre également, Joseph Sanguedolce et les centaines de mineurs emprisonnés avec lui (225 le 26 octobre à son arrivée en prison, 368 à la fin de la grève) entament une grève de la faim à la prison Bellevue à Saint-Etienne et obtiennent le statut de prisonniers politiques, le droit de recevoir les familles, des colis, d'avoir accès à la presse, le droit de réunion dans la prison. Ils organisent la distribution des cigarettes et des denrées alimentaires provenant de la solidarité extérieure, et mettent en place conférences et causeries dans les cellules<sup>553</sup>. Selon Roland Weil qui se remémore ses sentiments de jeune avocat engagé : « Une vie intense régnait dans les prisons. Des cours s'étaient organisés et lorsqu'il se sentait un peu démoralisé par l'apparence de relative inopérativité de son rôle, le jeune avocat en ressortait ragaillardé par le moral et la combativité de ces hommes <sup>554</sup>».

Plusieurs grèves de la faim ont lieu en janvier et février. *L'Humanité* signale la grève de la faim commencée par 11 mineurs à la prison d'Issoire le 12 janvier pour protester contre le traitement qui leur est fait<sup>555</sup>, selon *Le Patriote* plusieurs obtiennent ainsi leur remise en liberté à la fin du mois : « Le tribunal correctionnel d'Issoire vient de décider la mise en liberté provisoire de 5 mineurs, qui ont poursuivi jusque-là la grève de la faim<sup>556</sup> ». Fin février, *L'Humanité* titre<sup>557</sup> : « 7 mineurs emprisonnés à la citadelle d'Arras depuis plusieurs mois sans être jugés font depuis samedi la grève de la faim. Depuis une semaine le docteur Versquel (emprisonné pour avoir prodigué ses soins à un gréviste blessé) continue à refuser toute nourriture ».

Fin janvier, début février, des mouvements de protestations sont organisés dans le Nord-Pas-de-Calais pour demander la libération de mineurs emprisonnés et parfois non encore jugés après plusieurs mois de détention, en particulier à Béthune où sont détenus plusieurs

<sup>552</sup> Déclaration de Roland Weil, colloque des 22-23 novembre 1978, numéro spécial *Le droit minier* de nov-déc. 1978 *La grande grève des mineurs de 1948* (p. 38)

<sup>553</sup> Joseph SANGUEDOLCE, op cité, (p. 52 et s.).

<sup>554</sup> Roland WEIL, *Une robe pour un combat* ; Paris, Messorid/Editions sociales, 1989, (p. 50).

<sup>555</sup> *L'Humanité* du mercredi 12 janvier 1949.

<sup>556</sup> *Le Patriote* du 29 janvier 1949.

<sup>557</sup> *L'Humanité* du lundi 28 février 1949.

centaines de mineurs. *L'Humanité* des 27 janvier et 2 février rapporte que les épouses mobilisées autour de Julie Dewintre de l'Union des Femmes Françaises obtiennent ainsi l'accélération des procédures et pour les familles un droit de visite régulier. Une délégation d'une quarantaine de femmes à la préfecture du Pas-de-Calais remet une pétition de plusieurs milliers de signatures exigeant la libération immédiate de tous les emprisonnés. De son côté, le préfet du département relativise fortement ces mobilisations dans son rapport mensuel : « les meetings organisés à grand renfort de propagande à Oignies, à Hénin-Liétard, et surtout à Béthune pour y libérer les mineurs emprisonnés ont été autant d'échecs eu égard aux réserves de manifestants que renferment les énormes cités minières <sup>558</sup>».

Ce soutien se manifeste aussi à la sortie de prison par des manifestations qui peuvent être importantes, comme à Clermont-Ferrand où des débrayages sont organisés et mobilisent selon *L'Humanité* 10 000 personnes pour accueillir les mineurs libérés de prison et sortant affaiblis de leur 15 jours de grève de la faim<sup>559</sup>. Autres exemples, de moindre ampleur, le 21 février une manifestation est organisée à Carmaux pour la libération de deux mineurs condamnés à 3 mois de prison pour entrave à la liberté de travail et violences, avec selon les renseignements généraux<sup>560</sup> « un succès des plus restreints – une trentaine de personnes », selon les mêmes sources le 9 mars un meeting à Cagnac-les-Mines réunit à la Bourse du Travail environ 150 personnes pour la libération d'un mineur après deux mois de prison. Le 29 mai la CGT d'Aubin (Aveyron) organise la réception à la maison du peuple de deux mineurs, arrêtés le 28 novembre 1948, condamnés à 6 mois de prison pour « entraves à la liberté de travail et menaces » et libérés le 29 mai<sup>561</sup>, avec une quarantaine de présents.

Par ailleurs, la répression pénale, particulièrement forte, se traduit souvent par une double peine pour les étrangers.

### **C) La répression contre les étrangers**

Depuis les grèves de 1947, le gouvernement se méfie particulièrement des ouvriers étrangers, qu'il soupçonne d'être particulièrement impliqués dans les mouvements de grève. Cette défiance l'amène à mettre en place une répression particulière à leur égard, à travers en particulier de nombreuses mesures d'expulsion.

---

<sup>558</sup> Archives départementales du Pas de Calais, 1W8146, exposé sommaire du préfet le 5 mars 1949 de la situation du département du Pas-de-Calais au cours du mois de février 1949 (p. 4).

<sup>559</sup> *L'Humanité* du mardi 1<sup>er</sup> février 1949 : « *Les emprisonnés de Clermont-Ferrand sont libérés !* ».

<sup>560</sup> Archives départementales du Tarn, 511W45.

<sup>561</sup> Archives départementales de l'Aveyron, cote 14 W27, note d'information de la préfecture.

### 1.) ~~La crainte et les interrogations qu'inspirent les étrangers.....~~

Les mineurs étrangers sont eux-aussi au cœur de la bataille idéologique et partisane : selon la C.G.T., la répression contre eux a commencé par les efforts des Houillères et du gouvernement pour les contraindre à reprendre le travail, au besoin par la force ou en les menaçant d'expulsion s'ils ne le faisaient pas<sup>562</sup>. A l'inverse, les socialistes dénoncent les manipulations et pressions auxquelles les mineurs étrangers sont soumis de la part des grévistes et de la C.G.T. pour se mettre en grève ou ne pas l'arrêter<sup>563</sup>. Ils se sont pourtant souvent abstenus de se mettre en avant, à l'instigation de la C.G.T. qui souhaitait les protéger d'un risque d'expulsion<sup>564</sup>. Il semble bien que dans certains secteurs miniers ils se soient mis en retrait, du moins par rapport aux grèves de 1947, comme le montre le rapport du préfet du Pas-de-Calais du 5 décembre 1948<sup>565</sup>. Ce retrait n'a toutefois pas été général, dans certains bassins les mineurs d'origine espagnole en particulier ont pu se montrer particulièrement actifs, peut-être car nombre d'entre eux étaient des réfugiés de la guerre d'Espagne, républicains, antifranquistes et souvent communistes, très engagés ensuite dans la Résistance puis dans les mouvements revendicatifs<sup>566</sup>. Il y a en tout cas clairement une préoccupation et une inquiétude des Houillères par rapport à sa main d'œuvre immigrée, dont la participation à la grève dans la durée fait l'objet d'analyses statistiques très précises et quasi-quotidiennes. Cette attention provient de l'importance numérique de cette main d'œuvre étrangère, qui est en grande majorité employée au fond et représente entre le quart et le tiers des effectifs selon les bassins miniers. C'est pourquoi, dans certains d'entre eux, des tableaux sont établis quotidiennement pour suivre la reprise du travail et la part que représentent les ouvriers étrangers dans celle-ci.

---

<sup>562</sup> *La grande grève des mineurs de 1948*, colloque organisé les 22 et 23 novembre 1978 par la Fédération Nationale du Sous-Sol C.G.T., *Le droit minier*, numéro 6, Nov.-Déc. 1978, (p. 9).

<sup>563</sup> Archives de l'O.U.R.S., dossier Camille Delabre, Rapport sur la grève des mineurs par Camille Delabre (fédération P.S. du Pas-de-Calais).

<sup>564</sup> « *Les camarades immigrés se sont tenus à carreau et nous avons conseillé à nos militants immigrés de le faire parce qu'ils étaient particulièrement visés* », exposé d'Achille Blondeau, Les cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Mines-Energie C.G.T., *Grève des mineurs de 1948, colloque du 21 janvier 2009*, numéro 23, Juin 2009, (p. 56).

<sup>565</sup> Archives départementales du Pas-de-Calais, Boîte 1W8145, rapport (manuscrit) du préfet sur le mois de novembre (p. 9) : « *Les étrangers sont restés pour la plupart dans l'expectative. La colonie polonaise, de beaucoup la plus importante, (90 000 sur 110 000 au total dans le Pas-de-Calais) avait semble-t-il reçu des consignes de son Consulat pour rester hors du conflit. Le chiffre des arrestations d'étrangers, qui ne se monte qu'à 82 sur 644 mandats de dépôt, prouve bien qu'ils n'ont pas fourni aux grévistes un appoint aussi sérieux que lors des grèves de 1947 : la menace d'expulsion a dû freiner bien des ardeurs* ».

<sup>566</sup> Comme par exemple les huit mineurs de Decazeville pour lesquels *Le Patriote du Sud-Ouest* du 16 février 1949 publie une motion de protestation contre leur expulsion en indiquant « *la plupart ont rejoint le maquis et lutté pour la Libération de la France* » (archives départementales de l'Aveyron, cote 14W27).



C'est ainsi que les Houillères du groupe minier Aveyron ont établi une série de huit tableaux récapitulatifs pour les deux bassins de Decazeville et Aubin<sup>567</sup>, qui analysent en particulier la reprise du travail, jour par jour, du 2 au 29 novembre, des mineurs des différentes nationalités par comparaison avec les mineurs français (exemple pour le bassin de Decazeville en **annexe 38**). La direction locale des Houillères s'est attachée également à analyser l'influence du statut personnel du mineur étranger (marié / célibataire) dans son comportement par rapport à la grève (**annexe 39**). L'examen de ces tableaux montre que, de façon peut-être contre-intuitive, il n'y a pratiquement pas de différence globalement selon que le mineur soit marié ou célibataire : dans le bassin de Decazeville (tableau 4) 56% des mineurs étrangers mariés ont repris le travail avant le 29 novembre, 58% pour les célibataires, et dans le bassin d'Aubin (tableau 8) ils sont respectivement 33 et 30%. La grande différence est donc entre les deux bassins (la reprise a été beaucoup plus forte à Decazeville) mais pas selon la situation conjugale.

Par ailleurs, nous avons fait une étude synthétique des différents tableaux pour analyser le taux de reprise du travail selon les deux bassins, en fonction de la nationalité (français ou non) et en faisant apparaître séparément les mineurs espagnols, qui sont très nombreux parmi les étrangers (506 sur 721 à Decazeville, 243 sur 558 à Aubin) :

**Comparaison du taux de reprise du travail entre français et étrangers  
dans le groupe minier de l'Aveyron**

		Français	Etrangers	Dont Espagnols	Total
Decazeville	Nombre	1 761	721	506	2 482
	% du total	71,0%	29,0%	20,4%	
	Pas repris avant 29/11	164	343	256	507
	% de non-reprise	9,3%	47,6%	50,6%	20,4%
Aubin	Nombre	1 214	558	243	1 772
	% du total	68,5%	31,5%	13,7%	
	Pas repris avant 29/11	370	408	207	778
	% de non-reprise	30,5%	73,1%	85,2%	43,9%
Ensemble	Nombre	2 975	1 279	749	4 254
	% du total	69,9%	30,1%	17,6%	
	Pas repris avant 29/11	534	751	463	1 285
	% de non-reprise	17,9%	58,7%	61,8%	30,2%

*Source : tableaux 1 à 8 HBA Groupe Aveyron, archives départementales de l'Aveyron, 14 W27*

L'étude de ce tableau fait apparaître un certain nombre d'éléments : globalement (Français et Etrangers) la reprise a été plus forte à Decazeville qu'à Aubin (20 % de non-reprise au 29/11 contre 44%). Elle a été également beaucoup plus importante pour les Français (17,9% de non-

<sup>567</sup> Archives départementales de l'Aveyron, cote 14 W28, grèves mines 1948 - divers.

reprise) que pour les Etrangers (58,7%) et plus encore pour les Espagnols (61,8%). Ceci est particulièrement spectaculaire pour le bassin d'Aubin, où 85,2 % des Espagnols n'avaient pas repris le travail au 29 novembre.

Les Houillères du groupe Tarn ont aussi mené une étude du même type, même si elle est (pour les archives que nous avons pu consulter) beaucoup moins approfondie. A la date du 20 novembre une « Statistique de reprise des ouvriers »<sup>568</sup> a été élaborée, analysant le taux de reprise du travail dans le groupe minier de Carmaux. Celle-ci est évaluée à ce moment-là à 60-65%, le rédacteur de la note observe que « l'absentéisme est nettement plus sensible dans les cités ouvrières étrangères que chez les Français. Les plus décidés sont incontestablement les Espagnols qui ne travaillent que dans la proportion de 30% (à l'inverse de la proportion générale) ». Le 30 novembre le préfet du Tarn dans une note au ministre de l'Intérieur analyse la grève qui vient de s'achever et fournit quelques chiffres :

- « pour les derniers jours de grève dans le bassin de Carmaux :
- proportion des étrangers au regard de l'ensemble des travailleurs : 32%
  - proportion des grévistes français au regard de l'ensemble des travailleurs : 27%
  - proportion des grévistes étrangers au regard de l'ensemble des travailleurs étrangers : 44%
  - proportion des grévistes espagnols au regard de l'ensemble des travailleurs espagnols : 64% »

Il suggère en conséquence « d'écarter les étrangers de la représentation directe au sein des différents comités »<sup>569</sup>.

Cette préoccupation vis-à-vis des mineurs étrangers semble toutefois beaucoup moins importante aux Houillères du Nord-Pas-de-Calais, nous n'en avons trouvé que peu d'indices dans des archives pourtant très abondantes. Dans la multitude de tableaux d'analyse élaborés par les différents services administratifs des 9 groupes miniers des H.B.N.P.C., la nationalité des individus n'est pratiquement jamais un critère d'analyse. L'un des très rares documents où cette notion est utilisée (dans les archives consultées) concerne le groupe de Bruay, qui le 16 novembre étudie la reprise du travail dans le groupe, en faisant ce distinguo : sur 7 402 mineurs de fond français il y en a encore 1051 « absents non-autorisés », alors qu'il n'y en a que 28 Etrangers sur 4 001<sup>570</sup> (ceux-ci représentent par conséquent 2,6% des « absents non-autorisés » alors qu'ils forment 35% des effectifs).

La situation des mineurs étrangers est donc contrastée selon les bassins et les périodes, mais cela reste une préoccupation forte du gouvernement, qui n'accepte pas leur mobilisation

---

<sup>568</sup> Archives départementales du Tarn, 511W45, attitude des étrangers.

<sup>569</sup> Archives départementales du Tarn, 511W45, sanctions prises.

<sup>570</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, HBNPC 2004 001 335, Groupe de Bruay - Nombre d'ouvriers du fond français et étrangers n'ayant pas repris le travail le 16/11/48 (non compris malades et blessés).

dans la grève<sup>571</sup> et ajoute souvent aux mises en cause pénales, des mesures répressives spécifiques, en particulier d'expulsion du pays.

**2) .....poussent à une répression accentuée à leur égard, à laquelle s'oppose une solidarité active mais souvent impuissante.:**

Les étrangers condamnés pénalement, quelle qu'en soit la raison, peuvent être soumis à une double peine, consistant généralement à une expulsion (définitive ou temporaire) du territoire national, vers leur pays d'origine. S'ils viennent d'être naturalisés très récemment, ils peuvent perdre le bénéfice de cette naturalisation, même si c'est beaucoup plus rare. Les mineurs n'échappent pas à ces règles générales, mais parfois avec des variantes que nous avons essayé d'analyser.

**Expulsions :**

L'expulsion est une mesure administrative qui relève du seul pouvoir du ministère de l'Intérieur. L'étranger incriminé dispose, s'il est titulaire d'une carte de séjour, d'un délai de huit jours pour demander à être entendu par une « commission d'expulsion » selon l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur l'entrée et le séjour des étrangers<sup>572</sup>. Toutefois, le ministère de l'Intérieur a souvent recours à la procédure « en urgence absolue » pour « trouble grave à l'ordre public » qui ne permet pas ce recours.

Le 23 octobre 1948, en pleine grève, Jules Moch envoie en ce sens un télégramme<sup>573</sup> aux préfets, à propos des étrangers :

« Si ordre public troublé Préfets départements frontières sont autorisés à prononcer expulsion des étrangers directement et sans m'en référer. Autres Préfets devront me proposer télégraphiquement expulsion des étrangers coupables violences ou atteintes caractérisées liberté travail ou ayant participé manifestation interdite »

Ainsi, dès le 10 novembre 48, le préfet de l'Aveyron envoie un télégramme au ministère de l'intérieur<sup>574</sup> proposant l'expulsion de 17 Etrangers (14 Espagnols, 2 Polonais, 1 Allemand) pour « violences ou atteintes caractérisées à la liberté du travail ou participation à des manifestations interdites ». Les expulsions sont parfois demandées par des responsables locaux hostiles à la grève, comme le 11 novembre par Ferdinand Larroque, membre du Conseil d'Administration

<sup>571</sup> Comme le montre la lettre du préfet des Bouches du Rhône le 6/11/1948 à M. Del Rio Joachim : « Depuis plus de quatre semaines, vous participez à la grève qui atteint les Houillères de Provence, privant ainsi la France du charbon et votre famille de votre salaire. Vous êtes venu en FRANCE comme dans un pays où l'on pouvait vivre décemment en travaillant. Mais ne croyez pas que la France soit assez riche pour que vous puissiez y vivre sans travailler : la grève produit la misère, et pour vous d'abord. Qu'attendez-vous pour reprendre le travail ? » ; archives C.G.T. de la Fédération des Mines-Energies, Cote 455J 366 Grève de 1948.

<sup>572</sup> Alexis SPIRE, *Etrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France 1945-1975* ; Paris, B. Grasset, 2005, p. 71.

<sup>573</sup> Archives départementales de l'Aveyron, Boîte 14 W27, télégramme du 23 octobre 1948 s/étrangers.

<sup>574</sup> Archives départementales de l'Aveyron, Boîte 14 W27.

des H.B.A., Conseiller général de Carmaux, maire socialiste de St Benoit de Carmaux dans une lettre<sup>575</sup> où il se plaint d'être victime de menaces de mort.

Dans le Tarn, le 18 novembre à Carmaux, cinq mineurs polonais et leur famille sont expulsés vers la Pologne<sup>576</sup> puis un nouveau groupe l'est quelques semaines plus tard. Les archives départementales d'Albi font apparaître un listing de 3 pages, intitulé « Etrangers qui se sont « démontrés » au cours de la grève des mines », établi fin novembre et comportant une cinquantaine de noms<sup>577</sup>. Le 5 décembre, le préfet du Pas-de-Calais enregistre dans son rapport mensuel le « refoulement » de 60 Allemands et 4 Italiens et « l'expulsion » de 21 autres Etrangers (dont 3 Allemands, 3 Italiens, 8 Polonais, 2 Espagnols,...) en ajoutant « D'autres expulsions seront prononcées après jugement »<sup>578</sup>. Le 8 décembre, le commissaire de police des R.G. de l'Aveyron communique au préfet un état nominatif <sup>579</sup> de 9 pages sur des individus « ayant fait l'objet de mesures judiciaires ou de propositions d'expulsion en raison de leur attitude et activité manifestées pendant la grève du Bassin Houiller d'Aquitaine (Groupe Aveyron) » : sur 84 personnes, 51 Français, 25 Espagnols, 2 Polonais, 2 Italiens, 1 Allemand, 1 Portugais, 2 Nord-Africains. A cette date, 19 sont encore écroués, dont 14 Français, 3 Espagnols et 2 Italiens.

La question des Espagnols pouvant être expulsés pose toutefois un problème humanitaire au gouvernement. Vincent Auriol, président de la République, note le 10 novembre<sup>580</sup> :

« La question se pose de l'expulsion des étrangers espagnols. Les services proposent un camp de concentration ou bien un renvoi en Espagne. Tout cela est rejeté. Je suggère de fractionner les groupes d'Espagnols, d'en envoyer en Corse et d'autres dans l'Est, pour les grands travaux. Si nous appliquions la loi, nous devrions les renvoyer en Espagne. On ne peut pas le faire, ce serait inhumain. En revanche, il faut les avertir qu'ils ont simplement à travailler, que nous agissons avec générosité, mais que, s'ils ne sont pas dignes de notre générosité, on les renverra dans leur pays, conformément à la loi internationale ».

De son côté, Jules Moch prend position en ce sens : « un ministre socialiste ne peut pas prendre la responsabilité de renvoyer des Espagnols dans leur pays d'origine<sup>581</sup> ».

Le 10 janvier 1949 Jules Moch fait un premier bilan<sup>582</sup> : « Au total, nous avons, à ce jour expulsé 135 étrangers. Le plus grand nombre est polonais ; il y a eu 58 Polonais, 22 Italiens, 18 Espagnols, 9

---

<sup>575</sup> Archives départementales du Tarn, Boîte 511 W45, lettre au ministre de l'Intérieur, où il écrit : « *Il faut aussi une fois pour toutes supprimer le droit de vote à tous ces étrangers, et ne pas hésiter comme on semble le faire, à les expulser s'il y a lieu. A Carmaux, les voies de fait contre nos amis se rendant au travail sont faites par des étrangers* ».

<sup>576</sup> Cahier de l'Institut d'Hist. Sociale Minière C.G.T. n° 15 de septembre 1998 (p. 19)

<sup>577</sup> Archives départementales du Tarn, Boîte 511 W45.

<sup>578</sup> Archives départementales du Pas-de-Calais, Boîte 1W8145, rapport (manuscrit) du préfet sur le mois de novembre (p. 14-15).

<sup>579</sup> Archives départementales de l'Aveyron, Boîte 14 W27

<sup>580</sup> Vincent Auriol, *Journal du septennat 1947-1954 : Tome II – 1948* ; Paris, Armand Colin, 1974, (p. 517).

<sup>581</sup> Archives socialistes de la Fondation Jean Jaurès : conseil national SFIO des 13-14 novembre 1948, intervention de Jules Moch, <http://62.210.214.184/cg-ps/documents/pdf/cons-1948-11-13.pdf> (p 103).

Allemands, 8 Yougoslaves, et ainsi de suite. Par bassin minier, c'est dans le Pas-de-Calais que les sanctions ont été plus nombreuses : 32 dans le Pas-de-Calais, 24 dans le Gard, 21 dans le Nord, 14 en Moselle, 13 en Aveyron, et 1 à 8 dans l'ensemble des autres bassins ». Il dit bien « à ce jour » en ajoutant « car nous expulserons, à leur sortie de prison, ceux qui ont été préalablement condamnés à des peines pour actes importants ». Les sanctions d'expulsion ou d'éloignement peuvent être parfois de durée limitée, comme le montre le cas (cité par Joseph Sanguedolce) de Stanislas K., mineur d'origine étrangère, condamné à 15 mois de prison et 2 ans d'interdiction de séjour<sup>583</sup>. Par ailleurs, la décision d'expulsion n'est pas forcément systématique comme le montrent les décisions prises par le sous-préfet de Douai dans les exemples suivants :

- Thomas Bl., mineur de nationalité polonaise, condamné le 17/12/48 à 3 000 francs d'amende avec sursis pour refus d'obtempérer à un ordre de réquisition par le tribunal correctionnel de Douai, face à la proposition d'expulsion le sous-préfet considère que « un sévère avertissement serait une sanction suffisante » car il est « de bonne conduite et moralité, valeur professionnelle : bon ouvrier »
- Même chose pour Thomas Bo., autre mineur de nationalité polonaise, condamné le 10/12/48 à 4 000 francs d'amende avec sursis pour refus d'obtempérer à un ordre de réquisition par le tribunal correctionnel de Douai, décision du sous-préfet : « un sévère avertissement serait une sanction suffisante » car il est « bien noté de ses employeurs, de bonne conduite et moralité, et n'a fait à ce jour l'objet d'aucune remarque pour son attitude au point de vue national ou politique ».
- De même pour Helmut S., mineur de nationalité allemande, qui reçoit un sévère avertissement mais il n'est pas expulsé car « il est d'un précieux apport pour les Houillères Nationales »
- Par contre Heinz B., de nationalité allemande, est expulsé car il a été licencié des Houillères non pas pour sa participation aux grèves (qui n'est pas évoquée dans le dossier) mais car « de conduite et moralité médiocre, il est très mal considéré par ses employeurs. Il a été licencié des Houillères nationales en raison de son travail très irrégulier ».
- Il en est de même pour Valentino F., mineur de nationalité italienne, qui est expulsé après avoir été licencié des Houillères pour non reprise du travail après les grèves, et considéré comme un « ouvrier médiocre et peu courageux, n'a aucun intérêt pour l'économie française »

---

<sup>582</sup> Archives socialistes de la Fondation Jean Jaurès : conférence nationale d'information SFIO des 29-30 janvier 1949, Téléchargement : <http://62.210.214.184/cg-ps/documents/pdf/conf-1949-01-29.pdf>, intervention de Jules Moch, (p 135)

<sup>583</sup> Joseph SANGUEDOLCE, *Le chant de l'alouette* ; Saint-Etienne, Presse Publicité Loire, 1987, (p. 231).

Ce ne sont que quelques exemples sur des centaines de dossiers<sup>584</sup> (dont la grande majorité de droit commun), mais lorsque cela concerne un mineur la démarche est toujours la même : un document de 4 pages est rempli par un responsable du centre minier auquel appartenait le mineur menacé d'expulsion, et en conclusion il est demandé de proposer au sous-préfet soit « l'expulsion », soit « un sévère avertissement ». Dans les exemples ci-dessus, il apparaît que des mineurs condamnés pénalement n'ont pas été expulsés, contrairement à d'autres qui n'avaient pas été mis en cause (et même parfois non impliqués dans les grèves). Les deux critères pris en compte sont en fait clairement :

- Une bonne qualité professionnelle (et une bonne moralité)
- Une bonne attitude au point de vue national ou politique, (lire : sans engagement syndical ou politique)

Il est certain que la pénurie de main d'œuvre qualifiée prête à travailler au fond est souvent un élément primordial pour la direction des Houillères, en particulier après le retour au pays de nombreux Polonais pendant l'année 1948<sup>585</sup> et le fait que les prisonniers de guerre allemands, très nombreux en 1945, sont devenus progressivement « ouvriers libres », puis pour beaucoup sont repartis en Allemagne en 1947-48<sup>586</sup>.

### **Solidarité avec les expulsés :**

L'expulsion des mineurs étrangers se heurte à une certaine solidarité, qui ne peut toutefois rien empêcher. Ainsi, à Carmaux une manifestation de mineurs accompagne en cortège à la gare des familles polonaises expulsées. Le 11 février 1949, lors d'un vote du conseil municipal de Decazeville sur l'expulsion d'Etrangers, André Guibert, conseiller municipal communiste, propose d'envoyer une délégation du conseil municipal auprès du Préfet de l'Aveyron pour demander de rapporter ces mesures d'expulsion, mais le conseil municipal vote contre (15 contre, socialistes et M.R.P., 6 pour communistes). M. Rouquette président de séance indique que « le conseil municipal n'a pas à s'immiscer dans les affaires policières,

---

<sup>584</sup> Dans 6 cartons d'archives de la sous-préfecture de Douai (85W49689<sup>1</sup>, 85W49689<sup>2</sup>, 85W49690<sup>1</sup>, 85W49690<sup>2</sup>, 85W49691<sup>1</sup>, 85W49691<sup>2</sup>).

<sup>585</sup> M. Perrireau, directeur des Mines, dans un article qu'il signe dans *Le Droit minier* n° 3 de mars 1948 (p. 33), précise les conditions de rapatriement prévu par la commission mixte franco-polonaise de 5000 mineurs polonais, dont 4000 au maximum provenant des mines de combustibles minéraux solides (3370 du fond, 630 de jour).

<sup>586</sup> Dans un communiqué, le 13 décembre la direction des Charbonnages de France écrit à propos des effectifs : « Il ne faut pas s'attendre à une augmentation sensible de l'extraction de l'ensemble de la France, tant que n'aura pas été résolu le problème de la main d'œuvre. En vertu d'accords internationaux, tous les P.G. (Prisonniers de Guerre) sont à ce jour rapatriés. Or, à la veille des grèves, il y en avait encore 13 000 dans les mines. Effectifs : au 1<sup>er</sup> septembre, fond 210 900, jour 102 800, début décembre fond 199 700, jour 95 000, diminution fond -11 200, jour -7 800 » ; Archives Lewarde, dossier 7229 – dossiers de presse sur grève 1948.

judiciaires et ministérielles », et propose simplement de demander au Préfet les motifs de l'expulsion, adopté par 15 voix contre 6 (même distribution politique).

Des campagnes de solidarité sont organisées avec les expulsés :

- 13 février, motion protestant contre les expulsions, signée par l'Union Interlocale des syndicats, le P.C.F., la Section des Locataires, l'Association Républicaine des Anciens Combattants A.R.A.C., l'U.F.F., l'U.J.R.F., l'U.J.F.F., France-URSS, Libre-Pensée, Vieux Travailleurs, F.T.P.F.-F.F.I.,
- 15 février, lettre au Préfet des présidents d'associations d'anciens combattants regroupés dans le Comité d'Entente des anciens Combattants et Victimes de la guerre (A.R.A.C., Anciens Prisonniers, Interné et Déportés, Résistants et Maquisards, F.F.I.-F.T.P.F., Blessés du poumon et chirurgicaux, Sinistrés) pour prendre la défense des expulsés, dont certains sont des anciens résistants ou déportés
- Le 19 février un article de *L'Humanité* fait état de l'exclusion de Jules Moch du comité d'honneur de l'Association France-Espagne « en raison de la xénophobie dont celui-ci fait preuve, en particulier envers les Républicains espagnols » suite à l'expulsion de 9 Espagnols
- 23 février, le syndicat C.G.T. des mineurs de Decazeville remet au Préfet une pétition de 861 signatures contre les arrêtés d'expulsion de ces mineurs espagnols<sup>587</sup> (**annexe 40**).
- 25 février, collecte par le syndicat des mineurs sur le carreau des mines qui a rapporté 45 000 F. en solidarité avec les expulsés qui doivent partir le lendemain
- finalement, le 8 mars 1949, les 9 Espagnols expulsés sont assignés en résidence en Corse, mais en fait seulement 4 s'y rendent réellement<sup>588</sup>, les autres (sauf un hospitalisé) se cachent dans la région<sup>589</sup>

La solidarité s'exprime aussi parfois pour la famille de l'expulsé qui reste en France, comme pour Egidio B.<sup>590</sup> à Carmaux, expulsé malgré la pétition du S.P.F. et l'intervention en sa faveur du syndicat des mineurs de Carmaux, du Foyer syndical des jeunes de Carmaux et

---

<sup>587</sup> Archives départementales de l'Aveyron, Boîte 14 W27.

<sup>588</sup> Archives départementales de l'Aveyron, Boîte 14 W27, lettre du préfet de l'Aveyron au Ministre de l'Intérieur.

<sup>589</sup> Selon M. Navarro, un d'entre eux qu'il connaissait bien est resté pendant plusieurs années dans la « clandestinité » à Decazeville (entretien du 15 avril 2015).

<sup>590</sup> Supra, p. 114.

de l'union locale C.G.T. Sa mère âgée (80 ans) a été prise en charge par la CGT, qui a continué à payer le loyer et les factures E.D.F.<sup>591</sup>

### **Naturalisations et dénaturalisations, sanctions et brimades diverses :**

**Naturalisations :** après la guerre, le nombre de naturalisations accordées est en augmentation très forte, passant de 4 280 en 1945 à 17 000 en 1946 et 83 000 en 1947, sans doute sous l'effet d'un rattrapage des dossiers laissés en instance par le gouvernement de Vichy<sup>592</sup>. Le nombre régresse ensuite, mais aussi le taux de réponses favorables (93,3% en 1947, 86,1% en 1948, 87,9 % en 1949<sup>593</sup>), ce qui traduit un raidissement de l'administration, que l'on constate dans l'exemple ci-dessous : Jeanine D. d'origine polonaise, s'est mariée le 26/6/48 et fait lors de son mariage une demande de naturalisation. Le 16/11/48 le commissaire spécial, chef du service départemental des R.G. du Tarn écrit au Préfet<sup>594</sup> pour proposer de « lui refuser la nationalité au terme des 6 mois qui suivent son mariage, c'est-à-dire avant le 26 décembre 1948 » en indiquant que c'est une « fervente communiste, qui a insulté et jeté des pierres à des mineurs se rendant à leur travail ». Il anticipe sur une directive de Jules Moch du 26 novembre pour s'opposer à la naturalisation de « ressortissants étrangers ayant participé à des manifestations de violence lors des grèves des Houillères<sup>595</sup> ».

### **Déchéances de la nationalité ou dénaturalisation :**

A la fin de l'année 1948, la direction du ministère de la Population envisage également de sanctionner les ouvriers naturalisés récemment et qui se sont rendus coupables d'« atteintes à la liberté du travail » selon une circulaire<sup>596</sup> citée par Alexis Spire : « De la même façon que pour les ouvriers étrangers, vous aurez, le cas échéant, à me faire connaître dans les délais les plus rapides, l'attitude répréhensible des mineurs naturalisés depuis moins d'un an<sup>597</sup> ». Cette période d'un an correspond au délai dont dispose le gouvernement pour prononcer le « retrait d'office » de la nationalité française<sup>598</sup>. Alexis Spire donne l'exemple de Jacob. G., polonais naturalisé le 9 août 1948, soupçonné de participer aux réunions du comité central du parti communiste palestinien et

<sup>591</sup> Archives C.G.T. Carmaux, Boîte HBA20.

<sup>592</sup> Alexis SPIRE, *Etrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France 1945-1975* ; Paris, B. Grasset, 2005, (p. 42).

<sup>593</sup> Alexis SPIRE, *Etrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France 1945-1975* ; Paris, B. Grasset, 2005, (p. 373).

<sup>594</sup> Archives départementales du Tarn, Boîte 511W45

<sup>595</sup> Archives départementales de l'Aveyron (12), 14 W27, « objet : naturalisations : élimination des candidats coupables d'intrusion dans la vie politique française »

<sup>596</sup> Circulaire du 22 décembre 1948 du ministère la population aux préfets, AD Loire Atlantique, 231W2, citée par Alexis Spire

<sup>597</sup> Alexis Spire, *Etrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France 1945-1975* ; Paris, B. Grasset, 2005, (p. 76).

<sup>598</sup> Dénoncé par *l'Humanité* du 11 janvier 1949 (p. 3) : « Le ministre M.R.P. Schneiter veut priver illégalement de la nationalité française des mineurs naturalisés depuis un an ».



d'être un agent de services spéciaux polonais, et pour lequel la demande d'annuler son décret de naturalisation en 1949 est finalement déclarée illégale par le Conseil d'Etat en 1952.

Dans son rapport mensuel de novembre 1948, consacré à l'analyse des grèves d'octobre-novembre, le préfet du Pas-de-Calais met en cause les naturalisés et souhaite un durcissement de la loi à leur égard : « Ce sont les naturalisés, ou les plus assimilés parmi les étrangers de par leurs longs séjours chez nous ou leurs alliances, qui se sont montrés les plus violents. A ce propos, il est regrettable que la législation sur les naturalisations ne prévoit pas de déchéance de nationalité pour des cas semblables : il y aurait urgence à combler cette lacune par un texte législatif ou réglementaire<sup>599</sup> ». C'est une analyse que ne partage pas Jules Moch, qui de son côté indique refuser de pratiquer la déchéance de nationalité « j'ai reçu de nombreuses lettres me demandant de prendre l'initiative de faire dénaturaliser des hommes qui ont été, peut-être à tort, naturalisés il y a quelques années. Vichy a fait cela. Nous ne devons pas le faire<sup>600</sup> ». De fait, nous n'avons pu en trouver d'exemple dans les archives consultées, ce qui ne veut évidemment pas dire qu'il n'y en ait pas eu.

Les expulsions se sont aussi accompagnées de diverses sanctions et brimades vis-à-vis de certaines personnes étrangères impliquées dans la grève.

### **Sanctions et brimades diverses :**

Un exemple montre un certain acharnement gouvernemental : le 16 novembre 1948 Ginette S. , mariée à Jean K. de nationalité polonaise, est repartie en Pologne avec son « mari expulsé de France à la suite des grèves dans les mines ». Une note de la Préfecture<sup>601</sup> au ministère des Affaires Etrangères indique qu'elle pourrait postuler à un emploi au consulat ou à l'ambassade de France et demande de « repousser sa candidature, car membre du P.C.F., s'est toujours montrée une militante active et pendant les dernières grèves elle était parmi les femmes qui allaient insulter et parfois attaquer les mineurs qui avaient repris le travail »

Cette accentuation de la répression pénale après la grève, assortie d'une double peine d'expulsion pour les étrangers impliqués, continue à durcir les clivages au sein de la société, entre d'un côté les grévistes et leurs soutiens, et de l'autre le gouvernement et une partie de la société qui s'y opposent. Ces oppositions, tout autant politiques que sociales, s'expriment également sur le plan professionnel, dès la fin de la grève, entre la direction des Houillères et une partie de l'encadrement, et les mineurs qui ont fait grève et vont en subir les conséquences sur le plan professionnel, pour leurs conditions de travail et, pour nombre d'entre eux, leur emploi.

---

<sup>599</sup> Archives départementales du Pas de Calais, 1W8145, rapport du préfet le 5 décembre 1948 sur la situation du département du Pas-de-Calais au cours du mois de novembre 1948 (p. 7).

<sup>600</sup> Archives socialistes de la Fondation Jean Jaurès : conseil national SFIO des 13-14 novembre 1948, intervention de Jules Moch, <http://62.210.214.184/cg-ps/documents/pdf/cons-1948-11-13.pdf> (p 103)

<sup>601</sup> Archives départementales du Tarn (81), Boîte 511W45

## **Chapitre VI : La répression professionnelle de la grève, la résistance des mineurs et de leurs soutiens**

**Après la grève, les Houillères reprennent la main et  
mettent en œuvre une remise en ordre très stricte des  
personnels de la mine, à laquelle essaient de s'opposer  
grévistes et organisations syndicales**

Depuis des dizaines d'années, bien avant la grande grève des mineurs de huit semaines d'octobre-novembre 1948, la gestion des mines était basée sur une discipline contraignante, en partie justifiée par la dangerosité du métier et la nécessité d'y respecter des règles de sécurité particulièrement rigoureuses. Mais cela correspondait aussi au désir des Houillères (privées avant 1945) de contrôler le plus étroitement possible une corporation qui avait souvent par le passé montré ses capacités de révolte et aussi d'organisation.

La nationalisation de l'essentiel des mines en 1945 n'y a pas changé fondamentalement les conditions de travail, même si des droits supplémentaires ont été acquis

ou renforcés pour les mineurs ou leurs représentants, avec en particulier l'institution de commissions paritaires habilitées à se prononcer sur des cas de sanctions professionnelles. Après 1945, si les droits des mineurs sont ainsi renforcés, le travail quotidien à la mine reste soumis à une discipline assez stricte, et toute faute ou manquement est sanctionné par un ensemble de punitions très codifiées qui vont de l'amende<sup>602</sup> au licenciement<sup>603</sup>.

Les archives de la C.G.T. fournissent ainsi des exemples de punitions infligées à des mineurs contrevenants, comme le 12 mars 1948, contre le mineur René G.<sup>604</sup>, averti pour la deuxième fois pour « manque de travail répété et réponse insolente au contremaitre » et sanctionné d'une amende de 28 francs pour « manque de travail » et 48 francs pour « paroles inconvenantes vis-à-vis d'un contremaitre », soit une « amende totale de 76 francs qui sera versée à la Caisse de Solidarité de l'Usine<sup>605</sup> ». Autre exemple : Roland L., porion à La Tronquié, à qui il est reproché le 4 juin 1948 de « s'être rendu coupable d'une faute grave en vous permettant de fumer une cigarette au chantier devant les ouvriers qui étaient sous vos ordres », est sanctionné d'un blâme, accompagné de « la suppression de tout avancement à l'ancienneté ou au choix pendant une année à dater du 1<sup>er</sup> juin 1948 et de la prime mensuelle de rendement pendant les mois de mai, juin, juillet 1948<sup>606</sup> ».

Après la grève, la direction des Houillères procède à de multiples remises en ordre répressives de son personnel : selon une note du groupe Tarn (**annexe 41**)<sup>607</sup>, elle distingue deux catégories :

1- « Personnel n'ayant pas répondu aux ordres de réquisition » : les sanctions intérieures (qui s'ajoutent aux sanctions pénales) sont « d'autant plus élevées que le grade est plus élevé » :

- . maitre-mineur : suspension un mois et rétrogradation d'une échelle (soit une perte de salaire jusqu'à 60 000 francs)
- . porion : suppression de prime jusqu'à concurrence de 20 000 francs

<sup>602</sup> A noter que, selon Achille Blondeau, Auguste Lecoer (alors sous-secrétaire d'Etat au charbon) a autorisé les porions à infliger de nouveau des amendes (discours du 10 février 1946), cité par Pierre Outteryck, *Achille Blondeau mineur résistant déporté syndicaliste* ; Paris, Geai bleu éditions, 2005, (p. 47).

<sup>603</sup> Archives CGT Carmaux HBA 35, note de service des Houillères du Bassin d'Aquitaine, le barème de sanctions (sur plusieurs pages) prévoit une progressivité (sur une période de 2 ans) allant de l'avertissement jusqu'au licenciement : par exemple dans la catégorie « *infractions générales à la sécurité* » : « *tout ouvrier trouvé couché* », reçoit un avertissement à la 1<sup>ère</sup> fois, une amende d'1/4 de salaire (quotidien) à la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> fois, et licenciement à la 4<sup>ème</sup> fois – « *pris à fumer dans la mine* » : 1/4 de salaire la première fois, 1/4 de salaire et suppression du tabac pour un mois la 2<sup>ème</sup>, licenciement la 3<sup>ème</sup> ; autre exemple dans la catégorie « *infraction à la discipline* » (moins grave) : pour « *paroles inconvenante vis-à-vis d'un surveillant* », amende de 13 francs la 1<sup>ère</sup> fois, 25 la 2<sup>ème</sup>, 40 la 3<sup>ème</sup> et 50 la 4<sup>ème</sup>.

<sup>604</sup> Archives CGT Carmaux HBA 36, note du 12 mars 1948, par application de la « *note d'ordre intérieur n° 388 du 12 avril 1946* »

<sup>605</sup> Pour avoir un ordre d'idée, le barème des salaires au 1<sup>er</sup> novembre 1948 est le suivant : selon la zone et l'indice le salaire horaire pour un ouvrier du fond s'échelonne entre 59,21 et 107,12 francs, et entre 50,79 et 93,97 francs pour un ouvrier de surface, Archives CGT Carmaux HBA 36.

<sup>606</sup> Archives CGT Carmaux HBA 36, note du 4 juin 1948.

<sup>607</sup> Archives départementales du Tarn, 511W45, note sur les sanctions prévues par les Houillères groupe du Tarn.

. machiniste commissionné : suspension un mois (soit une perte de salaires de 18 000 francs environ)

2- « Personnel coupable d'entraves à la liberté du travail : tout agent condamné par les tribunaux est licencié (mesure déjà appliquée). A noter que les sanctions (et en particulier le licenciement) devraient être soumises aux commissions paritaires. Celles-ci n'existent plus et les élections sont actuellement impossibles du fait de la grève ».

Les licenciements ont eu deux origines :

- licenciements à la suite de condamnation pénale, avec des justifications juridiques que la direction des Houillères ajuste au fil des mois qui suivent la grève, comme nous allons le voir un peu plus loin. Dans les faits, ces licenciements sont le plus souvent systématiques et par vagues successives au rythme des condamnations. Ainsi dans le groupe d'Hénin-Liétard des H.B.N.P.C., une succession de « Notes pour le service du fond » signées du directeur délégué<sup>608</sup>, présente des listes nominatives : « Le personnel ci-après ayant fait l'objet d'une condamnation sera rayé des listes », le 27 novembre avec 29 noms, le 2 décembre 27 noms, le 7 décembre 13 noms,....
- licenciements déguisés, la direction des houillères déclare la reprise du travail obligatoire à partir du 16/11/48, ceux qui n'ont pas repris dans les 6 jours sont considérés comme démissionnaires<sup>609</sup> et inscrits sur des listes d'ouvriers « sortis » et sont ensuite réembauchés individuellement selon appréciation de l'encadrement.

Accompagnés par ailleurs de multiples mesures répressives contre les ouvriers mineurs, mais aussi d'employés, de membres de la maîtrise, de délégués mineurs, ces licenciements sont très nombreux.

### A) Des licenciements massifs .... :

Ces très nombreux licenciements (à propos desquels même le préfet du Pas-de-Calais met en garde les Houillères contre des excès qu'il perçoit dès décembre 1948<sup>610</sup>), dont il convient d'étudier les caractéristiques, obéissent à des préoccupations politiques - il s'agit pour les Houillères, en éliminant le plus possible d'éléments indésirables, d'opérer une reprise en main des effectifs - mais aussi économiques, en ajustant ceux-ci dans le but d'améliorer la productivité, comme le prévoient les « décrets Lacoste » de septembre 1948. Elles

<sup>608</sup> Archives nationales du Monde du Travail, HBNPC 2004 001 2292, groupe d'Hénin-Liétard.

<sup>609</sup> *Supra* p. 74.

<sup>610</sup> Archives départementales du Pas-de-Calais, 1W8145 : Rapports mensuels 1946-1947-1948 (du préfet au ministre de l'intérieur), exposé sommaire du 5 décembre 1948 : « pour les Houillères, se livrer à des débauchages massifs et inconsidérés serait un lourd handicap au rétablissement du climat d'apaisement nécessaire au travail normal » (p. 23).

procèdent pour cela à une réembauche sélective du personnel gréviste, lorsqu'elles considèrent qu'il reprend le travail trop tard.

### 1) Les ouvriers « rayés » à l'occasion des grèves...

Dans l'ouvrage « Mémoires de mineur », Alfred Bonvarlet témoigne : « Moi j'ai repris le dernier jour, quand la C.G.T. a dit qu'il fallait reprendre le travail. Il fallait se rembaucher. On a été voir l'ingénieur pour qu'il nous rembauche <sup>611</sup> ».

Mais les directions des Houillères des différents bassins ont décidé que la grève était terminée le 19 novembre, considérant qu'à cette date la grande majorité du personnel avait repris le travail, alors que la C.G.T. n'a donné l'ordre de reprendre le travail que le 29 novembre. Par application de l'article 3 du décret Lacoste (n° 48-1443 du 18 septembre 1948 - **annexe 15**), stipulant que « sera réputé démissionnaire et rayé des cadres tout agent qui aura manqué six jours de suite sans justification » l'administration des Houillères a donc refusé de reprendre les mineurs qui étaient dans ce cas.

Dès le 29 novembre, la C.G.T. réagit, par exemple le Syndicat des Mineurs et Similaires, Employées et Agents de Maîtrise de Bruay écrit au Directeur des Houillères Nationales – Groupe de Bruay<sup>612</sup> : « Le lundi 29 novembre, avec la même discipline qu'ils avaient respecté la grève, les ouvriers ont respecté la décision de leur organisation syndicale pour la reprise du travail. Mais à ces ouvriers, Monsieur le Directeur, vous refusez de reprendre le travail. La grève est légale ; elle est inscrite dans la constitution de notre 4<sup>ème</sup> République. Les ouvriers ainsi licenciés sont sous le coup d'un acte arbitraire. Ils contestent les mesures prises à leur égard et demandent la réunion des commissions paritaires locales que je vous demande de réunir dans le délai le plus court ».

Le directeur délégué répond le 1<sup>er</sup> décembre : « Je tiens à vous faire remarquer que ces ouvriers n'ont pas été licenciés [souligné par l'auteur], ils se sont mis d'eux-mêmes dans la situation de démissionnaire, conformément aux règlements en vigueur, le personnel du groupe ayant été avisé le 18 novembre que toute absence à partir du vendredi 19 serait considérée comme une absence irrégulière. Pour ces ouvriers il n'y a, en l'espèce, pas eu licenciement ni sanction ; il ne saurait donc être question de réunir les commissions paritaires locales ».

Les Houillères se donnent ainsi la possibilité de congédier les mineurs qui ont fait grève jusqu'au bout, et de ne les reprendre qu'à leur convenance. Elles établissent pour chacun des neuf centres miniers du Nord-Pas-de-Calais un recensement très précis des « Ouvriers rayés à l'occasion des grèves »<sup>613</sup> dont un tableau de synthèse (**annexe 42**) distingue les « PER (Pouvant Etre Repris) » et les « NPR (à ne pas reprendre) ». Le nombre global de « Rayés » est

<sup>611</sup> Dominique Fargues, Arnaud Muller, *Mémoires de mineurs* ; Paris, Flammarion, 2007, (p. 195).

<sup>612</sup> Archives nationales du Monde du Travail, HBNPC 2004 001 335

<sup>613</sup> Archives nationales du Monde du Travail, HBNPC 2004 001 231

considérable (4 965) dont 335 pour « abus du droit de grève », mais l'essentiel (4 630) est pour « Absences de plus de 6 jours », principalement (4 007) « Départs volontaires » et le reste « Condamnations » (623). Il faut remarquer à la lecture de ce document :

- pour les « Abus du droit de grève », la grande majorité est écartée définitivement, seulement 62 « Pouvant Etre Repris » sur 335, soit moins de 20%
- pour les « Condamnés », c'est à peu près la moitié qui est considérée comme « Pouvant Etre Repris » : 322 sur 623
- pour les « Départs volontaires » c'est à l'inverse la très grande majorité qui sont catalogués « Pouvant Etre Repris » : 3 829 sur 4 007. Il faut rappeler toutefois que cette catégorie concerne les ouvriers ayant eu plus de 6 jours d'absence consécutive mais sans condamnation, c'est-à-dire en fait ceux qui ont simplement fait grève jusqu'au bout
- au total, il y a donc 752 ouvriers dont la reprise n'est pas envisagée, dont 609 mineurs de fond, ce qui est supérieur à leur proportion dans les effectifs globaux des Houillères (environ les 2/3) mais s'explique par le fait que c'est parmi eux qu'il y eu le plus de grévistes, qui sont restés le plus longtemps en grève et sans doute les plus impliqués dans le conflit, ce qui a pu en amener certains à se retrouver parmi les « condamnés » ou les « abus du droit de grève » dont le taux de reprise est beaucoup plus faible
- remarquons enfin que plusieurs centres miniers (Bruay, Hénin, Oignes, Douai) envisagent une certaine modulation de ces chiffres, souplesse que se gardent les directions locales pour ajuster leurs effectifs en fonction de l'évolution de la situation du personnel et des besoins de la production, ajustement progressif que l'on aura l'occasion d'étudier plus précisément un peu plus loin.

Il faut noter que l'argumentation de la « défense du droit au travail » mise en avant tout au long de la grève par les autorités pour défendre le droit à la reprise du travail par les non-grévistes, est utilisée ironiquement dès la fin du conflit par les défenseurs des mineurs « rayés » ou licenciés<sup>614</sup>...

---

<sup>614</sup> *L'Humanité* du mardi 30 novembre (p. 1) : « en violation du droit au travail – qu'il prétendait défendre – Lacoste ferme les portes des fosses à des milliers de grévistes » ; *L'Humanité* du mercredi 8 décembre (p. 3) : « Respect du droit au travail ! ».

2) ~~.....avec des justifications juridiques contestées par les mineurs et leurs soutiens.....~~

L'opposition entre droit de grève et liberté du travail a été envisagée précédemment (chapitre IV), avec l'utilisation des « atteintes à la liberté du travail » pour sanctionner pénalement certains grévistes. Les Houillères se basent ensuite sur ces condamnations pénales pour justifier le licenciement, dans la plupart des cas, des condamnés. Mais par ailleurs elles utilisent également la notion d' « abus du droit de grève » pour justifier de « rayer » de leurs effectifs certains membres du personnel. Cela rejoint la question de l'influence de la grève sur le contrat de travail : dans un premier temps les Houillères considèrent que la grève rompt le contrat de travail, ce qui leur permet de licencier ou plutôt de ne pas réintégrer les éléments indésirables, même s'ils ont repris le travail avant d'avoir une absence de plus de 6 jours. A l'inverse la C.G.T. considère qu'en aucun cas la grève ne rompt le contrat de travail, elle ne fait que le suspendre. Le débat juridique donne lieu à une interprétation, dans le *Bulletin hebdomadaire d'Informations Juridiques* n° 35 du 17 décembre 1948<sup>615</sup>, où l'auteur, faisant le point sur la doctrine et la jurisprudence en cours, établit deux règles de base :

- « Le principe que la grève suspend mais ne rompt pas le contrat de travail doit être affirmé avec fermeté »
- « Doivent être sanctionnées par la rupture du contrat de travail :
  - . les grèves politiques
  - . les fautes commises par les grévistes »

Et il conclut que « le législateur devrait d'urgence régler la question du droit de grève dont la constitution s'est bornée à poser le principe ».

Le 20 janvier 1949, la direction générale des Charbonnages de France précise<sup>616</sup> les conditions de « l'examen de ces licenciements par les Commissions paritaires de discipline et de conciliation dans certains bassins où, bien que leur mandat soit expiré, elles fonctionnent encore en fait ». La note envoyée aux directeurs des différents bassins houillers de France indique d'abord que les agents « considérés comme démissionnaires à la suite d'absences irrégulières nombreuses ou prolongées ne peuvent relever des Commissions paritaires puisque l'initiative de la rupture du contrat de travail est réputée appartenir aux intéressés, par application du décret du 18 septembre 1948 » (application du décret Lacoste). Dans le cas d'agents « coupables de fautes incompatibles avec le maintien d'un lien contractuel avec l'entreprise » si ces fautes sont sanctionnées par la justice pénale « les Commissions paritaires n'ont pas lieu d'être saisies, la condamnation prononcée par un tribunal répressif suffisant à faire la preuve de la faute qui a activé la rupture du contrat de travail », SINO « on peut admettre que le licenciement soit soumis à

<sup>615</sup> Archives nationales du Monde du Travail, HBNPC 2004 001 334

<sup>616</sup> Archives départementales du Tarn, 511W46, note adressée au Directeur général des Houillères du Bassin d'Aquitaine.

l'examen des Commissions paritaires ». Le 21 janvier 1949, une note interne<sup>617</sup> vient confirmer l'évaluation faite par le *Bulletin hebdomadaire d'Informations Juridiques* du 17 décembre 1948 précité, en reprenant deux décisions, du tribunal civil de Rouen du 22 novembre et du tribunal civil de Riom du 16 décembre, qui ont jugé que « tout abus commis dans l'exercice du droit de grève a pour effet de rompre le contrat de travail ».

Face à ces licenciements, la C.G.T. n'est pas restée inactive, et a essayé d'abord de mobiliser les grévistes en solidarité avec leurs camarades sanctionnés, mais la conjoncture de reprise du travail sous la contrainte ne donne pas un rapport de forces favorable. Malgré tout, les grévistes mettent souvent un point d'honneur à reprendre le travail de façon collective, en affichant leur détermination<sup>618</sup>. Dès la fin de la grève, des actions sont entreprises en faveur des sanctionnés auprès des préfetures et des directions des Houillères<sup>619</sup>. Les mineurs se remobilisent parfois pour défendre leurs camarades sanctionnés : ainsi, après avoir écrit vendredi 3 décembre (p. 1) « Seize de leurs camarades ayant été licenciés les mineurs du 9 d'Oignies remontent pour exiger la levée de cette sanction arbitraire », le lendemain 4 décembre *L'Humanité* titre (p. 3) « Victoire des mineurs du 9 d'Oignies, par leur lutte ils imposent leur réintégration de leurs seize camarades révoqués ». La C.G.T. essaie de faire de la Sainte-Barbe, traditionnelle fête des mineurs, une journée de mobilisation, comme le titre *L'Humanité* du samedi 4 décembre en page 1 : « Aujourd'hui Ste –Barbe fête des mineurs **Dans tous les bassins journée de lutte** contre les emprisonnements et les sanctions », mais avec un succès relatif. Bien que vaincus, les mineurs ne baissent donc pas toujours les bras, comme le signale *L'Humanité* le 21 décembre : « Pour protester contre la condamnation de leurs délégués les mineurs de La Béraudière (Loire) et de Sainte-Florine (Haute-Loire) remontent une heure avant la fin du poste ».

Par ailleurs, le syndicat a mobilisé (avec le Secours Populaire Français) des équipes d'avocats pour s'opposer aux licenciements devant les conseils de prud'hommes, mais le plus souvent sans succès, comme le montre une note des Houillères du 29 avril 1949<sup>620</sup> :

« De nombreux procès ont été engagés devant les Conseils de prud'hommes par des membres du personnel qui n'ont pas été réoccupés à la suite des récentes grèves.

Dans la plupart de ceux qui ont, à ce jour, fait l'objet d'un jugement, les demandeurs ont été déboutés, conformément aux conclusions en défense des Houillères, pour avoir commis dans l'exercice du droit de grève des actes fautifs entraînant la rupture du contrat de travail.

Dans quelques affaires cependant, les Houillères ont été condamnées à des indemnités de congédiement, les preuves rapportées d'un abus de grève ayant été jugées insuffisantes. Elles ont

<sup>617</sup> Archives nationales du Monde du Travail, HBNPC 2004 001 334

<sup>618</sup> *L'Humanité* du 30 novembre (p. 1) : « Aux chants de « la Marseillaise » et l'Internationale » drapeaux en tête les mineurs ont fièrement repris le chemin des puits ».

<sup>619</sup> *L'Humanité* du 1<sup>er</sup> décembre (p. 1) : « Au cours de nombreuses délégations aux préfetures et aux directions des Houillères, les mineurs exigent : **Pas de sanctions – Libération des emprisonnés** ».

<sup>620</sup> Archives nationales du Monde du Travail, HBNPC 2004 001 335



bien entendu, fait appel des décisions mais la preuve des faits reprochés devient de plus en plus difficile à établir à mesure qu'on s'éloigne de l'époque à laquelle ils ont été commis ».

Dans certains cas donc des mineurs font condamner les Houillères : c'est le cas d'Emile D. surveillant congédié en novembre 1948 pour entraves à la liberté du travail et aux mesures de sécurité et insultes envers ses chefs, sans être inculpé sur le plan pénal. Il a appelé devant les Prud'hommes le 17 décembre. Le 2 octobre 1950 le tribunal des Prud'hommes de Valenciennes<sup>621</sup> condamne les Houillères (groupe de Valenciennes) à lui verser à titre de dommages et intérêts pour licenciement abusif 213 022 francs (dont 30 000 francs pour préavis d'un mois et 180 000 francs soit 6 mois de salaire pour congédiement abusif) auxquels s'ajoutent les congés payés de 1948 et deux mois d'allocations familiales (novembre-décembre 1948). Deux cas identiques (mais jugés plus rapidement) sont mentionné par *l'Humanité* en février 1949 : « Les prud'hommes condamnent l'Etat-patron<sup>622</sup> » - « saisi du renvoi abusif du porion Léon Cocq, d'Auchel, pour fait de grève, le Conseil des Prud'hommes de Béthune a condamné les houillères au versement de 320 000 francs de dommages et intérêts<sup>623</sup> ».

### 3) ~~...et des motivations économiques : un ajustement progressif des effectifs conjugué à une épuration, selon les besoins des Houillères :~~

Pour justifier le fait qu'elle ne reprend pas dès la fin de la grève tous les mineurs qui le souhaitent, la direction des Houillères indique qu'elle doit ajuster les effectifs en fonction des possibilités de reprise du travail, certains puits ou installations ne pouvant redémarrer tout de suite en raison de problèmes techniques (inondations de puits, dégradations voire sabotages,...) et qu'il est normal qu'elle réembauche d'abord ceux qui ont manifesté le plus tôt le désir d'arrêter la grève : « En raison des détériorations, pour les chantiers qui ne pourront pas redémarrer dès la fin de la grève, ceux qui ont participé aux détériorations ne seront pas repris, ceux qui s'y sont associés seront repris lorsque ce sera possible<sup>624</sup> ».

Elle exprime clairement sa politique sélective, par exemple le 25 mars lors d'une entrevue avec une délégation C.G.T. de Dourges-Drocourt qui demande le réembauchage de mineurs licenciés, le directeur délégué du groupe d'Hénin-Liétard indique : « Les ouvriers rayés des contrôles ne seront réembauchés que s'ils ont un rendement convenable à leur fosse ou établissement et si

<sup>621</sup> Archives du centre historique minier de Lewarde, 6597, affaire D.

<sup>622</sup> *L'Humanité* du 19 février 1949, (p. 2) : à Alès, le tribunal des prud'hommes a condamné les Houillères à reprendre 3 agents de maîtrise révoqués pour faits de grève, sinon elles devront payer 1,5 million de francs à l'un et 1 million de francs à chacun des deux autres.

<sup>623</sup> *L'Humanité* du 22 février 1949, (p. 4).

<sup>624</sup> Archives nationales du Monde du Travail, HBNPC 2004 001 2292, Avis de la direction générale au personnel du 6 novembre 1948.au 4/1/49

leur comportement au cours de la grève n'a pas nui à l'entretien des installations minières<sup>625</sup>», repris lors d'entrevues ultérieures comme le 6 avril : « J'ai déjà indiqué que les ouvriers rayés des contrôles qui ont toujours travaillé correctement et dont le comportement au cours de la grève n'avait pas eu pour effet, directement ou indirectement, de nuire au bon entretien de nos installations, seraient repris » et dans des termes très voisins le 25 avril. C'est ainsi que le réembauchage d'un jeune mineur de 18 ans du groupe 3 Ouest d'Hénin-Liétard est refusé, sur la base de la fiche de renseignement le concernant qui porte la mention « ouvrier fainéant d'après le porion P. <sup>626</sup> ».

Chaque groupe minier des H.B.N.P.C. fait un suivi régulier des effectifs, par exemple le 4 avril le groupe de Bruay indique<sup>627</sup> pour les « ouvriers et employés non repris à la suite de la grève d'octobre-novembre 1948 » que sur les 814 ouvriers initialement refusés le 29 novembre, 608 ont été réembauchés, 206 restent dont 83 peuvent être réembauchés (65 du fond et 18 du jour) et 123 ne doivent pas être repris. Si les 65 du fond ne se manifestent pas, les 18 du jour qui ont presque tous demandé leur réembauche ne sont acceptés que pour le fond, ce qu'ils refusent. Sur les 123 refusés, 17 ouvrières du jour ne seront pas reprises (« suppression d'emploi »), sur les 21 ouvriers du jour « 16 ont demandé leur réembauchage, 3 ne l'ont pas demandé et 2 ont pris leur compte », sur les 85 ouvriers du fond « 68 ont demandé leur réembauchage, 6 ne l'ont pas demandé et 11 ont pris leur compte ». Enfin, 8 employés avaient été refusés initialement le 29/11 : « sur les 3 employés du fond, 1 a été repris comme ouvrier du fond et 2 ont refusé », et les 5 employés du jour voient leur réembauchage refusé.

L'analyse de cet exemple du groupe de Bruay au 4 avril met en évidence :

- la volonté expresse de la direction des Houillères de contrôler précisément les effectifs qu'elle conserve et ceux qu'elle refuse, avec comme priorité la reprise des ouvriers au fond, et la réduction des effectifs au jour (programmée par un des décrets Lacoste), lorsqu'ils n'acceptent pas d'aller au fond
- la complexité du suivi de l'évolution des effectifs : les réembauchages acceptés par la direction ne coïncident pas toujours avec ceux qui sont demandés par les ouvriers « sortis », et par ailleurs certains d'entre eux disparaissent, soient en prenant leur compte, soit même en ne donnant plus signe de vie, comme certains document le signalent, en particulier pour certains ouvriers étrangers<sup>628</sup>.

<sup>625</sup> Archives du centre historique minier de Lewarde, HL939, action revendicative et réponses des Houillères.

<sup>626</sup> Archives du centre historique minier de Lewarde, HL939, action revendicative et réponses des Houillères.

<sup>627</sup> Archives nationales du monde du Travail, 2004 001 231, groupe de Bruay.

<sup>628</sup> Archives nationales du monde du Travail, 2004 001 229, groupe de Lens, note « *Personnel licencié du groupe de Lens* », donne l'évolution au mois d'août 49, passant de 54 ouvriers licenciés au 18 mai à 46 au 9

La direction générale de H.B.N.P.C. demande régulièrement à chaque direction de groupe un point précis sur la situation du personnel non-encore repris. Un dossier très complet est établi comportant, par exemple pour le groupe de Liévin au 28 avril 1949 <sup>629</sup> :

- une page de synthèse avec deux tableaux, le premier faisant apparaître les services (« fond », « jour », « délégués »), et les motifs de non-reprise à la mine (« pour condamnation » 58 , « abus du droit de grève » 16 , « divers » 8, « total » 82) , le deuxième tableau indiquant la situation au 28 avril de ces 82 mineurs : 31 « travaillant hors H.N. », 38 « inscrits au fonds de chômage » et 13 « non-travaillant non-inscrits au chômage »
- une liste récapitulative nominative sous forme de tableau, qui indique pour chacun des 82 mineurs (6 pages), après l'état civil (nom prénom, date de naissance, situation familiale, nombre d'enfants), la valeur professionnelle (Très bon ouvrier, bon, assez bon, satisfaisant, moyen, ordinaire, très ordinaire, passable, médiocre, très médiocre, faible, mauvais, très mauvais, nul), le motif de « sortie » ou « congédiement » selon le groupe minier (condamnation, abus droit de grève, divers) et une colonne observations (où est parfois indiqué « soutien de famille »)
- une fiche individuelle par mineur, précisant côté gauche, outre le nom, prénom, adresse, la carrière professionnelle, le motif de sortie, la valeur professionnelle, la situation actuelle, l'avis sur le réembauchage (le plus souvent « défavorable », ou « à ne pas reprendre », voire « absolument à ne pas reprendre »), et côté droit les éventuelles condamnations et un commentaire sur les raisons du licenciement (« sortie »).

Deux exemples (**annexe 43**)<sup>630</sup> parmi des centaines d'autres fiches, pris cette fois-ci dans le groupe d'Oignies, semblent bien illustrer cela :

- Roger W., motif de sortie « Faits de grève », situation actuelle « Travaille hors des Houillères », avis sur le réembauchage « Défavorable », divers : « Très grande activité dans les piquets de grève. A empêché l'entrée de la fosse aux Employés, ouvriers, Ingénieurs ainsi qu'au Chef et Sous-chef de carreau. A ordonné le sabotage de lampes électriques avec D. S'est assuré personnellement de l'exécution de cet ordre. Condamné à 2 mois en 1<sup>ère</sup> instance, et 3 mois en Appel ».
- Alphonse T., motif de sortie « Faits de grève », situation actuelle « Travaille hors des Houillères », avis sur le réembauchage « Défavorable », divers : « Secrétaire-trésorier du Comité de grève. A déployé une très grande activité pour la collecte des fonds et la répartition des bons de solidarité ».

---

août, après 4 réembauchés, 2 qui « ont pris leur compte », 2 qui ont été expulsés, l'ingénieur responsable du personnel du groupe qui signe la lettre mentionne : « 11 étrangers licenciés ne donnent aucun signe d'existence et ont dû disparaître ».

<sup>629</sup> Archives nationales du monde du Travail, HBNPC 2004 001 229, groupe de Liévin (au 28 avril 1949, liste de 82 « sortis »)

<sup>630</sup> Archives nationales du monde du Travail, HBNPC 2004 001 229, groupe d'Oignies.

Ainsi, en fonction de l'appréciation portée sur le réembauchage éventuel, la direction se donne la possibilité de reprendre ou non le licencié, ce qui lui permet de laisser à l'écart ceux qui ont été trop engagés dans la grève, les militants indésirables ou les ouvriers moins performants.

Au mois de mai 1949 suite à la demande du Directeur des H.B.N.P.C., chaque direction de groupe établit un récapitulatif présentant les différentes situations à distinguer selon 4 registres, dont un exemple est donné pour le groupe de Bruay :

**Dossier concernant les ouvriers du Groupe Bruay non-repris au 16/5/1949 :**

Registre 1-A	Ouvriers du fond dont nous acceptons le réembauchage	12
Registre 1-B	Ouvriers du fond que nous ne voulons pas réembaucher mais qui pourraient l'être dans un autre groupe	47
Registre 1-C	Ouvriers du fond devenus indisponibles	13
Registre 2	Ouvriers qui auraient pu être réembauchés mais qui ne se sont pas présentés ou ont refusé de le faire	54
Registre 3-a	Ouvriers du jour non-repris	38
Registre 3-b	Ouvrières	17
Registre 4	Anciens délégués qui n'ont pas été réembauchés ou n'ont pas été réélus	8
	Total	189

La synthèse que nous avons réalisée à partir des documents de chaque centre minier<sup>631</sup> donne le résultat suivant au 16/5 :

	Liévin	Douai	Valenciennes	Oignies	Lens	Bruay	Auchel	Hénin-Liétard	Béthune	Total
Sortis	82	75	51	30	57	189	46	85	109	<b>724</b>

Il faut toutefois noter que l'attitude des Houillères n'est pas toujours aussi dure et radicale qu'elle a pu l'être particulièrement dans la région Nord-Pas-de-Calais. Ainsi, dans le bassin du Tarn, certains mineurs, condamnés pénalement et licenciés de la mine, ont fait l'objet d'un traitement moins rigoureux, comme le montre l'exemple d'Ernest Miquel<sup>632</sup>. Mais on peut aussi trouver des cas contraires, par exemple le témoignage de Denis Navarro, mineur de Decazeville, brièvement emprisonné suite à des incidents avec des non-grévistes, licencié le 3 décembre 1948 et qui n'a jamais pu réintégrer la mine malgré une demande

<sup>631</sup> Archives nationales du monde du Travail, 2004 001 229 et 230 « licenciements grève de 1948 ».

<sup>632</sup> Impliqué dans l'incident du puits Ste Marie (supra p. 114), Ernest Miquel a été licencié par les Houillères, mais embauché dans une entreprise travaillant pour celles-ci, où en qualité de maçon il a travaillé pendant deux ans à la construction d'un tunnel destiné à extraire le charbon, puis à la fin du chantier, il a été réembauché à la mine, en retrouvant selon son fils (entretien du 14 août 2014) sa classification d'avant la grève.

appuyée par une appréciation favorable sur le plan professionnel (**annexe 44**)<sup>633</sup>. Globalement, l'intransigeance initiale des différentes directions des Houillères semble malgré tout s'être en partie assouplie au fil des mois, comme en témoignent les multiples tableaux d'analyse des mineurs réintégrés dans les différents bassins du Nord-Pas-de-Calais, où certains qui avaient été considérés juste après la grève comme « ne pouvant être repris », sont finalement réembauchés, des mois voire des années après leur licenciement. Quelle est la raison de cette moins grande dureté de la part des différentes directions ? Il y a bien sûr l'action continue des syndicats, tout particulièrement de la C.G.T., qui intervient régulièrement avec des stratégies ou des modes opératoires qui peuvent être différents selon les bassins et que résume un document synthétique des Houillères<sup>634</sup>. Mais la raison principale en est peut-être aussi la difficulté des Houillères à recruter des ouvriers prêts à aller travailler au fond, qui incite sans doute à moins d'intransigeance.

Une difficulté supplémentaire se présente pour les ouvriers que les Houillères ne veulent absolument pas reprendre : après les nationalisations, tout mineur licencié n'était plus embauché non seulement dans son ancien bassin minier, mais dans aucune industrie travaillant pour les Houillères. Cela se conjugue avec le problème du droit au chômage, qui n'est pas acquis pour beaucoup de licenciés, considérés par les Houillères comme « démissionnaires », ce qui ne leur permet pas de s'inscrire au chômage. Cela amène le préfet du Pas-de-Calais à intervenir fortement :

« L'ouverture du droit au chômage dans le bassin minier continue à soulever un certain nombre de difficultés. J'ai déjà obtenu de la Direction Générale des Houillères que les Directeurs de Groupes délivrent des certificats de licenciements aux quelques centaines de mineurs licenciés. Cette pièce étant indispensable pour la constitution régulière des dossiers de chômage. Mais les Houillères Nationales ont modifié leur tactique et à l'obstruction « officielle » elles substituent parfois une pression « officieuse » en exigeant des entrepreneurs qu'elles emploient en surface la liste nominative de leurs ouvriers, et en les menaçant de leur retirer les travaux s'ils embauchent des mineurs congédiés. En vue de résorber dans les plus brefs délais les fonds de chômage ouverts dans certaines localités, j'ai donc prescrit à la Direction Départementale du Travail de reclasser les mineurs dans des entreprises de travaux publics en opérant toutefois des déplacements de main-d'œuvre pour que les mineurs licenciés ne soient pas appelés à travailler sur leurs anciennes fosses <sup>635</sup> ».

<sup>633</sup> Archives personnelles de M. Navarro, entretien du 15 avril 2015. Il faut noter que son licenciement des Houillères lui a fait perdre un avantage que possédaient les jeunes mineurs, qui étaient dispensés de service militaire, l'Etat considérant qu'ils étaient plus importants pour le pays à produire du charbon comme mineurs de fond. Il a donc dû faire son service militaire d'avril 1949 à avril 1950, date à laquelle sa réintégration aux Houillères lui a été refusée.

<sup>634</sup> Archives nationales du monde du Travail, 2004 001 231, note « *Ouvriers congédiés – Mise au point à la date du 25 octobre 1949* » : « A Bruay, le syndicat a déposé une liste de 85 noms. Souvent les syndicalistes se bornent à demander en bloc « la réintégration des congédiés ». A Valenciennes, tactique particulière : le syndicat prend en mains une liste réduite, invoque la qualité d'abatteur, et obtient ainsi quelques succès ».

<sup>635</sup> Archives départementales du Pas de Calais, 1W8146, exposé sommaire du préfet le 5 juin 1949 de la situation du département du Pas-de-Calais au cours du mois de mai 1949 (p. 3).

Les mineurs licenciés, qui ne perçoivent pas immédiatement d'indemnité chômage et ne trouvent pas toujours du travail rapidement, font l'objet de versements de solidarité syndicale, tout comme ceux qui ne sont pas réembauchés (ou pris en charge par l'assurance chômage) tout de suite et doivent attendre quelques semaines ou quelques mois. C'est ce que montrent par exemple les archives de la C.G.T. de Carmaux<sup>636</sup>, qui présentent de nombreux documents attestant de versements par le syndicat de salaires pour ces périodes, calculés sur les mêmes bases que pour ceux qui ont été emprisonnés<sup>637</sup>, soit 770 francs par jour + les allocations familiales selon la situation de famille. Les archives de la C.G.T. de Carmaux présentant ainsi 26 bénéficiaires, certains pour seulement quelques jours, d'autres pour une durée plus longue, pour les deux quinzaines de décembre 1948 et la première quinzaine de janvier 1949.

Selon la direction générale des Charbonnages de France, lors d'une étude faite en 1963, il y a eu finalement dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais « environ 1 800 ouvriers congédiés. Leur sort a été revu longtemps après et le dossier fermé vers 1953. Environ 700 sont restés définitivement congédiés<sup>638</sup> ». Les licenciements massifs ainsi réalisés, qu'ils soient purement d'ordre disciplinaire<sup>639</sup> pour écarter des militants ou des ouvriers rebelles, ou de type économique, pour se débarrasser de membres du personnel jugés trop peu performants, se doublent de toute une série de mesures répressives.

### B) .... et des mesures répressives multiples qui génèrent une solidarité défensive :

Les mesures répressives prises par les Houillères vis à vis de leurs personnels concernent la perte des avantages liés au statut du mineur, pour ceux qui sont licenciés, mais aussi diverses mesures punitives visant ceux qui sont maintenus parmi les effectifs, tout en étant sanctionnés de diverses manières.

---

<sup>636</sup> Archives CGT Carmaux, HBA 20

<sup>637</sup> *Supra* ch. V p. 135.

<sup>638</sup> Archives nationales du monde du Travail, 2004 001 2292/1 et 2, note « Grève de 1948 » du 8 avril 1963.

<sup>639</sup> Il faut noter que le préfet du Pas-de-Calais met en garde la hiérarchie des Houillères contre une attitude répressive excessive : « *Enfin, avec la reprise du travail, j'ai constaté une certaine tendance chez les cadres ingénieurs des Houillères à exercer certaines représailles collectives voire des vengeances personnelles. J'ai immédiatement attiré sur ce point l'attention de la Direction Générale de Douai et celle des Ingénieurs du corps des Mines, et je leur ai vivement recommandé en cette matière beaucoup de prudence et la plus parfaite équité* », archives départementales du Pas de Calais, 1W8145, exposé sommaire du préfet le 5 décembre 1948 : (p. 18 quart).

**1) Perte...des...avantages...du...statut...de...mineur(logement...charbon...protection médicale) et résistances solidaires:**

Le statut de mineur procure divers avantages, concernant en particulier le logement, la prime de charbon et la protection sociale, qui sont supprimés en cas de licenciement, ce qui constitue ainsi une double, triple, quadruple peine...

**L'expulsion du logement :**

Les mineurs licenciés font souvent l'objet d'expulsion de leur logement par les Houillères qui en sont propriétaires, Il est difficile de quantifier ces expulsions, qui semblent toutefois assez systématiques de la part des Houillères<sup>640</sup>. Celles-ci évoquent une perte de droit au logement suite au fait de ne plus faire partie du personnel : « L'article 3 du règlement d'occupation que vous avez signé stipule notamment : l'occupant devra vider les lieux dans un délai d'un mois à dater du jour de sa radiation de l'effectif » (**annexe 45**). Ces expulsions entraînent la solidarité syndicale, comme dans le Tarn, pour le mineur Roger V. natif du Tarn et Garonne : « venant de Mazingache, fosse 5 groupe de Béthune, licencié pour fait de grève et expulsé de son logement avec sa femme et ses 3 enfants (cette expulsion a été opérée par les services des gardes des Houillères). Actuellement à Albi Hôtel du Square. Versé ce jour un secours de 5 000 F. à titre d'avance. Carmaux le 7 janvier 1949<sup>641</sup> ».

Par ailleurs elles ne sont pas toujours finalisées, en raison de la solidarité des autres mineurs et de la population s'y opposant dans les corons, comme le rapporte Georgette Elgey, qui écrit « quinze gendarmes retirent le mobilier de l'expulsé, cinq cent mineurs le remettent » et cite un responsable des houillères commentant un de ces échecs d'expulsion<sup>642</sup> :

« Nous avons choisi de laisser à ces grévistes condamnés au chômage les maisons des houillères. Vivant au milieu de leurs camarades qui voyaient leurs difficultés, ils sont devenus pour tout le bassin minier les témoins vivants et permanents des conséquences d'une grève, de la misère qu'elle entraîne. Ce fut un enseignement très salutaire qui porte encore aujourd'hui ses fruits ».

Au-delà de l'acharnement que dénotent ces propos, cette volonté de punir le plus possible les mineurs grévistes et d'en faire un exemple, il y a aussi, non avouée, la difficulté d'imposer la mesure d'expulsion qui avait été décidée. En effet, ces expulsions font l'objet d'une mobilisation de la presse communiste, comme par exemple le quotidien régional du P.C.F. *Liberté* du 17 mai 1949 qui titre : « NON ! Les enfants de mineurs révoqués ne seront pas jetés à la rue ». La répression, qui s'est voulue sans concession, se heurte ici à la solidarité de la population. : par exemple dans le même journal « *Liberté* », du dimanche 15 mai 1949, qui indique en première page : « A Avion, 50 gosses de mineurs devaient être jetés à la rue – la population s'y

<sup>640</sup> Archives C.G.T. de Carmaux, HBA36.

<sup>641</sup> Archives C.G.T. de Carmaux, HBA19

<sup>642</sup> Georgette ELGEY, *Histoire de la IVe République - Première partie : La République des illusions 1945-1951 ; Paris, Fayard, 1965, (p. 499-500), repris par Annette WIEVIORKA, Maurice et Jeannette – Biographie du couple Thorez ; Paris, Fayard, 2010, (p. 416).*

oppose <sup>643</sup>». Même chose dans « *La tribune des mineurs* », hebdomadaire n° 233 du samedi 21 mai 1949, qui écrit à propos d'un mineur licencié, père de 3 enfants, devant être expulsé : « les gens du coron nous ont dit : jamais nous ne permettrons qu'on le jette à la rue ».

### **La perte de la prime de charbon :**

Les mineurs de charbon bénéficient d'un avantage en nature lié à ce qu'ils produisent : il leur est alloué une attribution de combustible, très réglementée, dont la quotité de base est de 5 tonnes par an pour un chef de famille, et de 3 tonnes par an pour un célibataire<sup>644</sup>. Cela leur permet de se chauffer correctement et gratuitement toute l'année.

Mais le licenciement des Charbonnages signifie évidemment la perte de cet avantage conséquent, sanction qui vient s'ajouter à la perte d'emploi, ainsi qu'à celle du logement gratuit. Pour les grévistes qui ne sont pas licenciés et retrouvent leur emploi aux Houillères, la sanction est également appliquée, au prorata de la durée de leur participation à la grève : c'est ce qu'indique une note de service des Houillères d'Aquitaine : « Allocation de charbon pendant les grèves : en application de la Circulaire A.N. N° 1110 du 17 novembre 1948 des Charbonnages de France, l'allocation de charbon sera réduite pendant la durée de la grève. En conséquence, le tonnage annuel alloué sera réduit de 1/365° par journée calendaire de grève effective. Les tonnages perçus en trop seront retenus sur la carte 1949<sup>645</sup> ». De la même façon, le 6 décembre, dans les Houillères du Nord-Pas-de-Calais, une note pour MM. Les Directeurs de groupe, prévoit, pour l'allocation de charbon des mois de novembre et octobre :

« - au mois de novembre : agents ayant eu au cours du mois plus de quinze jours de travail effectif : allocation totale du mois - agents ayant eu au cours du mois plus de huit jours de travail effectif : 2/3 de l'allocation normale - agents ayant eu au cours du mois de 0 à 8 jours de travail effectif : Néant

- au mois d'octobre : plus de quinze jours de travail effectif : allocation complète - plus de huit jours de travail effectif : 2/3 de l'allocation normale - de 0 à 8 jours de travail effectif : 1/3 de l'allocation normale<sup>646</sup> ».

La note prévoit en outre : « pour les agents ayant repris le travail le lendemain ou le surlendemain de la libération de l'établissement percevront un supplément de 1/3 de l'allocation normale, sans toutefois que ce complément puisse avoir pour effet de porter au-delà des droits normaux le tonnage servi au titre des deux mois d'octobre et de novembre ».

---

<sup>643</sup> Archives du Secours Populaire Français, ANMT 1998 020 0018

<sup>644</sup> Archives des Houillères d'Aquitaine à Carmaux, HBA Direction – notes de service 1947-1948, « Attribution de combustible (Application de la décision du Ministère de la Production Industrielle du 16 juin 1947 – J.O. du 17 juin 1947).

<sup>645</sup> Archives des Houillères d'Aquitaine à Carmaux, HBA Direction – notes de service 1947-1948, note de service n° 871 du 30 novembre 1948.

<sup>646</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, HBNPC 2004 001 133, note 100-484.



### La perte de la protection médicale :

Bien après la loi du 29 juin 1894 qui crée les Sociétés de Secours Minières, Ambroise Croizat, ministre communiste de la Santé, développe cette protection sociale en instituant en 1946 une organisation de la Sécurité Sociale dans les mines<sup>647</sup>. Celle-ci comprend trois branches (maladie, maternité et congé de paternité et décès ; accidents du travail et maladies professionnelles ; vieillesse et invalidité) qui garantissent les travailleurs de la mine et leurs familles. Cette protection est bien sûr justifiée par la difficulté et la dangerosité très forte du métier de mineur et les risques professionnels importants, conjugués à la nécessité de conserver une force de travail dans le meilleur état possible. C'est un avantage conséquent pour le mineur et sa famille, qui disposent par exemple d'une médecine gratuite et souvent de bonne qualité. Les mineurs y sont très attachés, ainsi qu'à leurs médecins « de la mine », qui les soignent mais aussi les soutiennent dans leurs conflits. C'est ainsi que le docteur Versquel intervenant, sans doute pour soigner des mineurs blessés, dans une manifestation qui tourne à l'affrontement avec les forces de l'ordre, se retrouve emprisonné à la prison de Béthune<sup>648</sup>.

### 2) Sanctions vis-à-vis de la maîtrise et sanctions diverses auxquelles s'opposent des mobilisations collectives :

Les employés et agents de maîtrise n'échappent pas aux sanctions, comme le montre ce tableau manuel<sup>649</sup> relatif aux 9 groupes miniers du bassin du Nord-Pas-de-Calais, qui fait apparaître au total 138 sanctionnés, dont 44 congédiements, 71 radiations (avec ou sans déplacement), 18 suspensions ou mises à pied et quelques déplacements, rétrogradations et

Sanctions employés et Agents de Maîtrise -

	Déplacement Rétrograd.	Suspension ou Mise à Pied	Radiation - Jour Radiation + Déplacement	Congédiement Mise à la retraite L'arrêt complet	Total
Auchel			4	3 1	8
Bonay	2			6 1	9
Béthune		1?	5?	3	9
Lez		4	3	7	14
Lévion			16?	9 <sup>==</sup>	25
Herrin	3	5	11	6	25
Grignis			2	8 <sup>x</sup> 5 <sup>##</sup>	15
Donai		3	16	2	21
Valenc.	3		1	5 3	12
	3	5	16	71	44
				2	138

Notes: 3 femmes, 1 arrêt, 1 empl, 4 Mois d'arrêt, 1 Jour, 2 empl, 1 empl + 1 Mois, 1 enfant, 1 Meunier, 1 Bœuf, Tonne AM

mises à la retraite.

<sup>647</sup> Décret du 27 novembre 1946.

<sup>648</sup> L'Humanité du 17 décembre (p. 1).

<sup>649</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, HBNPC 2004 001 2293.

Par ailleurs, une compilation détaillée de 73 employés et agents de maîtrise sanctionnés a été effectuée sur les 9 secteurs mineurs du Nord-Pas-de-Calais, dans cinq grands tableaux indiquant les « noms-prénoms », « Groupes », « Emplois avant la grève », « Sanctions » et « Motifs invoqués pour les sanctions ». Ce document figure dans les archives des Houillères<sup>650</sup>, mais semble plutôt d'inspiration syndicale C.G.T., en raison de certaines formulations qui paraissent plutôt plaider en faveur de personnes pourtant souvent lourdement sanctionnées. Ainsi, pour 3 porions remis ouvriers, le motif indiqué est « Ont assuré la sécurité en accord avec le piquet de grève ». Pour 2 autres porions, licenciés, il est indiqué « l'organisation syndicale ne connaît pas les raisons de leur licenciement », tout comme pour 2 porions rétrogradés. Pour huit autres porions déclassés, le motif invoqué est « L'organisation syndicale ne voit pas d'autres raisons à leur rétrogradation comme ouvriers que celle d'avoir fait grève jusqu'au 29 novembre ». Trois employés administratifs ont été licenciés, avec comme mention : « Ces 3 employés administratifs ont fait grève jusqu'à l'ordre de reprise du travail donné par la fédération Nationale du Sous-Sol. Ont été considérés comme ayant 6 jours d'absence ». Un sous-chef de bureau à l'échelle 6 est remis à l'échelle 5, motif invoqué : « Un sous-chef de bureau perd de son autorité s'il est responsable C.G.T »,...

Nous n'avons malheureusement pas trouvé d'élément explicatif complémentaire, de la part en particulier des différentes directions qui ont eu ces documents en main. Il est clair en tout cas que les sanctions ont été relativement lourdes, puisque par exemple sur ces 73 sanctionnés, la moitié (36) sont des porions : 16 sont licenciés, 19 autres sont remis ouvriers, 1 est déclassé de chef porion à porion. Il y a aussi 12 surveillants, 10 sont remis ouvriers, 2 sont licenciés. Outre diverses professions (machinistes, mécaniciens, conducteurs de travaux, chefs de poste) en petit nombre, il faut signaler enfin 13 employé(e)s : 10 sont licencié(e)s, 3 remis ouvriers. Parmi les 10 employé(e)s licencié(e)s il y a 5 femmes (toutes licenciées), dont les emplois sont supprimés, les 5 hommes le sont pour 3 d'entre eux pour les raisons invoquées plus haut, les 2 autres pour participation aux piquets de grève.

Les sanctions frappant la maîtrise peuvent être successives à des condamnations pénales : après le jugement du tribunal correctionnel d'Albi du 21 janvier 1949 pour « inexécution d'ordres de réquisition » : les 10 mineurs jugés sont condamnés à des amendes de 12 000 à 15 000 francs (8 ferme, 2 avec sursis) et parmi eux 3 porions et 1 maître-mineur subissent également des sanctions intérieures : « suspension pendant 15 jours ou 1 mois, rétrogradation d'une échelle, suppression prime mensuelle jusqu'à 10 000 francs, suppression d'avancement pendant 1 an<sup>651</sup> ».

---

<sup>650</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, HBNPC 2004 001 231, sous-chemise *Nov. 49 Employés*.

<sup>651</sup> Archives des Houillères du Bassin d'Aquitaine, HBA-SC 46

Globalement, sur le bassin minier de Carmaux, un certain nombre de rétrogradations sont prononcées :

- Puit de Ste Marie : liste de 11 personnes (6 porions, 3 mécaniciens, 2 employés), 10 rétrogradés (en général simple ouvrier), 1 licencié
- Puit de la Grillatié : 6 rétrogradés à simple ouvrier (dont le secrétaire du syndicat C.G.T., employé aux écritures)
- Services extérieurs : 5 rétrogradés à simple ouvrier

Au mois de mai 1949, suite à la demande du Directeur des H.B.N.P.C., la direction de chacun des 9 groupes fait établir un listing de « rétrogradés » dont voici la synthèse<sup>652</sup> :

	Liévin	Douai	Valenciennes	Oignies	Lens	Bruay	Auchel	Hénin-Liétard	Béthune	Total
Rétrogradés	20	16		7			4	14	7	<b>68</b>

**N.B. :** synthèse réalisée à partir des documents établis en mai 1949, malheureusement incomplète car nous n'avons pas trouvé dans les deux cotes 229 et 230 l'information pour certains groupes miniers (alors que l'information demandée en même temps par la Direction générale pour les « non-repris » était fournie par tous les groupes<sup>653</sup>).

Parmi les 20 rétrogradés du groupe de Liévin indiqués ci-dessus, il y a par exemple Louis C., rétrogradé de surveillant à ouvrier, pour participation au piquet de grève :

Nom & Prénoms	Date de naissance	Nationalité	RELIGION - MARIAGE - DIVORCE	Enfants à charge	SIÈGE								
C Louis (Fils)	13.3.1923	Française	MARIÉ -	I	n°6								
<p>Adresse : Rue Jean Jaurès GIVERNY-en-GOHELLE</p> <p>Etat de service au groupe :</p> <p>Entré le 7.1.1938 - Nommé Surveillant auxiliaire le 1.1.1946 Surveillant le 1.1.1947</p> <p>Dernier emploi : Surveillant.</p> <p>Motif de sortie ( <del>Condammation</del> ou de <del>Motif de sortie</del> RETROGRADATION ) Abus droit de grève</p> <p>Situation actuelle (Fonds de chômage - travail retrouvé - etc ...)</p> <p>Rétrogradé ouvrier le 29.11.1948 au siège n°1</p> <p>Avis sur le réembauchage :</p>			<p>MOTIFS de SORTIE ou de</p> <p>a) <del>Condammation</del> RETROGRADATION</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Tribunal</th> <th>Peine</th> <th>Motif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>b) <del>Abus du droit de grève</del></p> <p>Entraves à la liberté du travail - participation au piquet de grève.</p> <p>c) <del>Motifs divers</del></p>			Date	Tribunal	Peine	Motif				
Date	Tribunal	Peine	Motif										

<sup>652</sup> Archives nationales du monde du Travail, 2004 001 229 et 230.

<sup>653</sup> *Supra*, p. 160.

Ces sanctions, rétrogradation, révocations ne passent pas toujours facilement, *L'Humanité* signale ainsi : « Pour protester contre la révocation d'un chef porion 20 porions du 4 de Noeuf-les-Mines démissionnent de leur poste<sup>654</sup> », « Débrayage sur le tas dans une taille du 9 de Courrières, contre la sanction de leur chef de taille<sup>655</sup> », « Contre la sanction infligée à leur ingénieur – Unis, les 2 000 mineurs CGT-CFDT-FO du puits Biver (Bouches-du-Rhône) ont débrayé 24 heures<sup>656</sup> », ....

Il faut enfin évoquer une sanction « en creux » pour les grévistes, avec l'attribution d'une prime pour ceux qui ont repris le travail plus tôt : le 6/12/1948 est instituée une « prime de régularité »<sup>657</sup> au personnel ayant repris le travail les 2, 3 ou 4 novembre. La note 100/N°521 du 23/12/48 de la Direction Générale aux Directeurs délégués la modifie et la précise :

- 1°- Tous les ouvriers qui ont repris le travail soit au jour J de libération de leur établissement, soit aux jours (J+1) ou (J+2) recevront une indemnité sous les deux conditions :
- a) que, du début de la grève au jour de leur reprise du travail, ils aient perdu au moins 15 journées de travail pour faits de grève
  - b) que, pour la 1<sup>ère</sup> quinzaine de novembre [...] leurs présences eussent donné droit au moins à la prime de régularité de 5%
- 2°- Pour les ouvriers qui, sans avoir perdu 15 journées de travail, en auraient perdu au moins 8, la somme de 3.000 Fr est à réduire à 1.500 FR
- 3°- Les ouvriers ayant perdu moins de 8 journées de travail ne percevront aucune indemnité

Il s'agit là de « récompenser » ceux qui ont repris le travail lorsque la direction du centre minier local considère que la grève doit se terminer car elle ne serait plus majoritaire, et à contrario de sanctionner ceux qui l'ont poursuivie au-delà.

### **3) Suspension et révocation de délégués mineurs et d'administrateurs:**

Il faut souligner l'importance des délégués mineurs, dont Roger Pannequin<sup>658</sup> rappelle que, institués le 1<sup>er</sup> mai 1890, de leur vrai nom délégués à la sécurité, ils avaient d'importants pouvoirs dans les puits, imposant une forme de contrôle direct sur la production. Le 18 novembre 1948, le Directeur des Mines envoie une circulaire ministérielle (**annexe 46**) aux Ingénieurs en Chef des Mines, rappelant la possibilité d'inéligibilité, puis de suspension et ensuite de révocation de tout délégué mineur condamné à plus de trois mois de prison (ferme ou avec sursis). Le 15 décembre un décret (**annexe 47**) révoque certains administrateurs des Charbonnages de France, en particulier Victorin Duguet pour « s'être opposé à la mise en œuvre de mesures de sécurité ». Philippe Roger précise à ce propos : « Ce sont en revanche les délégués mineurs à la sécurité qui jouent un rôle considérable dans les événements. Presque tous communistes, ainsi que cela a déjà

<sup>654</sup> *L'Humanité* du jeudi 9 décembre (p. 3).

<sup>655</sup> *L'Humanité* du samedi 15 janvier (p. 3).

<sup>656</sup> *L'Humanité* du vendredi 18 février (p. 1).

<sup>657</sup> Archives nationales du monde du Travail, 2004 001 2292.

<sup>658</sup> Roger PANNEQUIN, *Adieu camarades* ; Paris, Le Sagittaire, 1977, (p. 54).

été mentionné, ils jouissent d'une influence locale considérable. Ce sont généralement eux qui s'opposent au maintien des mesures de sécurité. S'ils se contentent parfois d'une forme de résistance passive, certains insultent, menacent ou frappent les ingénieurs et leurs équipes. Ils semblent avoir quelquefois saboté eux-mêmes des installations de sécurité<sup>659</sup> ». C'est confirmé par le rapport le 17 janvier 49 du commissaire de police judiciaire de Lille au commissaire divisionnaire<sup>660</sup>, qui examine fosse par fosse dans le bassin de Valenciennes les délits et atteintes au bon fonctionnement des services des Houillères, et note à propos du non-respect de la sécurité : « Il faut aussi remarquer que la plupart des personnes contre lesquelles des infractions ont été relevées sont des délégués titulaires ou suppléants qui ont été, en somme, les derniers à recevoir les ordres de ne plus assumer la sécurité ». Les délégués mineurs sont selon le préfet du Pas-de-Calais de « véritables « roitelets locaux » qui ont assumé dans chaque fosse ou installation de surface la responsabilité matérielle d'empêcher les mesures de sécurité, de les arrêter au besoin en se servant largement de l'arme du sabotage et qui ont enfin organisé les représailles contre ceux qui voulaient reprendre le travail<sup>661</sup> ». Cette condamnation des délégués mineurs impliqués était demandée par les dirigeants de la S.F.I.O. dès la mi-novembre<sup>662</sup>.

Les sanctions n'avaient pas attendu le 18 novembre, comme le montrent ces extraits de la revue mensuelle « *Documentation minière* » de Force Ouvrière<sup>663</sup> :

- J. O du 9/11/1948 : suspension du délégué mineur de la fosse n° 3 de Noeux (Pas de Calais), arrêté du 4 novembre
- J. O du 10/11/1948 : suspension des fonctions de 12 administrateurs pour leur participation à l'abandon de la sécurité dans les mines, décret du 9 novembre
- J. O du 12/11/1948 : suspension de 3 autres administrateurs
- J. O du 19/12/1948 : révocation d'un administrateur des Charbonnages de France, révocation de 10 délégués mineurs

En février 1949, « *Documentation minière* » publie la liste des révocations intervenues dans le mois<sup>664</sup>:

- le 16 février : 17 délégués-mineurs de la Loire
- le 18 février : 6 délégués-mineurs du Nord, 24 du Pas-de-Calais, 2 de l'Aveyron

---

<sup>659</sup> Philippe ROGER, *Les grèves de 1947 et 1948 dans le Pas-de-Calais – Déroulement, Violence et maintien de l'ordre*, Revue du Nord n° 389, 2011/1 - Université Lille-3, (p.154).

<sup>660</sup> Archives Nationales, Ministère de l'Intérieur, Cote 19890151/11, dossier 15225-00058 : *incidents et sabotages au cours des grèves dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais*.

<sup>661</sup> Archives départementales du Pas de Calais, 1W8145, exposé sommaire du préfet le 5 décembre 1948 de la situation du département du Pas-de-Calais au cours du mois de novembre 1948 (p. 7).

<sup>662</sup> Archives socialistes de la Fondation Jean Jaurès : conseil national SFIO des 13-14 novembre 1948, intervention de Camille Delabre, <http://62.210.214.184/cg-ps/documents/pdf/cons-1948-11-13.pdf> (p 29) : « *Les délégués mineurs qui ont organisé le sabotage doivent être poursuivis* ».

<sup>663</sup> Archives F.O.Mines-Energie, *Documentation minière* de novembre 1948, (p. 3 à 12).

<sup>664</sup> Archives F.O.Mines-Energie, *Documentation minière* de février 1949, (p. 2).

- le 26 février : 32 du Pas-de-Calais, 24 du Nord, 2 de la Loire, 1 du Maine et Loire, 1 du Gard, 2 de la Haute-Loire, 2 du Puy de Dôme.

Ces révocations sont dénoncées et combattues par les tenants de la grève, des protestations sont organisées, manifestations, pétitions, débrayages, soutenus par des articles dans la presse communiste<sup>665</sup>, mais sans grand résultat. Les administrateurs et les délégués mineurs mis en cause ont été suspendus dans un premier temps, puis révoqués.

Une synthèse des révocations de délégués mineurs est fournie par la C.G.T.<sup>666</sup> :

Bassin	Titulaires Fond	Suppléants Fond	Titulaires Surface	Suppléants Surface	Total
Nord	16	9	2	2	29
Pas-de-Calais	32	8	8	2	50
Loire	11	3	3	3	20
Aveyron	1	1			2
Gard	4	1	3		8
Haute-Loire	1	1			2
Ardoisières		1			1
Puy-de-Dôme	2				2
Moselle		1	2		3
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>117</b>

A travers toutes ces révocations, le gouvernement voulait priver la C.G.T. et à travers elle le P.C.F. de ses appuis et moyens de contrôle au sein de l'organisation et l'administration des mines. Le rôle des délégués mineurs, souvent à la pointe de l'action, premiers opposants au maintien des mesures de sécurité, a été très important pendant la grève et explique la répression particulière qu'ils ont subie, dont nous aurons à étudier plus particulièrement les conséquences dans le chapitre suivant qui analyse les prolongements du conflit sur le temps long.

<sup>665</sup> *L'Humanité* du 22/2/49 (p. 1) : « Nombreux débrayages dans les mines du Pas-de-Calais contre la révocation des délégués à la sécurité »

<sup>666</sup> 4 octobre-29 novembre 1948 *Grève générale dans les Houillères*, Cahier de l'Institut d'Histoire Sociale Mines de la CGT, n° 15 de septembre 1998, (p. 40).

## **Chapitre VII : un acharnement répressif** **sur le temps long qui mobilise toujours la** **solidarité**

**Durant des mois, des années et même des décennies, l'Etat**  
**et les Houillères (avec des nuances selon les régions)**  
**maintiennent leur répression en suscitant une mobilisation**  
**solidaire qui persiste à l'époque actuelle**

A partir de 1949, les derniers jugements sur le plan pénal et civil interviennent, la répression professionnelle n'est pas terminée pour autant et se durcit même, les efforts se mobilisent autour de la lutte pour l'amnistie, et les conséquences de la grève se prolongent sur le long terme, jusqu'à la période actuelle.

### **A) Poursuites civiles et sanctions financières :**

- 1) **La répression financière qui frappe les grévistes est souvent prise en charge en grande partie par la solidarité syndicale....**

Beaucoup de mineurs, après avoir été condamnés pénalement, et purgé leurs peines de prison, comparaissent à nouveau devant les tribunaux pour répondre de poursuites au titre des dégâts constatés dans les mines ou à l'encontre des non-grévistes, et se voient condamnés à

payer des dommages et intérêts souvent très élevés. Dans un article de Gilbert Avril<sup>667</sup>, le Secours Populaire Français cite ainsi dans le Douaisis, au mois de mai 1949 :

- au tribunal de Valenciennes, pour 37 condamnations 4 174 362 francs d'amendes et dommages et intérêts,
- au tribunal de Béthune 6 929 956 F. pour 873 condamnations,
- au tribunal de Lille 5 millions pour 5 condamnations, et même le cas d'un mineur, condamné à lui seul à verser 2 500 000 francs !

Autre exemple, dans le Tarn (affaire du puits Sainte-Marie<sup>668</sup>) : 9 mineurs, jugés en correctionnelle le 14 janvier 1949 et condamnés à diverses peines de prison et d'amendes, sont également condamnés à verser conjointement des dommages et intérêts aux Houillères du Bassin d'Aquitaine pour 249 025 francs, que celles-ci leur réclame le 16 mars<sup>669</sup>, accompagnés de 4 937 francs de dépens (frais d'avoué). Par ailleurs, ils sont également condamnés à verser 165 850 francs à 47 ouvriers non-grévistes, victimes de cette action « coup de poing », qui s'étaient portés partie civile<sup>670</sup>. Ces sommes représentent plusieurs années de salaire d'un mineur .... Ces condamnations à payer des sommes importantes, hors de portée de mineurs qui de plus viennent d'être licenciés et ont perdu de ce fait, outre leur salaire, beaucoup d'avantages sociaux liés à la mine (logement, dotation en charbon, soins gratuits, ....), provoquent un mouvement de solidarité orchestré par la C.G.T. et le S.P.F. : organisation de collectes et souvent prise en charge par le syndicat des sommes à payer. Ainsi, réunie le 28 septembre 1950<sup>671</sup>, la Commission de Solidarité de Carmaux fait le point sur la situation financière : au 1<sup>er</sup> décembre 1949 le total de recettes était de 18 583 503 francs, celui des dépenses de 18 280 704 francs, et la commission inscrit dans ses comptes : « total des sommes déboursées en 1950 (procès, remboursement de retenues diverses) 252 916 francs ».

Des recours sont faits auprès des différentes instances pour demander le non acquittement de ces sommes : dans le bassin de l'Aveyron cinq mineurs de Decazeville condamnés<sup>672</sup> écrivent le 13 septembre 1949 au président de la République pour lui demander la remise de l'amende globale de 16 000 francs qui leur a été infligée, et au Garde des Sceaux pour être exonérés des frais de justice de 21 814 francs<sup>673</sup>, en montrant que leur situation

---

<sup>667</sup> Archives du S.P.F., ANMT 1998 020 0018, journal « *La défense* » du 20/5/1949.

<sup>668</sup> *Supra*, p. 117.

<sup>669</sup> Archives municipales de Carmaux, HBA-SC 46.

<sup>670</sup> Archives CGT de la Fédération Mines-Energie, 455 J 202, documents internes Tarn-Carmaux commission juridique.

<sup>671</sup> Archives CGT Carmaux HBA20

<sup>672</sup> *Supra*, p. 133.

<sup>673</sup> Archives départementales de l'Aveyron, archives C.G.T. Decazeville, cote 223 J66.



financière ne leur permet pas de payer les sommes qui leur sont réclamées. Ils obtiennent parfois le non-paiement ou le dégrèvement des amendes infligées, comme Norbert Gilmez qui reçoit le 11 mai 1949 une lettre du procureur de la République de Béthune<sup>674</sup>, lui accordant une remise de 5 000 francs sur les 6 000 francs d'amende auxquels il a été condamné le 20 décembre 1948 par le tribunal de Béthune. C'est également le cas en d'autres endroits, comme l'attestent des documents d'archives<sup>675</sup> concernant des mineurs souvent condamnés à payer d'assez lourdes sommes,

Il est vrai que les grévistes ne sont pas les seuls à souffrir de la grève, beaucoup de mineurs non-grévistes ou ayant parfois repris le travail avant la fin de la grève (l'exemple de Maxime Régola, mineur de fond à Carmaux, adhérent F.O., qui a fait plus d'un mois de grève est à ce titre frappant<sup>676</sup>) subissent des représailles<sup>677</sup>, parfois physiques, le plus souvent matérielles :

- C'est la tradition des « carreaux cassés<sup>678</sup> », les archives des Houillères du Nord-Pas-de-Calais comportent des documents récapitulatifs qui recensent sur de nombreuses pages des maisons de non-grévistes ayant eu leurs carreaux cassés<sup>679</sup>, tout comme celles d'Aquitaine<sup>680</sup>

---

<sup>674</sup> Dominique Simonnot, *Plus noir dans la nuit – La grande grève des mineurs de 1948* ; Paris, Calmann-Lévy, 2014, (p. 225).

<sup>675</sup> Archives CGT Carmaux HBA19, durant l'année 1949 (et même début 1950) plusieurs « *Derniers avertissement avant poursuites* » émis par le percepteur mentionnent des remises sur amendes (4 000 francs sur 8 493, 20 000 sur 25 065, 10 000 sur 15 045,...) sous réserve de paiements immédiats, qui sont effectués et attestés par un document de la perception.

<sup>676</sup> Archives de l'O.U.R.S., bulletin du Centre Guy Mollet n° 31 de septembre 1998, *La mine et le parti – Souvenirs politiques de Maxime Régola socialiste carmausin*, (p. 73-74) : « *J'ai tenu jusqu'au 4 novembre. J'ai donc fait 33 jours de grève quand même. Dans la nuit du 4 au 5, une bombe a éclaté devant ma porte. [...]. C'était un pétard, mais assez gros pour nous casser les carreaux, un poste de radio et une lampe [...]. On a donc repris le boulot, tant bien que mal. Le jour où j'ai repris, mon camarade cégétiste et communiste m'a dit : « tu n'aurais pas dû retourner travailler, Régola, quand on était encore tous en grève ». Je lui ai dit : « si tu me l'avais expliqué non pas avec des bombes, mais en discutant avec moi, j'aurais peut-être compris. Mais ce n'est pas comme ça que ça s'est passé ». Il est donc venu me demander si je voulais continuer à être son camarade de travail. J'aurais pu refuser, cela se faisait en pareil cas. Je lui ai dit : « Si tu n'as pas honte de moi, tu peux reprendre comme par le passé ». La grève de 1948 s'est terminée comme ça, et nous avons été par la suite de bons camarades »*

<sup>677</sup> Ces faits, fréquents lors des grèves de mineurs, quasiment « culturels », (qui se sont également produits en novembre-décembre 1947) sont admis par les dirigeants de la grève, quand ils ne sont pas légitimés, pour être parfois regrettés ensuite [« *autre erreur, celle de durcir la grève, ce qui conduit inévitablement à de regrettables excès* », Léon Delfosse, *Le droit minier* : n° 6 nov-déc. 1978, (p. 10)].

<sup>678</sup> « *Ceux qui ne voulaient pas faire grève avaient leurs carreaux cassés* », témoignage de Alfred Bonvarlet, cité par Dominique FARGUES, Arnaud MULLER, *Mémoires de mineurs* ; Paris, Flammarion, 2007, (p. 194) ; Philippe ROGER : « *Si des exemples spectaculaires peuvent être trouvés lors des grèves de 1947, les attaques dirigées contre les maisons semblent cependant plus nombreuses en 1948* », *Les grèves de 1947 et 1948 dans le Pas-de-Calais – Déroulement, Violence et maintien de l'ordre*, Revue du Nord n° 389, 2011/1 - Université Lille-3, p.176.

<sup>679</sup> Archives nationales du Monde du Travail, HNBPC 2004 001 336.

<sup>680</sup> Archives départementales de l'Aveyron, 14 W28, *Liste du personnel ayant subi des dommages du fait de l'exercice de leur droit à la liberté du travail (Loi n° 48-1961 du 30 décembre 1948)*.

- Certains, représentants F.O., C.F.T.C. ou mineurs non-grévistes, ont subi des dégâts matériels, parfois importants, dont Camille Delabre demande la prise en compte<sup>681</sup> :

« Nos amis demandent réparation des dégâts. Comment l'ouvrier mineur qui a subi ces pertes pourrait-il remplacer, après ces six semaines de grèves, tout ce qui lui manque maintenant, comment cet ouvrier mineur pourrait-il remplacer les meubles détruits si des mesures ne sont pas prises en faveur des sinistrés »

Il y a de ce point de vue-là une instrumentalisation de la violence. Celle-ci a été souvent très importante<sup>682</sup> [violence des forces de l'ordre pour « dégager » les puits et les installations minières (qui s'est traduite par quatre morts et de nombreux blessés), violence des grévistes contre les forces de l'ordre pour défendre la grève et s'opposer aux réquisitions, ou contre les non-grévistes pour les dissuader de reprendre le travail] mais a été utilisée ensuite pour procéder à une répression massive, comme cela a été montré précédemment, sur le plan pénal, civil et professionnel. L'instrumentalisation de la violence est également très forte dans les axes de propagande développés par les protagonistes mais aussi dans la presse : la présentation des faits n'est évidemment pas la même, par exemple dans la presse locale<sup>683</sup>, le vendredi 22 octobre, lorsque *Le Patriote*, quotidien du centre et du Sud-Est proche du parti communiste, écrit : « Ils récoltent ce qu'ils ont semé. Au puits Cambefort à Firminy, de nombreux C.R.S. dont un commandant, sont blessés au cours de la contre-offensive des travailleurs. Les mineurs de la Loire se battent magnifiquement », le même jour *L'Espoir*, journal de la région de Saint-Etienne proche du R.P.F., publie : « Bagarres et violences se multiplient. Le puits Cambefort a été occupé après une violente bagarre : un C.R.S est tué ».

La presse nationale aussi met en scène cette violence, pour la stigmatiser dans la presse communiste lorsqu'elle est le fait des forces de l'ordre (*L'Humanité* du 15 octobre (p. 1-4) : « 6 femmes de grévistes blessées par les C.R.S. à Forbach » - *La Défense* du 15 au 24 octobre : « La répression sanglante continue » - *Liberté* du 21 octobre : « Méthode nazie : en Moselle, enfants et femmes blessés à l'intérieur même de leurs habitations » - *L'Humanité* du 6 novembre (p. 4) : « Ivres, les C.R.S. blessent 12 mineurs ») ou la condamner dans le reste de la presse lorsqu'elle est celle des mineurs en grève (*Le Monde* du 21 octobre : « A Noeux les grévistes molestent les volontaires qui tentaient de sauver un puits » - *Le Populaire* du 22 octobre : « Un C.R.S. a été tué, deux autres ont été

<sup>681</sup> Archives socialistes de la Fondation Jean Jaurès : conseil national SFIO des 13-14 novembre 1948, intervention de Camille Delabre, <http://62.210.214.184/cg-ps/documents/pdf/cons-1948-11-13.pdf> (p 29).

<sup>682</sup> Marion FONTAINE et Xavier VIGNA : « l'extrême violence qui caractérise cette grève, violence perceptible aussi bien dans les rapports entre les mineurs et l'Etat que parmi les mineurs eux-mêmes », *La grève des mineurs de l'automne 1948 en France, Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 1/2014 (N° 121).

<sup>683</sup> Steiner Jean-Michel, *Les caractères de la grève des mines de 1948 dans le bassin stéphanois*, Communication à la journée d'études du 22 octobre 2008 du Groupe de Recherches et d'Etudes sur les Mémoires du Monde Ouvrier Stéphanois.

précipités du haut d'un pont » - *L'Aube* du 22 octobre : « Les meneurs cégétistes provoquent plusieurs incidents sanglants »).

Ces violences, mais aussi dégradations, voire sabotages, ont débouché sur des sanctions financières très lourdes pour les grévistes condamnés, trop lourdes pour eux et qui au final doivent être prise en charge en grande partie par la C.G.T., souvent sur une longue durée<sup>684</sup>. La C.G.T. se voit donc obligée de prendre en charge nombre de remboursements à leur place, y compris pour le paiement des commerçants, comme l'écrit Benoit Frachon : « Il reste encore pour les syndicats un important passif à régler chez les commerçants qui ont accepté plusieurs centaines de millions de francs de bons de solidarité en paiement de marchandises <sup>685</sup>».

## 2) Alors que les non-grévistes sont pris en charge par l'Etat :

A l'inverse, les conséquences financières pour des dégâts occasionnés aux « rouffions » sont prises en charge par l'Etat. Dans un premier temps, une proposition de résolution « tendant à indemniser les victimes de l'agression communiste contre la classe ouvrière française » est présentée dès le 30 novembre 1948 par MM. Deixonne, Augustin Laurent, Mazuez, Sion et les membres du groupe socialiste<sup>686</sup>, indiquant en exposé des motifs : « La guerre atroce que le parti communiste a déclaré à la classe ouvrière de ce pays nous impose un devoir de solidarité nationale à l'égard des victimes innocentes de ce conflit d'un genre nouveau ».

La proposition de résolution indique :

« L'Assemblée Nationale invite le Gouvernement à indemniser dans le plus court délai des victimes de l'agression communiste contre la classe ouvrière française :

1° En défrayant les ouvriers mineurs ou leurs familles qui ont subi des attentats contre leurs personnes ou contre leurs biens, chaque fois que les coupables n'auront pu, pour une raison quelconque, être astreints à réparer le dommage ainsi causé

2° En payant l'indemnité de chômage aux travailleurs de la mine qui ont été empêchés par la violence d'accéder à leur lieu de travail, pour toute la durée pendant laquelle la liberté du travail n'a pu être assurée ».

Dans ce cadre, une loi est votée rapidement à l'Assemblée nationale pour l'indemnisation des non-grévistes qui ont subi des pertes matérielles à l'occasion de la grève<sup>687</sup>.

Les conséquences du conflit se font aussi jour sur le plan de la détermination des responsabilités à propos de dégâts survenus dans les mines : par exemple, dans un article du 8

<sup>684</sup> Blondeau Achille, *Le droit dans la profession minière* (p. 164) : « De longues années après la fin de la grève, la Fédération nationale du Sous-Sol remboursait encore les retenues sur salaires de militants qui avaient été lourdement condamnés »; dans *Pratiques syndicales du droit*, sous la direction de André Narritsens et Michel Pigenet, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, (p. 163).

<sup>685</sup> Benoît FRACHON, *Au rythme des jours Rétrospective sur 20 années de luttes de la CGT – Tome premier 1944-1954* ; Paris, Editions sociales, 1967 (p. 329).

<sup>686</sup> Archives de l'O.U.R.S., archives Maurice Deixonne, 1 APO 35.

<sup>687</sup> Loi n° 48-1961 du 30 décembre 1948, qui indique notamment : Art. 1<sup>er</sup> - Il est ouvert [...] un crédit de 50 millions de francs [...] « Aide aux mineurs qui ont subi des dommages du fait de l'exercice de leur droit à la liberté du travail »

novembre 1948 du journal *Le patriote du Sud-Ouest* à propos de l'abandon des mesures de sécurité, le comité de grève d'Aubin-Cransac ayant mis en cause l'incompétence des Ingénieurs et Techniciens dans le feu survenu au puits n° 1, le syndicat indépendant des Ingénieurs des Mines du Bassin d'Aquitaine a porté immédiatement plainte en diffamation. Le 3 novembre 1949 le tribunal correctionnel de Villefranche de Rouergue condamne l'auteur de l'article et le journal à 5 000 francs d'amende chacun, à un franc symbolique de dommages et intérêts et à la publication du jugement dans ce journal et dans quatre autres journaux au choix<sup>688</sup>.

Le gouvernement essaie d'autre part de mettre en cause la responsabilité collective de la C.G.T. dans le conflit. C'est ainsi qu'un juge d'instruction de Sarreguemines a émis une commission rogatoire début 1949 pour déterminer si « les faits d'entraves à la liberté du travail, violences à agents de la force publique, complicité, provocation à l'attroupement avaient été commis à l'instigation d'organisations syndicales ». Après interrogation le 8 février 1949 de condamnés ayant purgé leur peine (7 procès-verbaux d'audition joints), un inspecteur principal de la police judiciaire de Strasbourg a conclu le 4 avril 1949 : « l'enquête n'a pas permis d'établir que les délits commis pendant les grèves ont été le résultat de consignes ou de directives données par des instigateurs ou des provocateurs. Il semble plutôt qu'il s'agisse simplement d'initiatives individuelles<sup>689</sup> ». Il est vrai que cela fait partie de la défense des inculpés, qui admettent leur responsabilité individuelle, souvent la regrettent en indiquant qu'ils se sont laissés emporter par les circonstances, mais n'admettent jamais avoir suivi des consignes précises qui auraient pu permettre d'incriminer des dirigeants<sup>690</sup>.

Les poursuites et les procédures judiciaires sur le plan pénal, civil et financier continuent donc dans les années qui suivent la grève. C'est également le cas sur le plan professionnel, où le renforcement de la discipline devient la règle dans les puits et les différentes installations.

---

<sup>688</sup> Archives départementales de l'Aveyron, 14 W28.

<sup>689</sup> Archives Nationales, Ministère de l'Intérieur, Cote 19890151/11, liasse 15225 (Grèves et manifestations politiques – dossier 46).

<sup>690</sup> C'est ce qu'écrit dès le mois de novembre le préfet du Pas-de-Calais à l'Inspecteur Général de l'Administration, à propos d'une éventuelle mise en cause de « M. Delfosse, Secrétaire Général et co-animateur su Syndicat régional des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais », qui note que les mineurs inculpés « au cours de leur interrogatoires se bornent systématiquement à déclarer qu'ils ont reçu à ce sujet des consignes de leur Fédération syndicale et se gardent bien de désigner nommément un seul responsable fédéral », lettre du 7 novembre 1948, archives départementales du Pas-de-Calais, 1W8145.

## **B) Poursuite et durcissement de la répression interne :**

### **1) Des sanctions multiformes et systématiques au long de l'année 1949 ....**

Au-delà des sanctions internes très lourdes prises contre les grévistes par les directions des différentes Houillères - licenciements, révocations, rétrogradations, expulsions de logements, pertes de droits sociaux divers,... évoqués au chapitre VI - la répression interne connaît un durcissement net après la grève. Celui-ci prend différentes formes :

- mutation dans des secteurs plus difficiles, ce qui se traduit par des conditions de travail plus dures<sup>691</sup> et/ou une diminution des salaires pour les mineurs affectés à un secteur où la veine de charbon est moins riche et ne permet pas les mêmes rendements à l'abattage
- isolement de mineurs communistes dans certaines fosses par les Houillères<sup>692</sup>, afin de les couper des autres mineurs et diminuer leur influence
- durcissement de la direction des houillères : selon Robert Mourer, syndicaliste C.F.T.C, « La moindre peccadille est sanctionnée arbitrairement. Des absences irrégulières, involontaires, entraînent presque toujours la mise à pied [...] Les textes et dispositions sont interprétés dans le sens restrictif <sup>693</sup> »

*L'Humanité* fait état de mobilisations de mineurs contre ces sanctions : « Une équipe du puits Bonnel, à Douai, remonte pour protester contre les amendes<sup>694</sup> ». Dès le début de décembre 1948, dans le groupe Hénin-Liétard, le syndicat F.O. se fait l'écho auprès de la direction des plaintes des mineurs de la fosse Vicoigne concernant une baisse des prix de tâches, ce que récuse la direction en indiquant que le prix unitaire n'a pas changé, et que cela doit donc provenir d'une baisse du rendement<sup>695</sup>. Cette question des prix d'abattage devient pourtant récurrente, elle suscite des mobilisations ponctuelles de protestation des mineurs, mentionnées à de nombreuses reprises dans la presse communiste<sup>696</sup>. Lorsque les mineurs entrent en action, ils sont parfois sanctionnés, comme le 10 février 1949, où une délégation syndicale auprès de la direction du groupe d'Hénin-Liétard, siège 9 Est, proteste contre la mise à pied pour une

---

<sup>691</sup> Entretien avec Marcel Miquel le 14 août 2014 : « puni après la grève, j'ai été muté au chantier « Bikini » ainsi surnommé car il y faisait très chaud ».

<sup>692</sup> Roger PANNEQUIN, *Adieu camarades* ; Paris, Le Sagittaire, 1977, (p. 114).

<sup>693</sup> Robert MOURER, *Mineurs de charbon lorrain 1856-2004* ; Sarreguemines, Editions Faïencité, (p. 378).

<sup>694</sup> *L'Humanité* du 20 janvier 1949 (p. 1).

<sup>695</sup> Archives du centre historique minier de Lewarde, 3353, syndicat F.O. année 1948.

<sup>696</sup> *Liberté* du 9 janvier 1949 (p. 1) : « Pour la défense de leur prix de tâche, UNIS, les mineurs du 5 de Oignies et du 21 de Courrières débrayent » - *L'Humanité* du 18 janvier (p. 1), du 25 janvier (p. 3), du 22 février (p. 4),....

journée de 11 mineurs ayant refusé de travailler le 7 février à cause des prix de tâche et de l'insuffisance de l'injection d'eau<sup>697</sup>.

**2) ..... que les syndicalistes C.G.T. ne sont plus les seuls à critiquer et refuser.:**

Même le préfet du Pas-de-Calais, soucieux de la paix civile, met en garde la direction des Houillères et ses cadres supérieurs contre un acharnement excessif en février 1949 :

« J'ai cru devoir, en outre, appeler l'attention de la Direction Générale des houillères pour les graves conséquences sociales et politiques que pourrait avoir une excessive intransigeance de la part de certains ingénieurs plus soucieux d'assouvir des rancunes personnelles- si justifiées puissent-elles être – que de rétablir un climat d'apaisement. Il est en effet symptomatique que, dans diverses fosses, les syndicats F.O. et C.F.T.C. s'associent parfois au syndicat C.G.T pour protester contre des brimades inutiles ; un redressement de l'autorité était certes indispensable dans le bassin minier, mais il gagnerait à être réalisé avec un certain discernement<sup>698</sup> ».

Il réitère ses critiques le 5 juin :

« Les Houillères Nationales, soucieuses de rétablir l'autorité des ingénieurs et d'augmenter le rendement du travail, utilisent de façon insuffisamment nuancée tous les moyens d'action mis à leur disposition par les textes. L'envoi au fond de nombreux jeunes gens par suite des compressions effectuées dans les services de jour, la fixation des prix de tâches à des taux tels que l'ouvrier moyen a beaucoup de peine à dépasser le salaire minimum garanti, le règlement des congés payés qui prive en pratique le personnel de la possibilité d'en choisir l'époque, les amendes ou mises à pied qui sanctionnent toutes les défaillances, sont dictées, sans doute, par le seul souci d'améliorer la rentabilité de l'entreprise, mais sont autant de mesures qui, pour n'être pas toujours appliquées avec le tact nécessaire, paraissent aux mineurs comme l'application délibérée d'une politique de régression sociale<sup>699</sup> ».

La répression n'a toutefois pas annihilé la combativité des mineurs, comme le montre le journal *Liberté*<sup>700</sup> : « Le poste de nuit de la fosse 14 à Carvin s'est mis en grève pour protester contre la décision de la direction de supprimer le « tournage » des postes. Avant la grève la plupart des ouvriers étaient en effet une semaine du matin, une semaine d'après-midi et une autre de nuit. Or, depuis la grève, la direction avait décidé que les mineurs resteraient à leurs postes respectifs, ce qui fait que des ouvriers sont de nuit depuis 6 mois ». Le préfet du Pas-de-Calais évoque de son côté ces actions, parfois symboliques ou de peu d'ampleur, qui se succèdent durant les mois qui suivent la fin de la grève : « débrayages locaux sporadiques motivés soit par des accidents locaux, soit par l'insuffisance du prix des tâches, soit par les amendes, mises à pied ou autres incidents locaux<sup>701</sup> ».

<sup>697</sup> Archives du centre historique minier de Lewarde, HL939, action revendicative et réponses des Houillères.

<sup>698</sup> Archives départementales du Pas de Calais, 1W8146, Exposé sommaire du préfet le 5 février 1949 de la situation du département du Pas-de-Calais au cours du mois de janvier 1949 (p. 4).

<sup>699</sup> Archives départementales du Pas de Calais, 1W8146, Exposé sommaire du préfet le 5 juin 1949 de la situation du département du Pas-de-Calais au cours du mois de mai 1949 (p. 3).

<sup>700</sup> *Liberté* du jeudi 19 mai 1949 (p. 1).

<sup>701</sup> Archives départementales du Pas de Calais, 1W8146, Exposé sommaire du préfet le 5 juin 1949 de la situation du département du Pas-de-Calais au cours du mois de mai 1949 (p. 4).

Le 25 mai, un rapport des Renseignements généraux<sup>702</sup> est extrêmement sévère sur la politique des Houillères qualifiée de « production à outrance et d'économies massives » en mettant en particulier l'accent sur les prix de tâche trop bas, les déclassements sans respect du statut du mineur, la privation du droit à choisir ses dates de congés, le renforcement de la discipline : « Des amendes sont infligées pour le moindre manquement à la discipline ou au règlement (lampe refusée pour s'être présenté une minute après l'heure normale – Bon de charbon supprimé aux ouvriers trouvés porteurs d'un morceau de bois ou de charbon – Mise à pied d'ouvriers qui réclament) ».

Mais malgré la résistance des mineurs, les mises en garde et les interventions du préfet, les Houillères continuent leur politique répressive. C'est ainsi qu'au mois de juillet une amende de 200 francs, infligée à un mécanicien du chemin de fer des Mines de Courrières pour négligence dans l'entretien de sa locomotive entraîne la grève des mécaniciens. La direction réduit l'amende à 75 francs, sans vouloir la supprimer totalement, La grève continue donc, entraînant le blocage de 6 000 tonnes de charbon, et le lock-out de 10 000 mineurs du 24 au 26 juillet, jusqu'à la reprise du travail le 27 juillet<sup>703</sup>. Le lock-out provoque le dépôt d'une résolution à l'Assemblée Nationale<sup>704</sup> présentée par MM. Camphin, Lecoœur, Mme Darras et les membres du groupe communiste « tendant à inviter le Gouvernement à ordonner aux Charbonnages de France, de payer aux mineurs lock-outés de Courrières une indemnité correspondant à 75% de leur salaire (lock-out des fosses 4, 6, 9, 10, 13 et 24) ». Le cabinet du ministère de l'Industrie refuse en indiquant que « la Loi de nationalisation a doté d'une complète autonomie les Houillères qui sont responsables de l'équilibre financier de leur exploitation ; l'Etat ne saurait ainsi intervenir dans un conflit intérieur<sup>705</sup> » et que par ailleurs les 3 jours chômés sont imputés sur les congés supplémentaires d'ancienneté.

Tout au long de 1949, les amendes et mises à pied se multiplient, entraînant les prises de position des responsables socialistes du Nord-Pas-de-Calais et aussi celles du syndicat Force Ouvrière. Camille Delabre, secrétaire de la fédération socialiste du Pas-de-Calais et maire de Courrières, écrit le 13 août 1949 au ministre S.F.I.O. de l'Industrie Robert Lacoste :

« Cher camarade, nous tenons à t'informer que de nouveaux mouvements se préparent dans les mines et qui auront pour cause les amendes infligées aux ouvriers. Un salaire minimum est fixé, et si, pour une cause quelconque, l'ouvrier ne parvient pas à atteindre ce salaire minimum dans sa journée de travail, il est pénalisé (amendes se montant à plusieurs heures de travail).

Ce que nos camarades ne comprennent pas, c'est que dans la quinzaine, ils obtiennent un salaire moyen supérieur au salaire minimum et qu'on leur inflige des amendes pour les journées où, à cause de difficultés dans le travail, ils n'arrivent pas à atteindre le salaire minimum<sup>706</sup> ».

<sup>702</sup> Archives départementales du Pas de Calais, 1W815.

<sup>703</sup> Archives départementales du Pas de Calais, 1W8146, Exposé sommaire du préfet le 5 août 1949 de la situation du département du Pas-de-Calais au cours du mois de juillet 1949 (p. 6).

<sup>704</sup> Archives de l'O.U.R.S., Carton 1 APO 35, archives Maurice Deixonne, député socialiste du Tarn, 1946-1958.

<sup>705</sup> Archives de l'O.U.R.S., Carton 1 APO 35, archives Maurice Deixonne, député socialiste du Tarn, 1946-1958.

<sup>706</sup> Archives nationales du Monde du Travail, HNBPC 2004 001 367, lettre Delabre 13/8/49.

Cette lettre provoque une demande d'explication du ministère de l'Industrie le 26 août sur ces « pénalités abusives » au Directeur Général des Houillères du Nord-Pas-de-Calais, qui indique le 21 septembre : « total des amendes pour insuffisance de travail pour le mois de juillet : 17 750 francs, nombre d'ouvriers punis 291 » (soit 61 francs en moyenne). Le 7 septembre, la même démarche est entreprise par F.O. pour l'ensemble du Nord Pas-de-Calais. La réponse du 14 septembre après enquête dans tous les bassins montre effectivement une quantité importante d'amendes<sup>707</sup>. Il est cependant impossible de mesurer précisément l'accentuation de la répression dont se plaignent les mineurs, en raison de l'absence d'antériorité que nous n'avons pu retrouver dans les archives, ce qui rend toute comparaison impossible avec les périodes précédentes.

Finalement, la mobilisation pour s'opposer aux excès des Houillères réussit à ressouder en partie la corporation minière, comme l'atteste le 25 mai une analyse de la préfecture du Pas-de-Calais après les élections de délégués mineurs : « En de nombreux endroits, on note une nette amélioration dans les rapports entre ouvriers cégétistes d'une part et F.O. et C.F.T.C. d'autre part. Cette situation pour quelque curieuse qu'elle puisse paraître ne constitue qu'un premier réflexe d'ouvriers mécontents qui s'aperçoivent que leur désunion est habilement exploitée<sup>708</sup> ». Cela n'empêche pas un positionnement revendicatif différent des syndicats : F.O. et C.F.T.C. réclament essentiellement le retour aux commissions paritaires et aux conventions collectives, alors que la C.G.T. met surtout en avant, avec la suppression des décrets Lacoste et l'abrogation de la loi sur les élections des délégués mineurs, l'amnistie en faveur de tous les condamnés et licenciés.

La lutte pour l'amnistie reste donc l'apanage de la C.G.T. et du « conglomérat » dont elle fait partie autour du parti communiste, en particulier le Secours Populaire Français qui joue un rôle de premier plan dans cette mobilisation.

## **C) La lutte pour l'amnistie :**

### **1) La prise en charge par le S. P. F. :**

Fin novembre, le Secours Populaire Français a créé une commission d'enquête, avec Me Blumel, ancien secrétaire de Léon Blum du temps du gouvernement du Front Populaire, le général Petit, Charles Désirat, secrétaire général du S.P.F., pour aller dans les corons, en particulier dans le Nord-Pas-de-Calais qui était alors selon lui en « état de siège », et rendre compte ensuite au Président de la république des souffrances endurées par les mineurs. A la

<sup>707</sup> Archives nationales du Monde du Travail, HNBPC 2004 001 367, lettre FO du 7/9/49.

<sup>708</sup> Archives départementales du Pas de Calais, 1W815.



suite de cela, le S.P.F. décide de « lancer une campagne d’amnistie, parce que nous voulions l’arrêt des poursuites<sup>709</sup> »

Du côté de la S.F.I.O., dès le mois de novembre, il y a une forte opposition à une éventuelle amnistie, en particulier d’élus de régions minières, comme Camille Delabre, représentant du Pas-de-Calais qui déclare le 13 novembre : « La Fédération du Pas-de-Calais félicite les ministres pour leur action qui a libéré les Corons de la dictature stalinienne. Nous ajouterons que la population demande que des sanctions sévères soient prises et qu’il ne saurait s’agir de prévoir, dans quelques semaines, des mesures d’amnistie. Telles sont les paroles de nos camarades<sup>710</sup> ». Le 30 décembre 1948 une proposition de résolution (n° 5974) est déposée par M. Patinaud, Mme Schell, MM. Camphin, Fievez, Gabriel Roucaute et les membres du groupe communiste<sup>711</sup> :

« Motifs : en violation du droit de grève reconnu par la Constitution, le Gouvernement prive d’emploi des milliers de mineurs coupables d’avoir demandé des salaires décents et des conditions humaines de travail.

Résolution : L’Assemblée Nationale invite le gouvernement à réintégrer, immédiatement, avec tous leurs droits, les mineurs licenciés à la suite des grèves. »

Dans sa lettre du 29 janvier à Vincent Auriol<sup>712</sup>, Robert Lacoste s’oppose dès ce moment-là à une loi d’amnistie générale, et n’envisage que des « mesures individuelles de grâce amnistiante ». Il justifie cela par l’amélioration de la situation des Houillères, selon lui « due en partie à une certaine restauration de l’autorité entraînée par l’échec de la grève de novembre-décembre<sup>713</sup>. Il ne faudrait pas compromettre par des mesures d’apaisement par trop généreuses ces heureux résultats ».

La campagne d’amnistie est portée nationalement par le Secours Populaire Français et la presse communiste. *La Défense*, hebdomadaire du S.P.F., titre pendant la grève sur la libération des mineurs emprisonnés : « Plus de mille arrestations en une semaine – Libérez les mineurs ! » (n° 197 du 12 au 18 novembre, p. 1), « Près de 2 000 mineurs à libérer ! » (n° 198 du 19 au 25 novembre, p. 1), « Le front de la liberté passe par les prisons » (n° 199 du 26 novembre au 2 décembre, p. 1) puis sur la demande d’amnistie : « AMNISTIE des mineurs – Plus de deux siècles de prison à effacer » (n° 215 du 18 au 24 mars 1949, p. 1). La campagne pour l’amnistie est lancée dès le mois de janvier, *Le Patriote*<sup>714</sup> cite des intellectuels qui prennent position en sa faveur (Claude Roy, Francis Jourdain, Henri Wallon, le professeur Marcel Prenant,...). *L’Humanité*

<sup>709</sup> Intervention de Charles Désirat au colloque des 22-23 novembre 1978, numéro spécial *Le droit minier* de nov-déc. 1948 *La grande grève des mineurs de 1948*, (p. 22).

<sup>710</sup> Archives socialistes de la Fondation Jean Jaurès : conseil national SFIO des 13-14 novembre 1948, intervention de Camille Delabre, <http://62.210.214.184/cg-ps/documents/pdf/cons-1948-11-13.pdf> (p. 29).

<sup>711</sup> Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, Fédération C.G.T. des Mines-Energies, Cote 455J-287, Propositions de lois 1948-61.

<sup>712</sup> Vincent AURIOL, *Journal du septennat 1947-1954 : Tome III – 1949*, Paris, Armand Colin, 1977, (p. 472-475).

<sup>713</sup> En fait octobre-novembre.

<sup>714</sup> *Le Patriote* du 17 janvier 1949.

titre le 27 janvier « Pour l'amnistie aux mineurs » (p.3), évoque le 9 février « Des comités d'amnistie sont créés dans le Gard » (p. 4), le 5 mars est fait un appel à la généralisation : « QUE PARTOUT se forment des comités d'amnistie aux mineurs » comportant un « APPEL POUR L'AMNISTIE », signé par Victorin Duguet, Jean Chaintron, Georges Plantagenet secrétaire du S.P.F., les écrivains Vercors et Francis Jourdain, Louis Daquin, .... Les articles se multiplient ensuite : le 9 mars « Le Comité National d'amnistie aux mineurs a été constitué hier » (p. 2), le 15 mars « L'amnistie aux mineurs c'est la justice » (p. 3), le 17 mars « Journée nationale pour l'amnistie aux mineurs » (p. 2), .... Cependant la question de l'amnistie disparaît assez vite (début avril) de *l'Humanité*, qui juste avant, pendant et après le congrès du 21-22 mai, ne l'évoque même pas dans ses colonnes, chose étonnante, , préférant mettre en avant fortement le thème de la paix.

Le congrès de l'amnistie à Billy-Montigny est porté par le S.P.F., avec une thématique mettant dans ses affiches fortement en parallèle l'amnistie décidée pour les anciens collaborateurs<sup>715</sup> et le refus de l'amnistie pour les mineurs condamnés<sup>716</sup> :



Des comités locaux pour l'Amnistie aux Mineurs sont créés, mais selon les renseignements généraux, sans doute en raison d'une certaine lassitude, la mobilisation est très faible : une réunion organisée à Waziers le 15 juin ne mobilise que 6 personnes, et le 5 juillet toujours à Waziers seulement 8 personnes<sup>717</sup>. Des tracts-pétitions sont alors remis aux quelques présents pour être distribués dans la population (**annexe 48**). Par ailleurs, localement la campagne pour l'amnistie développée par le S.P.F. et le P.C.F. se heurte à des oppositions plus ou moins ouvertes. Le 4 juillet une action « de masse » a été décidée, consistant en une grève de 5 mn pour l'amnistie. Cette action est complétée par une pétition du syndicat des mineurs C.G.T. du

<sup>715</sup> Henry ROUSSO, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours* ; Paris, Seuil, 1990, (p. 70 et 351)

<sup>716</sup> Archives nationales du Monde du Travail, HNBPC 1998 0200018, archives du S.P.F., congrès de l'amnistie.

<sup>717</sup> Archives départementales du Nord, Sous-préfecture de Douai, rapport des RG sur les mouvements de protestation en faveur de l'amnistie pour les mineurs condamnés pour faits de grève –mars-juillet 1949.

Nord-Pas-de-Calais, de 127 feuillets représentant plusieurs milliers de signatures, et par un communiqué du 6 juillet stigmatisant en parallèle l'indulgence envers les collaborateurs<sup>718</sup> : « au même moment, la Corporation minière et le peuple de France, constatent avec indignation les collaborateurs, bénéficiant d'une mansuétude inespérée, compte-tenu des crimes qu'ils ont commis envers la Patrie ». Dans l'Aveyron, le 18 janvier une grève de 1 heure a été observée pour demander l'amnistie des mineurs condamnés, selon un télégramme du commissaire des Renseignements généraux de l'Aveyron au Directeur des renseignements généraux « le pourcentage des mineurs ayant participé à la grève est d'environ 50%<sup>719</sup> », sans suite importante ni résultat probant. L'amnistie générale demandée se heurte en effet à de fortes oppositions.

## 2) Débats partisans et échec global :

Dans le Pas-de-Calais, Philippe Roger relate<sup>720</sup>, sur la base des procès-verbaux des délibérations du conseil général du département, qu'un « vœu communiste demandant une amnistie générale pour les grévistes emprisonnés et la réintégration de tous les mineurs licenciés est très vite déposé mais l'assemblée départementale le rejette en janvier 1949 au nom de l'indépendance de la justice ». Le 13 mai 1949, un deuxième vœu semblable est débattu, en même temps qu'une proposition socialiste proposant « l'amnistie et le réembauchage de certains ouvriers mineurs condamnés ou licenciés uniquement pour faits de grève en octobre et novembre 1948 » en accordant « l'amnistie la plus large à tous ceux qui ont cru défendre réellement des revendications professionnelles » et souhaitant la clémence « en faveur des ouvriers, dont la bonne foi fut trompée par certains agitateurs politiques ». Finalement, après remplacement du terme « amnistie » par l'expression « grâce amnistiante », ce vœu est adopté à l'unanimité (en l'absence du conseiller général communiste).

Dans le Tarn, le 12 mai, le conseil municipal d'Albi<sup>721</sup> (8 communistes, 7 S.F.I.O., 3 radicaux-socialistes, 7 M.R.P et 6 R.P.F.) a été saisi de la demande du Comité National d'Amnistie aux mineurs : « que cessent immédiatement les poursuites contre les mineurs intentées pour faits de grève, que soient libérés immédiatement les mineurs encore incarcérés, que soit prononcée l'amnistie pleine et entière de tous les mineurs emprisonnés et condamnés et de tous les travailleurs frappés pour faits et demande un large usage du droit de grâce pour les faits connexes à la grève ou conséquents à la grève ». Maurice Deixonne, député S.F.I.O du Tarn, fait remarquer que « le droit de grève étant inscrit dans la Constitution, il était impossible que des mineurs aient été effectivement condamnés pour faits de grève » et propose à son tour un texte demandant en particulier « que le Gouvernement dépose d'urgence un

<sup>718</sup> Archives départementales du Pas-de-Calais, Boîte 1W5167-4, Amnistie des grèves 1947-1948.

<sup>719</sup> Archives départementales de l'Aveyron, boîte 14 W29, grèves 1949-1951.

<sup>720</sup> ROGER Philippe, *Les grèves de 1947 et 1948 dans le Pas-de-Calais – Déroulement, Violence et maintien de l'ordre*, Revue du Nord n° 389, 2011/1 - Université Lille-3, (p.151 et s.).

<sup>721</sup> Archives départementales du Tarn, boîte 511 W45, chemise « Sanctions prises ».

projet d'amnistie comprenant notamment le fait connexe ou consécutif à la grève afin de rétablir dans leurs droits civiques, politiques et professionnels, tous les travailleurs qui ne se sont pas rendus coupables d'atteintes contre les personnes ou contre les biens, publics ou privés ». Enfin, M. Mathieu, adjoint au maire M.R.P. propose « que le maximum de bienveillance soit assuré pour tous les recours en grâce concernant des condamnations pour des faits commis à l'occasion de la grève ». Finalement, les 3 vœux sont adoptés successivement par 22, 21 et 24 voix.

Face à la même demande d'amnistie présentée par le Comité National d'Amnistie aux mineurs, le maire S.F.I.O. de Carmaux fait adopter le vœu : « Le conseil municipal de Carmaux, réuni le 24 avril, demande l'amnistie pour les mineurs pour fait de grève » (demande votée à l'unanimité des conseillers P.C.F., S.F.I.O. et M.R.P.). Mais le 31 mai le préfet du Tarn dans une correspondance aux ministres de l'Intérieur et de l'Industrie (**annexe 49**) indique que dans une conversation avec le maire de Carmaux, celui-ci lui a précisé que « dans son esprit et celui de ses amis, cette délibération ne pourrait avoir aucune conséquence pratique puisque, dans le département, aucun mineur n'avait été condamné pour faits de grève [souligné par l'auteur], mais uniquement pour agissements connexes, tels que refus d'obtempérer à des réquisitions, violences, entrave à la liberté du travail, etc<sup>722</sup>... » . Cette amnistie pour faits de grève était ainsi vidée de son contenu. Le 11 juin le comité départemental de la F.N.D.I.R.P., dont le président est Mgr Moussaron évêque d'Albi, demande l'amnistie complète des mineurs condamnés pour faits de grève en invoquant le fait que « beaucoup de ceux-ci sont d'anciens Déportés et Internés » (**annexe 50**). Le 29 juin le préfet répond « Monseigneur [...] Aucun des mineurs condamnés dans le Tarn [...] ne peut se prévaloir à un titre quelconque de la qualité d'ancien déporté ou interné de la Résistance », avec copie au cabinet du ministère de l'Intérieur le 1<sup>er</sup> juillet<sup>723</sup>. Localement, le gouvernement, par l'intermédiaire de ses représentants les préfets, refuse donc l'application d'une mesure d'amnistie, en mettant en avant l'atteinte à la liberté du travail reprochée aux condamnés.

La bataille idéologique se poursuit sur le plan national. Le 30 juin 1949, un rapport de la commission de la justice et de la législation de l'Assemblée Nationale est établi, sur la proposition d'amnistie pleine et entière faite par René Camphin et plusieurs députés communistes. Ce rapport propose l'amnistie automatique de « toutes les infractions qui ne présentent pas [...] un caractère de gravité particulière [...] et aux personnes dont les violences n'ont pas causé d'incapacité de plus de 20 jours » et une grâce amnistiante pour les actes plus graves si « les délits ont été commis non seulement à l'occasion mais aussi en raison de la grève », l'annulation des dommages et intérêts en faveur des sociétés nationales ou d'économie mixte, et la permission de « rentrer en France des étrangers expulsés uniquement en raison des faits de grève et dont certains ont en France une

<sup>722</sup> Archives départementales du Tarn, boîte 511 W45, chemise « Sanctions prises ».

<sup>723</sup> Archives départementales du Tarn, boîte 511 W45, chemise « Sanctions prises ».

femme et de nombreux enfants ». Finalement, à l'occasion du 14 juillet un décret du président de la République du 12 juillet attribue simplement des réductions de peine, qui ont selon la directive<sup>724</sup> envoyée par le nouveau Ministre de la Justice Robert Lecourt (qui a remplacé André Marie) le caractère de « grâces collectives ». Il n'y a donc pas d'amnistie générale. En août 1949 il y a encore 11 mineurs emprisonnés, et il faut attendre le 1<sup>er</sup> janvier 1950 pour qu'il n'y ait plus de mineur en prison<sup>725</sup>.

## **D) Suites et poursuites dans le temps long :**

Les suites du conflit et de sa répression se font sentir pendant très longtemps pour les mineurs. Des modifications réglementaires sur la représentation syndicale dans les élections des délégués-mineurs sont très rapidement initiées par le gouvernement, dont le but est de réduire à terme la force et le pouvoir de la C.G.T. dans les mines, avec des effets malgré tout relatifs comme nous allons le voir. Par ailleurs, les mesures répressives continuent à produire leurs conséquences sur le long terme, sur le plan professionnel et personnel, pour de nombreux mineurs et leurs familles

### **1) Les délégués mineurs et la sécurité :**

La loi du 8 juillet 1890 a porté création du délégué à la sécurité des ouvriers mineurs, qui doit en particulier « visiter deux fois par mois tous les puits, galeries et chantiers de sa circonscription [...] et sans délai les lieux où est survenu un accident ayant occasionné la mort ou des blessures graves à un ou plusieurs ouvriers, ou pouvant compromettre la sécurité des ouvriers » (art. 2 de la loi). Leur rôle est prépondérant en raison de la dangerosité très importante du travail de mineur, en particulier au fond, où l'accidentologie est très forte et fait de très nombreuses victimes. Le code du travail précise le rôle et la fonction du délégué mineur :

En application de l'article 120 du code du travail, les délégués-mineurs ont pour fonction de visiter les travaux de leur circonscription pour en examiner les conditions de sécurité et d'hygiène pour le personnel et, en cas d'accident, les conditions dans lesquelles il s'est produit  
Ils sont chargés également de signaler les infractions à la durée du travail et du repos hebdomadaire, relevées par eux au cours de leurs visites  
Ils assument enfin les fonctions de délégué du personnel définies par l'article 2 de la loi du 16 avril 1946 modifiée<sup>726</sup>.

<sup>724</sup> Archives départementales du Tarn, boîte U 1344 – Amnisties : dossiers et circulaires 1941-1966.

<sup>725</sup> Charles DESIRAT, ancien secrétaire général du S.P.F., colloque C.G.T. des 22-23 novembre 1978, *Le droit minier*, numéro 6, Nov-Déc. 1978, *La grande grève de 1948*, p. 22.

<sup>726</sup> C'est cette double fonction assumée par les délégués ouvriers (délégués à la sécurité et délégués du personnel) qui pose problème selon certains analystes juridiques, comme Léon Brionval, docteur en droit, qui montre que : « ce cumul de fonctions [...] est critiquable d'abord dans son principe : le bon sens est en effet choqué de constater que l'on a ainsi incarné dans une même personne d'une part le délégué mineur devant, dans l'exercice de son mandat, se tenir à égale distance des ouvriers et de l'exploitant, d'autre part le délégué du personnel, véritable interprète des revendications ouvrières auprès de la direction de la mine. [...]. L'attitude pour le moins surprenante qu'ont eue dans les grèves des houillères beaucoup de délégués mineurs au cours des

Comme l'indiquent les textes, les délégués mineurs sont responsables du respect des conditions de sécurité et disposent à ce titre d'une autorité certaine dans les installations minières. Majoritaire dans presque toutes les circonscriptions minières, la C.G.T. était en situation de quasi-monopole pour l'élection des délégués mineurs, qui ont joué un rôle considérable lors du conflit. En mars 1949 le gouvernement fait voter une loi<sup>727</sup> qui modifie cette élection en portant le droit de vote de 18 à 21 ans, en n'accordant le droit de vote aux étrangers qu'avec une condition d'ancienneté minimum de 10 ans (au lieu de 3 ans précédemment), et surtout transformant le scrutin majoritaire en scrutin proportionnel (au plus fort reste) avec regroupement des circonscriptions<sup>728</sup> (3 au minimum, 15 au maximum), ce qui permet aux autres syndicats (FO et CFTC) d'avoir des élus en proportion – approximative - de leur audience globale<sup>729</sup>. Le mode d'élection antérieur favorisait en effet beaucoup le syndicat majoritaire, puisque l'élection se faisait sur la base d'un délégué par puits (ou par site industriel), ce qui fait que la C.G.T. gagnait, par exemple dans la région minière la plus importante, le Nord-Pas-de-Calais, la quasi-totalité des postes de délégués (titulaires et suppléants) : en 1948, sur 92 696 mineurs de fond inscrits, et 67 981 votants, la C.G.T. a obtenu 53 198 voix (78%), F.O. 11 891 (17,5%) et la C.F.T.C. 2 132 (3,5%), et en terme d'élus sur 119 postes la C.G.T. en a eu 117, F.O. 2 et C.F.T.C. aucun<sup>730</sup>. Le gouvernement est

---

*grèves d'Octobre et de Novembre ne s'explique pas autrement et jamais nous n'aurions vu des délégués faire, les premiers, obstacle à la mise en œuvre des mesures destinées à assurer la sécurité au fond s'ils avaient été strictement maintenus dans leur rôle initial où ils devaient « s'abstenir de s'immiscer dans des questions ou revendications étrangères aux conditions de sécurité »*, Léon Brionval, *Les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs* ; Douai, Imprimerie commerciale G. Saunier, 1950, (p. 214-215)

<sup>727</sup> Concernant les Etrangers, cette loi a été préparée par une proposition faite le 10 décembre par MM. Deixonne, Marquez et les membres du groupe socialiste « *Proposition de loi relative aux consultations électorales de caractère professionnel* », reprenant les inquiétudes relatives aux ouvriers étrangers (supra p. 140) en indiquant « *nous constatons avec tristesse que certains pays étrangers semblent considérer leurs ressortissants comme une masse de manœuvre susceptible d'être utilisée contre leur pays d'accueil, parfois même comme une cinquième colonne ayant pour mission de multiplier sur notre sol les sabotages et les ruines* », Archives de l'O.U.R.S., carton APO35.

<sup>728</sup> Selon Léon Bronvial, le gouvernement confond causes et conséquences du caractère partisan excessif des délégués mineurs, en s'attaquant à leur mode d'élection, alors que l'origine est selon lui dans la double nature de leurs fonctions ; *op. cit.* (p. 216 et s.).

<sup>729</sup> Mais pas de leur représentativité locale, ce qui est fortement critiqué par la C.G.T. et beaucoup de mineurs, comme le montre une anecdote : « *le 15 avril 1949 à la fosse 9 de l'Escarpelle qui occupe de 600 à 700 mineurs, le candidat C.F.T.C. est déclaré élu avec 56 voix. Les mineurs l'appellent aussitôt « Cinquante-Six ». Les nouveaux embauchés pensaient que c'était son nom et l'appelaient monsieur Cinquante-Six !* », citée par Pierre Outteryck, *Achille Blondeau mineur résistant déporté syndicaliste* ; Paris, Geai bleu éditions, 2005, (p. 78). Le préfet du Pas-de-Calais est tout à fait conscient de ce problème de manque de représentativité de certains délégués ainsi élus : « *Le scrutin proportionnel et les modalités d'attribution des sièges auront pour inévitable résultat de faire affecter des délégués élus F.O. et C.F.T.C. à des puits de mine où leurs sympathisants ne représenteront qu'une minorité de 15 à 30 % des effectifs globaux* », Archives départementales du Pas de Calais, 1W8146, exposé sommaire du préfet le 5 avril 1949 de la situation du département du Pas-de-Calais au cours du mois de mars 1949 (p. 3-4).

<sup>730</sup> Archives Nationales du Monde du Travail, 2004 001 327.

bien conscient de cette prépondérance de la C.G.T., les dirigeants socialistes également<sup>731</sup>, et dès la fin de la grève des modifications dans l'élection des délégués mineurs sont demandées par certains d'entre eux et mises en œuvre par le gouvernement<sup>732</sup>. Ils souhaitent ainsi réduire l'influence de la CGT et affaiblir celle-ci, en modifiant le mode de vote. Le débat sur ce sujet à l'Assemblée est particulièrement vif et partisan, selon le quotidien toulousain *La Victoire*<sup>733</sup> : Marius Patinaud (communiste) s'oppose au texte destiné « à aggraver la répression contre les mineurs ». Il s'élève contre la fréquence des accidents mortels de la mine, dont il rend responsable le Gouvernement « complice des assassinats au fond des puits ». Daniel Mayer, ministre du travail, répond « En 1948, il y a eu en effet 280 accidents mortels dans les mines. Or en 1946 il y en avait eu 290. Les communistes ont-ils à ce moment-là rendu responsable le ministre communiste Lecoœur ? [...]. La vérité c'est que vous ne voulez pas que nous libérions les mineurs de la terreur que vous faites régner sur les corons ». Pour ce qui concerne l'accidentologie dans les mines, et en particulier le nombre de décès, les éléments statistiques que nous avons pu retrouver sur les années 1947 à 1950 sont les suivants :

*Statistique rétrospective du nombre de tués déclarés dans les mines et carrières*<sup>734</sup>

	1947	1948	1949	1950
<b>Houille et lignite</b>				
Fond	211	228	173	209
Au jour	68	71	51	59
<b>Total</b>	<b>279</b>	<b>299</b>	<b>224</b>	<b>268</b>
<b>Minerai de fer</b>				
Fond	30	28	38	38
Au jour	5	5	4	6
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>42</b>	<b>44</b>
<b>Autres substances</b>				
Fond	13	15	10	17
Au jour	6	8	3	6
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>13</b>	<b>23</b>
<b>Carrières souterraines</b>				
Fond	18	11	13	17
Au jour	4	8	4	-
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
<b>Ensemble</b>				
Fond	272	282	234	281
Au jour	83	92	55	71
<b>Total général</b>	<b>355</b>	<b>374</b>	<b>296</b>	<b>352</b>

<sup>731</sup> « Les délégués mineurs qui ont organisé le sabotage doivent être poursuivis », intervention de Camille Delabre, Archives socialistes de la Fondation Jean Jaurès : conseil national SFIO des 13-14 novembre 1948, <http://62.210.214.184/cg-ps/documents/pdf/cons-1948-11-13.pdf> (p 29).

<sup>732</sup> Robert Lacoste indique ainsi dans sa lettre du 29 janvier à Vincent Auriol, président de la République : « Il apparait toutefois préférable de prévoir pour l'élection des délégués mineurs, comme pour celle des délégués du personnel dans l'industrie en général, la représentation proportionnelle qui, seule, est susceptible d'assurer une représentation équitable des diverses tendances syndicales. [...] Telle est la portée du projet de loi que je viens d'élaborer en accord avec le Ministre du Travail », Vincent AURIOL, *Journal du septennat 1947-1954 : Tome III – 1949*, Paris, Armand Colin, 1977, (p. 472-475).

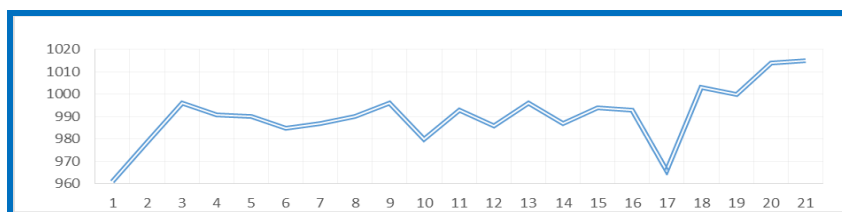
<sup>733</sup> « La Victoire » du 19 février 1949

<sup>734</sup> Archives de la Fédération du sous-sol CGT, boîte 239J 22

Il y a eu effectivement 282 morts au fond dans l'ensemble des mines en 1948, par contre nous n'avons pas retrouvé le nombre de morts pour l'année 1946, le document statistique consulté ne donnant pas les éléments antérieurs à 1947. Il semble bien que la mortalité (très élevée) soit du même ordre sur les années 1947 à 1950, à l'exception de l'année 1949, où le nombre de morts global est sensiblement plus faible (296 au lieu de plus de 350 les autres années, en particulier au fond pour les mines de houille, alors qu'à l'inverse les chiffres sont plutôt en augmentation pour les mines de minerai de fer en 1949 et 1950) sans que l'on dispose d'éléments pouvant expliquer cela. Est-ce la conséquence d'un durcissement de la discipline dans les mines de charbon en 1949, ce qui aurait entraîné une diminution de l'accidentologie, répartie en 1950 sur les bases antérieures ? La grève des mineurs de fer ayant été victorieuse, la direction de ces mines a-t-elle été dans l'incapacité de mettre en œuvre une plus grande rigueur dans le respect des règles de sécurité, ce qui expliquerait l'augmentation du nombre de décès constatée ?

Cela ne semble pas en tout cas correspondre, pour ce qui est des mines de charbon, à une diminution des cadences et de la production, car la direction des Houillères fait état au contraire d'une hausse assez forte de la productivité en 1949. Ainsi, le groupe Tarn des Houillères du bassin d'Aquitaine<sup>735</sup> enregistre dès la fin 1948 et le début 1949 une progression régulière du rendement moyen individuel journalier, qui passe de 1 145 kg pour la semaine du 6 au 11 décembre, à 1 179 kg du 13 au 18, 1 257 kg du 20 au 25, 1 211 kg du 27 décembre au 1<sup>er</sup> janvier 1949, 1 266 kg du 3 au 8 janvier. Les rendements moyens quotidiens du bassin du Nord-Pas-de-Calais sont moindres, mais progressent également sur les 21 semaines de fin décembre 1948 à fin mai 1949<sup>736</sup> :

961	979	996	991	990	985	987	990	996	980	993	986	996	987	994	993	966	1003	1000	1014	1015
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------	------	------	------



Cette progression des rendements est confirmée par Robert Lacoste sur le plan national : « A la suite de la grève, l'état d'esprit général s'est d'ailleurs nettement amélioré dans les mines. On constate une importante augmentation du rendement fond, c'est-à-dire de la quantité de charbon extraite en un jour par un ouvrier [...] 926 kg en 1946, 953 kg en 1947, 950 kg en 1948. Or, depuis la reprise du travail, les chiffres sont

<sup>735</sup> Archives départementales du Tarn, 511W43, Production du Groupe Tarn.

<sup>736</sup> Archives départementales du Nord, 459W142047, rapports mensuels du préfet janvier à mai 1949 ; la baisse à 966 kg par mineur sur la semaine 17 correspond à la période du 18 au 24 avril, sans qu'apparaisse de raison particulière pour expliquer cette diminution importante



nettement supérieurs : en décembre, 1 020 kg en moyenne, et actuellement les rendements journaliers sont de l'ordre de 1 080 kg<sup>737</sup> ».

Il faut noter par ailleurs que la question de la mortalité dans les mines fait l'objet d'une campagne de propagande du Parti Communiste en décembre 1948 et pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 1949, en particulier dans *L'Humanité*<sup>738</sup>, visant à imputer la responsabilité de ces accidents au gouvernement et à la révocation d'une partie des délégués mineurs. Une enquête en 6 volets est publiée en ce sens sous le titre « On tue au fond des puits » durant les premiers jours de février. Plusieurs dizaines d'articles dénoncent des accidents mortels dans les mines sur ces 4 mois. A titre de comparaison, une période similaire (décembre 1946 - 1<sup>er</sup> trimestre 1947) où le P.C.F. est encore au gouvernement ne fait apparaître aucun article semblable<sup>739</sup>, malgré une accidentologie du même ordre.

Le Secours Populaire Français, à l'occasion du Congrès de l'amnistie, fait la même association entre les révocations de délégués à la sécurité et l'accidentologie dans les mines<sup>740</sup> :



La S.F.I.O. s'insurge contre cette campagne de presse, dès le mois de février 1949, dans une brochure interne « *Argument et Ripostes* » : « Le Parti Communiste a entrepris une vaste campagne de démoralisation des milieux ouvriers des bassins houillers [...]. Chaque jour « L'Humanité » et la

<sup>737</sup> Lettre de Robert Lacoste à propos des suites de la grève des mineurs 1948 au Président de la République le 29 janvier 1949, Vincent AURIOL, *Journal du septennat 1947-1954 : Tome III – 1949*, Paris, Armand Colin, 1977, (p. 473).

<sup>738</sup> *L'Humanité* du 10/12/1948 (p. 1) : « A SAINT-SAVOURNIN (Bouches du Rhône) – Deux mineurs sont morts ensevelis. Deux autres grièvement blessés. Grève de protestation aujourd'hui CONTRE LES METHODES LACOSTE qui ont déjà fait 11 victimes en trois semaines » ; du 5/1/1949 (p. 1) : « Un mineur tué tous les deux jours par les méthodes Lacoste dans le Nord et le Pas-de-Calais où 90 délégués à la sécurité sur 118 sont en prison » ; du 12/1/1949 (p. 3) : « Les méthodes Lacoste tuent encore un mineur à Douai » ; du 13/1/1949 (p. 3) : « Hier, les directives de Lacoste ont encore tué deux mineurs » ; du 14/1/1949 (p. 3) : « La violation des mesures de sécurité est cause qu'il y a 1 tué tous les 2 jours », ...

<sup>739</sup> Il faut dire que la lecture de *L'Humanité* sur cette période (décembre 1946 – 1<sup>er</sup> trimestre 1947) ne montre aucun conflit social, la seule grève évoquée l'est le samedi 7 décembre 1946 (p. 1 et 3) sous le titre : « Les nazis ont toutes les audaces ! 2 000 prisonniers font grève dans les mines d'Angin ». Les quelques articles sur la mine et les mineurs sont consacrés à la production, comme le jeudi 5 décembre (p. 4) : « Mille kilos ! nouveau record de rendement. Bravo les mineurs et en avant ! ».

<sup>740</sup> Archives nationales du Monde du Travail – Secours Populaire Français – Cote 1998 020 0018

presse communiste du Nord affirment que les accidents mortels dans les mines sont plus fréquents depuis la grève et surtout dans les puits où les délégués mineurs sont arrêtés pour leur attitude pendant la grève (violences, sabotages, abandon des mesures de sécurité)<sup>741</sup> ».

En tout cas, les résultats au niveau des élections de délégués-mineurs en 1949 ne sont pas vraiment à la hauteur des attentes du gouvernement et des Houillères. Malgré la restriction du corps électoral (au détriment des jeunes et des étrangers, jugés plus « influençables »), malgré la modification du mode de scrutin et l'impossibilité de présenter la plupart des anciens délégués qui ont été révoqués et sont souvent encore sous le coup de procédures judiciaires, la CGT ne perd que peu de voix et d'élus.

Les résultats des élections de délégués mineurs en 1949 selon F.O.<sup>742</sup> sont les suivants :

<b>Résultats des élections de délégués mineurs en mai 1949</b>						
	<b>C.G.T.</b>		<b>F.O.</b>		<b>C.F.T.C.</b>	
Aquitaine	4 718	60,0%	3 115	40,0%		
Auvergne	2 475	64,3%	1 320	34,3%	55	1,4%
Blanzly	4 424	63,6%	1 960	28,2%	565	8,2%
Cévennes	8 665	71,3%	2 259	18,9%	1 129	9,8%
Dauphiné	1 102	67,0%	542	33,0%		
Loire	9 141	77,6%	1 773	15,1%	868	7,3%
Lorraine	9 837	66,2%	1 238	8,3%	3 787	25,5%
Nord-Pas-de-Calais	74 158	69,6%	22 040	20,7%	10 318	9,7%
Provence	2 200	64,8%	775	22,8%	422	12,4%
<b>Total :</b>	<b>69,20%</b>		<b>21%</b>		<b>9,80%</b>	

Lors du colloque C.G.T. des 22-23 novembre 1978<sup>743</sup>, Achille Blondeau présentera des pourcentages (un peu incomplets) de vote C.G.T. du même ordre, les différences provenant surtout du fait que F.O. présente des résultats globaux, (fond et surface mélangés, or la CGT est beaucoup plus implantée au fond et relativement moins en surface) :

	<b>Fond</b>	<b>Surface</b>
Nord-Pas-de-Calais	75,42%	59,40%
Blanzly	77,55%	45,54%
Lorraine	74,85%	54,16%
Auvergne	94,38%	43,83%
Gard	80,90%	57,80%
Aveyron	74,70%	46,00%
Tarn	64,80%	43,70%

<sup>741</sup> Archives de l'O.U.R.S., brochure « *Argument et Ripostes* » no 29- CO de février 1949 « *Les accidents dans les mines de charbon* ».

<sup>742</sup> Archives F.O. Mines-Energie, *Documentation minière* de mai 1949, (p.2-3).

<sup>743</sup> *Le droit minier*, numéro spécial *La grande grève des mineurs de 1948*, colloque de la Fédération Nationale du Sous-Sol C.G.T. les 22 et 23 novembre 1978, numéro 6, Nov-Déc. 1978, (p.48).

Même si elle perd du terrain, la C.G.T. reste donc largement majoritaire globalement, c'est encore plus net pour le fond, avec 151 élus (77,4%) contre 32 à F.O. (16,5%) et 12 à la C.F.T.C. (6,1%), plus équilibré en surface : 73 élus C.G.T. (57%) contre 35 F.O. (27,4%) et 20 C.F.T.C. (15,6%).

Ainsi, la modification du mode d'élections ne change-elle rien au résultat global dans le bassin du Tarn<sup>744</sup> : le 15 février 1948, pour les mineurs de fond, sur 3280 inscrits (il y a 4 puits) et 2 434 exprimés, la C.G.T. avait 1 673 voix et F.O. 761 ; le 22 avril 1949, sur 3 110 inscrits et 2 684 exprimés, la C.G.T. obtient 1 734 voix et F.O. 950, soit un gain de 61 voix pour la C.G.T. et de 189 pour F.O. (en raison d'une participation très supérieure). Au global (y compris les ouvriers « au jour » où F.O. reste majoritaire) la C.G.T. perd environ 4% en passant de 67 à 63 %, mais conserve le même nombre d'élus pour les mineurs de fond : 3 contre 1 à F.O.

Dans le bassin de l'Aveyron<sup>745</sup>, le scénario est identique : globalement parmi les mineurs de fond la C.G.T. perd un peu de terrain, elle passe de 82% des voix en 1948 à 75% en 1949 (sur 2 570 inscrits et 2 205 exprimés, avec 100 votants de plus elle perd une centaine de voix, alors que F.O. en gagne environ 200), mais elle perd un délégué sur 4, car selon l'ancien mode, majoritaire sur chaque puit elle aurait eu les 4 sièges, mais dans le nouveau règlement à la proportionnelle elle n'en a que 3 et F.O. en gagne 1.

Dans le Pas-de-Calais, pour le fond<sup>746</sup>, avec 7 000 inscrits de moins qu'aux élections précédentes du 15 février 1948, mais une participation beaucoup plus forte (52 781 votants (84 %) en 1949 pour 50 404 (73 %) en 1948), la CGT (avec 74%) perd 2,2%, Force Ouvrière (avec 18%) perd 1,8%, au bénéfice de la C.F.T.C. qui gagne 4% (en passant de 3 à 7,6%). Ce résultat est considéré comme un relatif succès de la C.G.T., ainsi que l'indique une analyse du cabinet de la préfecture : « Malgré le malaise qu'avait suscité chez ses adeptes l'échec de la grève d'octobre-novembre derniers, la C.G.T. a réussi à retrouver le 14 avril la quasi-totalité des suffrages qu'elle recueillait précédemment dans les mines. Son succès est dû essentiellement au mécontentement qui ne cesse de grandir dans la population<sup>747</sup> ».

Ce mécontentement qui s'exprime ainsi correspond à la répression interne et externe que continuent à subir les mineurs, et dont les effets perdurent dans les années et les décennies suivantes.

<sup>744</sup> Archives départementales du Tarn, 511 W46.

<sup>745</sup> Archives départementales de l'Aveyron, 338 W103.

<sup>746</sup> Archives départementales du Pas-de-Calais, 1W815 - pour la surface, l'élection précédente a eu lieu en 1947, avant la scission de la C.G.T.-F.O., la comparaison des deux élections successives n'est donc pas pertinente.

<sup>747</sup> Archives départementales du Pas-de-Calais, 1W815.

## **2) Le prolongement des effets des mesures répressives sur le long terme, les mobilisations pour s'y opposer et les actions revendicatives entreprises, vers un règlement final 67 ans après ?**

Malgré le temps qui passe, l'acharnement répressif ne cesse pas :

- Dans les années 1950-52 des démarches effectuées en faveur des Espagnols assignés en Corse, pour leur retour en Aveyron, se heurtent au refus de la préfecture<sup>748</sup>
- Pierre Rebouillat, mineur licencié, a également été dégradé sur le plan militaire. Il en a eu honte et n'en a jamais parlé, même à sa famille, mais son fils, du fait du passé de son père, n'a jamais pu être gendarme comme il le souhaitait<sup>749</sup>
- autre exemple, le docteur Versquel, médecin auprès de la Société de Secours, condamné à 4 mois de prison, se voit infliger un an de privation du droit d'exercer la médecine par le Conseil de l'Ordre, et plus tard, convoqué devant le Tribunal militaire d'Arras en tant qu'officier de réserve, il est dégradé<sup>750</sup>.

Au début des années 2000, une très longue démarche d'indemnisation a été entreprise par des mineurs sanctionnés et leurs ayant-droits. Cela s'est traduit d'abord par la loi d'amnistie de 1981<sup>751</sup>, qui concerne en particulier (article 2) les délits commis à l'occasion de conflits du travail, mais dont l'article 22 prévoit : « L'amnistie n'entraîne de droit ni la réintégration dans les fonctions, emplois, professions, grades, offices publics ou ministériels, ni la reconstitution de carrière. Elle entraîne la réintégration dans les divers droits à pension à compter de la date de publication de la présente loi en ce qui concerne l'amnistie de droit ». C'est peut-être par rapport à ses effets que Norbert Gilmez indique : « En 1981, après l'élection de François Mitterrand, la C.G.T. obtenait l'examen par le ministre du travail de 200 cas de militants sanctionnés. [...] Je sais par la *Vie Ouvrière* de l'époque que ces camarades ont obtenu d'importantes indemnités.<sup>752</sup> ». Beaucoup plus tard la loi de Finances pour 2005 procède à une première indemnisation : « Les mineurs licenciés pour faits de grève, amnistiés en application de la loi n° 81-736 du 4 août 1981 portant amnistie, ainsi que leurs conjoints survivants, titulaires d'un avantage d'assurance vieillesse du régime de sécurité sociale dans les mines, bénéficient de prestations de chauffage et de logement en espèces. L'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs calcule les montants de ces prestations au prorata de la durée des services [...]. Elle les verse en une fois sous la forme d'un capital.<sup>753</sup> ». Cela concerne alors une liste de 31 personnes fournie par la C.G.T. et 4 personnes qui font

<sup>748</sup> Archives départementale de l'Aveyron, 14 W27.

<sup>749</sup> Jean-Luc RAYNAUD, *L'honneur des gueules noires*, reportage, FR3, film de 52 mn, 2013, (31<sup>ème</sup> - 33<sup>ème</sup> minutes).

<sup>750</sup> Albert Versquel, colloque C.G.T. des 22-23 novembre 1978, *Le droit minier*, numéro 6, Nov-Déc. 1978, *La grande grève de 1948*, p. 44.

<sup>751</sup> Loi n° 81-736 du 4 août 1981 PORTANT AMNISTIE.

<sup>752</sup> Colloque C.G.T. du 21 janvier 2009, *Les Cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Mines-Energie*, n° 23 de juin 2009, *Grève des mineurs de 1948*, (p. 31).

<sup>753</sup> Loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005, article 107.

une demande directe, mais 17 demandeurs seulement sont retenus sur les 35 (les autres ayant été réintégrés ultérieurement à leur licenciement), et perçoivent chacun un capital de 12 000 euros<sup>754</sup>. Cette somme leur paraissant insuffisante, une action judiciaire est entreprise par les demandeurs, où ils sont déboutés en première instance, puis obtiennent satisfaction en mars 2011 auprès du tribunal d'Appel de Versailles qui leur octroie 30 000 euros par personne d'indemnité pour licenciement abusif (s'ajoutant aux 12 000 précédents). En octobre la Cour de Cassation annule la condamnation, mais le gouvernement ne requiert pas le remboursement des sommes versées. Les recours judiciaires n'étant plus possibles, la question est reprise au Sénat, et donne lieu le 27 février 2013 à un débat<sup>755</sup> très partisan entre en particulier Dominique Watrin, sénateur communiste du Pas-de-Calais, qui rappelle la brutalité de la répression et le rôle des mineurs dans la Résistance puis dans le relèvement économique de la France et Jean-Marie Vanlerenberghe, sénateur U.D.I. du Pas-de-Calais, qui lui oppose une grève avec des motifs professionnels et salariaux ayant vite dégénéré avec l'occupation des puits et l'interdiction du droit au travail, ainsi que l'agression dont son père syndicaliste C.F.T.C. a été victime. Suite à des requêtes supplémentaires, de nouvelles dispositions législatives<sup>756</sup> sont finalement prises fin 2014 pour compléter les indemnités précédentes :

« La République française reconnaît le caractère discriminatoire et abusif du licenciement pour faits de grève des mineurs grévistes en 1948 et 1952, amnistiés en application de la loi n° 81-736 du 4 août 1981 portant amnistie, les atteintes ainsi portées à leurs droits fondamentaux et les préjudices qui leur furent ainsi causés. Elle ouvre aux mineurs [...] le bénéfice des mesures suivantes :

1° Une allocation forfaitaire de 30 000 € [ ...]. Une allocation spécifique de 5 000 € est par ailleurs versée aux enfants de ces mineurs. [...]

2° Pour le calcul des prestations de chauffage et de logement en espèces, les bénéficiaires peuvent faire valoir auprès de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs tout élément permettant de justifier une reconstitution de carrière qui pourrait conduire à un calcul plus favorable de ces prestations ;

3° Les mineurs qui ont été déchus de leurs distinctions honorifiques et ceux qui, titulaires d'un grade militaire, ont été dégradés du fait de leur participation à ces grèves, sont réintégrés dans leurs différentes distinctions et leur grade »

Ces nouvelles dispositions concernent la totalité des 35 mineurs ou ayants droit de 2005, et s'ajoutent à ce qui a déjà été perçu, pour solde tout compte. Enfin, le point suivant de la loi est un encouragement à la mémoire de cette grève :

« 4° Les grèves de mineurs qui ont eu lieu en 1941, 1948 et 1952 sont enseignées à travers les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines. Une mission composée par les ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale propose au gouvernement des actions commémoratives adaptées. ».

<sup>754</sup> Entretien du 27 mars 2015 avec Mr Michel Pascal, directeur général, et Mme Joëlle Asset, directrice de la réglementation et des prestations, de l'A.N.G.D.M. (Agence Nationale pour la Garantie du Droit des Mineurs.

<sup>755</sup> [http://www.dailymotion.com /video /xxv6d3\\_ intervention-dominique-watrin-et-debat-amnistie-mineurs-1948-27-02-13\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xxv6d3_intervention-dominique-watrin-et-debat-amnistie-mineurs-1948-27-02-13_news)

<sup>756</sup> Loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, article 100.

## Conclusion

La grève des mineurs de 1948 que nous venons d'étudier est bien sûr, d'abord, un conflit social et même corporatiste, d'une profession qui essaie de défendre ses droits, comme le montre le sondage sur les motivations des grévistes effectué à la demande des Houillères. Cette motivation sociale est évidemment à connotation politique, de plus en plus marquée lorsque l'on a affaire à des militants de la C.G.T. (délégués-mineurs en particulier) et plus encore à des dirigeants de celle-ci, presque tous communistes convaincus, qui obéissent aux consignes du parti en toutes circonstances. Se retrouve là sans doute la double dimension téléologique et sociétale du parti communiste<sup>757</sup>.

Le contexte politique et géopolitique du conflit a joué un rôle incontestable, marqué par le désir de mettre en échec le plan Marshall, désir fréquemment exprimé pendant la grève par le P.C.F. et la C.G.T. et souvent rappelé rétrospectivement<sup>758</sup>. Cette opposition politique et idéologique s'est traduite par des accusations réciproques de subordination à l'étranger : le gouvernement et la S.F.I.O. accusent la C.G.T. et le parti Communiste de mettre en œuvre une stratégie conçue par le « Kominform » pour affaiblir le pays<sup>759</sup>, ceux-ci dénoncent le gouvernement et ses soutiens politiques comme « agents de l'impérialisme américain » qui sacrifient l'indépendance nationale<sup>760</sup>.

Est-ce là la raison profonde de l'extrême violence qu'a connue ce conflit, accompagné et suivi selon Irwing M. Wall d'une « répression sauvage du mouvement de grèves<sup>761</sup> » ? Tous les historiens ne partagent pas cette perception de la répression, ainsi Eric Méchoulan évoque quant à lui : « le nombre dérisoire des arrestations, expulsions et condamnations, et la légèreté des peines prononcées par les tribunaux<sup>762</sup> ».

---

<sup>757</sup> Marc LAZAR, *Fort et fragile, immuable et changeante ... La culture politique communiste* (p. 221) dans *Les cultures politiques en France*, s/ dir. de Serge Berstein, Paris, Seuil, 1999.

<sup>758</sup> Colloque C.G.T. des 22-23 novembre 1978, numéro spécial *Le droit minier* de nov-déc. 1948 *La grande grève des mineurs de 1948* : Léon Delfosse (p. 7), Annie Lacroix-Riz « *Marshallisation de la France* » (p. 23), Achille Blondeau (p.45).

<sup>759</sup> *Le Populaire* du 11 octobre 1948 (p. 1) : « *C'est le KOMINFORM qui a fixé la date de l'agitation pour saboter l'aide américaine à la France* ».

<sup>760</sup> *L'Humanité* du 13 octobre 1948 (p. 1) : « *Unanime, le 27ème congrès de la C.G.T. flétrit les mensonges de Jules Moch agent servile des capitalistes étrangers* ».

<sup>761</sup> Irwin M. WALL, *L'influence américaine sur la politique française- 1945-1954* ; Paris, Balland, 1989, (p. 207). Certains auteurs

<sup>762</sup> Eric MECHOULAN, *Jules Moch un socialiste dérangeant* ; Bruxelles, Bruylant, 1999, (p. 255). Il faut toutefois noter que cette formulation est utilisée de façon relative par rapport à une accusation de prise de pouvoir du P.C.F., qui aurait sans doute généré une répression beaucoup plus forte, et pour montrer que ce n'était pas le cas.

Tout au long du conflit est apparue une dialectique constante entre les deux éléments dont nous avons essayé de faire l'analyse, la solidarité et la répression qui ont fortement marqué cette grève. Cette dialectique est à la fois conflictuelle et convergente. C'est une dialectique conflictuelle, car solidarité et répression se confrontent : la solidarité d'une bonne partie de la population ouvrière et populaire essaie de s'opposer à la répression que mettent en place gouvernement et direction des Houillères contre les meneurs du conflit, les dirigeants, les militants, et souvent des mineurs de base, alors qu'à l'inverse les autorités essaient d'empêcher ou limiter la solidarité populaire autour de la grève, en particulier par la mobilisation de campagnes anticomunistes et la mise en exergue des excès et violences de certains grévistes. C'est aussi une dialectique convergente, car solidarité et répression ont participé toutes deux à nourrir le conflit, à l'exacerber, à le prolonger, et à travers cela à le rendre encore plus violent et douloureux, et n'ont évidemment pas cessé avec la fin du conflit, puisque la répression s'est poursuivie durant de longs mois après la reprise complète du travail, suscitant là-aussi une solidarité active avec les milliers de mineurs sanctionnés à divers titres, comme l'écrit Jean Pierre Rioux :

« La répression, d'une exceptionnelle brutalité, a fait jouer la solidarité ouvrière mieux que les consignes de syndicalistes .... Mais derrière ses mineurs meurtris, la classe ouvrière a pris congé de la République<sup>763</sup>. »

Finalement, la grève est un échec, non seulement pour les grévistes et de leurs soutiens, mais aussi pour l'ensemble de la société. Les mineurs reprennent le travail sans avoir obtenu grand-chose, et en payant un prix très lourd au titre de la répression multiforme évoquée précédemment<sup>764</sup>. Toutefois cela ne les démobilise pas, même si les violences internes lors du conflit ont creusé un fossé entre grévistes et non-grévistes, entre syndiqués de la CGT et adhérents de F.O ou non-syndiqués, entre communistes et anticomunistes. Par ailleurs, si la C.G.T. perd beaucoup d'adhérents en 1948 (globalement et chez les mineurs, par exemple dans le Tarn où le nombre de cartes C.G.T. mines passe de 3 500 en 1947 à 2 500 en 1949<sup>765</sup>), elle conserve la confiance très majoritaire des mineurs (en particulier au fond).

Ce constat d'échec global répond sans doute, au moins en partie, au questionnement sur le relatif oubli de ce conflit dans la mémoire historique. A ce titre, il nous amène à nous interroger sur les apports qu'ont pu constituer notre travail. Peut-être avons-nous permis

---

<sup>763</sup> Jean-Pierre RIOUX, *Nouvelle histoire de la France contemporaine – 15 La France de la IV<sup>e</sup> République - L'ardeur et la nécessité 1944-1952* ; Paris, Seuil, 1980, (p. 213)

<sup>764</sup> « *Tout le personnel des mines fut battu par une dure et violente répression* », Victor Duguet au colloque C.G.T. des 22-23 novembre 1978, numéro spécial *Le droit minier* de nov-déc. 1948 *La grande grève des mineurs de 1948*, (p.33).

<sup>765</sup> Archives C.G.T. Carmaux, boîte HBA 13.

d'éclairer et illustrer certains aspects des deux thèmes que nous avons privilégiés ? Nous avons ainsi pu analyser la nature de la solidarité importante obtenue par les mineurs pendant et après le conflit, en particulier sur le plan financier, solidarité à la fois incontestablement populaire, mais aussi grandement partisane, et inscrivant ainsi, par son essence et sa provenance, cette lutte sociale dans le contexte géopolitique qui l'entourait. De même avons-nous essayé d'éclairer le fait que la répression, qu'il est difficile de ne pas considérer comme très forte et probablement souvent excessive, que ce soit sur le plan pénal ou sur le plan professionnel, était sans doute l'aboutissement d'une volonté politique, où il s'agissait avant tout de restaurer l'autorité hiérarchique dans les Houillères, en écartant les éléments les plus récalcitrants, mais aussi d'une volonté économique d'améliorer une productivité trop faible en éliminant les moins performants.

Nous pouvons sans doute aussi avoir quelques regrets, tout d'abord de n'avoir pu faire des recherches dans l'ensemble des bassins houillers, essentiellement pour des raisons de contingence temporelle. Les archives consultées ont parfois aussi été décevantes, lacunaires, ou même absentes sur certains aspects ponctuels qu'il aurait été important de pouvoir approfondir (comme les documents du comité de solidarité de Carmaux que nous n'avons pu retrouver, le détail des « sortis » traité de façon très inégale selon les bassins du Nord-Pas-de-Calais, le compte-rendu complet des débats du Comité Central du parti communiste après la grève de 1948, absent contrairement à ceux, fort intéressants, qui ont suivi les grèves de 1947, ...). Bien entendu, ces insuffisances sont peut-être de notre fait, en raison d'une recherche incomplète ou mal organisée...

Nous regrettons également de n'avoir que peu ou insuffisamment traité certains aspects du conflit dans le cadre de ce mémoire. Il aurait évidemment pu être intéressant

- de s'interroger plus longuement sur les racines de la violence qui a marqué le conflit, résultante à la fois de la conjoncture politique et historique (crispations géopolitiques, craintes plus ou moins fondées<sup>766</sup>), d'habitudes et de phénomènes socio-culturels (traditions de virilité et d'usage de la force dans les conflits sociaux comme dans la vie courante)
- d'envisager plus particulièrement certains aspects du conflit, comme le rôle des femmes dans celui-ci, à la fois stimulatrices par la participation active dans de

---

<sup>766</sup> Le préfet du Pas-de-Calais en donne en mars 1949 une interprétation personnelle assez bien résumée : « Deux blocs d'opinions se forment, l'un qui craint la guerre d'origine russe et veut que l'on s'y prépare, l'autre qui craint la guerre d'origine américaine et veut qu'on y échappe », archives départementales du Pas de Calais, 1W8146, exposé sommaire du préfet le 5 mars 1949 de la situation du département du Pas-de-Calais au cours du mois de février 1949 (p. 2).



nombreuses manifestations, l'organisation des soupes populaires, la mobilisation de solidarités diverses,... mais aussi démobilisatrices dans la fin du conflit, lorsqu'il devient de plus en plus en plus difficile de nourrir la famille, où le conflit semble s'enliser et où les femmes sont sans doute les premières à comprendre que la grève est sans issue et à refuser une prolongation inutile, peut-être basée sur une obstination masculine voire « machiste »

- de développer l'aspect culturel également, avec les particularités de la culture des mineurs, à mettre en parallèle avec leurs conditions de travail et d'existence, mais aussi les singularités locales
- d'analyser le lien de ces mobilisations importantes (1947-48) des travailleurs de la mine avec l'évolution économique, le passage d'entreprises privées gouvernées avec une forte rigueur empreinte de paternalisme des décennies précédentes à une entreprise unifiée, nationalisée, gouvernée théoriquement dans le seul intérêt national et qui associait les représentants syndicaux à la gestion de l'entreprise, avant que cette association soit progressivement remise en cause

L'échec de la grève, la répression subie par les grévistes, et la division installée entre grévistes et non-grévistes ont affecté profondément le monde de la mine. Cela n'a toutefois pas désarmé les mineurs, qui sont restés prêts à de futurs combats, dont celui de la solidarité envers ceux qui ont payé le plus lourdement la facture de la grève. Pour certains d'entre eux la lutte n'est toujours pas terminée pour obtenir réparation des sanctions sans doute souvent trop lourdes et injustifiées qu'ils ont subies et qu'ils continuent de contester près de soixante-dix ans plus tard !

Ce conflit a véritablement marqué une génération comme l'écrit plus tard un témoin des événements, Robert Boussemart :

« Les dures grèves de 1947 et 1948 restent dans les esprits un souvenir inoubliable. Triste combat de l'après-guerre entre ceux qui veulent garder le pouvoir dans les charbonnages, et ceux qui cherchent à le reprendre. C'est une épreuve de force, une lutte pour le contrôle des fosses et des usines entre le gouvernement et la C.G.T. Les militaires français investissent les installations des houillères et s'y installent avec leurs voitures blindées. Une fois encore les mineurs constatent l'incompréhension des autorités à leur égard. Ils se rendent compte que la lutte des gouvernants contre le parti communiste leur permet de mettre au pas les travailleurs de toutes tendances.<sup>767</sup> »

Ces quelques lignes mettent l'accent sur l'aspect fondamental de la grève des mineurs de 1948 et de ce qu'elle a pu représenter, dans ses origines, son déroulement et ses conséquences. Elles renvoient à une question initiale sur la nature de cette grève, « conflit social ou affrontement politique ? ».

---

<sup>767</sup> Robert BOUSSEMARY, *Adieu terrils, adieu corons*, Paris, L'Harmattan, 1990, (p. 221).

Sans doute, ce conflit des mineurs de 1948 constitue un point nodal de la période historique : les Houillères, bien que désormais nationalisées, voulaient reprendre l'intégralité de l'autorité dont elles ont été en partie privées après les nationalisations et la mise en place du statut du mineur, alors que les grévistes rêvaient au contraire d'améliorer le rapport de force en leur faveur, avec peut-être en tête la formule « la mine aux mineurs » dont ils sentaient qu'elle était de moins en moins d'actualité, si elle l'avait jamais vraiment été. Le conflit social professionnel, et même corporatif, qui était aussi une lutte pour le pouvoir dans les mines, avait rejoint la lutte de pouvoir dans le pays, tout en étant la principale manifestation.

Il faut noter finalement que l'ensemble des éléments que nous avons pu relever, que ce soit dans les motivations initiales qui ont déclenché la grève, les facteurs internes et externes qui lui ont fait prendre les formes dures et violentes qu'elle a connues, et l'analyse que nous avons pu en faire à travers la solidarité et la répression qui l'ont accompagnée et suivie, mettent en évidence la profonde mixité de ces éléments sociaux et politiques. Ceux-ci peuvent difficilement être dissociés, chacun de ses acteurs y avait ses propres motivations, sociales, économiques, politiques, culturelles. La grève des mineurs de 1948 constitue donc un épisode, particulièrement aigu, de conjugaison du social et du politique, et par conséquent d'histoire sociale du politique, tout autant que d'histoire politique du social.

## Sources écrites :

**Archives publiques :****Archives Nationales :**

(59 rue Guynemer – 90001 – Pierrefitte)

. **Fonds Vincent Auriol :**

**Cote 552AP70 :** situation économique et sociale 1948, ravitaillement et agriculture, papiers Auriol (Afrique du Nord, Afrique noire, Assemblée de l'union Française)

. **Archives Georges Bidault :**

**Cote 457AP61 :** Défense nationale 1947-1948, direction générale de la D.E.C.E., rapport sur l'opération Prague (mars 1948), rapports du général Humbert, instructions ministérielles au 15/12/1947 sur le maintien de l'ordre, politique de défense en 1948

. **Fonds Jules Moch :**

**Cote 484AP1 :** Discours Jules Moch 1928-1946, 1947, 1948, conférence aux préfets (6 nov. 1947), allocution à l'issue du déjeuner de la presse anglo-américaine (18 février 1948)

. **Ministère de l'Intérieur :**

**Cote 19890151/11, liasse 15225 (Grèves et manifestations politiques - dossiers 15,** Lille, Incident de grève à la fosse « Renard » ; **17,** Clermont-Ferrand, violente manifestation politique au Siège du parti S.F.I.O. ; **23,** Clermont-Ferrand incidents dans une mine aux Houillères ; **27,** Rennes, Entraves à la liberté du travail aux Houillères du Nord **41,** Clermont-Ferrand, grève et manifestation dans les usines Bergougnan ; **46,** Strasbourg, Incidents entre grévistes et CRS au puits 5 des Houillères mort du nommé Jansek Jerney ; **50,** Lille, violences sur des policiers, ingénieurs et sur le chef porion par un groupe de grévistes à la fosse n° 8 des mines de Verquin (P. de Calais) le 19/11/1948 ; **54,** Clermont-Ferrand, tentative d'atteinte à la liberté du travail au préjudice d'un certain nombre d'ouvriers des mines 19-20/11/1948 ; **56,** Jugements rendus à la suite de grèves à Montceau-les-Mines (Saône et Loire) ; **57,** Lille, entraves à la liberté du travail pendant les grèves à la fosse 7 ; **58,** Lille, incidents survenus au cours des grèves aux mines

**Archives départementales de l'Aveyron :**

(25 Avenue Victor Hugo, 12000 – Rodez)

**Cote 14 W27 :** grèves mines : grévistes sanctions, rapports et télégrammes Paris, forces de police, étrangers expulsions grève 1948 (rapport au ministre, rapports au préfet, protestations), statistiques sur les mineurs grévistes BHA groupe Aveyron

**Cote 14 W26 :** grèves 1945-1948, grèves de novembre-décembre 1947, grèves d'octobre-novembre 1948, instructions sur grèves

**Cote 14 W28 :** grèves mines 1948, rapport général, dommages payés, télégrammes et rapports de police, divers

**Cote 14 W29 :** Grèves 1949-1951, Grève des mineurs dans le groupe Aveyron en janvier 1949

**Cote 2W 8/2 :** rapports mensuels du préfet 1948 : octobre-novembre-décembre 48

**Cote 2W 8/3 :** rapports mensuels du préfet 1949: janvier-février-mars 49

**Cote 12 W 7 :** grève 1948, notices individuelles, délégués mineurs, police judiciaire

**Cote 14 W153 :** S.F.I.O. 1948 à 1957 : SFIO 1948, SFIO 1949

**Cote 14 W159 :** P.C.F. 1948 à 1952 : PCF 1948, PCF 1949\_

**Cote 14 W160 :** P.C.F. organisations annexes 1948 à 1956

**Cote 338 W77 :** Réunions, manifestations

**Cote 338 W83 :** Enquête sur le PCF Aveyron en juin 1948

**Cote 338 W103 :** Syndicats 1945-1956 : délégués mineurs

**Cote 338 W104 :** Grèves et conflits 1940-46, Grèves 1947-56, Conflits sociaux 1947-48

**Cote 401 W51 :** Délégués mineurs surface élections 1947

**Cote 401 W52 :** Délégués mineurs élections 1948

**Archives départementales du Nord :**

(22 rue Saint-Bernard – 59000 – Lille)

**Boîte 35W38820 :** Cabinet du préfet –Réunions publiques – Manifestations sur la voie publique 1947-1948

**Boîte 35W38823 :** Cabinet du préfet – Epuration – Affaires diverses 1945-1953

**Boîte 85W49689<sup>1</sup> :** Sous-préfecture de Douai – Expulsions d'étrangers A à L – 1948

**Boîte 85W49689<sup>2</sup> :** Sous-préfecture de Douai – Expulsions d'étrangers M à Z – 1948

**Boîte 85W49690<sup>1</sup> :** Sous-préfecture de Douai – Dossiers individuels d'expulsions d'étrangers A à D - 1949

**Boîte 85W49690<sup>2</sup> :** Sous-préfecture de Douai – Dossiers individuels d'expulsions d'étrangers E à L - 1949

**Boîte 85W49691<sup>1</sup> :** Sous-préfecture de Douai – Dossiers individuels d'expulsions d'étrangers M à S – 1949

**Boîte 85W49691<sup>2</sup> :** Sous-préfecture de Douai – Dossiers individuels d'expulsions d'étrangers T à Z – 1949

**Boîte 85W49783 :** Sous-préfecture de Douai –Rapports sur les manifestations

**Boîte 85W49799 :** Sous-préfecture de Douai 1947-1948

**Boîte 85W49801<sup>9</sup> :** Sous-préfecture de Douai – Rapport des RG sur les mouvements de protestation en faveur de l'amnistie pour les mineurs condamnés pour faits de grèves

**Boîte 85W49801<sup>18</sup> :** Sous-préfecture de Douai – Rapport des RG sur des arrêts de travail des mineurs contre l'insuffisance des prix à la tâche– mars-juillet 1949

**Boîte 459W142036 :** Rapports mensuels du préfet années 1946-1947

**Boîte 459W142037 :** Rapports du préfet de janvier 1948 + Administration Générale + Affaires départementales

**Boîte 459W142038 :** Rapports mensuels du préfet février- décembre 1948

**Boîte 459W142047 :** Rapports mensuels du préfet 1949

**Archives départementales du Pas-de-Calais (62) :**

(Centre Mahaut d'Artois - 1 rue du 19 mars 1962, 62000 – Dainville)

**Boîte 1W5162 :** Période antérieure grèves octobre-novembre 1948 (a)

**Boîte 1W5163-1 :** Coupures de presse (grèves nov-déc 1947 et oct-nov. 1948)

**Boîte 1W5163-2 :** chronologie grèves d'oct-nov 1948 (b)

**Boîte 1W5167-1 :** Poursuites/ grèves oct-nov. 1948 :

**Boîte 1W5167-2 :** Bons de solidarité - Entraves à la liberté du travail – Coups et blessures et agressions – Bris de vitres – infractions à l'interdiction de réunion – ports d'armes prohibés.

**Boîte 1W5167-3 :** Réquisitions du personnel 1948

**Boîte 1W5372 :** Mouvements sociaux 1948 dans d'autres secteurs que la mine

**Boîte 1W5167-4 :** Amnistie des grèves 1947-48

**Boîte 1W7030-1 :** Grèves minières 1946-48

**Boîte 1W7030-2 :** Grèves minières 1948-49

**Boîte 1W814 :** Rapports au préfet années 1947-1948 :

**Boîte 1W815 :** Rapports mensuels mars-décembre 1949 :

**Boîte 1W8145 :** Rapports mensuels 1946-1947-1948 (du préfet au ministre de l'intérieur)

**Boîte 1W8146 :** Rapports mensuels 1949-1950-1951 (du préfet au ministre de l'intérieur)

**Archives départementales du Tarn (81) :**

(1 Avenue de la Verrerie, 81013 – Albi)

**Boîte 511 W 43 :** Réquisition des mines (octobre-novembre 45) ; Affaires diverses 1944-1956 ; HBA Production relevés hebdomadaires (1944-45, 46-49 à 53-54) ; Production du groupe

**Boîte 511 W 44 :** Situation sociale dans les mines 1942-1957

**Boîte 511 W 45 Cabinet du préfet :** Instructions ministérielles ; Sanctions prises ; Rapports à Paris ; Attentats, Vols, Sabotages, Refus d'obtempérer - Réquisitions ; Aide aux mineurs ayant subi des dommages ; Attitude des étrangers

**Boîte 511 W 46 :** Syndicats des mineurs 1947-1958 ; élections conseil syndical des mineurs 1947-53 ; élections délégués mineurs au CE 1947-53 ; élections commissions paritaires locales et interlocales 1949-53 ; élections délégués à la sécurité des ouvriers mineurs 1947-58 ; Société de Secours Minière élections 1947-55 – divers 1950-1953

**Boîte U 1344 (ex. 1474 W 72) :** Amnisties : dossiers et circulaires 1941-1966 (communicables seulement jusqu'en 1962)

**Boîte U 1342 (ex. 1474 W 70) :** Grèves et manifestations interdites : 1941-1943 ; 1947-1950 ; 1952-1958

**Archives municipales d'Aubervilliers (93) :**

(31-33 rue de la Commune de Paris 93300 Aubervilliers)

**Délibérations du conseil municipal de l'année 1948 :** Cahier de délibérations du 17 mai 1947 au 25 octobre

**Presse locale :** « *Journal d'Aubervilliers* » hebdomadaire de 4 pages édité par les sections communistes d'Aubervilliers, Stains, Le Bourget, La Courneuve, Dugny, consultation des mois d'octobre 1948 à janvier 1949

**Archives municipales de Gennevilliers (92) :**

(177 avenue Gabriel Péri, 92230 Gennevilliers)

**Registre de délibérations du conseil municipal (1<sup>er</sup> oct. 1947 / 27 janv. 1950) :** séance du 19 novembre 1948, vœu du conseil municipal de protestation contre la révocation de certains maires, dont celui de Nanterre, en raison de leur solidarité avec les mineurs en grève

**Presse locale :** *La Voix Populaire*, hebdomadaire de 4 pages édité par les sections communistes de Colombes, Bois-Colombes, Gennevilliers, Asnières, Villeneuve la Garenne, consultation des mois d'octobre 1948 à janvier 1949

**Archives municipales de Montreuil (93) :**

(1 place Jean Jaurès, 93100 Montreuil)

**Boîte Solidarité grévistes :** 1895-1896-1899 ; 1948-mineurs

**Délibérations du conseil municipal :** Cahier de délibérations du 17 mai 1947 au 25 octobre 1948 ; Cahier de délibérations du 25 octobre 1948 au 17 décembre 1949

**Archives municipales de Nanterre (92) :**

(88 rue du mai 1945, 92000 Nanterre)

**Registre de délibérations du conseil municipal (numérisés) fin 1948, début 1949 :**  
Séance du 26 octobre 1948 : révocation du maire (M. Barbet) pour « *imputations diffamatoires concernant des membres du gouvernement* » ; crédit de 500 000 F. pour l'hébergement des enfants des mineurs du Nord à Nanterre

**Boîte 7D418 : dossiers de séances année 1948 :** Révocation du maire M. Barbet, réélection, annulation de celle-ci par le Préfet, recours infructueux de la municipalité devant le Conseil d'Etat

**Archives municipales de Saint-Denis (93)**

(2 place du Caquet, 93 200 Saint-Denis)

**Cote 6 AC 113 : délibérations du conseil municipal - séance du 17 octobre 1948 :**  
Affaire diverse A – Aide aux enfants de mineurs en grève

**Cote 6 AC 114 : délibérations du conseil municipal - séance du 12 novembre 1948 :** Affaire A03/04 – Vœu contre la suppression des allocations familiales aux grévistes

**Presse locale :** hebdomadaire « *Saint-Denis Républicain* » (de sensibilité communiste), consultation des n<sup>os</sup> 172 à 186 d'octobre, novembre et décembre 1948

**Archives privées :****Archives syndicales et politiques :****Archives de la CGT :**

. Archives de la Fédération nationale des travailleurs du Sous-Sol (Aux archives départementales de la Seine-Saint-Denis - 18 Avenue du président Salvador Allende – 93000 – Bobigny)

**Cote 239J 2 :** CGT congrès de la fédération des travailleurs du sous-sol (1946-48-50)

**Cote 239J 5 :** Dossier divers 1945-1983

**Cote 239J 6 :** Comptabilité, correspondance, notes et coupures de presse

**Cote 239J 12 :** Grève nationale illimitée des mineurs qui avait débuté le 4 octobre 1948

**Cote 239J 14 :** Liste des condamnés pour action de grève

**Cote 239J 16 :** Les mineurs du Nord et du Pas de Calais

**Cote 239J 17 :** Généralités

**Cote 239J 22 :** Salaires, formation syndicale, retraite des mineurs, le délégué mineur (rôle, fonction)

. Archives de la Fédération des Mines-Energies (Aux archives départementales de la Seine-Saint-Denis) ;

**Cote 455J 58 : Coupures de presse – Droit minier - Courriers**

Extraits de presse (Paris-Presse L'intransigeant, La Voix du Nord, Liberté) ; Mémoires de M. Menini et de Françoise Bouchet ; liste de souscription du syndicat de la chimie de l'usine de Péchiney en Haute-Savoie

**Cote 455J 175** Documents pour le livre « Nous les mineurs »

**Cote 455J 201** Extraits de presse (L'Aube, Combat, Le Monde, Ce Soir, L'Humanité, L'Aurore-France Libre) ; Documents internes CGT (dont le rapport de Vincent Duguet au conseil national CGT du 16 décembre 1948) ;

**Cote 455J 202** Documents internes CGT : communiqués de Vincent Duguet du 18/10/48 sur la suspension de la sécurité et 21/10/48 rappelant les revendications ; liste de

condamnations de mineurs ; solidarité internationale ; solidarité régionale du Sud-Est ; dossier avocats

**Cote 455J 203** Documents internes CGT : référendum pour la grève (résultats partiels), documents divers sur la répression, lettres de mineurs emprisonnés, Listes d'emprisonnés et de licenciés

**Cote 455J 232** Statut du mineur : documentation préparatoire, statut élaboré, projet de modification du statut, versions successives à partir de 1946

**Cote 455J-287** Propositions de lois 1948-61

**Cote 455J 311** Affaires juridiques Cévennes – Révocations - Réintégrations

**Cote 455J 366** Grève de 1948 : Colloque des 22 et 23 novembre 1978. Témoignages manuscrits de participants à la grève. Textes des interventions au colloque. Préparation du colloque.

**Cote 455J 446** Colloque grèves 1948 : 22-23/11/1978 - Référendum et revendications - Arrêtés des 18 et 26 février 1949, 80 délégués mineurs du Nord-Pas-de-Calais révoqués (*La Tribune des mineurs* n° 177 du 20 décembre 1978)

**Cote 455J 473** Archives du syndicat de Molières du Cèze 1948, et plus largement du Gard. Exemples de mineurs du Gard licenciés ou révoqués

**Cote 455J 480** Congrès 1923-1944 ; Statuts FNTSS ; Statuts mineurs

**Cote 455J 486** Journaux grèves 1948, 48<sup>ème</sup> congrès de 1946, 50<sup>ème</sup> congrès de 1950 – ouvrage « *Une vie de Mineur* » de René Marteau. Quelques exemplaires de *la Tribune des mineurs*, en particulier N° 201 du samedi 2 octobre 1948 - N° 211 du samedi 18 décembre 1948

**Cote 455J 489** 49<sup>ème</sup> congrès de juin 1948, Archives de St Eloy les Mines, Journaux, documents de la fédération de 1934 à 1938

.....Archives confédérales CGT.....(déposées à l'Institut C.G.T. d'Histoire Sociale - 263 rue de Paris – 93516 – Montreuil) :

**Le droit minier (mensuel)** : numéros de 1947 et 1948

**Boîte 20 CFD2** : Comité Confédéral National des 12 et 13 novembre 1947

**Boîte 47 CFD 1** : communiqués de presse CGT 1944-1947

**Boîte 47 CFD 2** : communiqués de presse CGT 1948-1949

**Boîte 15 C 1/1** : *Servir la France*, revue mensuelle syndicale économique culturelle juridique, n° 1-54, février 1945-décembre 1949)

.....Archives de la C. G. T. de Carmaux.....(22 rue Victor Hugo 81400 CARMAUX) :

**Boîte HBA-13** : Trésorerie, cotisations 1946-1971

**Boîtes HBA-19 et 20** : grand nombre de documents relatifs à la solidarité avec la grève de 1948 (listes de souscription d'entreprises ou locales, factures pour la soupe populaire, distribution d'aides aux grévistes,...)

**Boîte HBA-35** : Correspondance reçue par l'Union locale C.G.T en 1946-47 (ordres de service sur prime de rendement, commission paritaire générale, barème de sanctions, ...)

**Boîte HBA-36** : Correspondance reçue par l'Union locale C.G.T en 1948-49 (Lettres de sanction, prime de programme, convocation sécurité,...) + conférence de M. Savin s/nationalisation des mines

**Boîte HBCM-101** : Manifestation autour de la grève de 1948, célébration de 1978 (affiches, photos, presse, rapport)

.....Archives de la C.G.T. de Decazeville..... (déposées aux archives départementales de l'Aveyron -25 Avenue Victor Hugo, 12000 – Rodez)

**Cote 223 J66** : Grèves 46-47, 48-49 ; Tribunaux

**Cote 223 J26** : syndicat des mineurs et assimilés Decazeville, section syndicale des Usines, cahier de procès-verbaux année 1948

**Archives de la C.G.T.-Force Ouvrière :**

..Archives confédérales F.O. (141 Avenue du Maine 7514 Paris)

Consultation des boîtes :

**Force Ouvrière 1948** : collection reliée de l'hebdomadaire « Force Ouvrière » (du 1 janvier au 30 décembre 1948)

**Congrès confédéral 1948** : brochure du XXXIII<sup>e</sup> congrès national corporatif de Paris, congrès constitutif de la CGT-FO

**Circulaires confédérales 1948 – n° 1 à 92** du 1/1 au 26/7/1948

**Circulaires confédérales 1948 – n° 93 à 138** du 2/8 au 21/12/1948

**Communiqués de presse 1948 à 1950** »

..Archives de la Fédération Nationale de l'Energie et des Mines F.O.

(60 rue Vergnaud – 75013 – Paris)

Consultation des boîtes :

**Boîte 162 : Documentation minière F.O. »** : revue mensuelle reprenant arrêtés, décrets et loi parus durant le mois et intéressant la corporation minière. Exemplaires consultés : de janvier 1948 à décembre 1949

**Archives de la C.F.D.T. au siège confédéral** (Avenue Simon Bolivar 7519 – PARIS)

Concerne des archives de la C.F.T.C. qui ont été récupérées par la CFDT lors de la scission de 1964)

**Boîte 4H106** : C.F.T.C. sur les prix et les salaires 1947-1948

**Boîte 4H107** : C.F.T.C. grèves de 1947, 1948, 1949, 1951, 1953

**Archives du P.C.F.** (Aux archives départementales de la Seine-Saint-Denis) :

Réunions du **Comité Central** :

**Cote 261J 2/8** : Réunion du C. C. du 21-22 avril 1946

**Cote 261J 2/16** : Réunion du C. C. du 3 mai 1947

**Cote 261J 2/17** : Réunion du C. C. du 12 septembre 1947

**Cote 261J 2/18** : Réunion du C. C. du 29-30 octobre 1947

**Cote 261J 2/19** : Réunion du C. C. du 22-23 décembre 1947

**Cote 261J 2/20-21-22-23** : Réunions des C. C de 1948-1949-1950-1951

Réunions du **Bureau Politique** (1947-48-49) : numérisées, CD 2Num\_4/1

Réunions du **Secrétariat** (1947-48-49) : numérisées, CD 2Num\_4/8

**Archives de la S.F.I.O. :**

..Archives de l'Office Universitaire de Recherche Socialiste (12 cité Malesherbes Paris 9<sup>ème</sup>)

**Dossier Camille Delabre** : Les paroles et écrits de Lecoœur, Martel et C<sup>ie</sup> - Conférence de M. Thiébaud, président des HBNPC le 4/10/47 - Rapport sur la grève des mineurs dans le Pas-de-Calais par Camille Delabre.

**Bulletin du centre Guy Mollet** : 1995-1998 n° 25 – juin 1995 à 31 – septembre 1998 : dans n° 31, « *La mine et le parti – Souvenirs politiques de Maxime Regola socialiste carmausin* ».

**Correspondance fédérale du Tarn – 1946- 1959**

**Archives Maurice Deixonne, député socialiste du TARN : Carton 1 APO 35** : 1946-1953 Travail parlementaire : problèmes de la mine et des mineurs

Brochures « *Arguments et Ripostes* » de la S.F.I.O. de 1948 et 1949.



« *La Revue socialiste* », publiée par le Parti Socialiste et le Cercle d'Etudes Socialistes Jean Jaurès, n°24-29, 1<sup>er</sup> semestre 1949 (pas de publication au 2<sup>ème</sup> semestre 1948 pour des raisons financières)

Comité directeur du Parti Socialiste 1<sup>er</sup> juin 1948-29 juin 1949.

Journal « Le populaire », mois d'octobre, novembre et décembre 1948.

..Archives socialistes de la Fondation Jean Jaurès..:

Consultation des fonds numérisés sur le site [www.archives-socialistes.fr](http://www.archives-socialistes.fr), en particulier les conseils nationaux SFIO des 9-10 octobre et 13-14 novembre 1948, et la conférence nationale d'information des 29-30 janvier 1949.

### **Archives du Secours Populaire Français :**

..Au siège national.(13 rue Froissart – 75003 - Paris):

**Revue hebdomadaire** du Secours populaire français *La défense* (1947-1949)

..Aux Archives Nationales du Monde du Travail (78 boulevard du général Leclerc – 59100 – Roubaix)

**Cote 1998 020 0018** : congrès de l'amnistie – coupures de presse - affiches

### **Archives des Houillères Nationales :**

..Fonds des Charbonnages de France – Archives centrales..(Aux Archives Nationales du Monde du Travail - 78 boulevard du général Leclerc – 59100 – Roubaix)

**Cote 2002 056 4919** : effectifs (états numériques) 1946 à 1957

..Houillères du bassin du Nord et du Pas-de Calais (HBNPC)..(Aux Archives Nationales du Monde du Travail )

**Cote 2004 001 128** : circulaires – notes 100, 1947

**Cote 2004 001 129** : circulaires – notes 100, 1947-1948

**Cote 2004 001 130** : circulaires – notes 100, 1948

**Cote 2004 001 132** : circulaires – notes 100, 1949

**Cote 2004 001 133** : circulaires – notes 100, 1948-1949

**Cote 2004 001 229** : licenciements pour grèves 1948

**Cote 2004 001 230** : licenciements pour grèves 1948

**Cote 2004 001 231** : licenciements pour grèves 1945-1950

**Cote 2004 001 327** : délégués mineurs (réglementation, abus de fonction, révocation, plaintes, sanctions, activités subversives) 1945-1961

**Cote 2004 001 331** : grève (jurisprudence, compétence des prud'hommes, notion d'abus), 1948

**Cote 2004 001 332** : grève (jurisprudence, compétence des prud'hommes, notion d'abus), 1948-1951

**Cote 2004 001 333** : droit de grève, règlement des conflits, influence de la grève sur les contrats de travail, 1949-1987

**Cote 2004 001 334** : influence de la grève sur les contrats de travail, 1948-1949

**Cote 2004 001 335** : grève et revendications, 1947-1948

**Cote 2004 001 336** : grève et revendications, 1948

**Cote 2004 001 337** : grève et revendications, 1943-1958

**Cote 2004 001 366** : sanctions, historique des barèmes, réflexion sur l'absentéisme et propositions

**Cote 2004 001 367** : sanctions, cas individuels, amendes et mises à pied, protestations et analyse juridique

**Cote 2004 001 2292** : grèves de 1948, 1948-1963, Historique de la grève, dossier sur dégâts et déprédations dans les différents bassins

**Cote 2004 001 2293** : Dossier s/ sécurité, plaintes diverses, dégâts et plainte générale suite à abandon de la sécurité, sanctions envers ouvriers et AM

**Cote 2004 001 2294** : Grandes grèves de 1944-45-46-47, grève du 16 novembre au 10 décembre 1947 : tracts, revendications, déclenchement et suivi de la grève, plaintes,

**Cote 2004 001 2297** : Résumé des grèves 1947-48-53, historique des grèves de 1947 et 1948

**Cote 2004 001 2310** : Effectifs des années 1938 à 1968

...Archives des Houillères du Bassin d'Aquitaine (H.B.A.)... versées aux archives départementales, et déposées aux archives municipales de Carmaux, Centre culturel de Carmaux, 24 avenue Bouloc Torcatis 81400 CARMAUX)

**Cote HBA-SC 46** : correspondances de la direction des Houillères d'Aquitaine, documents juridiques (lettres d'avocat,..) et sur condamnations diverses

**Boîte HBA-Direction** : notes de service du 11 janvier 1947 au 29 octobre 1948 (notes n° 657 à 863)

**Boîte HBA-Direction** : notes de service de novembre 1948 à 1950 (notes n° 864 à 1031)

**Boîte HBA-Coupures de presse** : extraits de journaux « Le Patriote », « La Victoire », « La République », « La Dépêche »

**Archives du centre historique minier de Lewarde :**

(Lieu dit Fosse Deloye – Rue d'Erchin – 59287 – Lewarde)

**Dossier B550** : Documents réglementaires des Houillères

**Dossier HL939** : Action revendicative syndicale et réponses des Houillères

**Dossier HL1002** : Ouvriers « sortis » - Listes de condamnations groupe d'Oignies

**Dossier L0614** : Grèves années 1945-47-48-49

**Dossier 3353** : Syndicat F.O. année 1948

**Dossier 6597** : Affaire Decaudain

**Dossier 7229** : Dossiers de presse sur grève 1948

**Dossier 7550** : Grève de 1948 : avis aux piquets de grève - tracts – affiches - presse

**Musée d'histoire vivante - Montreuil**

**Revues** : *France nouvelle* et *Démocratie nouvelle* de 1948, *Cahiers du communisme* de 1949, **Brochures** des discours à l'Assemblée Nationale de députés communistes les 17 et 18 novembre 1948 (Roger Garaudy, Auguste Lecoœur, Marius Patinaud, Waldeck Rochet, Gabriel Roucaute).

## Sources imprimées :

**PRESSE CONSULTEE :**Quotidiens :

*L'Humanité*, quotidien du P.C.F., 1<sup>er</sup> octobre 1948 – 31 mars 1949.

*Le Monde*, 1<sup>er</sup> octobre 1948 – 31 mars 1949.

*Le Figaro*, 1<sup>er</sup> octobre 1948 – 31 mars 1949.

*Le Populaire*, quotidien de la S.F.I.O., 1<sup>er</sup> octobre 1948 – 31 mars 1949.

Hebdomadaires :

*France nouvelle*, hebdomadaire du P.C.F., année 1948.

*Renaître*, hebdomadaire du P.C.F. du Tarn, numéros d'octobre-novembre-décembre 1948 (archives départementales du Tarn).

*Journal d'Aubervilliers*, hebdomadaire communiste d'Aubervilliers, d'octobre 1948 à janvier 1949.

*La Voix Populaire*, hebdomadaire communistes de Gennevilliers, d'octobre 1948 à janvier 1949.

*Saint-Denis Républicain*, hebdomadaire communiste de Saint-Denis (93), octobre, novembre et décembre 1948.

*La défense*, revue hebdomadaire du Secours Populaire Français, consultation de juin 1947 à fin 1949.

*Force Ouvrière*, hebdomadaire C.G.T.-F.O., consultation des numéros du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1948.

Mensuels :

*Démocratie nouvelle*, mensuel du P.C.F., année 1948.

*Cahiers du communisme*, revue mensuelle du P.C.F., année 1949

*L'écho des Mines*, mensuel puis bi-mensuel de la C.F.T.C. (consultation des n<sup>os</sup> 38 d'octobre et 40 de la première quinzaine de décembre 1948, le n<sup>o</sup> 39 de novembre manque dans les archives de la C.F.D.T. et à la B.N.F.).

## Sources audio-visuelles :

**FILMOGRAPHIE :**

CHAPOUILLE Guy, *Carmaux 48*, conseillère Rolande TREMPE, film 16 mm de 82 mn, Les films du Béret, 1979.

CRESEGUT Pascal, *Du charbon, des verres et des hommes – Volet 1 Les gueules noires de Carmaux*, DVD vidéo de 74 mn, avec le concours du conseil régional, du conseil général et de la communauté de communes de Carmaux.

DAQUIN Louis, *La grève des mineurs de 1948*, film 35mm de 12 mn, tourné par la CGT, Paris, Ciné-Archives, 1948,  
[http://www.dailymotion.com/video/xjgmqd\\_la-greve-des-mineurs-de-1948\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xjgmqd_la-greve-des-mineurs-de-1948_news)

FABIANI Henri, *Les hommes de la mine*, film de 30 mn, 1952,  
<http://www.youtube.com/watch?v=M-mR3rTnQFs>

RAYNAUD Jean-Luc, *L'honneur des gueules noires*, reportage, FR3, film de 52 mn, 2013,  
[http://www.youtube.com/watch?v=nt-an\\_QcPCE](http://www.youtube.com/watch?v=nt-an_QcPCE)

**SITOGRAFIE :**

Archives de Saint-Etienne :

<http://www.archives.saint-etienne.fr/site/index.asp?rubrique=fichesHistoireEcrireHistoireSociale>

Débat au Sénat (27 février 2013) :

[http://www.dailymotion.com/video/xxv6d3\\_intervention-dominique-watrin-et-debat-amnistie-mineurs-1948-27-02-13\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xxv6d3_intervention-dominique-watrin-et-debat-amnistie-mineurs-1948-27-02-13_news)

Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier :

[http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr.ezproxy.univ-paris1.fr/spip.php?mot3&lettre=^\[fF\]&debut\\_articles=90#pagination\\_articles](http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr.ezproxy.univ-paris1.fr/spip.php?mot3&lettre=^[fF]&debut_articles=90#pagination_articles)

Nationalisation des houillères :

<http://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00340/la-nationalisation-des-houilleres.html>

Les cahiers lorrains d'Histoire Sociale C.G.T. – Bulletin n° 1 – 2<sup>ème</sup> semestre 2008 - p. 3 à 5  
<http://www.lorraine.cgt.fr/Cahier%20de%201%27ILHS%20n%20B01.pdf>

Mineurs du monde - Mémoires de mines : fresques ina (classées par ordre chronologique) :

La bataille du charbon : le prix à payer (17 septembre 1945 – 3 mn 36 s.) :

<http://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00364/la-bataille-du-charbon-le-prix-a-payer.html>

Visite de Maurice Thorez (28 février 1946 – 1 mn 17s.) ;

La grève des mineurs en France en 1948 sous les angles de la solidarité et de la répression

<http://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00341/visite-de-maurice-thorez-au-puits-de-l-escarpelle-et-a-l-ecole-des-jeunes-mineurs-d-auby.html>

La nationalisation des houillères vue par les mineurs (17 mai 1946 – 3 mn 15 s.) :

<http://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00340/la-nationalisation-des-houilleres.html>

Les grèves et évènements en France et dans le Nord-Pas-de-Calais (11 décembre 1947 – 2 mn 6 s.) :

<http://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00129/les-greves-et-evenements-en-france-et-dans-le-nord-pas-de-calais.html>

La grève de 1948 : grève insurrectionnelle ? (octobre 1948 – 3 mn 32 s.) :

<http://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00135/la-greve-de-1948-greve-insurrectionnelle.html>

Grève des mineurs à Valenciennes : l'intervention de l'armée (28 octobre 1948 – 25 s.) :

<http://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00130/greves-des-mineurs-a-valenciennes-intervention-de-l-armee.html>

La situation tendue entre la C.G.T. et le gouvernement en 1948 (novembre 1948 – 1 mn 35 s.) :

<http://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00341/visite-de-maurice-thorez-au-puits-de-l-escarpelle-et-a-l-ecole-des-jeunes-mineurs-d-auby.html>

## Sources orales - Entretiens réalisés avec :

Mme ASSET Joëlle, directrice de la réglementation et des prestations de l'A.N.G.D.M. [Agence Nationale pour la Garantie du Droit des Mineurs (entretien du 27 mars 2015)].

Mr GOULESQUE Jacques, né en 1924, instituteur, maire socialiste de Carmaux de 1977 à 1997 (entretien du 22 avril 2014).

Mr GUIBERT Jacques, né en 1939, fils du mineur André Guibert (déporté à Buchenwald pendant la guerre, dirigeant de la C.G.T. locale, conseiller municipal communiste de Decazeville « démissionné » suite à sa condamnation pénale), a été recueilli avec son frère par deux familles de Millau pendant la grève comme plusieurs dizaines d'enfants de mineurs du bassin de Decazeville (entretien du 15 avril 2015).

Mr MELKO Wladislav, né en 1930, mineur entré à la mine à 15 ans, piqueur à 19 ans au puits de La Tronquié (Carmaux), 35 ans mineur de fond à l'abattage, syndiqué C.G.T. (entretien du 13 août 2014).

Mr MIQUEL Marcel, né en 1929, mineur entré à la mine à 16 ans, fils et petit-fils de mineurs, devient piqueur le 1<sup>er</sup> septembre 1948, 33 ans ½ mineur de fond à l'abattage dans le bassin de Carmaux aux puits de la Grillatié, puis Ste Marie, et enfin La Tronquié, délégué mineur C.G.T. de 1977 à sa retraite en 1979. Il a participé activement à la grève, aux piquets de grève, ... sans avoir de problèmes à la fin de celle-ci, contrairement à son père (Ernest MIQUEL) qui a participé à l'incident du puits Ste Marie, licencié de ce fait puis repris en 1950 par les Houillères aux mêmes conditions après un « purgatoire » de 2 ans (entretien du 14 août 2014).

Mr NAVARRO Denis, né en 1927, fils et frère de mineurs, entré à la mine à Decazeville à 14 ans et 3 mois, manœuvre au fond jusqu'à son licenciement le 3 décembre 1948, n'a pas pu se faire réintégrer par les Houillères, et a dû se contenter d'un emploi municipal à Aubin, bien moins payé et sans les avantages du statut de mineur perdus avec le licenciement. A ce titre il a bénéficié en février 2015 de l'indemnisation de 30 000 euros comme les 31 bénéficiaires survivants ou ayant droits indemnisés (entretien du 15 avril 2015).

Mr PASCAL Michel, directeur général de l'A.N.G.D.M. [Agence Nationale pour la Garantie du Droit des Mineurs (entretien du 27 mars 2015)].

**ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES :**

**Ouvrages généraux :**

AGULHON Maurice, NOUSCHI André, SCHOR Ralph, *La France de 1940 à nos jours* ; Paris, Nathan Université, 1995, 3<sup>e</sup> éd. 2001, 574 p.

BECKER Jean-Jacques, *Histoire politique de la France depuis 1945* ; Paris, Armand Colin, 2008, 264 p.

BERSTEIN Serge, MILZA Pierre, *Histoire de la France au XX<sup>e</sup> siècle Tome III 1945-1958* ; Bruxelles, Editions complexes, 1991, 338 p.

BERSTEIN Serge, MILZA Pierre, *Histoire du XX<sup>e</sup> siècle Tome 2 – Le monde entre guerre et paix 1945-1973* ; Paris, Hatier, 1996, 497 p.

BERTAUX Pierre, *Libération de Toulouse et de sa région* ; Paris, Hachette, 1973, 270 p.

BOZO Frédéric, *La politique étrangère de la France depuis 1945* ; Paris, Flammarion, 2012, 310 p.

CHAPSAL Jacques, LANCELOT Alain, *La vie politique en France depuis 1940* ; Paris, Presses Universitaires de France, 1966, 5<sup>e</sup> éd. 1979, 687 p.

DEJONGHE Etienne, LAURENT Daniel, *Libération du Nord et du Pas-de-Calais*; Paris, Hachette, 1974, 300 p.

DREYFUS François-Georges, *Histoire des gauches en France 1940-1974* ; Paris, Bernard Grasset, 1975, 378 p.

DROZ Bernard, ROWLEY Anthony, *Histoire générale du XX<sup>e</sup> siècle - Tome II La naissance du monde contemporain* ; Paris, Seuil, 1986, 284 p.

DUROSELLE Jean-Baptiste, KASPI André, *Histoire des relations internationales de 1945 à nos jours*, Paris, A. Colin, 2009, 717 p.

DUPEUX Georges, *La France de 1945 à 1965* ; Paris, Armand Colin, 1969, 399 p.

DUVERGER Maurice, *Les partis politiques* ; Paris, Armand Colin, 1964, 476 p.

ELGEY Georgette, *Histoire de la IV<sup>e</sup> République - Première partie : La République des illusions 1945-1951* ; Paris, Fayard, 1965, 556 p.

FRANCK Robert, GIRAULT René, THOBIE Jacques, *La loi des géants 1941-1964* ; Paris, Payot et Rivages, 1974. 3<sup>e</sup> éd. 2005, 542 p.

FURET François, *Penser le XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Robert Laffont, 2007, 1136 p.

- GOETSCHEL Pascale, TOUCHEBOEUF Bénédicte, *La IVe République - La France de la Libération à 1958* ; Paris, Librairie Générale Française, 2004, 574 p.
- GORCE Paul-Marie de La, *L'Après-guerre - 1944-1954 Naissance de la France moderne*; Paris, Grasset, 1978, 525 p.
- GROSSER Alfred, *Affaires extérieures, la politique de la France, 1944-1954* ; Paris, Flammarion, 1984, 347 p.
- KASPI André, *Les Américains – 2 – Les Etats-Unis de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 1986, 697 p.
- LACROIX-RIZ Annie, *Le choix de Marianne* ; Paris, Messidor/Editions sociales, 1985, 222 p.
- MELANDRI Pierre, *Les Etats-Unis face à l'unification de l'Europe*, Paris, Editions A. Pedrone, 1980, 534 p.
- MILZA Pierre, *Les relations internationales 1945-1973* ; Paris, Hachette Supérieur, 1996, 239 p.
- PROCHASSON Christophe, WIEVIORKA Olivier, *Nouvelle histoire de la France contemporaine – 20 La France du XX<sup>e</sup> siècle – Documents d'histoire* ; Paris, Seuil, 1994, 3<sup>e</sup> éd. 2011, 800 p.
- REMOND René, *Histoire de France tome 6 – Le siècle dernier de 1918 à 2002* ; Paris, Fayard, 2003, 1201 p.
- RIOUX Jean-Pierre, *Nouvelle histoire de la France contemporaine – 15 La France de la IVe République - L'ardeur et la nécessité 1944-1952* ; Paris, Seuil, 1980, 309 p.
- ROUSSO Henry, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours* ; Paris, Seuil, 1990, 414 p.
- SIRINELLI Jean-François (sous la direction de.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX<sup>e</sup> siècle* ; Paris, PUF, 1995, 2<sup>e</sup> éd. 2004, 1254 p.
- TOUCHARD Jean, *La gauche en France depuis 1900* ; Paris, Seuil, 1977, 383 p.
- VAISSE Maurice, *Les relations internationales depuis 1945* ; Paris, A. Colin, 2005, 3<sup>e</sup> éd. 2011, 302 p.
- WALL Irwin M., *L'influence américaine sur la politique française - 1945-1954* ; Paris, Balland, 1989, 515 p.
- WERTH Alexander, *La France depuis la guerre 1944-1957* ; Paris, Gallimard, 1957, 624 p.
- WERTH Nicolas, *Histoire de l'Union soviétique* ; Paris, PUF, 1990, 6<sup>e</sup> éd. 2008, 588 p.
- WINOCK Michel, *La fièvre hexagonale – Les grandes crises politiques (1871- 1968)* ; Paris, Seuil, 1986, 3<sup>e</sup> éd. 2001, 474 p.



**Ouvrages spécialisés :****Guerre froide :**

AZEMA Jean-Pierre, « Prague » (p. 883-888), MELANDRI Pierre, « Guerre froide » (p. 89-94) et « Les origines de la guerre froide » (p. 981-991) dans AZEMA Jean-Pierre, BEDARIDA François, *1938-1948 Les années de tourmente de Munich à Prague – Dictionnaire critique*, Paris, Flammarion, 1995, 1 137 p.

DESANTI Dominique, *L'année où le monde a tremblé – 1947* ; Paris, Albin Michel, 1976, 398 p.

FAURE Justine, *De la Grande Alliance à l'affrontement armé Est-Ouest (1944-1950) : origines de la Guerre froide et débats historiographiques* ; Revue Histoire@Politique, Politique, culture, société, n° 3, novembre-décembre 2007 ; <http://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2007-3-page-16.htm>

FONTAINE André, *La guerre froide 1917-1991* ; Paris, La Martinière, 2006, 575 p.

FONTAINE André, *Histoire de la guerre froide – I – de la Révolution d'octobre à la guerre de Corée 1917-1950* , Paris, Fayard, 1974, 501 p.

FOURRE Arnaud, *La guerre froide 1947-1953 à Gennevilliers et à Saint-Denis à travers la presse locale*, Mémoire de maîtrise d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme, sous la direction d'Antoine PROST et d'Annie FOURCAUT, Université Paris 1, septembre 1994.

GROSSER Pierre, *Les temps de la guerre froide*; Paris, Editions Complexe, 1995, 466 p.

GROSSER Pierre, L'entrée de la France en guerre froide (p. 167-188) dans BERSTEIN Serge, MILZA Pierre, *L'année 1947* ; Paris, Presses de Sciences Po, 2000, 531 p.

JEANNESSON Stanislas, *La guerre froide*, Paris, La Découverte, 2002, 121 p.

KASPI André, « La cassure Est-Ouest – Qui est responsable ? » (p. 13-27), MELANDRI Pierre, « Bienvenue, M. Marshall » (p. 32-41), dans WINOCK Michel, *Le temps de la guerre froide*, Paris, Seuil, 1994, 477 p.

MARCOU Lilly, *1947, La guerre froide, l'engrenage* ; Bruxelles, Editions Complexe, 1987, 275 p.

MARCOU Lilly, *Le Kominform* ; Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, 344 p.

NARINSKI Mikhaïl, La guerre froide au service du stalinisme (p. 129-141), dans *Cultures communistes au XX<sup>e</sup> siècle : entre guerre et modernité*, sous la direction de Vigreux Jean et Wolikow Serge; Paris, La Dispute, 2003, (317 p).

RIOUX Jean-Pierre, *La guerre froide 1943-1990* ; Paris, Fayard, 2010.

SOUTOU Georges-Henri, *La guerre froide 1943-1990* ; Paris, Arthème Fayard, 2001, 2<sup>e</sup> éd. 2011, 1103 p.

SOUTOU Georges-Henri, La perception de la menace soviétique par les décideurs de l'Europe occidentale : le cas de la France (p. 21-43), dans *L'Europe de l'Est et de l'Ouest dans la guerre froide 1948-1953*, actes du colloque organisé à Paris les 19-21 novembre 1998 par l'Université Paris IV s/ dir. DOCKRILL Saki, FRANCK Robert, SOUTOU Georges-Henri et VARSORI Antonio, Paris, Presses de l'Université de Paris Sorbonne, 2002, 268 p.

#### Domaine économique et social :

ALARY Eric, GAUVIN Gilles, VERGEZ-CHAIGNON Bénédicte, *Les Français au quotidien 1939-1949* ; Paris, Perrin, 2006, 851 p.

ANDRIEU Claire, Des nationalisations disparates (p. 250-266), ASSELAIN Jean-Charles, Les nationalisations ont-elles été une spoliation ? (p. 267-278), BECKER Jean-Jacques, Le P.C.F. (p. 157-167), BERSTEIN Serge, La S.F.I.O. (p. 168-184), TREMPE Rolande, Les Charbonnages, un cas social (p. 296-309), dans *Les nationalisations de la Libération. De l'utopie au compromis*, sous la direction de ANDRIEU Claire, LE VAN Lucette, PROST Antoine ; Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1987, 392 p.

ANDRIEU Claire, La résistance comme mouvement social (p. 415-426), PIGENET Michel, La Libération. Les mobilisations sociales à l'heure de la Reconstruction (p. 428-438), dans *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours* ; sous la direction de PIGENET Michel et TARTAKOWSKY Danielle, Paris, La Découverte, 2012, 800 p.

BONNEUIL Christophe et FRESSOZ Jean-Baptiste, *L'évènement anthropocène*, Paris, Seuil, 2013, 304 p.

BOSSUAT Gérard, *L'Europe des Français 1943-1959*; Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 471 p.

BOSSUAT Gérard, *La France, les Etats-Unis et la construction européenne 1944-1954*; Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1992, 611 p.

BOSSUAT Gérard, « Le plan Marshall » (p. 229-240) dans AZEMA Jean-Pierre, BEDARIDA François, *1938-1948 Les années de tourmente de Munich à Prague – Dictionnaire critique*, Paris, Flammarion, 1995, 1 137 p.

BOURDERON Roger, Les grands affrontements sociaux de 1947-1948 (p. 223-239), TARTAKOWSKY Danielle, Un mouvement à l'heure de ses divisions (p. 261-282), dans *La France ouvrière, Tome 2 – 1920 à 1968*, sous la direction de Claude WILLARD ; Paris, Les éditions ouvrières, 1995, 368 p.

BOUVIER Jean, CARON François, Guerre, crise, guerre 1914-1949 (p. 633-683) ; WILLARD Claude, Les couches populaires urbaines 1914-1950 (p. 907-945) dans *Histoire économique et sociale de la France Tome IV Second volume Le temps des Guerres mondiales et de la grande Crise (1914-vers 1950)* ; Paris, PUF, 1980, 971 p.

BRIONVAL Léon, *Les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs*; Douai, Imprimerie commerciale G. Saunier, 1950, 236 p.

DEWERPE Alain, *Le Monde du Travail en France 1800-1950*; Paris, Armand Colin, 1989, 187 p.

DOUBLET Jacques, La première législature de la IV<sup>e</sup> République et la législation démographique (p. 397-410), dans *Population*, 6<sup>ème</sup> année, n° 3, 1951.

HARDY-HEMERY Odette, *De la croissance à la désindustrialisation – Un siècle dans le Valenciennois* ; Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1984, 401 p.

KOURCHID Olivier, Patrons et syndicats, formats de lutte, dans *Usine à mémoires – Les Archives nationales du monde du travail à Roubaix*, ouvrage collectif sous la direction de Françoise BOSMAN ; Paris, Le cherche midi, 2008, 287 p.

LE CROM Jean-Pierre, Le droit de grève, le service publics... et les ouvriers à statut (p. 69-81), dans *Le salariat à statut*, sous la direction de Marie CARTIER, Jean-Noël RETIERE, Yasmine SIBLOT ; Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, 326 p.

MARGAIRAZ Michel, La reconstruction matérielle : crise, infléchissement ou ajustement ? (p. 17-44) dans Serge BERSTEIN, Pierre MILZA, *L'année 1947* ; Paris, Presses de Sciences Po, 2000, 531 p.

MITCHELL Timothy, *Carbon Democracy – Le pouvoir politique à l'ère du pétrole* ; Paris, La Découverte, 2013, 331 p.

NIVEAU Maurice, *Histoire des faits économiques européens* ; Paris, PUF, 1966, 7<sup>e</sup> éd. 1989, 664 p.

POMERANZ Kenneth, *La force de l'Empire – Révolution industrielle et écologie, ou pourquoi l'Angleterre a fait mieux que la Chine* ; Alfortville, éditions "ère", 2009, 148 p.

TARTAKOWSKY Danielle, Classe ouvrière et guerre froide, dans *La France ouvrière – Histoire de la classe ouvrière et du mouvement ouvrier français – Tome 2, de 1920 à 1968*, sous la direction de Claude WILLARD ; Paris, Les Editions ouvrières, 1995

VIGNA Xavier, *Histoire des ouvriers en France au XX<sup>e</sup> siècle*; Paris, Perrin, 2012, 404 p.

#### Police, justice, maintien de l'ordre :

AGULHON Maurice, BARRAT Fernand, *La C.R.S. à Marseille - « La police au service du peuple » 1944-1947* ; Paris, Armand Colin, 1971, 228 p.

BRUNETEAUX Patrick, *Maintenir l'ordre – Les transformations de la violence d'Etat en régime démocratique* ; Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996, 345 p.

CODACCIONI Vanessa, *Punir les opposants. Une sociologie des « procès politiques » en temps de crise : les interactions répressives entre le P.C.F. et l'Etat (1947-1962)*, thèse de science politique sous la direction de Frédérique MATONTI, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2011, publiée par les C.N.R.S. éditions, 2013, 423 p.

HERMAN Bernard, *Les violences politiques en France métropolitaine entre 1947 et 1953 – Légitimité et illégitimité de la politique en actes*, thèse de doctorat d'histoire contemporaine sous la direction de Michel PIGENET, Université Paris Panthéon Sorbonne- UFR d'Histoire, avril 2010.

KOCHER-MARBOEUF Eric, Le maintien de l'ordre lors des grèves de 1947 (p. 373-387), MECHOULAN Eric, Le pouvoir face aux grèves « insurrectionnelles » de novembre et décembre (p. 389-408), dans Serge BERSTEIN, Pierre MILZA, *L'année 1947* ; Paris, Presses de Sciences Po, 2000, 531 p.

LASCOUMES Pierre, LENOEL Pierre, PONCELA Pierrette, *Au nom de l'ordre – Une histoire politique du code pénal* ; Paris, Hachette, 1989, 404 p.

SPIRE Alexis, *Etrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France 1945-1975* ; Paris, B. Grasset, 2005, 402 p.

TARTAKOWSKY Danielle, *Les manifestations de rue en France 1918-1968* ; Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, 869 p.

#### Grèves de 1947-1948 :

BEDOIN Maurice, MONNERET Jean-Claude, PORTE Corinne, STEINER Jean-Michel, *1948 : les mineurs stéphanois en grève – Des photographies de Léon Leponce à l'Histoire* ; Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2011, 503 p.

BOUCHET Françoise, mémoire de maîtrise, *La grève de 1948 : un épisode important dans l'histoire du militantisme des mineurs montcelliens*, Université de Bourgogne.

EIDE Kristin, *L'aspect politique des grèves de novembre-décembre 1947*, mémoire de maîtrise, Université d'Oslo, 2006 ;  
<https://www.duo.uio.no/bitstream/handle/10852/25737/eide.pdf?sequence=1>

FATTET Claire, *La mémoire de 1948 dans le monde ouvrier stéphanois*, Communication à la journée d'études du 22 octobre 2008 du Groupe de Recherches et d'Etudes sur les Mémoires du Monde Ouvrier Stéphanois

FONTAINE Marion et VIGNA Xavier « *La grève des mineurs de l'automne 1948 en France* », Vingtième Siècle. Revue d'histoire 1/2014 (N° 121), p. 21-34.

HARY Bruno, « *La grande grève des mineurs d'octobre-novembre 1948 à Lallaing* », Dossier de licence, 1993, Module III Méthodologie Histoire politique et religieuse Lille III.

LAVAL Gilbert, *La grève des mineurs de 1948*, mémoire de maîtrise sous la direction de Rolande TREMPE, Université de Toulouse Le Mirail, 1978.

MENCHERINI Robert, *Guerre froide, grève rouges - Parti communiste stalinisme et luttes sociales en France, les grèves "insurrectionnelles" de 1947-1948* ; Paris, Syllepse, 1998, 307 p.

MENINI M., mémoire de maîtrise sous la direction de Melle TREMPE : *Les grèves de mineurs dans la région Midi-Pyrénées en 1947-1948 à travers la presse régionale*, Université de Toulouse Le Mirail, 1974.

ROGER Philippe, *Les grèves de 1947 et 1948 dans le Pas-de-Calais – Déroulement, Violence et maintien de l'ordre*, Revue du Nord n° 389, 2011/1 - Université Lille-3, p.133 à 180.

SALIOU Françoise, *La S.F.I.O. et les grèves de mineurs dans le Nord et le Pas de Calais 1947-1948*, Mémoire de maîtrise d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme, sous la direction de Jacques DROZ et Claude WILLARD, Université Paris 1, UER d'histoire, 1973.

STEINER Jean-Michel, *Les caractères de la grève des mines de 1948 dans le bassin stéphanois*, Communication à la journée d'études du 22 octobre 2008 du Groupe de Recherches et d'Etudes sur les Mémoires du Monde Ouvrier Stéphanois.

VENTURINI Eric, *L'aurore des patriarches - Les grèves de 1947 et 1948*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Antoine PROST, Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne, 1986.

#### Syndicats et syndicalistes.:

ADAM Gérard, *La C.F.T.C. 1940-1958 Histoire politique et idéologique* ; Paris, Armand Colin, 1964, 304 p.

ANDOLFATO Dominique, LABBE Dominique, *Histoire des syndicats (1906-2006)* ; Paris, Seuil, 2006, 381 p.

ANDOLFATO Dominique, LABBE Dominique, *La C.G.T. – Organisation et audience depuis 1945* ; Paris, La Découverte, 1997, 303 p.

BARJONET André, *La C.G.T., Histoire, Structure, Doctrine* ; Paris, Seuil, 1968, 190 p.

BERGOUNIOUX Alain, *Force Ouvrière* ; Paris, PUF Que sais-je, 1982, 126 p.

BLONDEAU Achille, Le droit dans la profession minière (p. 159-164) ; PIGENET Michel, Les usages syndicaux d'un principe constitutionnel : droit de grève contre réquisitions à l'occasion du conflit de l'été 1953 (p. 279-289), dans *Pratiques syndicales du droit*, sous la direction de André NARRITSENS et Michel PIGENET, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, 455 p.

BONNECHERE Michèle, *Le droit du travail* ; Paris, La découverte, 2008, 121 p.

BRODIEZ Axelle, Les relations entre la C.G.T. et le secours populaire français au prisme de l'éclatement du conglomérat communiste (p. 243-252), dans Daniëlle TARTAKOWSKY et Françoise TETARD, *Syndicats et associations. Concurrence ou Complémentarité ?*, Rennes, Presses universitaire de Rennes, 2006, 481 p.

BRON Jean, *Histoire du Mouvement ouvrier français – tome 2 – La contestation du capitalisme par les travailleurs organisés (1884-1950)* ; Paris, Les Editions ouvrières, 1970, 325 p.

BRUHAT Jean, PILOLOT Marc, *Esquisse d'une histoire de la C.G.T.* ; Paris, Centre confédéral d'éducation ouvrière de la C.G.T., 1958, 238 p.

DA SILVA Gérard, *Histoire de la C.G.T.-F.O.* ; Paris, L'Harmattan, 2009, 699 p.

DREYFUS Michel, *Histoire de la C.G.T. – Cent ans de syndicalisme en France* ; Bruxelles, Editions Complexe, 1995, 408 p.

GAUTRON Gérard, Robert Bothereau devant la scission (p. 155-170), GEORGI Frank, Les rapports entre la C.F.T.C. et F.O. au temps de Robert Bothereau (p. 215-231), PERNOT Jean-Marie, Les relations internationales et les débuts de la C.G.T.-F.O. (p. 199-213), PIGENET Michel, Le poids des mots ou la scission et les débuts de la Confédération F.O. vus par la C.G.T. (p. 171-195), dans *La Naissance de Force ouvrière – Autour de Robert Bothereau* ; actes du colloque organisé par le Centre d'histoire sociale du XXe siècle (CNRS-université Paris I) et la Confédération Force Ouvrière s/ dir. de Michel DREYFUS, Gérard GAUTRON, Jean-Louis ROBERT, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, 266 p.

GEORGES Bernard, TINTANT Denise, RENAULD Marie-Anne, *Léon Jouhaux dans le mouvement syndical* ; Paris, Presses Universitaires de France, 1979, 486 p.

GEORGI Frank, Les relations entre C.G.T. et C.F.T.C. 1948-1962 (p. 355-369) ; GIRAULT Jacques, Benoît Frachon, dirigeant communiste, de la Libération aux années 1950 (p. 371-383) ; MOURIAUX René, Les rapports de la C.G.T. et de F.O. 1948-1962 (p. 393-402), dans *La C.G.T. dans les années 1950*, sous la direction de Elyane BRESSOL, Michel DREYFUS, Joël HEDDE et Michel PIGENET, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 487 p.

GIRAULT Jacques, *Benoît Frachon - Communiste et syndicaliste* ; Paris, Presses de la Fondation Nationale des sciences politiques, 1989, 364 p.

LACROIX-RIZ Annie, *La C.G.T. de la Libération à la scission, 1944-1947* ; Paris, Editions sociales, 1983, 396 p.

LEFRANC Georges, *Le mouvement syndical - de la Libération aux évènements de mai-juin 1968* ; Paris, Payot, 1969, 311 p.

REGIN Tania, « Force Ouvrière à la lumière des archives américaines », Cahiers d'histoire Revue d'histoire critique n° 87, 2002, (p. 102-118).

### S.F.I.O.:

BECKER Jean-Jacques, L'anticommunisme de la S.F.I.O. (p. 193-203), D'ALMEDIA Fabrice, Bilan historiographique ou essai d'historiologie sur le socialisme (p. 325-337), DREYFUS Michel, Les raisons de la défaite des confédérés dans la C.G.T. à la Libération (p. 223-237), MECHOULAN Eric, La S.F.I.O. et les grèves (p. 205-222), dans *Le Parti Socialiste entre Résistance et République*, s/ dir. de Serge BERSTEIN, Frédéric CEPPEDE, Gilles MORIN, Antoine PROST, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, 359 p.

BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard, *Le long remords du pouvoir – Le Parti socialiste français 1905-1992* ; Paris, Fayard, 1992, 554 p.

BERGOUNIOUX Alain, Les fragilités du Parti socialiste français (p. 237-262), dans *La gauche en Europe depuis 1945*, s/ dir. de Marc LAZAR; Paris, P.U.F., 1996, 704 p.

HERVET Sébastien, *Le Parti socialiste S.F.I.O. et la mine après la Seconde guerre mondiale 1945-1951*, Mémoire de maîtrise d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme, sous la direction de Jean-Louis ROBERT et Gilles MORIN, Université Paris 1, UFR 9, 1999.

KERGOAT Jacques, *Histoire du parti socialiste* ; Paris, La Découverte, 1997, 124 p.

KERGOAT Jacques, *Le parti socialiste – De la Commune à nos jours* ; Paris, Le Sycomore, 1983, 407 p.

LIGOU Daniel, *Histoire du socialisme en France 1871-1961* ; Paris, P.U.F., 1962, 672 p.

MECHOULAN Eric, *Jules Moch un socialiste dérangeant* ; Bruxelles, Bruylant, 1999, 588 p.

PORTELLI Hugues, *Le socialisme tel qu'il est* ; Paris, P.U.F., 1980, 213 p.

QUILLIOT Roger, *La S.F.I.O et l'exercice du pouvoir 1944-1958* ; Paris, Fayard, 1972, 837 p.

SAWICKI Frédéric, *Les réseaux du Parti socialiste – Sociologie d'un milieu partisan* ; Paris, Belin, 1997, 335 p.

VANNESTE Bernard, *Augustin Laurent ou, Toute une vie pour le socialisme* ; Dunkerque, Editions des Beffrois, 1983, 165 p.

WINOCK Michel, La culture politique des socialistes (p. 179-214) dans *Les cultures politiques en France*, s/ dir. de Serge BERSTEIN, Paris, Seuil, 1999, 408 p.

#### P.C.F. :

BADIE Bertrand, *La Stratégie de la grève – Pour une approche fonctionnaliste du Parti Communiste Français* ; Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1976, 262 p.

BECKER Jean-Jacques, *Le Parti Communiste veut-il prendre le pouvoir ?* ; Paris, Editions du Seuil, 1981, 332 p.

BILLOUX François, DUCLOS Jacques, *Histoire du Parti communiste français* ; Paris, Editions sociales, 1964, 774 p.

BRODIEZ Axelle, *Le secours populaire français 1945-2000, Du communisme à l'humanitaire*, thèse sous la direction de Danièle TARTAKOWSKY ; Université Paris 8 Vincennes Saint Denis, 2004, publiée par les presses de Sciences po., 2006 , 365 p.

BRUNET Jean-Paul, *Histoire du P.C.F.* ; Paris, PUF « Que sais-je ? », 1982 ; 2<sup>e</sup> éd. 1987, 128 p.

BUTON Philippe, *Les lendemains qui déchantent - Le P.C.F. à la Libération* ; Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993, 353 p.

BUTON Philippe, L'éviction des ministres communistes (p. 339-355) dans Serge BERSTEIN, Pierre MILZA, *L'année 1947* ; Paris, Presses de Sciences Po, 2000, 531 p.

COURTOIS Stéphane, LAZAR Marc, *Histoire du Parti Communiste Français* ; Paris, Presses Universitaires de France, 1995, 2<sup>e</sup> éd. 2000, 480 p.

COURTOIS Stéphane, « Staline met les PC au pas » (p. 45-52) dans Michel WINOCK, *Le temps de la guerre froide*, Paris, Seuil, 1994, 477 p.

DUFOIS Stéphane, Les ennemis de mes ennemis – Modalités de l'anticommunisme gouvernemental comme action publique secrète ; Revue Communisme n° 62-63 – 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2000, *Aspects de l'anti-communisme*, p. 85-104.

FAUVET Jacques, *Histoire du Parti Communiste Français – II - Vingt-cinq ans de drames 1939-1965* ; Paris, Fayard, 1965, 404 p.

GENEVÉE Frédéric, *Le P.C.F. et la justice - Des origines aux années cinquante, organisation, conceptions, militants et avocats communistes face aux normes juridiques* ; Clermont Ferrand, Presses Universitaires de la Faculté du Droit, 2006

GENEVÉE Frédéric, *La fin du secret – Histoire des archives du Parti Communiste Français* ; Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 2012, 172 p.

GENEVÉE Frédéric, Solidarité internationale et procès de Moscou (p. 103-114), RANC Emmanuel, Les ministres communistes entre reconstruction et modernité (p. 269-279) ; SIROT Stéphane, Syndicalisme et communisme : la tradition face à la modernisation (p. 281-297), dans *Cultures communistes au XX<sup>e</sup> siècle : entre guerre et modernité*, sous la direction de Jean VIGREUX et Serge WOLIKOW ; Paris, La Dispute, 2003, (317 p).

ION Jacques, *La Fin des militants ?* ; Paris, Editions de l'Atelier / Editions ouvrières, 1997, 124 p.

KRIEGEL Annie, *Les communistes français 1920-1970* ; Paris, Seuil, 1985, 404 p.

LAZAR Marc, *Maisons rouges : les partis communistes français et italiens de la Libération à nos jours* ; Paris, Aubier, 1992, 419 p.

LAZAR Marc, *Le mineur de fond : un exemple de l'identité du PCF* ; Revue française de science politique, n°2, avril 1985, p. 190-205.

LAZAR Marc, *L'invention et la désagrégation de la culture communiste* ; Vingtième siècle Revue d'histoire, n°44, octobre-décembre 1994, p. 9-18.



LAZAR Marc, Forte et fragile, immuable et changeante .... La culture politique communiste (p. 215- 242) dans *Les cultures politiques en France*, s/ dir. de Serge BERSTEIN, Paris, Seuil, 1999, 408 p.

LAVAU Georges, *A quoi sert le P.C.F. ?* ; Paris, Fayard, 1981, 443 p.

MARTELLI Robert, Le P.C.F. et la guerre froide (p. 292 - 398), SCOT Jean-Paul, Stratégie et pratiques du P.C.F. (p. 228 - 290), dans *Le P.C.F. étapes et problèmes 1920-1972* ; Paris, Editions Sociales, 1981, 639 p.

MARTELLI Robert, *Communisme français – Histoire sincère du PCF 1920-1984* ; Paris, Messidor Editions Sociales, 1984, 249 p.

MENCHERINI Robert, Le Parti communiste français dans les grèves de 1947 (p. 195-204), dans *Des communistes en France (années 1920 – années 1960)* sous la direction de Jacques GIRAULT, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 519 p.

MISCHI Julian, *Servir la classe ouvrière – Sociabilités militantes au P.C.F.*; Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, 341 p.

MOLINARI Jean-Paul, *Les ouvriers communistes – Sociologie de l'adhésion ouvrière au P.C.F.* ; Paris, L'Harmattan, 1991, 2<sup>e</sup> éd. 1996, 367 p.

PUDAL Bernard, *Prendre parti – Pour une sociologie historique du P.C.F.* ; Paris, Presses de Sciences Po, 1989, 329 p.

PUDAL Bernard, Politisations ouvrières et communisme (p. 513-526), dans *Le siècle des communismes*, ouvrage collectif sous la direction de Michel DREYFUS, Bruno GROppo, Claudio INGERFLOM, Roland LEW, Claude PENNETIER, Bernard PUDAL, Serge WOLIKOW, Paris, Editions de l'Atelier, 2000, 542 p.

ROBRIEUX Philippe, *Histoire intérieure du Parti communiste – II – 1945-1972* ; Paris, Fayard, 1981, 735 p. ; *IV – Biographies, Chronologie, Bibliographie*, Paris, Fayard, 1984, 974 p.

ROBRIEUX Philippe, *Maurice Thorez – Vie secrète et vie publique*; Paris, Fayard, 1975, 661 p.

REGNAUD NASSAR Mathilde, *Contribution à l'étude du processus décisionnel du P.C.F. – Les notes de Bureau Politique de Maurice Thorez 1947-1964*, thèse sous la direction de Denis PECHANSKI ; Université Paris I Panthéon Sorbonne, 2013, 997 p.

SIROT Stéphane, *Maurice Thorez* ; Paris, Presses de Sciences Po, 2000, 302 p.

SIROT Stéphane, « *Les archives de Maurice Thorez et Jeannette Vermeersch aux Archives nationales* », Cahiers d'histoire Revue d'histoire critique n° 88, 2002, (p. 135-143).

TARTAKOWSKY Danielle, *Une histoire du P.C.F.* ; Paris, PUF, 1982, 126 p.

WIEVIORKA Annette, *Maurice et Jeannette – Biographie du couple Thorez* ; Paris, Fayard, 2010, 687 p.

Le charbon, la mine et les mineurs :

BLONDEAU Achille, Les mineurs et la grève (p. 51-61) ; KOURCHID Olivier, L'histoire des mines. Perspectives sociologiques et politiques (p. 27-45) ; dans *Militantisme et histoire*, coordination de Marie-Pierre DEMELAS, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2000, 326 p.

BOUSSEMART Robert, *Adieu terrils, adieu corons*, Paris, L'Harmattan, 1990, 287 p.

CHAVATTE Jérôme, « *Les rapports entre les syndicats des mineurs Force Ouvrière et CGT dans le Nord-Pas-de-Calais de 1948 à 1963* », Mémoire de maîtrise sous la direction de M. BUSSIERE, Année 1999, Université d'Artois-Arras

COOPER-RICHET Diana, *Le peuple de la nuit - Mines et mineurs en France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* ; Paris, Perrin, 2002, 441 p.

DESBOIS Evelyne, JEANNEAU Yves, MATTEI Bruno, *La foi des charbonniers – Les mineurs dans la bataille du charbon 1945-1947*, Paris, Fondation de la Maison des sciences de l'homme, 1986, 194 p.

FARGUES Dominique, MULLER Arnaud, *Mémoires de mineurs* ; Paris, Flammarion, 2007, 261 p.

FISCHER Elise, OSTER Camille, *Nous les derniers mineurs – L'épopée des gueules noires* ; Tours, Editions Hors Collection, 2005, 128 p.

FONTAINE Marion, *Le Racing Club de Lens et les « gueules noires » - Essai d'histoire sociale* ; Paris, Rivages des Xantons, 2010, 292 p.

GORGUES Gérard, *Une histoire des mines de Carmaux* ; Albi, Graphiques St Jean, 1992, 207 p.

GUIOLLARD Pierre-Christian, KOWALICK Jean-François, MALPHETTES Aimé, *Mineurs de fond au XX<sup>e</sup> siècle dans les Houillères du bassin de Carmaux-Albi (Tarn)* ; Jovac, Guiollard Editeur, 2005, 127 p.

HARDY-HEMERY Odette, Historiographie du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais (p. 15-72) dans *Travailler à la mine, une veine inépuisée* ; Actes réunis et présentés par Denis VARASCHIN, Arras, Artois Presses Université, 2003, 227 p.

LAVAL Gilbert, *Chronique d'une cité ouvrière sous la Troisième République – Pouvoirs et société à Carmaux de 1892 à 1932*, thèse sous la direction de Rolande TREMPE, Université de Toulouse Le Mirail, 1981.

MALVA Constant, *Un mineur vous parle*, Bassac, Editions Plein Chant, 1985, 139 p.

MATTEI Bruno, *Rebelle, Rebelle ! Révoltes et mythes du mineur* ; Seyssel, Champ Vallon, 1987, 285 p.

MAZARS Lucien, *Terre de mine – Bassin d’Aubin - Decazeville* ; Rodez, Fil d’Ariane Editeur, 1999, 317 p.

MICHEL Joël, *La mine dévoreuse d’hommes* ; Paris, Gallimard, 1993, 144 p.

MOURER Robert, *Mineurs de charbon lorrain 1856-2004* ; Sarreguemines, Editions Faïencité, 2005

ORTIZ Jean, *Guérilleros et mineurs–Résistances en pays minier* ; Biarritz, Atlantica, 2011, 110 p.

OUTTERYCK Pierre, *Mai-Juin 1941 – Cent mille mineurs défient l’occupant*, Les cahiers de l’Institut C.G.T d’histoire sociale, n° 122, juin 2012, p. 6-11.

PERRON Régine, *Le marché du charbon, un enjeu entre l’Europe et les Etats-Unis de 1945 et 1958* ; Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 334 p.

POITOU Jean-Claude, *Nous les mineurs* ; Colmar, Fédération Nationale des Travailleurs du Sous-Sol C.G.T., 1983, 189 p.

TOURAINÉ Alain, L’évolution de la conscience et de l’action ouvrières dans les charbonnages (p. 251-264), dans *Charbon et sciences humaines*, actes du colloque organisé pour la faculté de lettres de l’université de Lille en mai 1963 sous la direction de Louis TRENARD, Paris-La Haye, Mouton & Co, 1966, 467 p.

TREMPE Rolande, *Les mineurs de Carmaux – 1848-1914, thèse de doctorat*, Paris, Les Editions Ouvrières, 1971.

TREMPE Rolande, *Les trois batailles du charbon, 1936-1947* ; Paris, La Découverte, 1989, 255 p.

VARON Henri, *Le commerce international du charbon*, L’information géographique, volume 14 n° 5, 1950, p. 196-198.

WISEUX Augustin, *Mineur de fond – Fosses de Lens, soixante ans de combat et de solidarité* ; Paris, Plon, 1991, 601 p.

**Autobiographies - Témoignages – Romans :**

AURIOL Vincent, *Journal du septennat 1947-1954 : Tome I – 1947* ; Paris, Armand Colin, 1970, 876 p. ; *Tome II – 1948* ; Paris, Armand Colin, 1974, 739 p. ; *Tome III – 1949* ; Paris, Armand Colin, 1977, 657 p.

AVRIL Gilbert, *Les chemins de la solidarité* ; Roubaix, Le Geai Bleu, 2001, 243 p.

BILLOUX François, *Quand nous étions ministres* ; Paris, Editions sociales, 1972

BLUM Léon, *Œuvres Tome 6<sup>e</sup> 1945-1950* ; Paris, Albin Michel, 1963

CHABROL Jean-Pierre, *La folie des miens* ; Paris, Folio, 2008, 405 p.

CHAINTRON Jean, *Le vent soufflait devant ma porte* ; Paris, Seuil, 1993, 436 p.

CRAIPEAU Maria, LENGRAND Louis, *Louis LENGRAND mineur du Nord* ; Paris, Seuil, 1974, 188 p.

DAIX Pierre, *J'ai cru au matin* ; Paris, Robert Laffont, 1976, 471 p.

DEPREUX Edouard, *Souvenirs d'un militant* ; Paris, Fayard, 1972, 608 p.

DESANTI Dominique, *Les staliniens - 1944-1956 – Une expérience politique* ; Paris, Fayard, 1975, 383 p.

DJILAS Milovan, *Conversations avec Staline*, Paris, Gallimard, 1962, 220 p.

DUCLOS Jacques, *Mémoires – Tome IV Sur la brèche 1945-1952* ; Paris, Fayard, 1971, 497 p.

FAJON Etienne, *Ma vie s'appelle liberté* ; Paris, Robert Laffont, 1976, 296 p.

FRACHON Benoît, *Au rythme des jours Rétrospective sur 20 années de luttes de la C.G.T. – Tome premier 1944-1954* ; Paris, Editions sociales, 1967, 688 p.

GARAUDY Roger (député communiste du Tarn), *Grèves minières d'hier et d'aujourd'hui*, discours à l'Assemblée Nationale le 17 novembre 1948.

LECOEUR Auguste, *L'autocritique attendue* ; Paris, Editions Girault, 1955, 78 p.

LECOEUR Auguste, *Le partisan* ; Paris, Flammarion, 1963, 313 p.

LECOEUR Auguste (député communiste du Pas-de-Calais), *La vérité sur la grève des mineurs*, discours à l'Assemblée Nationale le 17 novembre 1948.

LINET Roger, *C.G.T. – Lendemain de guerre 1944-1947* ; Paris, Hachette, 1995, 192 p.

MARJOLIN Robert, *Le travail d'une vie – Mémoires 1911-1986* ; Paris, Robert Laffont, 1986, 445 p.

MOCH Jules, *Une si longue vie* ; Paris, Robert Laffont, 1976, 653 p.

MOCH Jules, *Le communisme et la France*, (discours à l'Assemblée Nationale le 18/11/1948), 53 p.

MONATTE Pierre, *La lutte syndicale* ; Paris, François Maspéro, 1976, 318 p.

MONATTE Pierre, *Trois scissions syndicales* ; Paris, Les éditions ouvrières, 1958, 255 p.

NOIROT Paul, *La mémoire ouverte* ; Paris, Stock, 1976, 369 p.

OUTTERYCK Pierre, *Achille Blondeau mineur résistant déporté syndicaliste* ; Paris, Geai bleu éditions, 2005, 237 p.

PANNEQUIN Roger, *Adieu camarades* ; Paris, Le Sagittaire, 1977, 374 p.

PAQUELIN Stéphane, *Roger Dessagne, Vivre et lutter au pays des gueules noires* ; Beaune, La toison d'or, 2005, 213 p.

PATINAUD Marius (député communiste de la Loire), *Le peuple de France aux côtés des mineurs*, discours à l'Assemblée Nationale le 17 novembre 1948.

RECANATI Jean, *Un gentil stalinien* ; Paris, Mazarine, 1988, 223 p.

ROCHET Waldeck (député communiste de Saône et Loire), *De la grève des mineurs aux lois scélérates*, discours à l'Assemblée Nationale le 18 novembre 1948.

ROUCAUTE Gabriel (député communiste du Gard), *La guerre de Moch contre les mineurs*, discours à l'Assemblée Nationale le 17 novembre 1948.

SANGUEDOLCE Joseph, *Le chant de l'alouette* ; Saint-Étienne, Presse Publicité Loire, 1987, 238 p.

SIMONNOT Dominique, *Plus noir dans la nuit – La grande grève des mineurs de 1948* ; Paris, Calmann-Lévy, 2014, 265 p.

STIL André, *Le mot mineur, camarades...* ; Paris, La Bibliothèque française, 1949, 188 p.

TILLON Charles, *On chantait rouge* ; Paris, Robert Laffont, 1977, 582 p.

THOREZ Maurice, *Œuvres choisies - 2 - 1938-1950* ; Paris, Editions sociales, 1966, 565 p.

WEYL Roland, *Une robe pour un combat* ; Paris, Messidor/Éditions sociales, 1989, 185 p.

**Brochures et publications :**

*Le droit minier*, numéro spécial *La grande grève des mineurs de 1948, colloque de la Fédération Nationale du Sous-Sol C.G.T. les 22 et 23 novembre 1978*, numéro 6, Nov-Déc. 1978, 48 p.

*La tribune des mineurs*, numéro spécial *1948 1978 Une grève qui a marqué profondément l'histoire des Mineurs*, supplément au numéro 1777 du 20 décembre 1978, 32 p.

Les cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Minière C.G.T., *4 octobre-29 novembre 1948 Grève générale dans les Houillères*, numéro 15, Septembre 1998.

Les cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Mines-Energie C.G.T., *Grève des mineurs de 1948, colloque du 21 janvier 2009*, numéro 23, Juin 2009, 74 p.

NESPOULOUS Robert, président de l'Institut Tarnais (C.G.T.) d'Histoire Sociale, à l'occasion de la commémoration du centenaire de la chambre syndicale des mineurs de Carmaux (1<sup>er</sup> mai 1992) Brochure de 66 pages « *Les mineurs de Carmaux – L'histoire de la chambre syndicale et la grève de 1948* ».

Houillères du Bassin de Lorraine : *Du charbon et des Hommes – Histoire des Houillères du Bassin de Lorraine de 1946 à 1992*, Sarreguemines, Pieron, 1994.

Brochure du Secours populaire Français : « *Le livret blanc des gueules noires* ».

Brochure de la C.G. T. : « *La vérité sur la grève des mineurs* ».

**Index des documents insérés dans le mémoire**

Carte indiquant la répartition des principaux bassins de mines de charbon	Intro	p. 8
Tableaux de synthèse d'importations de charbon	Intro	p. 16-17
Illustrations de propagande dans la « Bataille du charbon »	Intro	p. 18
Tableau des grèves en 1946-48	Ch I	p. 26
Tableau de la production en 1945-49	Ch I	p. 27
Tableaux de consommation en 1938-48	Ch I	p. 29
Tableau d'analyse des discours de Jacques Duclos	Ch I	p. 34
Caricature de B. Frachon illustrant les relations F.O. – C.G.T.	Ch I	p. 38
Le mineur et son marteau-piqueur, représentation de la virilité ouvrière	Ch I	p. 39-V
Tableaux de synthèse de la répression en 1947	Ch II	p. 59
Enquête des H.B.N.P.C sur les raisons de la grève de 1948	Ch II	p. 65
Synthèse des deux souscriptions nationales publiées dans l'Humanité	Ch III	p. 84
Tableau de synthèse de la collecte des mineurs du Sud-Est	Ch III	p. 85
Graphique des origines de la collecte des mineurs du Sud-Est	Ch III	p. 86
Exemples de « bons Lecoœur »	Ch III	p. 93
Avis à la clientèle d'acceptation des « bons Lecoœur »	Ch III	p. 94
Photographie de collecte de la solidarité matérielle	Ch III	p. 98
Bon de pain de 2 kg, remboursé par le Comité de Solidarité	Ch III	p. 99
Etat des condamnations au 22/1/1949	Ch IV	p. 116
Résultats des appels dans la Saône et Loire au 30 décembre 1948 :	Ch V	p. 129
Graphique des condamnations de la Loire	Ch V	p. 131
Comparaison du taux de reprise du travail dans le groupe minier de l'Aveyron entre français et étrangers	Ch V	p. 141
Dossier concernant les ouvriers du Groupe Bruay non-repris au 16/5/49	Ch VI	p. 160
Synthèse des « sortis » dans le Nord-Pas-de-Calais en mai 1949	Ch VI	p. 160
Sanctions vis-à-vis des employés et de la maîtrise	Ch VI	p. 165
Synthèse des « rétrogradés » dans le Nord-Pas-de-Calais en mai 1949	Ch VI	p. 167
Exemple de surveillant rétrogradé à simple ouvrier	Ch VI	p. 167
Synthèse des révocations de délégués mineurs	Ch VI	p. 170
Affiches du S.P.F. pour le congrès de l'amnistie	Ch VII	p. 182
Statistique du nombre de tués dans les mines et carrières	Ch VII	p. 187
Tableau et graphique des rendements moyens dans le Nord-Pas-de-Calais au 1 <sup>er</sup> semestre 1949	Ch VII	p. 188
Affiche du S.P.F. sur la révocation des délégués mineurs	Ch VII	p. 189
Résultats des élections de délégués mineurs en mai 1949	Ch VII	p. 190

### Index des noms de personnes

- Alujas Florian, p. 43 (note)
- Aragon, p. 101
- Asset Joëlle, p. 191 (note), 207
- Auriol Vincent, p. 39, 48, 49, 50, 58, 81, 107, 124, 144, 181
- 100, 118, 133, 173
- Avril Gilbert, p. 97, 115, 172
- Azéma Jean-Pierre, p. 50, 56 (note), 66
- Bar Antoine, p. 116
- Barbes, p. 133
- Barbet Raymond, p. 134
- Barbier Antonin, p. 71, 72
- Barjonet André, p. 37, 58
- Becker Jean-Jacques, p. 49
- Bedau, p. 20
- Bergounioux Alain, p. 37
- Berstein Serge, p. 33
- Besson (docteur), p. 120
- Bidault Georges, p. 6, 45, 50
- Billoux François, p. 32
- Blondeau Achille, p. 41 (note), p. 42 (note), p. 51 (note), 68 (note), 74, 127, 140 (note), 151 (note), 173 (note), 190
- Blum Léon, p. 28, 30, 31, 69, 100, 180
- Blumel M<sup>e</sup>, p. 180
- Bonvarlet Alfred, p. 153, 173
- Bossuat Gérard, p. 15
- Bothereau, p. 37 (note)
- Bouchet Françoise, p. 8
- Boussemart Robert, p. 197
- Bozo Frédéric, p. 33
- Brandon M<sup>e</sup>, p. 115
- Brasseur Pierre, p. 102
- Brionval Léon, p. 185 (note), 186 (note)
- Brodriez Axelle, p. 113, 114
- Brown Irwing, p. 37
- Bruck Cuni, p. 120
- Buton Philippe, p. 33
- Cabrolier, p. 133
- Cachin Marcel, p. 82 (note), 88 (note)
- Cachin-Jacquier M<sup>e</sup>, p. 110
- Camphin, p. 179, 181, 184
- Capocci, p. 36 (note)
- Cazelles Gilbert, p. 43 (note)
- Chaintron Jean, p. 182
- Chaptal Max, p. 71, 72
- Chauvin, p. 102
- Churchill Winston, p. 12
- Codaccioni Vanessa, p. 13
- Comin Pierre, p. 136
- Cocq Léon, p. 157
- Coste-Floret Paul, p. 45
- Crémieux François, p. 70
- Croizat Ambroise, p. 165
- Cuvillon Anselme, p. 42
- Dallo Marcel, p. 83
- Daquin Louis, p. 70, 102, 182
- Darras, p. 179
- De Schepper Marcel, p. 42
- Deixonne Maurice, p. 109 (note), 175, 183, 186 (note)
- De Gaulle, p. 2, 30, 57
- Dejean Maurice, p. 50, 81
- Delabre Camille, p. 88 (note), 96, 122 (note), 169 (note), 174, 179, 181, 187 (note)
- De La Gorce Paul-Marie, p. 11
- Delfosse Léon, p. 43 (note), 57, 65, 68 (notes), 173 (note), 176 (note)
- Delpierre, p. 59 (note)
- Del Rio Joaquim, p. 143 (note)
- Desailly Jean, p. 99
- De Schepper Marcel, p. 42
- Désirat Charles, p. 96, 114, 180
- Devar François, p. 132
- Dewintre Julie, p. 139
- Djilas Milovan, p. 13 (note)
- Dreyfus Michel, p. 37, 66
- Dubois George, p. 133
- Duclos Jacques, p. 33, 34, 35, 82
- Dudka Jean-Paul, p. 43 (note)
- Duffuler Lucien, p. 134
- Duguet Victorin, p. 19, 67 (note), 71 (note), 168, 182, 195 (note)
- Dupuy Paul M<sup>e</sup>, p. 110
- Duru Mme, p. 119
- Duverger Maurice, p. 35
- Elgey Georgette, p. 30, 163
- Eloire P., p. 96, 102
- Eluard Paul, p. 100
- Fajon Etienne, p. 34, 35, 52 (note)
- Fattet Claire, p. 9
- Fievez, p. 181
- Fontaine André, p. 14 (note)
- Fontaine Marion, p. 9, 174 (note)
- Frachon Benoit, p. 1, 31 (note), 36, 37, 39, 43 (note), 60, 66, 73 (note), 75 (note), 78 (note), 79, 80, 82, 89 (note), 94 (note), 175
- Gaillard Edouard, p. 134
- Garaudy Roger, p. 67 (note)
- Gatellier, p. 120
- Gilmez Norbert, p. 118, 173, 192
- Goetz-Girey, p. 26
- Goïo, p. 71
- Gouin Félix, p. 6
- Grosser Pierre, p. 35
- Guibert André, p. 133, 146, 210
- Guibert Jacques, p. 120 (note), 210
- Guillou Gustin, p. 99
- Harriman Averel, p. 15
- Hary Bruno, p. 8
- Hénaff Eugène, p. 92
- Herman Bernard, p. 30
- Hitler, p. 13
- Hugueny A., p. 83
- Humez, p. 102
- Jansek, p. 71
- Jdanov, p. 34
- Joliot-Curie Frédéric, p. 102
- Jouhaux Léon, p. 1, 36, 37, 39, 60
- Jourdain Francis, p. 96, 181
- Kahane, p. 102
- Kaldor Pierre, p. 114
- Khouvine, p. 102
- Kourchid Olivier, p. 49
- Krawzick, p. 102
- Laborie, p. 133
- Lacoste Robert, p. 45, 52 (note), 53, 57, 62, 65, 69, 74 (note), 75, 89 (note), 103, 107, 123, 124, 125, 152, 153, 154 (note), 155, 158, 179, 180, 181, 187 (note), 188, 189 (note)



- Lacroix-Riz Annie, p. 36, 55, 59 (note), 194 (note)
- Laisne Ernest, p. 133
- Larroque Ferdinand, p. 143
- Laurent Augustin, p. 175
- Laurent Henri, p. 41 (note), 52 (note)
- Laval Gilbert, p. 8, p. 21 (note)
- Lazar Marc, p. 32
- Lecoœur Auguste, p. 6, 19 (note), 32, 48, 52, 61, 74 (note), 89, 93, 94, 95, 97, 104, 151 (note), 179, 187
- Lecourt Robert, p. 185
- Le Maner Yves, p. 93
- Lengrand Louis, p. 22 (note)
- Lepot Gustave, p. 133
- Lewis John, p. 100
- Lunet, p. 37 (note)
- Malva Constant, p. 42 (note)
- Marc Edmond, p. 134
- Marie André, p. 45, 47, 57, 107, 115, 185
- Marquez, p. 186 (note)
- Marshall, p. 1, 2, 13, 14, 15, 32, 37, 47, 51 (note), 52, 60, 61, 75, 81, 89, 104, 116, 194
- Martel, p. 48
- Martelli Roger, p. 32
- Mascarello Livio, p. 88 (note)
- Mayer Daniel, p. 123, 124 (note), 185
- Mazuez, p. 175
- Melko Wladislav, p. 40 (note), 42 (note), 91 (note), 210
- Menchérini Robert, p. 7
- Ménini, p. 7
- Meyerson, p. 102
- Mielko Wladislav, p. 41 (note)
- Milza Pierre, p. 33
- Miquel Ernest, p. 158, 207
- Miquel Marcel, p. 42 (note), 120 (note), 177 (note), 210
- Mischi Julian, p. 32
- Mitterrand François, p. 192
- Molinari Jean-Paul, p. 32
- Moch Jules, p. 45, 46, 47 (note), 49, 50, 57, 58, 63, 68, 69, 70 (note), 71 (note), 72, 81, 96, 101, 104, 106, 109, 124 (note), 134, 143, 144, 147, 148, 149, 194 (note)
- Monatte Pierre, p. 37, 60
- Monmousseau Gaston, p. 20
- Monnet Jean, p. 5
- Mourer Robert, p. 177
- Moussaron Mgr, p. 99, 184
- Navarro Denis, p. 137, 147 (note), 160, 210..
- Noirot Paul, p. 118
- Outteryck Pierre, p. 42 (note), 119 (note), 122 (note), 151 (note), 186 (note)
- Pannequin Roger, p. 168
- Parent André, p. 53 (note), 94, 95
- Pascal Michel, p. 193 (note), 210
- Patinaud Marius, p. 181, 187
- Paul Marcel, p. 6, 52
- Perron Régine, p. 1, 14, 16
- Petit (général), p. 180
- Picasso, p. 82
- Piette, p. 102
- Pigenet Michel, p. 20, p. 110 (note)
- Plantagenet, p. 96, 102, 182
- Porquet Zéphyr, p. 42
- Prenant Marcel, p. 181
- Queuille Henri, p. 47, 58, 134
- Quilliot Roger, p. 35
- Ramadier Paul, p. 31, 33, 57, 87
- Raynaud Henri, p. 32
- Rebouillat Pierre, p. 192
- Régola Maxime, p. 64, 173
- Reymond Mgr, p. 121
- Riffaud Madeleine, p. 102
- Rioux Jean Pierre, p. 195
- Robrieux Philippe, p. 50 (note)
- Roger Philippe, p. 7, 9, 61, 168, 173 (note), 183
- Roucaute Gabriel, p. 91 (note), 181
- Rouquette, p. 146
- Roussel Georges, p. 67
- Roy Claude, p. 181
- Saliou Françoise, p. 10
- Sanguedolce Joseph, p. 130, 138, 145
- Semat, p. 36 (note)
- Schell, p. 181
- Schuman Robert, p. 45, 47, 49, 57
- Sion, p. 175
- Soutou Georges-Henri, p. 13
- Spire Alexis, p. 148
- Staline, p. 12, 13, 35, 89
- Steiner Jean-Michel, p. 7, 130
- Steinhouse Adam, p. 48 (note)
- Stil André, p. 43, 73
- Teitgen Henri, p. 45
- Terrier Roger, p. 133
- Tessier Gaston, p. 39
- Thorez Maurice, p. 12 (note), 14 (note), 15 (note), 18, 20, 31, 32, 33, 41, 60, 61, 62 (note), 73 (note), 82, 89 (note)
- Touraine Alain, p. 40, 42 (note)
- Trempe Rolande, p. 20, 47, 53, 61, 132
- Truman, p. 13
- Vaillant Roger, p. 70 (note), 102
- Vanlerenberghe Jean-Marie, p. 193
- Varon Henri, p. 16
- Vasseur Auguste, p. 63
- Vasseur Eloi, p. 40 (note)
- Venturini Eric, p. 7
- Vercors, p. 182
- Vermersch Jeannette, p. 62 (note)
- Versquel Dr, p. 138, 165, 192
- Vial, p. 20
- Vienney M<sup>e</sup>, p. 119
- Vigna Xavier, p. 9, 174 (note)
- Viguier, p. 133
- Viseux Augustin, p. 29, p. 44
- Wahl, p. 48
- Wall Irwin, p. 33
- Wallon Henri, p. 102, 181
- Walczak, p. 102
- Walpoel Roger, p. 132
- Watrin Dominique, p. 193
- Weil Roland, p. 116, 138,
- Werth Alexander, p. 75

# Table des matières

<b>Sigles</b> .....	p. 1
<b>Introduction</b>	
Charbon, démocratie et luttes ouvrières .....	p. 3
Les mineurs dans le contexte historique français immédiat .....	p. 5
La grève des mineurs de 1948 : un objet historique délaissé ? .....	p. 7
Une période historique intense, qui a nourri de nombreux débats historiographiques .....	p. 12
Le charbon : une question stratégique en France .....	p. 16
La bataille du charbon : les mineurs, acteurs importants du redressement économique de l'après-guerre .....	p. 18
Les sources historiques utilisées .....	p. 21
Comment organiser cette étude ? .....	p. 23
<b>PREMIERE PARTIE</b> .....	<b>p. 25</b>
<b>Chapitre I : Le contexte et les acteurs de la grève et de sa répression</b>	
A) Les conditions du conflit : pluri-causalité, sociale, politique, sociétale ?	
1) Une situation économique et sociale très difficile .....	p. 27
2) Des tensions et oppositions politiques et syndicales profondes .....	p. 30
B) Le facteur humain : des forces sociales très antagonistes	
1) Les mineurs, corporation symbole, avant-garde de lutte qui s'appuie sur la solidarité ouvrière ? .....	p. 40
2) Les Houillères et le gouvernement, une volonté de reprise de contrôle économique, social et politique ? ..	p. 44
C) La préparation des protagonistes	
1) Une provocation gouvernementale, de quel ordre et dans quelle mesure ? .....	p. 47
2) Pour la C.G.T. et le P.C.F. : mouvement social ou politique, engagement conjoncturel ou stratégique ? ...	p. 51
<b>Chapitre II : La grève d'octobre-novembre 1948, un conflit violent, violemment réprimé</b>	
A) La suite des grèves de 1947 ?	
1) Les grèves de novembre-décembre 1947, violentes et déterminées, dans lesquelles les mineurs se sont fortement inscrits .....	p. 55
2) Différences et ressemblances avec 1947 : quelles singularités dans la grève d'octobre-novembre 1948 ? ..	p. 59
B) Les acteurs du conflit : quelle volonté d'en découdre et quels moyens mobilisables ?	
1) Dès le référendum, la volonté des mineurs de contrôler leur territoire .....	p. 62
2) Une répression militaro-policière parfaitement organisée et efficace, soutenue par une propagande maîtrisée .....	p. 66
C) L'échec de la grève des mineurs	
1) Des mineurs très déterminés, qui s'appuient sur une inégale solidarité active, mais font face aussi à des oppositions internes .....	p. 70
2) ... doivent céder devant la puissance de l'Etat .....	p. 73
<b>DEUXIEME PARTIE</b> .....	<b>p. 77</b>
<b>Chapitre III : Une mobilisation offensive pour soutenir la grève, à laquelle le pouvoir essaie de s'opposer</b>	
A) Une solidarité financière considérable, parfois remise en cause	
1) La solidarité financière internationale très forte, mais mise en accusation .....	p. 80
2) La solidarité financière nationale et régionale, organisée, efficace, de nature partisane ? .....	p. 82
3) La solidarité financière locale profondément populaire, quelquefois contestée .....	p. 86
B) L'utilisation de la solidarité financière et les polémiques qu'elle suscite	
1) En Aquitaine, un exemple de redistribution des ressources .....	p. 90
2) La solidarité financière en Cévennes, une utilisation plus opaque ? .....	p. 92
3) Un exemple concret d'organisation solidaire à grande échelle dans le Nord-Pas-de-Calais : les « bons Lecoeur » et leur remise en cause .....	p. 93
C) Des solidarités multiples pour soutenir les grévistes et des oppositions partisans qui se manifestent	
1) Une solidarité matérielle dans tout le pays et mobilisant toutes les couches sociales ? .....	p. 97
2) La mobilisation de la solidarité morale, culturelle, intellectuelle, sportive, marquée par la bataille idéologique avec les opposants à la grève .....	p. 100

## Chapitre IV : Soutien à la grève et protection des grévistes face aux débuts de la répression pénale et sociale

- A) La répression pénale commence à être mise en œuvre ...
  - 1) Les qualifications juridiques utilisées et les outils juridiques mobilisés pour la répression pénale ..... p. 108
  - 2) Un exemple détaillé dans le bassin minier de l'Aveyron ..... p. 111
- B) .... contre laquelle se mobilise la solidarité juridique et judiciaire
  - 1) Le Secours Populaire Français et son évolution comme outil de lutte contre la répression ..... p. 113
  - 2) L'action juridique du S.P.F. et ses difficultés ..... p. 115
- C) Les familles des grévistes au centre de l'opposition solidarité / répression
  - 1) Une très grande solidarité avec les familles et les enfants des grévistes ..... p. 118
  - 2) La remise en cause des allocations familiales pour les familles des grévistes, provoquant une mobilisation qui fait reculer le gouvernement ..... p. 122

## TROISIEME PARTIE ..... p. 126

### Chapitre V : L'accentuation de la répression pénale et la défense des grévistes

- A) Continuation et accentuation de la répression pénale, en particulier en Appel ...
  - 1) Durcissement des condamnations : l'exemple des Pays de Loire ..... p. 128
  - 2) La répression pénale s'étend aux sanctions civiles et électives ..... p. 133
- B) : ... à laquelle répond une solidarité forte avec les emprisonnés
  - 1) Une mobilisation active et organisée ..... p. 135
  - 2) Solidarité entre emprisonnés, soutiens en prison et à la sortie ..... p. 137
- C) La répression contre les étrangers
  - 1) La crainte et les interrogations qu'inspirent les étrangers ..... p. 140
  - 2) ... poussent à une répression accentuée à leur égard à laquelle s'oppose une solidarité active mais souvent impuissante ..... p. 143

### Chapitre VI : La revanche des Houillères : répression professionnelle, résistance des mineurs et de leurs soutiens

- A) Des licenciements massifs ....
  - 1) Les ouvriers « rayés » à l'occasion des grèves ..... p. 153
  - 2) ... avec des justifications juridiques contestées par les mineurs et leurs soutiens ..... p. 155
  - 3) ... et des motivations économiques : un ajustement progressif des effectifs, conjugué à une épuration selon les besoins des Houillères ..... p. 157
- B) .... et des mesures répressives multiples qui génèrent une solidarité défensive
  - 1) Perte des avantages du statut de mineur (logement, charbon, protection médicale) et résistances solidaires ..... p. 163
  - 2) Sanctions vis-à-vis de la maîtrise et sanctions diverses, auxquelles s'opposent des mobilisations collectives ..... p. 165
  - 3) Suspension et révocation de délégués mineurs et d'administrateurs ..... p. 168

### Chapitre VII : un acharnement répressif sur le temps long qui mobilise toujours la solidarité

- A) Poursuites civiles et sanctions financières
  - 1) La répression financière qui frappe les grévistes est souvent prise en charge en grande partie par la solidarité syndicale ..... p. 171
  - 2) ... alors que les non-grévistes sont pris en charge par l'Etat ..... p. 175
- B) Poursuite et durcissement de la répression interne
  - 1) Des sanctions multiformes et systématiques au long de l'année 1949 ..... p. 177
  - 2) ... que les syndicalistes C.G.T. ne sont plus seuls à critiquer et refuser ..... p. 178
- C) La lutte pour l'amnistie
  - 1) La prise en charge par le S.P.F. .... p. 180
  - 2) Débats partisans et échec global ..... p. 183
- D) Suites et poursuites dans le temps long
  - 1) Les délégués mineurs et la sécurité ..... p. 185
  - 2) Le prolongement des effets des mesures répressives sur le long terme, les mobilisations pour s'y opposer et les actions revendicatives entreprises, vers un règlement final 67 ans après ? ..... p. 192

## Conclusion ..... p. 194

## Sources ..... p. 199

## Eléments bibliographiques ..... p. 211

## Index des documents insérés dans le mémoire ..... p. 227

## Index des noms de personnes ..... p. 228